

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
direction du
développement culturel
service des études
et recherches

LES CENTRES
DE
CULTURE
SCIENTIFIQUE
TECHNIQUE
ET
INDUSTRIELLE

par Bernard Maitte

OCTOBRE 1985

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
direction du
développement culturel
service des études
et recherches

LES CENTRES
DE
CULTURE
SCIENTIFIQUE
TECHNIQUE
ET
INDUSTRIELLE

par Bernard Maitte

Etude effectuée à la demande du
Conseil national de la Culture Scientifique
Technique et Industrielle

OCTOBRE 1985

Conseil national
de la culture scientifique,
technique et industrielle.

Paris, le 1/07/85

Cher Monsieur,

Le Conseil National de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle souhaite pouvoir, lors de sa prochaine réunion à l'automne, faire le point sur le développement des Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) dans notre pays. Je vous remercie d'avoir accepté de mener pour le Conseil une mission d'étude sur cette question, et de rédiger à son issue un rapport qui pourra servir de base à nos travaux.

Votre mission porte sur l'état présent de la mise en place du réseau de CCSTI inscrit au IXe Plan, dans le Programme Prioritaire d'Exécution N°3. Elle concerne les CCSTI au sens propre, c'est à dire les organismes polyvalents et non spécialisés de production et de diffusion culturelles dans le domaine des Sciences, des Techniques et des Industries, disposant d'équipes autonomes permanentes et diversifiées, et remplissant des fonctions de sensibilisation, d'animation, de formation, d'information et de confrontation sur une aire de rayonnement locale ou régionale.

A notre connaissance, répondent actuellement à cette définition, les CCSTI, existants, en préfiguration ou encore à l'étude, suivants :

CCSTI de Grenoble
Fondation 93 (Montreuil)
Maison des Sciences de Poitiers
CCSTI de Thionville
CCSTI de Toulouse
CCSTI de Rennes
CCSTI de Lille (ALIAS)
CCSTI de Nice-Cote-d'Azur (ANAISS-ASA)
CCSTI de Marseille
CCSTI de Strasbourg
Cité Scientifique d'Ile de France-Sud

MINISTERE DE LA CULTURE 2, Rue Jean-Lantier 75002 PARIS

C'est donc d'abord auprès de ces organismes que vous mènerez votre étude. Si au cours de votre mission vous étiez amené à constater l'existence d'autres organismes répondant à la même définition, il serait nécessaire que vous nous en fassiez part.

Nous souhaitons que votre étude porte, pour chacun de ces centres sur :

- son origine et son développement,
- son programme d'action et ses productions,
- son mode d'organisation et de gestion
- la constitution de son équipe et son fonctionnement,
- ses perspectives et projets.

Par-delà ces questions, relatives à chaque centre pris séparément, vous étudierez avec une attention toute particulière la nature et les effets de leurs relations avec l'ensemble des partenaires du dispositif national de culture scientifique, technique et industrielle, et en tout cas les relations de chaque CCSTI avec

- les autres CCSTI,
- les musées scientifiques et techniques nationaux (Palais de la Découverte, CNAM, Muséum, etc...) ou locaux (Muséums, écomusées, etc...) et l'AMCSTI,
- la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette,
- les Boutiques de Sciences,
- les organismes de recherche,
- le système éducatif (Universités, Lycées, Collèges, Ecoles,...)
- les établissements culturels (MC, CAC, ...)
- les chambres consulaires,
- les entreprises publiques et privées.

Pour mener à bien votre mission, vous prendrez contact avec l'équipe responsable de chacun des Centres, ainsi qu'avec ses partenaires institutionnels - en particulier les services extérieurs de l'Etat concernés (DRAC, DRRT, DRAE, DRJS, ...) - les autorités locales ou régionales qui voudront bien faciliter votre étude.

Nous vous saurions gré de bien vouloir présenter votre rapport d'étude sous la forme la plus synthétique possible (en annexe pourront utilement figurer des fiches analytiques détaillées sur chaque organisme étudié), et de le conclure par une évaluation globale et des propositions quant à l'avenir du réseau des CCSTI.

Nous souhaitons disposer de votre rapport pour le 15 octobre 1985. Les documents nécessaires à votre travail vous seront communiqués par Monsieur J.P DALBERA secrétaire du conseil. Le financement global de l'étude sera assuré par le service d'Etudes et Recherches du Ministère de la Culture.

Je mesure toute l'ampleur du travail que vous allez être appelé à fournir en un laps de temps fort bref, et vous remercie très vivement, au nom du Conseil, d'avoir accepté cette tâche. Je suis persuadé, connaissant votre expérience de ces questions et votre acuité d'analyse, que votre rapport jouera un rôle important en permettant au Conseil d'abord, mais aussi à tous ceux que concerne le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, d'évaluer avec précision l'état actuel de ce développement et d'en tirer les conclusions nécessaires.

Veillez recevoir, Cher Monsieur, mes salutations cordiales.



JM LEVY LEBLOND
Président du Conseil National
de la Culture Scientifique, Technique et
Industrielle

Mr B.MAITTE
22, rue E.Delesalle
59800 LILLE

De
Bernard MAITTE
22, rue Edouard DELESALLE
59800 LILLE

Lille, le 10 octobre 1985

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, le rapport concluant la mission que vous avez bien voulu me confier, le 1er juillet dernier, au nom du Conseil National de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle que vous présidez. Cette mission était destinée à faire le point sur l'état présent de la mise en place du réseau de CCSTI inscrit au IX^e Plan, dans le Programme Prioritaire d'Exécution n^o3, et d'en tirer quelques propositions quant à l'avenir de ce réseau.

Pour remplir cette tâche, je me suis déplacé dans vingt sept villes françaises, y ai rencontré les équipes responsables de chacun des onze centres que vous désigniez, auxquels j'ai ajouté l'ABRET, tant il était impossible de dissocier le projet de Rennes de celui du réseau Breton. Au cours de ma mission, j'ai également été accueilli par les services extérieurs de l'Etat concernés, par les autorités régionales et locales, par des responsables culturels. Ce sont, au total, cent deux entrevues avec cent soixante deux personnes différentes que j'ai pu obtenir, dans une période difficile. Pour compléter mon information, j'ai consulté les documents qui m'ont été remis en Régions ou mis à disposition tant par les services du Ministère de la Culture que par la MIDIST.

Comme vous le notiez dans votre lettre de mission, le laps de temps dont je disposais pour effectuer mon travail était fort bref, aussi, j'espère que vous voudrez bien m'excuser de ce que des imprécisions, des erreurs ont pu se glisser dans un texte écrit, de plus, au fil de la plume.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les descriptions des terrains étudiés, le rappel des actions menées, l'analyse des difficultés rencontrées. De celles-ci, je tire quelques propositions, propres, je pense, à résoudre les problèmes posés par la mise en œuvre d'une politique entièrement nouvelle qui nécessitait, pour se développer, une phase d'expérimentation.

Les pages qui suivent montrent des équipes attachées à la réussite d'un projet, dont le développement est permis par les mesures prises depuis 1981. Quelques modifications me semblent nécessaires, tant dans le travail des équipes que dans la définition de la politique; une clarification du concept de CCSTI, une simplification des procédures mises en œuvre, un programme de développement souple permettant, à la fois, de garantir le respect des orientations décidées par l'Etat et de permettre aux actions de s'inscrire dans la durée, une ligne budgétaire significative, sont les principales propositions auxquelles aboutit ce rapport.

Le réseau national de CSTI n'a encore pu se concrétiser, faute d'une structuration assez forte en Région; il nous paraît opportun de permettre celle-ci et de discuter, sans tarder, de l'articulation qui sera mise en place entre les CCSTI et, notamment, avec la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette.

En terminant ce rapport, je voudrais remercier tous ceux qui, en m'accueillant, ont permis qu'il puisse être réalisé, ainsi que l'équipe de l'ALIAS qui, pendant mon absence, a bien voulu se charger d'un travail supplémentaire.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes salutations cordiales et distinguées.



Bernard MAITTE

Jean-Marc LEVY-LEBLOND
Président du Conseil national
de la Culture scientifique
technique et industrielle

- 9 -

- 1 -

RAPPORT D'ETUDE

LA PARTIE GÉNÉRALE DE CE RAPPORT ESSAIE DE FAIRE LA SYNTHÈSE DES PROBLÈMES SOULEVÉS DANS LA MISE EN PLACE DES CCSTI ET FORMULE QUELQUES PROPOSITIONS. IL EST FAIT ALLUSION, POUR FONDER L'ANALYSE, À UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS QUI SONT RÉSUMÉS DANS LES "FICHES ANALYTIQUES" DES CENTRES, PLACÉES EN DEUXIÈME PARTIE DE CE DOCUMENT.

Topologie-Algèbre-Quantique-Cristallographie-Informatique-
Electronique-Psychophysiologie-Algologie-Pétrographie-Paléontologie-
Chronologie-Ethnographie ...

Savoirs Cloisonnés

Laser-logiciels-radar-fusées-bombe-scanner-fibres optiques -
biotechnologie-centrales-micro processeurs ...

Applications spécialisées

Electricité-automobile-télévision-micro ondes-claviers-robots-
engrais ...

Environnement modifié

Nucléaire-espace-mère porteuse-manipulations génétiques-
mutations technologiques-restructurations économiques-tiers
monde-faim ...

Enjeux dissimulés

Laboratoires-ateliers-usine-bureau-transport-loisirs-appartement ...

Vie écartelée

Education-formation-documentation-informations-innovations-
communications-conversations-animations ...

Approches diversifiées

Théâtre-cinéma-peinture-sculpture ...

Concerts-lecture-musées ...

Sports-cuisine ...

Savoir-connaître-compter-appliquer

Culture éclatée.

Résoudre cet éclatement, éviter les pratiques parcellaires, cesser d'être seulement chercheur dans son laboratoire, seulement consommateur dans son quotidien, seulement spectateur dans l'enchaînement des transformations qui modifient les rapports de l'homme et de la nature. Introduire dans une vie éclatée quelque peu de cohérence, faire émerger une nouvelle culture qui puisse nous permettre de porter les mutations en cours, et non plus les subir: voici les buts que se donnent les groupes d'hommes et de femmes qui, dans une maison de la culture, à l'occasion d'une manifestation de quelque ampleur, se sont rencontrés, ont obtenu entre eux une reconnaissance mutuelle, en sont arrivés à faire émerger le **desir commun de faire**. C'est de ce désir, de ce besoin, que sont nées les associations rencontrées au cours de cette mission d'étude, associations aujourd'hui engagées dans la réalisation des centres de culture scientifique, technique, industrielle dont, pour pouvoir appréhender le développement, il faut comprendre ce qui les a fait naître.

Je voudrais donc commencer ce rapport en donnant la parole aux initiateurs d'un mouvement, et relever dans les rapports initiaux qu'ils ont rédigés pour justifier leur démarche et convaincre les pouvoirs publics, quelques phrases significatives des buts qu'ils se fixent.

"Faire admettre que les sciences sont un élément constitutif de la culture contemporaine" (Grenoble), "permettre un réel décloisonnement entre sciences, activités industrielles et artisanales, outils, cultures techniques, Beaux-Arts" (Poitiers), "ne plus fragmenter la politique culturelle en secteurs délimités, mais adopter une attitude globale permettant de faire disparaître le hiatus existant entre sciences et Beaux-Arts" (Fondation 93), "Viser le partage d'une tradition vivante, c'est-à-dire réconcilier savoir théorique, savoir pratique, Arts, et ensemble des représentations" (ALIAS).

"Mettre la science en culture" résume, dans une très belle formule, l'ANAIS; formule qui sera reprise par tous puisque tous veulent, nous l'avons vu, dépasser les cloisonnements disciplinaires, ne plus considérer que l'industrie et la philosophie sont des pôles totalement opposés, mais désirent, au contraire, assumer dans une même recherche du sens toutes les dimensions de la vie du citoyen, y compris les dimensions scientifiques, techniques, et industrielles qui marquent tant, aujourd'hui, notre vie quotidienne. Ils veulent *"ne pas en rester aux explications, mais parler des applications et des implications"* (Grenoble), afin d'atteindre des objectifs *"économiques (assurer à la collectivité nationale la compétence scientifique et technique nécessaire au développement, et promouvoir l'aptitude à l'innovation); politiques et sociaux (permettre l'élargissement de la démocratie aux choix technologiques (énergie, défense, santé) qui conditionnent l'avenir de notre société); culturels et éducatifs (répondre au légitime besoin de connaître et de comprendre le monde, dans sa dimension naturelle autant que sociale; étendre les champs de la création à de nouveaux domaines); intellectuels et scientifiques (désenclaver les milieux scientifiques, valoriser et féconder les activités de recherche)"* (ANAIS).

Les buts sont fixés: les associations qui se constituent **offrent** le moyen de mettre en œuvre une politique qui demande *"autant d'audace, une mobilisation comparable à celles déployées à une autre époque par Jules FERRY"*.

Mais la séparation entre le monde de la culture et le monde des sciences *"le profond hiatus"*, existant dans la tête des individus, ne peut se résoudre par la seule volonté: *"le dialogue est difficile-note l'ANAIS-entre, d'une part, une culture en train de se fermer (la culture comme "création de créateurs") ou de se figer (la culture comme attitudes...) et, d'autre part, une culture qui ne se reconnaît pas encore, qui émerge et commence à s'inscrire..."*.

La *"réconciliation"* sera difficile à obtenir; elle nécessitera des efforts constants, aussi, si le néologisme "Culture Scientifique" est formé, si il est de plus en plus utilisé, il est **comme perspective, comme horizon, comme objectif à atteindre...** et nombreux sont ceux qui, à l'entendre, restent perplexes... nombreux aussi ceux qui, forts de leurs savoirs ; -positifs eût on dit en autre temps, font perdre leur sens au sens des mots et traduisent bien banalement ce but fixé, cette intention, en une simple "diffusion de connaissances", ou en termes d' "actions qui concernent les sciences, les techniques, l'industrie".

A cette première déviation, à cette première incompréhension, les porteurs de projets répondent: *"Comment peut on parler d'une culture scientifique qui existerait actuellement et qu'il suffirait de diffuser, alors que la majorité des scientifiques détiennent un savoir hautement spécialisé et ignorent le plus souvent le développement historique dans lequel se situe leur propre travail?... et si des cultures techniques existent bien, si elles sont riches du savoir-faire accumulé des travailleurs, du rapport qu'entretient l'objet au monde... elles sont de moins en moins reconnues, en même temps que sont ignorés les rapports d'autofécondations réciproques qu'elles entretiennent avec les sciences... Et*

comment parler de culture technologique, alors que les technologies sont... imposées par le haut, comme conséquences des théories scientifiques... et sont justement coupées des modes de représentation de chacun?... Comment parler de culture industrielle enfin, alors que l'industrie est ce lieu de savoirs... éclatés... à un point tel qu'un ouvrier ignore bien souvent sa place dans une chaîne de production?..." (ALIAS).

"Mettre la science en culture" est une exigence –une démarche, un mouvement– qui dépasse le cadre de ce qui a été vu jusqu'à présent et qui nécessite, pour être réalisée, qui soient créés des objets nouveaux, des lieux d'échanges et de rencontre" notent les promoteurs.

Ces lieux d'échanges, de rencontre, se dénommeront "Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle": l'appellation se forge peu à peu. Le secteur "Sciences" de la Maison de la Culture de Grenoble mêle aux animations culturelles traditionnelles des débats scientifique ; le succès public rencontré amène une multiplication des actions. La création d'un "Centre Culturel Scientifique" est envisagée dès 1974. Elle est réalisée en 1979 sous le nom de "Centre Culturel Scientifique et Technique". Celui-ci innove immédiatement: la dénomination est donc reprise par les projets de l'ANAI, puis de l'ALIAS, en 1981. Dès 1982, tous les documents parlent de "Centres de Culture Scientifique et Technique".. Le I sera ajouté par la MIDIST, en 1983, avant les rencontres de Marly le Roi.

"Lieux d'échanges et de rencontres, (les CCSTI) doivent remplir diverses fonctions afin de s'adapter à la variété des motivations possibles" notent les promoteurs. Le mouvement qui porte l'idée de leur création traverse les assises nationales de la Recherche et de la Technologie, s'inscrit dans les lois d'orientation de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, est portée par des personnes qui travaillent dans les ministères, à la MIDIST, à la DDC, aboutit à une inscription dans un programme prioritaire d'exécution.

Une telle inscription résulte, nous le voyons, de la force d'un mouvement. Ce qui est nouveau ici, c'est qu'il n'y a pas eu décision initiale prise au sommet, puis application d'une politique*, mais au contraire mouvement, émergence du néologisme de "Culture Scientifique" comme horizon et perspective. Ce but, pour être atteint, exige un outil; ce sera le CCSTI: l'exigence en est formulée théoriquement; sa réalisation, sa concrétisation naîtra de la pratique, grâce à des forces vives qui œuvrent à le réaliser. Toutes les conditions sont réunies pour que se développent les nouveaux lieux.

* nous verrons que ce schéma commence à être valable à partir de 1983

Mais, nous allons le voir, le texte du PPE N°3 est ambigu. Ses interprétations vont être multiples, les difficultés pour le traduire dans les faits nombreuses - ce n'est pas pour étonner puisqu'il n'existe aucun modèle, même à l'étranger. La réalisation avait besoin d'expérimentations: c'est l'histoire de celles-ci que nous allons tracer dans ce rapport, tirant les conséquences des difficultés rencontrées pour pouvoir proposer quelques mesures qu'il nous semble indispensable de prendre rapidement.

LES TEXTES

Dans le paragraphe "promouvoir la Culture et l'Information Scientifique et Technique" du Programme Prioritaire d'Exécution N°3 du IX^e Plan, on lit :

"Un réseau de Centres de Culture Scientifique et Technique sera mis en place dans les régions, articulé avec le Musée de La Villette . Ce réseau sera davantage constitué de lieux existants revalorisés en dynamisés, que d'équipements neufs aux Un des aspects importants de la politique de Culture Scientifique et Technique est la **Muséographie* scientifique et technique, qui fera l'objet d'une politique nationale ."**

Dans le rapport d'activité 1984 de la MIDIST, on peut lire : ". . la MIDIST s'est attachée à la notion de Centre Régional de Culture Scientifique, Technique et Industrielle. Lieu de rencontre et de dialogue de tous les partenaires, il offre à chacun des ressources et des moyens pour mener à bien ses propres actions. Lieu de concertation, il permet le rassemblement et le concours de plusieurs acteurs locaux pour la définition et la conduite de projets régionaux qu'aucun d'eux n'aurait pu mener seul. Lieu d'apparition de questions et de problématiques nouvelles, il stimule l'engagement concret des milieux de la recherche et de l'industrie dans son action". Dans un autre document (15 février 1984 - "Contribution de la MIDIST au groupe interministériel du CIAT") on trouve les précisions suivantes : "au départ, le centre régional se donnera une **visibilité le plus souvent modeste*** - quelques bureaux, un lieu d'exposition... Son développement ultérieur sera lié à la réussite, à la volonté des autorités locales... et à l'évolution de la situation économique du pays".

Dans le document "pour une politique **culturelle*** de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle" publié par la DDC le 6 juin 84, on lit "Un centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle doit être un lieu de production polyvalente dans le domaine des sciences et des techniques, **inséré** régionalement et disposant d'une **équipe expérimentée et diversifiée...** pour être qualifiée... de CCSTI, un projet, une structure en préfiguration ou déjà en fonctionnement devra remplir nécessairement des fonctions : - de sensibilisation et de confrontation; - d'action culturelle et de formation; - d'information et de documentation; - de centre de ressources; dans les domaines des sciences, des techniques et de leurs

*souligné dans le texte.

applications et pratiques industrielles, dans certains cas plus spécifiquement orientées sur un thème dominant (agriculture, mer, transports, environnement, etc.). Aux fonctions précédentes s'ajouteront parfois celles: -de conservation, de restauration, et de présentation des collections; -de recherche scientifique dans le cadre d'un institut, d'un laboratoire ou d'une équipe associant la "recherche spontanée" (bénévoles, militants...) à un ou plusieurs chercheurs professionnels.

"Par nature, un CCSTI doit être un centre polyvalent d'action culturelle, étroitement inséré dans la réalité scientifique, technologique, sociale, artistique et économique de sa région. Il peut être "concentré" dans un milieu unique et installé: -dans un équipement déjà existant (musée, écomusée, établissement culturel...) -dans un bâtiment autre, par exemple patrimonial, rénové et aménagé; comme il peut être "éclaté", à condition que ses éléments constitutifs remplissent les fonctions essentielles décrites précédemment".

La lettre de mission à laquelle répond le présent rapport stipule : "Votre mission porte sur l'état présent de la mise en place du réseau de CCSTI inscrit au IX^o Plan, dans le Programme Prioritaire d'Exécution N^o3. Elle concerne les CCSTI au sens propre, c'est-à-dire les organismes polyvalents et non spécialisés de production et de diffusion culturelles dans le domaine de Sciences, des techniques et des industries, disposant d'équipes autonomes permanentes et diversifiées, et remplissant des fonctions de sensibilisation, d'animation, de formation, d'information et de confrontation sur une aire de rayonnement locale ou régionale.

"A notre connaissance, répondent actuellement à cette définition, les CCSTI, existants, en préfiguration ou encore à l'étude, suivants..." Suit une liste de onze CCSTI, dont un, au plus, s'appuierait -nous le verrons- sur un "lieu existant" (à l'exception de Grenoble, qui existe !).

La comparaison des quatre textes fait bien apparaître la première grosse difficulté à laquelle nous nous sommes heurté dans la mission qui nous a été confiée. La volonté politique de développer les CCSTI a été clairement affichée, mais, nous l'avons dit, aucun modèle de ces centres n'existe -pas même à l'étranger-, aussi, la mise en œuvre des décisions prises devait-elle obligatoirement passer par un stade expérimental pendant lequel la définition même d'un CCSTI ne pouvait être rigoureusement précisée.

Nous allons voir que cette phase doit être considérée comme terminée, et que le concept de CCSTI doit maintenant être défini. Ne pas le faire pourrait conduire à la paralysie de la politique entreprise.

I - LES CCSTI : UN CONCEPT A PRECISER

Les textes rédigés en Régions ne sont pas plus précis que ceux qui viennent d'être cités: si, en effet, en Alsace sont identifiés le Centre de Culture Technique et Industrielle de Mulhouse et le Centre de Culture Scientifique à Strasbourg, appellations qui rendent compte de la spécificité des deux projets, si dans le Poitou-Charentes, sont clairement distingués les écomusées, les Centres de rencontre, de la maison des sciences à Poitiers, une confusion extrême se présente partout ailleurs. En Bretagne, sont appelés CCST les projets de la maison de la mer à Brest, de la maison des activités portuaires à Lorient, du CCSTI non thématique à Rennes, du réseau mis en place par l'ABRET, du musée des Télécommunications à Pleumeur-Bodou, de l'antenne du Palais de la Découverte dans la même commune. En Lorraine, tous les établissements créés avant 1983 portent un nom désignant leur activité (maison du sel, musée du fer, scierie, tuileries) tandis que tous les nouveaux projets (au nombre de six) sont qualifiés uniformément de CCST. En Midi-Pyrénées, les CCST recensés sont: un réseau de lieux existants ou à créer; une maison de la peau; une maison du textile; un centre agricole; un musée aéronautique; un CCSTI "polyvalent"; mais aussi (dans l'article 83 du Contrat de Plan) le centre de cultures régionales, le Centre national Jean JAURES, le Centre de création de musique électro-acoustique de Cordes (Tarn). Dans le Nord Pas-de-Calais, tout projet nouveau dans le domaine patrimonial est qualifié de CCST, d'autres (un centre historique minier) ont été rebaptisés du nom nouveau (CCSTI de la mine et de l'énergie); nous avons rencontré une MJC ayant quelques activités scientifiques, et qui voulait pouvoir prétendre au "label" CCST. En Provence - Côte d'Azur, la tendance est aussi de qualifier de CCST des associations scientifiques ou leur groupement, au même titre que les projets de Nice et de Marseille. En Rhône Alpes enfin, la liste des projets recensés à la fin de la brochure "Actes des journées de charbonnières" illustre bien la confusion attachée à l'appellation: huit opérations se réclament du sigle CCST: une maison des métiers d'art, un projet de MJC, une Boutique de Science, des centres de technologie, des opérations patrimoniales.

Presque tous les exemples cités sont tirés de document officiels, mais la pratique du terrain montre que des opérations d'alphabétisation à l'informatique, des actions de création de clubs... sont également dénommées CCST. La très grande élasticité dont fait preuve l'appellation n'aurait guère de conséquences autres que sémantiques si, dans le même temps, ne venaient se combiner les effets pervers de deux autres interprétations:

- la notion de "Culture Scientifique" rend perplexe tout interlocuteur qui ne participe pas au mouvement se fixant la création d'une nouvelle culture comme horizon, il interprète alors -nous l'avons dit- le néologisme avec le sens restrictif de "tout ce qui touche aux sciences (aux techniques)" (ces domaines lointains dont on sait qu'ils englobent les laboratoires).
- par extension, le CCST devient, de manière très pragmatique, "tout ce qui permet

de se réclamer, pour l'obtention de crédits. du PPF N°3". De tels contre sens doivent être rectifiés: nous avons tracé dans le préambule de ce rapport, les perspectives que se fixent les groupes de personnes désirant "mettre la Science en Culture": l'émergence d'une telle culture suppose que se constitue un ensemble de représentations et que s'instaurent échanges, dialogues, décloisonnement...; nous l'avons rappelé, le fonctionnement des sciences, disciplinarisé, souvent coupé de sa propre histoire, ne peut guère être assimilé à une culture. Ce qu'ont voulu rendre prioritaire les textes, ce n'est pas le maintien d'un acquis insatisfaisant, ce n'est pas la diffusion d'un corpus autosuffisant; ils veulent impulser une politique nouvelle permettant de combler le hiatus existant entre sciences et culture.

Le financeur, quant à lui, doit pouvoir choisir en toute clarté. Si des actions de "mise en culture" scientifique peuvent être menées à partir de musées, d'opérations patrimoniales, de laboratoires, d'entreprises industrielles, de clubs... aucun de ces établissements n'est en lui même "centre de culture": ils peuvent le devenir s'il y est pratiquée une politique d'échanges, d'animations, de présentations. Même dans ce cas, toutes ces initiatives ne doivent pas être confondues: **toutes sont nécessaires mais toutes ont leur pertinence**. Celle d'un musée comprend la conservation, dont **il faut réaffirmer avec force qu'elle est indispensable dans la politique d'un pays**; celle d'une opération d'alphabétisation à l'informatique est d'initier à cette technologie (elle pourrait être aussi de faire réfléchir sur l'objet).

Les sources de financement de ces différentes actions peuvent être différentes, même si une partie est commune. Les dénommer de manière identique ne fait pas qu'ajouter à la confusion, mais contribue -nous le verrons- à opposer les unes aux autres, pour la conquête d'une ligne budgétaire indifférenciée, des structures dont il faudrait, au contraire, chercher à combiner l'action. Les crédits d'investissements ou de fonctionnement attribués aux théâtres, aux orchestres philharmoniques, aux musées des Beaux-Arts sont-ils indistincts? et pourtant, qui doute de la pertinence de chacun de ces partenaires?

Pour clarifier une situation confuse, nous proposons donc d'adopter les appellations suivantes:

."Opérations" (suivie d'un qualificatif): toute action thématique limitée dans le temps (opération d'alphabétisation à l'informatique...)

."Etablissement" (suivi de sa dénomination): tout lieu ouvert au public présentant des collections, des bâtiments spécifiques que l'on veut conserver, ou traitant d'un **thème** particulier (musée patrimoine, maison du fer, des télécommunications...)

."CCSTI": tout lieu non thématique, dont nous allons nous attacher à préciser les fonctions.

Dans tout ce qui suit, nous allons donc insister sur les CCSTI pris au sens où nous venons de les définir. Précisons à nouveau que cette focalisation correspond à la mission qui nous a été confiée et n'implique pour nous aucune hiérarchie de valeur introduite entre les différentes structures en présence: les financeurs doivent pouvoir choisir avec des paramètres tels que la répartition géographique, l'activité des équipes, le potentiel existant, les budgets... **En un lieu, la politique de mise en culture scientifique pourra, par exemple, s'appuyer sur l'équipe dynamique d'un musée, en un autre, sur celle d'un CCSTI, ailleurs encore, sur les deux à la fois.**

II - LES FONCTIONS D'UN CCSTI

Dans le préambule de ce rapport, nous avons montré que l'émergence du projet de "mettre la science en culture" nécessite la création d'outils nouveaux: les CCSTI. Conscientes de cette exigence, les équipes porteuses de projet ont d'abord conçu ces outils de manière théorique puis, lorsque des préfigurations furent rendues possibles, la réalisation pratique en a été amorcée, testée, améliorée: l'expérience multiple, d'équipes diverses permet de préciser les pertinences, les moyens, les méthodes, de donner à voir ce que pouvait être la mise en œuvre d'une politique. Ces tentatives se sont inscrites dans les limites des conditions matérielles de réalisations: modifications des perspectives initiales imposées par les financeurs parfois; absence de lieu souvent; incertitudes budgétaires toujours.

Le mouvement se développant, en venant à être affiché "en haut", dans les conditions d'indétermination que nous venons d'évoquer, d'autres préfigurations, répondant à d'autres motivations vinrent brouiller les perspectives, altérer les mises en œuvre.

Pour définir les fonctions d'un CCSTI, nous allons essayer de nous dégager des interférences induites par les contre-sens signalés. Pour cela, nous retracerons la démarche suivie par les promoteurs du projet, citerons leurs textes initiaux définissant la pertinence attribuée aux centres, décrirons -de manière évidemment non exhaustive- celles des actions qui ont été menées. Adoptant cette progression, nous voulons que la richesse exprimée sur le terrain serve à forger l'outil nécessaire pour réaliser l'ambition nouvelle affirmée; que la méthode expérimentale soit celle dont sont déduites les fonctions proposées.

II 1 - Définitions

Les centres de culture scientifique, technique et industrielle doivent remplir de **"multiples fonctions, afin de permettre l'instauration de communications... et de prendre en compte la diversité des motivations possibles"** note l'ANAI.

Ces fonctions sont:

."confrontation, recherche, création:... Le Centre doit permettre de créer un large débat démocratique sur les questions scientifiques et techniques:... discussions publiques et contradictoires systématique... sur les enjeux sociaux et politiques du développement technologique... et des recherches nouvelles; recherches pluridisciplinaires et réflexion critique sur la philosophie, l'histoire, l'enseignement des sciences et des techniques;... participation et confrontation culturelle de la Science et de la Technologie avec les Arts plastiques, le théâtre, la musique, la littérature... (ANAI) " permettre au plus grand nombre

de contrôler des choix individuels ou sociaux par l'exercice de la critique sur ce qui est objet de la science et qui ne l'est pas... pour cela -organiser des confrontations entre chercheurs, journalistes, animateurs culturels"(Grenoble) "Organiser le débat sur les questions scientifiques et techniques, sur leurs incidences sociales, sur les changements culturels" (ALIAS).

."sensibilisation et expositions. La science et la technique -note l'ANAIS- peuvent être attrayantes. Le centre montrera ces aspects certes essentiellement spectaculaires, mais qui peuvent jouer un rôle d'incitation... il offrira... un **exploratorium** présentant des montages simples et attractifs... des **expositions** réalisées autour d'un thème... choisies en fonction des réalités socio-économiques locales du moment. Ces expositions doivent être le lieu commun de la science et de l'art, la conjugaison des imaginaires".

"Les expositions seront un lieu d'incitation et de plaisir développant la motivation et l'envie de connaître... sur un thème, elles mettront en relation et en cohérence différents discours (technique, scientifique, économique, social) et tenteront de les réconcilier avec les Beaux-Arts" (ALIAS). "Sur un thème, choisi en fonction de l'intérêt d'une équipe... des réalités socio-économiques du moment... des demandes nées du lieu de leur réalisation;... les expositions... permettront la rencontre entre les sciences... et un public... par le recours constant à l'imaginaire...: il y a en effet... un espace commun entre... deux imaginaires: celui de la science et celui de l'art... ce parti pris... implique que les expositions soient réalisées avec le concours d'artistes... L'exposition doit être considérée comme un événement... éphémère... point de départ possible d'un itinéraire individuel qui prolonge et entoure cette action..." (Fondation 93) "L'exposition pourra être rendue itinérante... afin d'être de multiplier son impact..." (Grenoble) "... et de pouvoir être intégrée dans les pratiques éducatives développées dans toute la zone géographique d'influence".

."formation. La formation à la culture scientifique et technique-écrit l'ANAIS sera considérée comme une mission essentielle du centre; s'adressant principalement aux animateurs culturels, enseignants, chercheurs, documentalistes et bibliothécaires,... cette formation se fera par l'organisation de stages, journées et rencontres spécifiques... le Centre contribuera également à la formation permanente..." (ANAIS) "La politique d'animation ne peut être développée sans une politique de formation. Celle que nous mettrons en place se situera à divers niveaux: ... présentation des produits réalisés aux futurs utilisateurs... afin de démultiplier au maximum l'action; formation continue dans et hors l'Education nationale..." (ALIAS).

."Centre d'information et de ressources:... il nous est apparu -dit la Fondation 93- que le point de départ d'une action culturelle scientifique et technique est lié à la sensibilité de ses promoteurs et... à la mise à leur disposition d'une information... actuellement dispersée, éparpillée... permettre d'avoir accès aux listes d'ouvrages, ...

aux documents divers... mettre à disposition un fichier des ressources disponibles... et des réalisations culturelles: ce sont les objectifs visés". "Il s'agit de permettre l'accès du public le plus large à l'information scientifique et technique... d'établir un lieu et une structure de contacts réguliers et systématiques entre les professionnels (presse, radio, télévision) et les milieux scientifiques..."(ANAIS) "Un centre d'information et de ressources doit permettre à tous d'accéder rapidement à une information. Mais celle-ci, même disponible, n'est généralement pas utilisable telle quelle... il faut que soit établie une médiation entre le document et l'utilisateur,... que d'autre part soit créée une interface entre recherche et publics"(ALIAS).

. "Aide à l'innovation, Animation: Le centre servira de point d'appui aux clubs scientifiques, activités culturelles (MJC) ou projets éducatifs, par l'utilisation de son propre matériel, parfois coûteux, dont aucun club ne peut envisager l'achat pour un emploi épisodique..."(ANAIS).

Voici donc, telles que nous les voyons apparaître dans les documents, les fonctions que doit assurer l'outil pour que puisse être réalisé l'objectif de "mettre la science en culture": **lieu de création, de confrontation et de recherche; lieu de sensibilisation grâce aux expositions; lieu de formation; centre d'information, de ressources et de médiation.** Nous allons montrer comment ces intentions ont été traduites en actes, comment l'expérimentation a permis d'enrichir les objectifs initiaux.

II 2 - Les actions menées

a/ confrontation, débats, recherche.

Toutes les équipes rencontrées organisent des débats publics sur des sujets d'actualité ou pour répondre à la motivation créée par les expositions.

Les thèmes abordés sont donc nombreux et concernent des problèmes scientifiques, les mutations technologiques, les conditions de production, l'industrialisation (ou la désindustrialisation), les nouveaux produits, les problèmes éthiques, sociaux, culturels en débat. Citons comme exemples "l'introduction des mathématiques modernes dans l'enseignement; informatique et société; les pollutions; les nouvelles méthodes de production agricole; les biotechnologies; les nouvelles formes de naissance; la santé; les réseaux câblés; les énergies; le nucléaire; les transports... Ces discussions peuvent prendre la forme de conférences-débats (Grenoble-Poitiers-Rennes-Anais-Marseille),

de forums tenus lors de grandes opérations concernant toute une ville (ABRET, Thionville, Strasbourg); d'interventions dans les classes ou dans les maisons de jeunes (ALIAS, ANAIS, Toulouse).

Ces confrontations peuvent aussi déboucher sur la réalisation de produits culturels: émissions radio (phonoscience à Grenoble-ALIAS) ou expositions (Informatique et vie quotidienne de Grenoble).

Une autre forme de confrontation est réalisée par la pratique, par la mise en action. Ainsi l'opération "Passeports jeunes, Culture scientifique, technique et industrielle" de l'ALIAS qui s'adresse à des adolescents regroupés dans leurs structures éducatives habituelles -dans ou hors école: les jeunes engagent un travail de découverte sur un thème précis -qu'ils choisissent librement-. *"De là, ils cherchent à comprendre ce qui se fait, ce qui se produit, ce qui se vit dans leur région: ils se déplacent, enquêtent auprès des acteurs de la vie sociale, professionnelle, des chercheurs, découvrent leur environnement, la réalité de la recherche scientifique et de l'entreprise industrielle, afin d'en comprendre les articulations, de mieux cerner ce que l'on entend par "mutations technologiques" mais aussi de tracer l'histoire humaine et sociale des "modernisations", d'apprécier les changements dans l'organisation de travail, dans la vie quotidienne. Pour rendre compte de l'expérience acquise et la transmettre, chaque groupe réalise une production culturelle -de forme totalement libre- qui circulera dans la région".*

La confrontation revêt enfin, parfois la forme d'une mise en relation interculturelle: ainsi, l'ANAIS réalise une expérience : *"Alliages": il s'agit de permettre "le dialogue et l'échange entre les mondes séparés que sont ceux de la "Culture humaniste" et de la "Culture technique": autour des objets travaillés, fabriqués, usinés dans le bois, le métal, la pierre, le plastique... l'association réunit des élèves de Lycée d'Enseignement Professionnel et des artistes, afin que soit créée en commun une œuvre originale: dans les LEP, les élèves apprennent à façonner des matériaux divers; ils sont proches de l'outil, de la matière mais, pour des raisons sociales évidentes, loin de l'art. Avec les mêmes matériaux, les mêmes techniques, les artistes créent des œuvres sensibles, pour le plaisir, l'émotion, le rêve... mais le côté ouvrier de l'artiste reste méconnu... La rencontre... offre aux élèves la possibilité d'un regard différent sur l'outil, le geste, l'objet... et permet,... une approche esthétique. Pour les artistes, la confrontation de leurs techniques avec celles... des apprentis ouvre de perspectives inattendues"...* Ces relations interculturelles prennent parfois la forme de créations théâtrales ("les physiciens"; "Bioprotéïnes, M. et Mme DUTRILLON" et les autres pièces sur l'ADN du Pepac; Au large des écueils de Zinc à Martigues); des lectures de textes (Hugo...); des créations "d'objets de culture scientifique", comme nous allons le montrer dans le prochain paragraphe.

b/ Créations culturelles

Les plus fréquentes des créations réalisées par les équipes rencontrées sont les **expositions**. *"Elles sont un moyen qui doit aider le citoyen à comprendre les grands enjeux scientifiques et techniques, à être plus à l'aise dans la société. Elles présentent les implications économiques et sociales et sont le plus possible en prise directe avec les préoccupations de chacun. Attrayantes... réalisées par les professionnels de l'image, elles s'adressent à un public non spécialiste"* note le catalogue du CCST de Grenoble qui comporte neuf de ces productions: *"La Terre et la Vigne"; "la vie au microscope": les mécanismes biologiques responsables de l'unité et de la diversité du vivant...; "Energies pour demain"; "informatique et vie quotidienne"; "la pollution atmosphérique"; "le phosphore" (réalisé avec le CE d'Epierre); "les manipulations génétiques": découverte d'une nouvelle technologie et réflexion sur ses incidences économiques, sociales, éthiques; "Les transports dans les Alpes"; "L'homme, l'énergie, l'habitat". La Fondation 93 a réalisé "les réseaux câblés entrent dans la ville"; "Informatique". L'Abret a voulu présenter les utilisations de l'image dans les laboratoires: "Images et Recherche". Le CESTIM a réalisé "Histoire du disque" et "la vapeur". L'AMUSS une importante exposition/animation, rendue en partie itinérante "Sciences et Techniques en Alsace"... Ces productions sont de plusieurs types: les unes constituent de grandes manifestations, qui se tiennent en un lieu précis pendant une période déterminée (les réseaux câblés), les autres sont des expositions itinérantes de moyenne dimension comprenant des manipulations interactives, des "coins bibliographie", des animations (CCST de Grenoble), d'autres enfin sont des exposition-panneaux facilement transportables, installés en peu de temps, qui permettent d'induire une "accroche visuelle" destinée à développer la motivation et à s'intégrer dans une pratique éducative (Informatique).*

Un autre type de productions concilie l'itinérance facile et la lourdeur de l'installation des stands interactifs: ce sont les **structures mobiles**: le *"Cryobus";* puis *"l'Optomobile"* du CCST de Grenoble, destinés à transporter un certain nombre d'expériences sur un thème donné et de les mettre à disposition des collègues, bibliothèques, comités d'entreprise; *"l'Espace Cosmos"* de la Fondation 93 qui était destiné à servir "d'accroche" à une importante exposition; le *"Bus informatique"* de la Fondation qui a été "voulu comme un lieu où se rencontrent l'imaginaire et la technologie, mi-spectacle, mi-salle d'enseignement...; il constitue pour beaucoup de passagers le premier contact avec l'informatique..., rencontre qui restera teintée de désir et de plaisir".

Des CCSTI organisent aussi, pendant une période déterminée des **animations** qui concernent toute une ville: autour d'expositions, de projections de films, de débats, de journées portes ouvertes... se regroupent et coopèrent des structures éducatives, culturelles, scientifiques, industrielles, associatives..., qui veulent réaliser un évènement choc. C'est ainsi qu'ont eu lieu les opérations "*pop physique*", "*pop médecine*", "*pop communication*" à Poitiers, associant à chaque fois, une quarantaine de partenaires différents. A Brest, se tient "*Rentré Z dans la science*", autour de l'Abret; à Thionville, la "*Fête de la Science et des techniques*". Par extension, on peut faire entrer dans ce type d'actions le "*Festival du film scientifique*" de la Cité Scientifique, en raison de la mobilisation produite autour de l'évènement et le prochain "*Invention, Image, Imaginaire*" que l'ALIAS organise dans plusieurs villes du Nord -Pas-de-Calais.

A Nice, l'ANAS a réalisé '**l'exploratoire**' dont la devise pourrait être "Les yeux c'est bien, les mains, c'est mieux": la science n'est pas contemplation mais expérimentation; avec l'exploratoire, pour comprendre, il faut toucher, manipuler, triturer, jouer, détourner les montages proposés: "trop souvent, en effet, le tableau noir, l'écran de télé, la page imprimée masquent, plutôt qu'ils ne montrent la réalité de la science... l'exploratoire offre des activités concrètes, des situations expérimentales, imaginées et développées par ses utilisateurs même, dans les écoles, les lycées, l'Université". Les présentations ont été réalisées grâce à des PAE; elles veulent stimuler l'interrogation du public. L'aspect volontairement "bricolant", l'atelier de réparation situé dans la présentation, montrent un aspect de la pratique scientifique.

A la même volonté de développer, par le jeu et le plaisir, la motivation, l'envie de comprendre, correspondent la création de **valises expositions**. La "*Valise mer*" de la Fondation 93 "est à la fois une boîte aux trésors et une boîte à malices, c'est une exposition en taille réduite qui se transporte dans une voiture... et qui permet de découvrir, de manipuler, d'expérimenter. Elle traite un thème, et sur ce thème, elle croise des approches différentes -celles de spécialistes, de disciplines scientifiques, ... d'artistes, de plasticiens, de curieux... Son utilisation s'intègre dans une politique éducative. L'annonce de son arrivée suscite un intérêt. Sa venue crée un évènement. Son ouverture amène de surprises en surprises: l'ouverture d'un tiroir plonge dans l'exploration d'un domaine, la découverte d'un autre entraîne vers d'autres perspectives". Ces réconciliations entre sciences, techniques, Arts, veulent aussi être induites par la "*Valise symétrie*" de l'ALIAS: "créer un objet de culture scientifique, pouvant circuler facilement, alliant rigueur et beauté, conçu au sein d'un creuset culturel, où se rencontrent scientifiques, artistes, plasticiens, enseignants, personnes provenant de tous horizons, c'est ce que nous chercherons à réaliser dans chaque valise exploration. Valise comme symbole de déplacement et de circulation facile, comme exigence aussi de rassembler le propos en tout précis et clair. L'objet abrite une mini-exposition organisée en tiroir, chaque tiroir est "mise en scène", évoque un thème, entraîne une

découverte, aiguise la curiosité, provoque les questions... Chaque élément veut, par le jeu, le plaisir, donner l'envie de comprendre et d'approfondir. Les mises en rapport des éléments entre eux suggèrent des éclairages nouveaux sur les différents champs représentés et invitent à les replacer dans une histoire. Ce n'est pas un objet à contempler ou à regarder fonctionner, il cherche à rendre actif: manipuler, observer, essayer. Les niveaux de lecture peuvent être très différents: de l'école primaire à l'Université, du curieux au chercheur, les pistes à explorer sont **variées**. C'est ce que nous avons voulu réaliser à propos du concept de symétrie indispensable comme économie de pensée, fondamental en mathématiques et en physiques modernes intervenant constamment dans notre vie quotidienne. Ni modèle, ni exemple, mais moment dans une recherche culturelle qui ne peut se développer qu'en découvrant, en expérimentant et en faisant."

Deux autres valises expositions répondant à ces principes ont été créées : la "*Valise énergie*" par l'ALIAS et la "*Valise industrie*" par la Fondation 93.

c/ La formation

La culture scientifique ne peut naître d'accumulation d'informations ponctuelles, de la visite d'expositions, même interactives. Des "médiateurs" ou des "faciliteurs" présents peuvent dialoguer avec les visiteurs, répondre à leurs interrogations; puis, un effet démultiplicateur maximum est obtenu quand les produits réalisés sont utilisés par des enseignants ou des animateurs –dans ou hors le système éducatif- à *l'intérieur de leur propre* pratique. Que ces éducateurs intéressés apprennent à connaître les produits, enrichissent grâce à eux leurs connaissances, s'ouvrent à des domaines nouveaux, testent les utilisations possibles, appréhendent la meilleure utilisation qu'ils peuvent en faire... sont les buts des stages qu'organisent le CCST de Grenoble, l'ALIAS, la Maison des Sciences de Poitiers. D'autres stages peuvent inciter à la création de bases techniques, de clubs, de PAE, donner des clefs pour montrer ces actions, en permettre la réalisation... Tous les CCSTI rencontrés, à Grenoble, Lille, Marseille, Montreuil, Nice, Orsay, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Thionville, Toulouse organisent de telles formations. Les unes s'adressent à des publics d'animateurs indifférenciés, les autres ciblent ceux-ci: chefs d'établissements; documentalistes; responsables de MJC; professeurs... tous essaient de trouver des formateurs-relais pouvant démultiplier l'action entreprise: les formations sont alors les lieux de rencontre permettant à toute une zone géographique d'influence d'être imprégnée des actions menées.

Parfois, d'autres stages (ANAIS, CCST de Grenoble) visent à donner une **formation initiale** pour que des animateurs de culture scientifique puissent venir exercer leurs compétences dans les CCSTI même.

Enfin, des formations atteignent le niveau d'une véritable mise en culture en faisant

se rencontrer autour d'un thème philosophes, historiens, historiens des sciences, artistes, conservateurs de musées des Beaux-Arts, mathématiciens, physiciens, biologistes (stages de l'ALIAS *Sciences et Culture d'une époque*).

d/ Les centres d'information, de ressources et de médiation entre recherche et publics.

Ces centres, qui répondent bien aux descriptions faites dans les papiers théoriques initiaux, sont mis en place à la Fondation 93, au CCST de Grenoble, à l'ALIAS, à Thionville, à Mulhouse. Ils permettent

-d'organiser la circulation des produits, de les mettre à disposition, de présenter un catalogue d'animations et de personnes ressources auxquelles tout éducateur peut avoir recours.

-de présenter des listes d'ouvrages, avec des bibliographies critiques; des documents de supports divers (iconographies, audio, vidéo).

-de répondre aux demandes d'animation et de fournir la documentation permettant de réaliser expositions, émissions radio ou télé, journaux documentaires.

-de fournir des informations pertinentes à qui désire les obtenir; de rendre visible le travail des laboratoires et de constituer un interface entre recherche et publics (médiation): ce sont aussi ces missions que remplissent **les Boutiques de Sciences** de Marseille, Poitiers, Strasbourg, Lyon (pour ne citer que celles que nous avons visitées). Des structures de médiation pour les demandes de recherches; des services "questions réponses" y sont également mises en place.

-de servir de pôle d'information pour les journalistes, voire d'organiser à leur intention des journées thématiques.

Voici donc les actions réalisées par les CCSTI visités au cours de cette mission. L'énumération prouve la richesse du terrain, donne à voir la diversité des expériences, montre ce que pourraient être les fonctions de l'outil à créer. Avant de récapituler celles-ci, nous devons cependant insister sur des difficultés liées à certaines tentatives qui ont été menées.

II 3 – Des fonctions qu'il serait prudent de ne pas assurer

Notre mission nous a permis de mesurer combien certaines des fonctions que l'on voulait voir assumer par les CCSTI peuvent stériliser leur développement:

a/ Les centres régionaux

Dans ses documents, la MIDIST insiste sur l'importance de développer les **centres régionaux** de culture scientifique. Ceux-ci sont –dans l'esprit de leurs promoteurs– destinés

à permettre de rompre l'isolement d'initiatives diverses, à faire circuler des produits culturels de qualité, à améliorer certaines productions qui souffrent de médiocrité par manque de collaborations, à ancrer les objets culturels dans la réalité économique de la région, à créer des liens entre acteurs isolés. Les centres régionaux doivent, selon la MIDIST, "assurer une fonction de coordination, d'échanges, de mise à disposition..., de repérage des personnes compétentes... Et non, comme certains le craignent, de donner le pouvoir à un organe de centralisation autoritaire, qui prétendrait régenter ce qui existe, limiter les initiatives et monopoliser à son profit les aides de l'Etat et des Collectivités territoriales".

Le but visé est clair, les fonctions définies, les limites précisées. Force est cependant de constater que l'interprétation du concept de Centre Régional n'a pas suivi la ligne directrice fixée par ses initiateurs: beaucoup d'équipes présentes sur le terrain et développant leur action dans des domaines divers se sont, nous l'avons dit, autolabélisées "CCSTI". Elles ont déduit de la volonté de créer des Centres Régionaux qu'il y aurait un seul centre de culture scientifique par Région (administrative). Qui allait devenir ce centre? Quel projet survivrait? Dans les régions Provence - Côte d'Azur, ou plus précisément, dans la région Marseillaise, en Alsace, en Midi-Pyrénées, en Rhône Alpes, en Bretagne, de nombreuses équipes voulurent simultanément ou successivement devenir le centre. On lira dans les fiches analytiques contenues dans la deuxième partie de ce rapport un récit des rivalités qui opposèrent -et opposent encore- de manière bien arbitraire des projets différents. Certains responsables administratifs, certaines équipes purent croire que le Centre Régional allait redistribuer des crédits de Culture Scientifique à des associations: le cas s'est effectivement produit en Midi-Pyrénées et en Provence - Côte d'Azur: le "Centre" est alors devenu instance de pouvoir politique; puisqu'une telle déviation était introduite, une extension de cette perversion devenait inévitable: à une époque où la loi de décentralisation est mise en place et où les régions se voient conférer de nouvelles attributions, éprouvent le besoin d'exister et d'affirmer une politique, des Etablissements publics régionaux en vinrent à revendiquer le droit d'être le Centre Régional, d'obtenir les crédits de l'Etat, de les redistribuer, de coordonner les actions entreprises. Une imbrication des niveaux politiques et de l'action s'est alors constituée: le Contrat de Plan Etat/Région Provence - Côte d'Azur affirme que la coordination des centres de Nice et de Marseille "sera assurée par la Région"; les négociations en cours dans la Région Nord - Pas-de-Calais portent sur la création, au sein d'un office régional, d'un "centre de promotion" qui assure certaines des fonctions d'un "CCSTI" (information, formation, aide à la conception). Afin de ne pas établir de telles confusions, il semble utile de rompre avec la notion de centre régional et la remplacer par celle de zone géographique d'influence des CCSTI: c'est cette distinction que nous adopterons dans la rédaction des fiches analytiques qui concluent ce rapport.

Le paragraphe concernant les structures proposera d'autre part de bien séparer les

niveaux de la décision et de l'action: aux instances politiques, la responsabilité de choisir et de fixer un cahier des charges, aux hommes de terrain la responsabilité d'agir et de déterminer les actions. Seule une telle séparation permettra de dénouer - nous le verrons - des situations bloquées ou confuses.

b/ Les "réseaux" et les "centres éclatés".

La même perversion que celle qui vient d'être signalée à propos des centres régionaux existe à propos des "réseaux" ou des "centres éclatés". Travailler en réseau, c'était, pour l'esprit des initiateurs de la formule, rechercher des complémentarités, travailler en collaboration, étendre progressivement une zone d'influence aux domaines séparés que sont les secteurs "culturels", d' "enseignement", "industriels", "scientifique", "technique"... C'est cette mise en réseau, par la pratique, grâce à la recherche de collaborations égalitaires entre partenaires qui gardent leur indépendance, établie pour une action par des structures qui désirent conjuguer leurs efforts et veulent atteindre un même but que réalisent l'Abret, l'Alias, l'Anais, le Cestim, la Fondation 93... Mais la "mise en réseau" induit des déviations diverses:

. on peut utiliser cette notion pour imposer une instance coordinatrice, placée au dessus des autres et non plus, parmi eux. Un centre de pouvoir est créé, une lutte se déclenche pour y accéder et, puisqu'ici encore le réseau est régional, la Région, instance administrative, peut vouloir devenir celle qui coordonne.

. on a pu vouloir, par la constitution de réseaux, mettre en activité des structures existantes. A l'évidence, c'est un échec: aucune équipe établie n'accepte de modifier sa pratique, ses problématiques, par adjonction partielle d'une équipe extérieure. La fécondation souhaitée n'est pas réalisée, le "réseau" peut être un trompe l'œil laissant dans l'état les établissements séparés...

. par contre, le rôle que peuvent assumer les Régions, leurs offices, c'est de remplir la mission technique d'information, de **représentation extérieure** (comme c'est le cas en Languedoc-Roussillon), et ces fonctions sont **essentiels**.

II 4 - Conclusions

Aux remarques et descriptions qui précèdent, on peut ajouter que **faute de moyens financiers significatifs** il a été demandé aux équipes de mettre en place des CCSTI de **"visibilité modeste"** (le terme a été souligné dans divers documents). Ainsi, les sommes investies l'ont été dans l'animation et l'on ne peut toujours actuellement "donner à voir" que le CCSTI de Grenoble... qui fonctionne depuis 1978. Cette situation ne peut se prolonger. Pour vivre, les CCSTI doivent posséder un lieu qui, sauf dans les cas particuliers de la "Fondation 93" et de la "Cité Scientifique", trop proches des établissements parisiens

et de La Villette, sera un lieu d'expositions permanentes non thématiques, renouvelées périodiquement (tous les cinq ans?).

L'existence d'un tel lieu doit obligatoirement, nous l'avons vu, être dissocié du problème des collections ou du patrimoine, lesquels doivent être traités indépendamment: leurs pertinences, modes de financements, structures administratives sont ou doivent être différents.

Ainsi complétée, la définition de CCSTI peut être proposée:

C'est un **centre localisé, polyvalent, non thématique**, inséré dans une réalité locale ou régionale, possédant donc une **aire géographique d'influence**, et assurant différentes fonctions:

- **lieu de rencontres, de confrontations et de débats** sur les sciences, les techniques, leurs applications et leurs implications. Des relations interculturelles sont établies.

- **lieu de créations culturelles** obtenues grâce à la mise en relation de partenaires venant de spécialités et d'horizons différents. Les produits de culture scientifique, technique et industrielle réalisés pourront utiliser des supports différents (expositions permanentes, temporaires ou itinérantes; valises expositions; exploratoire; émissions radiophoniques, télévisées; manifestations...). Ces créations doivent susciter le désir et le plaisir. **L'exigence de qualité** doit être affirmée.

- **mise en circulation** ou à disposition des produits (et de ceux réalisés par d'autres CCSTI, musées...) dans toute l'aire géographique d'influence.

- **lieu de formation**, fonction indispensable à réaliser pour que soit démultiplié l'effet des actions entreprises: elle s'appuie notamment sur les produits créés et mis à disposition, mais peut atteindre le niveau de la recherche culturelle.

- **centre d'information de ressources et de médiation entre recherche et publics**: ce centre permet l'aide à l'animation, constitue une base technique pour les clubs, développe des médiations permettant de rendre accessibles aux éducateurs les documents ainsi que les activités des centres de recherches. Il rend visible le travail des laboratoires et constitue l'interface publics/recherche.

Ces CCSTI n'ont encore aucun équivalent à l'étranger; ils constituent l'un des éléments sur lesquels pourra s'appuyer une politique novatrice de "mise en culture" des sciences, des techniques, de l'industrie, pour que soient atteints les objectifs que visent le PPE N°3 du IX° Plan. Pour parfaire une telle politique, il faut aussi que soient prises certaines mesures d'accompagnement et adoptée une stratégie que nous allons maintenant essayer de définir, après avoir analysé différents problèmes rencontrés quotidiennement sur le terrain.

III - ANALYSE DE SITUATION ET PROPOSITIONS

III 1 - Les Contrats de Plan

La préparation du IX^e Plan s'est faite grâce au travail commun de nombreux partenaires. Les priorités nationales ont été abondamment discutées. La nécessité de développer la culture scientifique largement débattue, un affichage de cette politique réalisé: en soit, la preuve le fait que dix neuf régions sur vingt deux ont inscrit des actions relevant de la CSTI dans les Contrats. Cet acquis est important. De même, la procédure de concertation adoptée pour établir un programme pluriannuel de développement permet de penser la complémentarité des équipements culturels. Cependant, en raison d'un calendrier très serré, une certaine précipitation a été observée lors de la rédaction des différents articles des contrats, aussi les aspects positifs relevés ne doivent pas masquer que dans dix régions, il y est simplement écrit que le contenu de la politique de CSTI doit être précisée; de nombreux élus, nationaux ou locaux, sont encore loin d'être sensibilisés au problème; des musées animés par des équipes sont laissés sans crédits, à l'abandon... ou à la seule charge du Ministère de la Culture, et de la MIDIST.

En ce qui concerne les CCSTI, la situation a été rendue très confuse en raison de trois types de problèmes qui se sont entrecroisés: l'imprécision du concept; une interministérialité mal rodée; la mise en place de la loi de décentralisation et de régionalisation.

a/ L'imprécision des Contrats de Plan

Les contrats de plan ont été signés à une époque où le concept de CCSTI était mal défini. On retrouve donc, dans toutes les régions, les confusions que nous avons essayé de mettre en évidence précédemment. A ces confusions, s'ajoutent d'autres problèmes: les rédacteurs des contrats de plan, agissant sous le signe de l'urgence, ont volontairement laissé imprécises certaines lignes, laissant à la négociation ultérieure et à la rédaction d'avenants le soin de combler les lacunes; des désaccords entre les partenaires ont pu se manifester lorsqu'il s'est agi de préciser les indéterminations; tous les engagements correspondant au chapitre "Culture Scientifique" ont alors été suspendus. Un tel cas a pu également se produire lorsque le contrat de plan prévoyait une étude: la menée de celle-ci, ses résultats, ont pu être différemment appréciés... et provoquer le retard ou le blocage d'une négociation trop globale. Nous ne pouvons détailler tous les exemples qui se sont présentés: on en trouvera une analyse dans les "fiches analytiques"; nous nous contenterons de citer ici, Région par Région, quelques passages significatifs des contrats de plans, montrant l'entrecroisement des niveaux de difficultés.

. En Alsace, le contrat de plan précise : le *"projet de centre de culture scientifique à Strasbourg... s'appuie notamment sur une mise en valeur des musées scientifiques de Strasbourg"*; il prévoit *"une étude de conception et de faisabilité, incluant une analyse de l'ensemble des potentialités régionales"*. Une telle rédaction a fait s'opposer des partisans de la revitalisation des musées, ceux de leur intégration dans un ensemble nouveau, ceux de la création d'un centre s'appuyant sur des partenaires extérieurs au domaine muséographique; ces différences d'appréciation ne sont pas levées. Pour Mulhouse, le même contrat cite comme centres les musées de l'Automobile et du chemin de fer; le CESTIM ne se voit attribuer aucune ligne budgétaire, mais est mentionné.

. En Bretagne, le contrat vient mettre l'accent *"sur l'évolution des techniques maritimes et de l'océanographie"* et prévoit deux CCST, à Lorient (activités portuaires) et Brest (navigation); *"un avenant... pourra prendre en compte... le CCST de Rennes"*. Le projet de l'ABRET n'est pas mentionné.

. En Lorraine, outre la particularité déjà signalée (les quatre établissements existants avant 1983 sont désignés par leur nom thématique, les six à créer appelés CCST), aucune donnée chiffrée n'est précisée pour le seul centre "non thématique" (Thionville); celui-ci ne sera soutenu que s'il y a *"des effets positifs et directs (pour)... la création d'emplois"*.

. En Midi-Pyrénées, *"l'Etat et la Région conviennent de favoriser la mise en place... d'un réseau de CCST... essentiellement constitué de lieux existants..."*

1/ études de faisabilité: la Région et l'Etat décident d'engager (de telles études) au terme desquelles un accord sera conclu sur les opérations précises à financer" (sic). Cinq possibilités de centres, quatre thématiques, un autre non, seront ainsi étudiées; on lira dans la fiche analytique "Toulouse" la confusion induite. Suit, sous le même titre CCST les centres de cultures régionales, le centre national Jean JAURES, le centre de musique électro-acoustique dont nous avons déjà fait état.

. Dans le Nord - Pas-de-Calais, le contrat écrit *"les centres s'appuieront sur un patrimoine constitué de bâtiments, de collections, de documents relatifs à une ou plusieurs actions thématiques, industrielles, agricoles, ou maritimes de la région... l'Etat et la Région mettront en place un réseau de centres à vocation déterminée"*. Comme nous l'avons déjà indiqué, sont désignés CCST le "centre minier de Lewarde...", l'Ecomusée de Fourmies... le centre agricole et rural (implantation non précisée)... le CCST éclaté... des opérations spécifiques (sous réserve de présentation de dossiers permettant d'identifier les projets)". L'imprécision de la rédaction fait que des négociations sont encore en cours entre l'Etat et la Région.

. En Provence - Côte d'Azur, il est précisé que les deux centres de Marseille et de Nice *"prendront appui sur un fort réseau régional leur coordination sera assurée par la Région. Une étude de faisabilité sera entreprise pour Marseille... L'opération du centre de Nice sera portée... par l'ANAI. Un programme coordonné entre la Fondation de Sophia et le futur centre de Nice sera établi... les engagements financiers (de l'Etat et de la Région)... seront précisés... A l'issue des études du centre de Marseille... quand sera défini un programme coordonné entre... Sophia..., l'Université de Nice et le futur centre de Nice"*

Les fiches "Marseille" et "Nice" montreront quelles difficultés et contraintes sont nées de l'interprétation de cette rédaction.

. **En Poitou-Charentes**, les phases utilisées sont sans ambiguïté, mais, pour la maison des sciences de Poitiers, la répartition entre les ministères de la part de financement de l'Etat n'est pas précisée.

. **En Rhône-Alpes**, le contrat de plan, actuellement très maigre, mentionne un soutien au Centre de Textile Contemporain, au centre d'archives industrielles et du Monde du travail et note *"afin de déterminer le programme précis de développement de la CST en Rhône-Alpes, l'Etat (ministère de la Culture) propose à la Région de mener conjointement avec elle en 1984, une étude approfondie permettant de fixer les objectifs et les coûts des opérations envisagées durant la durée du plan"*. Les projets qui pourraient être mentionnés dans un avenant sont la grande vapeur à OYONNAX, le musée des transports à Lyon, les moulins de Villancourt, le CCST de Grenoble (à condition qu'il affirme son rôle régional).

On le voit, les contrats de plan sont imprécis et incomplets: le CCST de Grenoble n'y est pas initialement mentionné; les muséums sont absents; les rédactions vont conduire à nombre d'interprétations contradictoires qui vont paralyser l'action.

L'adoption des distinctions prévues dans le paragraphe I de ce rapport pourrait fortement contribuer à lever les ambiguïtés constatées.

b/ Une interministérialité mal rodée

La DATAR avait reçu mission de mettre en place les contrats de plan en liaison avec les ministères concernés et les régions. Le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) était le lieu de décision pour les engagements de l'Etat. Le ministère de la recherche et de la technologie, la MIDIST, le ministère de la Culture et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) avaient été réunis dans un "groupe interministériel de la culture scientifique et technique" par décision du CIAT de Novembre 81. Chacun avec ses propres objectifs, avec ses moyens spécifiques devait concourir à la définition et à la mise en place du réseau des CCSTI. On note dans ce dispositif l'absence du ministère de l'Education nationale qui est le partenaire dont les établissements bénéficient le plus de l'action de CCSTI.

La coordination a mal fonctionné: les rédactions des contrats de plan le prouvent. Le ministère de la Culture, le ministère de la Recherche, la MIDIST, n'avaient pas la même approche initiale; des sensibilités diverses coexistaient: le ministère de la Culture a pu être amené à prendre en compte les écomusées ou les opérations patrimoniales, faute d'autres propositions faites par les élus régionaux; la MIDIST a voulu créer des centres régionaux ou des réseaux, la Culture n'a jamais utilisé ces notions. Comme nous

l'avons dit, il était obligatoire -dans un domaine nouveau- que la politique de chaque ministère soit affinée au cours d'une phase d'expérimentation. Celle-ci supposait des instruments d'analyse du terrain. Ceux utilisés par les deux ministères ne sont pas comparables: la culture dispose de Directions Régionales puissantes qui ont une habitude administrative certaine et qui gèrent tout un ensemble d'investissements et d'actions; la recherche venait tout juste de créer des délégations régionales, sans les doter de moyens administratifs apparents; la MIDIST ne possédait pas de délégué en Région et disposait de crédits centralisés. Ces différences de situations, le poids des habitudes internes, le degré d'investissement dans une politique, la manière de gérer celle-ci... ont obligatoirement sensibilisé différemment les uns et les autres aux problèmes rencontrés sur le terrain. Le groupe interministériel aurait pu être le lieu d'échange où se seraient adaptées et harmonisées les politiques. Il semble qu'il ne se soit plus réuni avec la fréquence nécessaire depuis la signature des contrats de plan. **L'interministérialité a donc mal fonctionné.** En particulier, lors des divergences sur l'interprétation des contrats de plan: bien des crédits inscrits n'ont pu être versés. L'intervention directe de la MIDIST a, dans plusieurs cas, évité que des équipes constituées soient obligées de se dissoudre.

Ces problèmes devraient se dissoudre prochainement grâce à la mise en place du programme mobilisateur sur la culture scientifique et la création d'une structure interministérielle ayant pouvoir de décision et d'intervention.

c/ La mise en place de la loi de décentralisation

Lors de leur création, les Etablissements publics régionaux, n'avaient -pour certains- que peu d'habitude administrative. Ils devaient mettre en place des services en même temps qu'ils avaient à discuter avec ceux de l'Etat. Comme le note l'AMCSTI *"les EPR... n'ont pas été réellement préparés à l'exercice des énormes responsabilités nouvelles que leur confère la loi de décentralisation..."*; dans chaque secteur, des partenaires nouveaux apparaissaient dans le champ politique; des équilibres nouveaux devaient être trouvés. Cette modification des relations antérieures se produisait alors même que la nouvelle instance administrative avait besoin de montrer son existence et d'apparaître en tant que telle grâce à la définition d'une politique propre. Mais les élus régionaux ne sont encore que des élus locaux ou des représentants de circonscription. Dans ces conditions, la négociation des contrats de plan fut difficile et les opérations retenues marquent l'équilibre, parfois instable réalisé entre les différents partenaires au moment de la rédaction.

Dans le domaine qui nous concerne, comme la loi de régionalisation et de décentralisation fut mise en œuvre, au moment où restait indéterminé le concept de CCSTI, alors qu'il aurait fallu initier une politique nouvelle et expérimenter avant de

décider, le contrat de plan a été considéré (par la loi) comme le lieu obligé par lequel devait passer l'engagement de l'Etat, même pour une simple étude ou une préfiguration. Ainsi, les inscriptions effectuées sur des lignes non différenciées subirent la lourdeur de la mise en place de la procédure, le poids des équilibres globaux des forces, la précarité d'un compromis: c'est le contrat de plan de Bretagne qui pèse l'intervention entre Lorient et Brest, c'est le contrat de plan Poitou-Charentes qui inscrit un établissement par département; c'est celui de PACA qui équilibre l'intervention entre Marseille et Nice; c'est le contrat de plan de Lorraine, compliqué par le contrat de plan particulier d'aide à la Lorraine, qui "conduit à des procédures très lourdes, rend difficile la maîtrise des décisions... obligatoires des ajustements fréquents, afin de tenir compte des confusions faites... et bloquer des initiatives", selon un responsable administratif rencontré; c'est le contrat de plan Nord - Pas-de-Calais qui cite surtout les établissements patrimoniaux, dont la Région a fait l'axe de sa politique; c'est le contrat de plan Rhône Alpes qui repousse à plus tard les décisions à prendre.

Fallait-il adopter le chemin d'une procédure aussi lourde pour initier et évaluer des actions ? La pratique des conventions -utilisée en Ile de France, en Rhône Alpes- à Thionville n'eût-elle été plus préférable. Ne faut-il pas repenser la question et laisser les partenaires motivés -qui ne sont pas toujours les Régions - mais peuvent être une ville, un département... s'accorder sur le financement des missions de services publics? L'Etat ne se doit-il pas d'affirmer sa responsabilité non seulement en soutenant un ou des projets de grande ampleur, mais surtout en incitant au développement de projets existant régionalement? Et la suite à donner à cette incitation, après qu'ait été lancée une politique, donnés à voir des exemples... se posera obligatoirement dans des situations nouvelles qui, d'évidence, permettront à des partenaires locaux, départementaux, régionaux, de s'engager dans une direction dont ils auront pu apprécier la pertinence.

Tous ces problèmes font que peu de CCSTI ont pu bénéficier des garanties qu'offre la rédaction d'un contrat.

III 2 - Les finances

Nous étudierons successivement les problèmes d'investissements immobiliers; le financement de fonctionnement; l'équipement.

Lors de la rédaction du PPE N°3, seul le CCST de Grenoble disposait de locaux. Tout était à faire -ou presque- dans les domaines évoqués.

a/ Les investissements immobiliers

Pour ces investissements, des crédits ont été prévus à Nice, Thionville et Poitiers. Les procédures en rigueur comprennent de nombreux intermédiaires, elles sont longues à se conclure.

. **A Nice**, les partenaires financiers sont la Région PACA, le FIAT, le Ministère de la Culture. Selon le contrat de plan, l'opération devait être engagée "dès 1984". En Octobre 1985, les sommes prévues pour 84 et 85 -que le CCSTI de Nice Côte d'Azur a fait bloquer sur 85 en raison de problèmes dans la recherche du bâtiment à réhabiliter- ne sont pas encore toutes arrivées au coordinateur des investissements (la DRAC); aucune acquisition n'a donc pu être effectuée (une promesse de vente pour un immeuble est signée; les délais indiqués dans cette pièce n'ont pu être respectés tant à cause du retard signalé que de difficultés rencontrées dans la mise au point du dossier technique.

. **A Thionville**, une convention de développement culturel est signée entre le Ministère de la Culture et la Ville. La volonté de celle-ci se traduit par la mise à disposition - réalisée de 1 500 m² de locaux, situés dans le centre culturel "Jacques BREL". L'enveloppe financière de la réhabilitation se monte actuellement à 2,2 MF. Les crédits 85 sont mandatés.

. **A Poitiers**, la maison des sciences va s'édifier au centre ville. Le coût du projet s'élève à 32 MF. La dépense subventionnable est fixée à 24 MF. L'Etat prend en charge 12 MF, la région 4,8 MF, la ville de Poitiers 7,2 MF + les 8 MF de dépassement (travaux de voirie). Le programme sera réalisé en quatre tranches. Les démolitions nécessaires sont effectuées en grande partie; mais la répartition des interventions de l'Etat en 86 et 87 n'est pas encore arrêtée (ce sont les tranches les plus lourdes): le Ministère de la Culture apporterait 30 %; il reste 20 % à financer.

. **A Toulouse**, la municipalité a effectué, sur ses fonds propres, une réhabilitation de l'ancien observatoire de Jolimont.

b/ Le fonctionnement et l'équipement

Si nous additionnons toutes les ressources dont ont pu disposer en 1984 tous les CCSTI visités (ceux cités dans la lettre de mission plus l'ABRET), nous constatons que le total s'élève à environ 11 MF.

Sur cette somme, la part de l'Etat représente environ 6 MF, MIDIST 2,8; DDC 2,7; celle des collectivités locales 2,3 MF; celle des ressources contractuelles provenant de différents services de l'Etat en Région ou d'organismes 1,7 MF; celles des ressources propres 1 MF.

Les chiffres montrent la faiblesse considérable des financements consentis pour les CCSTI au sens où nous les avons définis, même si on doit les relativiser et les corriger en hausse en considérant le fait que les crédits MIDIST ont subi en 84 des retards de paiement* (qui les ont bien souvent fait verser sur l'exercice 85) et qu'en 85, la même MIDIST a eu accès au titre IV.

La maigreur des budgets conforte la remarque déjà faite que tous les CCSTI ont dû investir dans l'animation, afin de pouvoir montrer la pertinence de leurs projets. Une telle faiblesse de moyens entraîne toute une série d'effets induits:

- les CCSTI n'ayant pas de poste budgétarisés (il ne peut y avoir que des détachements), les salaires doivent être pris sur le fonctionnement. La faiblesse des budgets, l'absence d'implication des universités et des organismes de recherche dans la politique menée, empêchent la constitution d'une équipe solide; c'est le bénévolat qui fait vivre nombre de projets.
- Les subventions de fonctionnement ne sont toujours pas devenues effectives, voire sont impossibles à obtenir; remplacées par une contractualisation sur opérations. Ceci contribue à fragiliser les CCSTI qui doivent passer un temps important à monter des dossiers, les négocier, les ajuster, justifier de l'action à plusieurs reprises pendant une année, afin de voir créditer des divers versements prévus, faire des rapports finaux par opérations, puis des rapports d'activités... et ceci à des dates qui dépendent des organismes financeurs, de leur mode de travail, des échéanciers de chaque contrat.
- Devant la faiblesse de leurs ressources, les équipes sont amenées à saisir les opportunités de financement qui se présentent et à modifier, en fonction de celles-ci, les programmes prévus.

- L'échéancement des versements ne peut convenir: ramener le versement initial de 40% à 20 % comme il a été pratiqué sur certains dossiers (ALIAS) relève d'une mauvaise appréciation de la part des services financiers, du mode de fonctionnement des CCSTI: ceux-ci ne possèdent aucun fonds de roulement: comment démarrer une action sans pouvoir même payer les charges fixes de la structure ?
- Les retards de paiements sont fréquents et difficiles à assumer.
- Les crédits de contrat de plan n'ont jamais été disponibles automatiquement, pour aucun CCSTI; la pérennité de la structure n'est donc pas garantie (comme nous l'avons déjà

* sans ces retards, le total serait compris entre 13 et 14 MF.

noté, la procédure, globale, fait intervenir trop d'actions différentes et trop de partenaires; l'accord sur une ligne ou sur la rédaction d'un avenant est le résultat de très longues négociations, dont on pourra lire les détails dans les fiches "Strasbourg" "Toulouse" "Marseille" "Nice" "ALIAS" "Rennes". Ainsi, les crédits 84 prévus n'ont jamais été versés ou ne le sont pas encore (Alsace, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais).

- A ces problèmes généraux, il faut ajouter le cas particulier qu'a constitué, en 1984, le retard des paiements de la MIDIST: il semblerait que la DAG, estimant que les CCSTI font double emploi avec les ARIST, ait refusé d'effectuer les versements prévus; les crédits 84 sont partout arrivés après Juin 85, sans que des interventions parlementaires (Grenoble) aient semblé produire un résultat immédiat. La défaillance provisoire mais durable du partenaire le plus constant des CCSTI a induit nombre d'effets néfastes :

- . des CCSTI ont été en découverts bancaires pendant une très longue période (ALIAS, 7 mois , aggios 18 %; ANAIS...)

- . des permanents ont dû être licenciés, avant d'être réembauchés (ALIAS).

- . la plupart des structures qui ont des charges fixes incompressibles, ont été réduites à une période d'absence de création ou de réalisation.

- . les ressources d'activités elles-même sont touchées: il y a nécessairement un décalage entre les prestations fournies aux tiers et les rentrées correspondantes. Un découvert bancaire existant ou menaçant freine dont les sorties "en nature".

Tous ces problèmes fragilisent la politique, empêchent la définition de programme à moyen terme, ou leur réalisation quand ils ont quand même été établis, bloquent toute réflexion prospective, découragent les volontés mais surtout, sèment le doute chez les partenaires, enrayent des collaborations, stoppent des avancées effectuées auprès de collectivités locales, décrédibilisent la politique affichée.

Une augmentation substantielle des crédits, un engagement significatif de l'Etat correspondant à la mission de service public assurée par les CCSTI et à la nécessité de "donner à voir" une politique nouvelle, la mise au point de procédures souples, la rédaction de conventions pluriannuelles garantissant aussi bien la volonté du financeur que la pérennité des équipes... sont des mesures indispensables pour que se développe la politique annoncée. Nous y reviendrons.

III 3 - Les équipes

a/ constitution

Presque tous les CCSTI sont nés de la **volonté d'un groupe de personnes** qui se sont rassemblées à l'occasion d'un évènement ou d'une manifestation et qui, dès lors, ont formé une équipe, précisé un projet: ce sont des scientifiques qui mènent des actions au sein d'une maison de la Culture (Grenoble); d'autres qui veulent prolonger des manifestations réalisées lors de congrès de la Société Française de Physique (Poitiers, Toulouse); des groupes réunis à l'occasion des assises régionales de la recherche et de la technologie (Abret, Cité Scientifique, Alias, Marseille, Anais, Strasbourg); un noyau constitué autour d'une exposition (Fondation 93). Dans tous ces cas, des personnes motivées ont porté un projet et **offert** le moyen de réaliser une politique. Dans deux autres cas seulement, une volonté politique initiale a fait rechercher des personnes pour la mettre en œuvre (Rennes, Thionville).

Ces conditions d'émergence expliquent peut-être pourquoi nombre de projets ont eu du mal à s'ancrer localement: alors qu'ils recevaient un soutien de la MIDIST et de la DDC - instances dans lesquelles les personnes engagées sur le terrain ont rencontré des équipes, des individus partageant une même conviction, attachés à la réussite d'une politique à laquelle ils croyaient, enrichissant de leurs avis, conseils, appréciations, les documents présentés, mettant en contact, en relation, introduisant donc une complémentarité fondamentale entre la pratique du terrain et l'appréciation d'un ensemble, se comportant en véritables partenaires et non seulement en administratifs afin de permettre la concrétisation la plus riche possible des projets élaborés - alors donc que cet accueil leur était réservé à l'échelon national, et que les premières préfigurations pouvaient s'esquisser grâce à la conjonction du travail d'une équipe et de la volonté politique rencontrée dans les ministères (et parfois dans une ville ou un département, comme en Seine St Denis et à Poitiers), des difficultés pouvaient se manifester à l'échelon local ou surtout régional où une réceptivité initiale moins grande, une motivation moins affirmée firent considérer parfois les porteurs de projets avec un intérêt qui pouvait rester formel. Dans plusieurs cas, les échelons régionaux et locaux ont été gagnés à une politique grâce à l'affichage d'une priorité nationale -et alors dans les conditions d'ambiguïtés déjà signalées- ou convaincus par les arguments des porteurs de projets. Mais alors, s'est manifestée l'attitude caractéristique, et bien compréhensible, d'un élu local envers un projet mis en place avec l'aide de l'Etat, dont il doit, la phase initiale terminée, assurer seul la survie et le fonctionnement, qui grève donc ses finances du paiement d'un certain nombre de postes supplémentaires. **La consolidation des CCSTI devra envisager cet important problème et envisager des solutions pour le résoudre.**

Une fois le projet élaboré et les premières aides obtenues, les équipes se sont mises au travail; leur activité a d'abord reposé sur le bénévolat (certaines -Strasbourg- n'ont pas dépassé de stade). Obtenant des crédits sur opérations ou pour une étude de faisabilité, elles ont recruté un permanent, obtenu un détachement. Leur activité se développant, elles ont pu obtenir d'autres subventions, s'enrichir d'un secrétariat puis, progressivement, en fonction des budgets disponibles, ont augmenté le nombre de leurs permanents. Partout **la montée en puissance a été (est) progressive**. Ce sont généralement des personnes qui ont travaillé pendant un temps comme bénévoles et ont participé au développement d'une activité qui ont été recrutées: si l'action est de courte durée, le recrutement se fait sur vacations; si l'action est plus importante, des bénévoles l'initient mais un salarié doit obligatoirement prendre rapidement en charge l'aspect matériel (sans se limiter à celui-ci); cette prise de relais est absolument indispensable pour la vie des projets. L'équipe initiale reste partout présente. Cette caractéristique devra absolument être prise en compte lors de la consolidation des CCSTI: **une vision trop administrative du travail effectué et qui consisterait à isoler le noyau permanent du cadre nourricier des bénévoles, ruinerait les projets.**

Tous les interlocuteurs rencontrés soulignent l'intérêt d'avoir pu procéder à une augmentation de l'équipe appuyée sur une expérimentation et une autoformation dans le domaine nouveau qu'est la "CSTI"... même si ces mêmes interlocuteurs regrettent l'absence de pérennité et l'instabilité qu'ils ont dû affronter constamment...

L'obtention d'EIL, le recrutement de jeunes volontaires, d'objecteurs, de TUC a parfois augmenté le potentiel permanent de manière significative...

b/ La situation des équipes des CCSTI

De grandes disparités existent actuellement entre les différents projets. Sur les plans des équipes, la situation **en postes** est la suivante: **Abret: un permanent; Cité Scientifique: 3 postes; Fondation 93: 5 postes (+2)*; Grenoble: 18 postes ½; ALIAS: 6 postes (+2 fois ½); Marseille: l'équipe doit se constituer; Nice: 5 postes (+1); Poitiers: 4 postes ½; Rennes: 2 postes; Toulouse: 1 poste ½; Thionville: 3 postes; Strasbourg: l'équipe est à constituer.**

Les chiffres cités confirment la précarité de la situation: pour constituer une équipe de base (début d'une vraie préfiguration), il semble -à l'expérience- qu'il faille au minimum: 1 directeur, 1 secrétaire, 1 responsable du centre d'information et de ressources, 1 animateur, ½ comptable, ½ technicien, les bénévoles participant à la création, aux animations, à la mise en œuvre. D'autres personnes doivent être recrutées sur contrats à durée déterminée pour les opérations. On voit que **cinq postes** permettrait un démarrage dans de bonnes conditions. Parmi tous les CCSTI (Grenoble non compris, bien évidemment), **seuls l'ANAIS, l'ALIAS, et la Fondation 93 atteignent ce seuil.**

*Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de personnes employées de façon contractuelle mais de manière à peu près permanente.

L'équipe de Grenoble ne peut être considérée comme complète: elle est plus adaptée à la production qu'à la diffusion et devrait s'enrichir d'un responsable de la communication, d'un secteur "médiation, promotion", d'un autre "activités régionales". **Une équipe de vingt personnes constitue un ensemble tout à fait raisonnable. Il ne faudrait pas descendre, en régime permanent, au dessous de cette limite.**

c/ Les détachements et les mises à disposition

Plusieurs équipes bénéficient de détachements ou de mises à disposition: la Cité Scientifique (deux temps complets CNRS); l'ALIAS (deux universitaires); Grenoble (un CNRS, un universitaire, deux enseignants du secondaire à mi-temps); Nice (un CNRS, un enseignant du secondaire à mi-temps); Poitiers (un poste municipal); Thionville (2 postes municipaux); Toulouse (un poste municipal et un demi poste universitaire).

Pour tous les nouveaux CCSTI, il y a donc dix détachés ou mis à disposition sur un total de vingt neuf permanents, ce qui montre bien l'accroche locale qu'ont su acquérir les équipes et l'investissement de certaines structures dans l'expérience.

Plusieurs séries de remarques doivent être faites concernant les détachements ou les mises à disposition:

- Certains n'ont jamais été officialisés. Ils dépendent alors de la seule bonne volonté des hommes, de leurs relations: sont dans ce cas, actuellement les 2 mi-temps CNRS de la Cité Scientifique, le poste municipal de Poitiers, les postes municipaux de Thionville. L'action entreprise peut -dans ces cas- être interrompue sans préavis.
- Les mises à disposition universitaires sont soumises aux conditions de gestion d'emploi du temps des UER et sont remises en cause chaque année. Leur renouvellement est incertain lorsque l'on sait que les remplacements des personnels travaillant dans les CCSTI sont assurés au moyen de paiement d'heures complémentaires aux collègues restés dans les UER. Certaines d'entre elles ont un tel déficit de postes qu'attribuer des heures devient problématique. Le problème est crucial à Lille.

Les détachements à mi-temps du CNRS, de l'Université, du secondaire -s'ils sont acceptés actuellement par les CCSTI, trop heureux de pouvoir bénéficier de quelques heures de permanents- devraient être évités: comment gérer un emploi du temps, alors que le travail au CCSTI se fait toujours "à temps complet"? Comment alors répondre aux périodes d'activité intenses dans le cadre d'origine (examens, recherche, congrès, conseils de classe)? Comment ne pas désorganiser l'action entreprise?

Les détachés à plein temps du CNRS (1 à Grenoble, 1 à Nice) sont de statuts différents: à Grenoble, fait exceptionnel. le détachement est obtenu pour trois ans; à Nice pour un an, ce qui est trop fragile. **Nous voyons que seul de CCST de Grenoble bénéficie pour un poste, d'un détachement qui permet à son bénéficiaire d'inscrire son action dans la durée.**

Pour les détachements de l'enseignement secondaire, peut-être pourra t-on étudier la proposition du Recteur MIGEON, faite à l'ALIAS, de mettre à disposition du CCSTI

des enseignants à temps complet pendant deux ans, puis à mi-temps pendant deux autres années, en leur donnant alors dans les lycées et collèges des tâches permettant d'induire à l'école une politique de CSTI; à l'issue de ces quatre années, le retour complet dans l'enseignement secondaire serait effectué, avec une qualification nouvelle.

D'autres problèmes doivent être évoqués: le faible nombre de détachés ou de mises à disposition tient **à la fois** à la réticence du milieu et à la réticence des hommes, dues à un certain nombre de facteurs:

- . les détachés du secondaire continuent à être notés par leur dernier chef d'établissement: comment celui-ci évalue-t-il le travail effectué? en tient-il compte? qu'advient-il dans la carrière de l'intéressé en cas d'une note médiocre?

- . pour les mis à disposition universitaires, comment assurer leur retour dans l'Université? comment en particulier vont réagir à leur endroit les sections de CSU dont ils dépendent? Le travail effectué va-t-il être pris en compte? Qui le garantit, alors que bien des sections de CSU ne portent que peu d'attention aux activités d'enseignement? Ne faudrait-il pas créer une instance d'évaluation?

- . comment assurer l'implication des Universités dans les CCSTI? La loi est-elle suffisante? Ne faudrait-il pas créer des postes spécifiques? Mais alors, comment s'assurer que les personnes allant dans les CCSTI soient réellement impliquées et motivées? Comment les recruter? Comment éviter que soient privilégiées les "qualités de chercheurs" des candidats, à une époque où nombreux sont les titulaires de thèses qui ne trouvent pas de postes dans les laboratoires?

- . ne peut-on pas faire évaluer les activités des chercheurs du CNRS par la commission ISD? Cette commission fonctionne-t-elle actuellement pour les postes mis à disposition des CCSTI?

- . quelle politique les grands organismes vont ils appliquer vis à vis des CCSTI? Le ministère de la recherche et de la technologie ne devrait il pas être très vigilant sur leur implication, qui ne peut se limiter à la seule Cité des Sciences et de l'Industrie? Si les détachements à temps complet de personnels ATOS ne semblent guère poser de problème insurmontable, comment permettre aux chercheurs de se réintégrer dans les équipes après un passage dans un CCSTI? Et comment gérer les retours de tous les personnels dans les laboratoires: ne sera-t-il pas accordé priorité à "ceux qui sont restés"?

- . comment les passages entre établissements culturels et CCSTI peuvent-ils devenir possibles? Quels statuts peuvent obtenir les personnels municipaux à l'intérieur des centres(de quelle autorité dépendent-ils?).

- . pourquoi des étudiants ne viendraient-ils pas travailler, **dans le cadre de leur formation** (CPR-Thèse), avec un CCSTI? La formation à l'enseignement ou à la recherche ne pourrait qu'être fécondée par la pratique de la médiation, par la mise à disposition sociale. Cet enrichissement pourrait être obtenu et évalué en réintroduisant, par exemple la seconde thèse, ou en étendant la notion de stage pratique. Les CCSTI pourraient

n'être pas le seul lieu d'accueil possible: selon leur motivation, les étudiants pourraient choisir les entreprises, les stages techniques, agricoles, sociaux dans les établissements culturels...

. comment permettre le détachement de personnes provenant des secteurs de l'entreprise; du milieu culturel; socio-éducatif?

. comment un CCSTI pourra-t-il gérer l'équilibre entre détachés et salariés, dont les statuts, les rémunérations... sont différents ? Comment favoriser et intégrer l'action des bénévoles, qui, nous l'avons vu, sont indispensables à la vie des organismes? Et comment résoudre le problème d'une nécessaire mobilité des personnels ?

Répondre à toutes ces questions nécessite que l'on se penche dès à présent sur la manière de les aborder, de les résoudre. La réflexion n'en est encore qu'à ses balbutiements. Chaque cas est traité actuellement de manière individuelle, et les dispositions réglementaires adoptées, si elles facilitent la possibilité pour des personnels d'agir pour venir ouvrir un champ nouveau d'activités, ne permettent pas encore que ces expériences se soient étendues au delà de quelques cas particuliers de personnes motivées, et s'inscrivent dans un mouvement.

d/ La formation des personnels de CCSTI

Ce problème n'est pas encore crucial actuellement, en raison du faible niveau de développement atteint par les CCSTI. Cependant, les expériences menées à Villeneuve Lez Avignon, les formations mises en place par l'ATAC doivent être encouragées, évaluées, poursuivies. Des stages de formation concernant notamment les techniques de communication et de promotion doivent être organisés -et ceci rapidement. L'exemple de la DBMIST créant un "office de coopération et d'information muséographiques", dont les missions sont d'agir en direction des musées d'histoire naturelle afin de faire circuler l'information, de leur prêter une assistance technique et d'organiser des formations doit être étudié avec intérêt.

L'expérience acquise par les maisons des Jeunes et de la Culture mérite d'être réfléchie: après avoir, lors de leur création, embauché beaucoup d'animateurs, et les avoir formés, elles veillent à présent à ce que les personnels ne fassent pas que passer et puissent investir une partie de leur vie professionnelle dans la structure, sans pour cela en arriver à une professionnalisation "définitive".

III 4 - Les structures

Tous les CCSTI reposent actuellement sur des associations "loi 1901" ou (Alsace; Lorraine) sur leur équivalent dans le droit local.

Les associations sont à répartir en plusieurs catégories : les unes sont composées

uniquement de membres adhérents (ALIAS-ANAIS); une autre est une association post-assises (ABRET); la plupart comprennent des membres de droit et des membres adhérents (Cité Scientifique, CCSTI de Nice Côte d'Azur, Fondation 93, Grenoble, Poitiers, Rennes, Thionville, Toulouse); dans deux cas, on ne sait encore quelle équipe portera le projet (Marseille, Strasbourg). Sur ces structures, quelques remarques sont à faire:

. L'ABRET et la Cité Scientifique développent leurs actions dans un cadre juridique associatif dont les buts sont beaucoup plus larges que le champ de la CSTI. Cette situation n'est guère viable: comment assurer l'indépendance du CCSTI? Comment permettre son financement propre? Comment soustraire le centre de possibles déviations induites par des intérêts autres que ceux du développement de la CSTI? Comment laisser fonctionnement et financement indépendants? **Il faudrait - à notre avis- exiger que, dans tous les cas, les CCSTI soient portés par une structure spécifique, quitte quelquefois à fonder une fédération (Cité Scientifique).**

. Des Régions -nous l'avons signalé- envisagent d'assurer le rôle des CRCSTI (PACA, Nord - Pas-de-Calais). Des villes pourraient être tentées de procéder à une municipalisation. **Ces solutions paraissent ne pas répondre à des conditions satisfaisantes de séparation entre les niveaux de la décision administrative et de l'action doit être introduite.**

. Une association (CCSTI de Nice Côte d'Azur) a été fondée pour unir deux projets différents (ANAIS et ASA). Cette solution ne paraît guère réaliste: une coordination souple suffirait à harmoniser les programmes de deux associations différentes.

D'autres remarques sont à faire sur le fonctionnement des structures:

. certains conseils d'administration sont beaucoup trop nombreux (jusque 40 membres), ce qui les paralyse: une limitation du nombre des membres à 18 semble raisonnable.

. beaucoup d'associations, nous l'avons signalé, introduisent dans leur CA des membres de droit (les représentants de partenaires administratifs et de collectivités locales). Ceci présente des avantages et des inconvénients: les avantages sont d'associer les financeurs à la vie de l'association; les inconvénients sont de mêler les niveaux de l'action et de la décision, de faire voter aux financeurs potentiels des budgets prévisionnels qui leur seront ensuite soumis en tant que puissance administrative ou territoriale.

. plusieurs associations introduisent dans le CA, ou dans des "comités scientifiques" des représentants *ès-qualité* de partenaires culturels. Cette pratique n'est pas sans induire des lourdeurs: les personnes présentes peuvent manquer de motivation et venir pour "occuper un siège".

. des CCSTI appuient leurs actions sur le travail de **commissions** qui se forment secteur par secteur: ce mode de travail est très positif et permet de résoudre l'inconvénient signalé dans le point précédent, en associant à la préparation des programmes des partenaires motivés.

. L'ANAI, le CCST de Grenoble, la Fondation 93, possèdent des "comités d'orientation et de réflexion". Ces structures regroupent les membres du bureau, les responsables des secteurs d'animation, des membres de l'association désignés par le bureau en fonction des projets en cours et pour leur durée. Ces comités travaillent à la préparation de la programmation, à l'analyse des coûts et moyens nécessaires.

. La maison des sciences de Poitiers a mis en place un "Comité de concertation" qui réunit les représentants des administrations, des collectivités locales, des partenaires, les permanents de l'association. Ce comité, sans vote, mais "en essayant de parvenir à un accord par la concertation, évalue les actions, discute les programmes et les conventions, construit le budget prévisionnel. L'association des partenaires administratifs à cette phase d'élaboration paraît très positive.

En fonction des remarques qui viennent d'être énoncées, et sans qu'il soit possible (ni utile) de donner un modèle général de structure pour les CCSTI, il est possible, dans la phase actuelle de développement, de faire quelques propositions:

. les structures juridiques sur lesquelles s'appuient les CCSTI sont des associations "loi 1901".

. leur CA comprend au maximum 18 membres. Il est composé de 1/3 de représentants des collectivités territoriales et de partenaires administratifs, de 2/3 de personnes physiques.

. le CA nomme un directeur, responsable devant lui et dont les fonctions sont d'assurer la programmation, de mener l'action, de choisir ses collaborateurs et l'équipe de permanents. (sur ce point, les exemples du CCST de Grenoble et de la Fondation 93 donnent toute satisfaction et permettent de bien séparer les niveaux de la décision administrative et de l'action).

. des comités de concertation et de réflexion sont institués.

. les activités du CCSTI sont réparties en secteurs qui nourrissent leur réflexion grâce au travail de commissions.

III 5 - Les partenaires

Nous avons dit que les CCSTI se veulent lieux de rencontre et ont pour rôle d'assurer les fonctions de création, de circulation, de formation, de centres d'information et de ressources. Leurs partenaires sont donc divers et nombreux, leurs implications variables, selon la fonction à la réalisation de laquelle ils collaborent, le service qu'ils utilisent.

a/ Les partenaires locaux

. Les universités et laboratoires de recherche. Presque tous les CCSTI développent

de nombreuses relations avec les universités et les écoles. Celles-ci ont pu leur fournir un appui logistique (Lille I, Marseille, Ecole Nationale Supérieure de mécanique et d'aéronautique de Poitiers, ULP de Strasbourg...). Les personnels ou les laboratoires ont collaboré, ponctuellement, à la réalisation de produits, aux formations, à des actions de médiation (Abret, Cité Scientifique, CCST de Grenoble, ALIAS, Boutique de Sciences 13 et AMDST, ANAIS, Maison des Sciences de Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse). Il est certainement inutile d'insister ici sur l'importance de ces coopérations, parfois quotidiennes, si ce n'est pour émettre deux petites restrictions: les relations passent plus fréquemment entre les personnes que par les institutions; lorsqu'ils interviennent en tant que tels, les laboratoires peuvent avoir tendance à délivrer un message plus scientifique, voire publicitaire, que culturel.

. L'Education Nationale.

C'est le partenaire le plus important de beaucoup de centres parce qu'elle intervient dans toutes les fonctions assurées par les CCSTI:

- la création, à laquelle participent, à titre individuel, des enseignants, mais aussi des classes ou des établissements quand il s'agit de faire des PAE, des actions d'ouverture de l'école, des manifestations ponctuelles.
- la circulation puisque beaucoup d'établissements, de classes reçoivent les produits mis à disposition par les centres, les utilisent dans leur pratique éducative.
- la formation: les CCSTI organisent des stages dans et hors le plan académique de formation: pour stimuler la création de PAE (CCST de Grenoble, ALIAS, ANAIS, Strasbourg, Toulouse), pour assurer une formation continue des personnels, pour impulser des réflexions plus théoriques (ALIAS), pour présenter les produits mis en circulation à diverses catégories de personnels: chefs d'établissements, documentalistes, professeurs (Fondation 93, CCST de Grenoble, ALAIS, ANAIS).
- le centre d'information et de ressources auquel beaucoup d'enseignants ont recours.

Les relations les plus suivies sont assurées grâce aux "*cellules vie scolaire des rectorats*", avec les *commissions académiques d'action culturelle*", dont certaines possèdent une sous section "culture scientifique", plus rarement (Grenoble, Lille) avec les CRDP.

Comme on le voit, les CCSTI constituent un relai extérieur par lequel passent certains projets de rénovation pédagogique qu'il soit possible de remarquer cependant qu'ils donnent plus à l'Education Nationale qu'ils n'en reçoivent: le Ministère de l'EN s'implique peu dans la politique de développement des CCSTI, les Rectorats accordent peu de subventions (qui parfois ne couvrent pas les services demandés et obtenus), le nombre des détachements du secondaire est très faible (quelques unités). L'exception est constituée par l'Académie de Grenoble qui pourrait -en plus de l'aide fournie- mettre en place des correspondants départementaux du CCST.

. Les milieux socio-éducatifs

Leurs relations avec les CCSTI sont du même type que celles qui viennent d'être décrites pour l'Education Nationale, et sur lesquelles il est donc inutile de revenir, à la restriction près qu'ils ne peuvent évidemment aider matériellement au développement des centres! les coopérations sur les quatre fonctions sont particulièrement nombreuses. Elles se complètent par la mise en place de clubs et de bases techniques.

. Les musées des Beaux-Arts:

Ils n'entretiennent encore que peu de relations avec les CCSTI; les exceptions sont Poitiers (la maison des sciences va constituer un même ensemble avec le musée, dont le conservateur a participé à la fondation du CCSTI) et l'ALIAS (participation des musées de Lille à la création et aux stages). La prise de contact entre les centres et la MNES pourrait améliorer la situation actuelle.

. Les milieux industriels:

Gagner des partenaires dans les entreprises est une volonté partagée par tous les CCSTI: c'est dire qu'elle est loin d'être réalisée. Partout, le pas non franchi est celui en direction du monde du travail. Des contacts existent avec les entreprises, ils n'ont guère été féconds. Des relations ont été nouées avec les syndicats et les comités d'entreprises elles "gardent un écho relatif malgré l'intérêt soulevé". Dans une période économique difficile, les préoccupations des partenaires du monde industriel (patronnat, syndicats, comités d'entreprises) sont tournées vers la survie; chacun possède d'ailleurs une vue différente des réalités: les chefs d'entreprises voudraient quelquefois une vitrine industrielle; les syndicats privilégient les conditions de travail et d'emploi; les comités d'entreprises sont tournés vers l'animation. Entre les trois, existe une situation éclatée et il n'est pas facile de concilier ces divergences.

Après avoir cherché à obtenir un accord aux niveaux régional et départemental, les CCSTI se sont aperçus que -dans ce monde qu'ils connaissent mal- les directions patronales, syndicales, éprouvent elles-même beaucoup de difficultés à toucher "leur base" (pour faire connaître de nouvelles possibilités technologiques, pour lancer des actions CST...). Actuellement, les CCSTI préfèrent donc nouer des relations individuelles à l'échelle de l'entreprise; la démarche est obligatoirement partielle; le travail sera long. Des points positifs sont marqués; peu à peu, des relations de confiance se sont tissées, des points d'ancrage mis en place: initiées par la circulation de produits et leur utilisation par le CE (Fondation 93, CCST de Grenoble, Alias) ou encore par la réalisation commune de produits ("phosphore" par le CCST de Grenoble), elles ont pu se développer par l'organisation de manifestations où des entreprises se sont impliquées (Thionville, Sélestat), par des actions en profondeur sur les mutations technologiques (ANAI), par l'organisation d'un "tourisme industriel" (Mulhouse) pouvant aller jusqu'à des actions de "fertilisation croisée" (Cité Scientifique). Des actions à long terme où des entreprises participent à des informations, des formations, s'ouvrent à des pratiques culturelles, se développent (Passeports Jeunes

de l'ALIAS).

. Le monde rural:

Des relations sont à peu près nulles avec ce secteur en pleine mutation, touché par des problèmes technologiques, écologiques, naturels importants.

b/ Les autres partenaires locaux de la CCSTI

Ce sont principalement, les musées techniques, industriels, les muséums, les opérations patrimoniales, les écomusées, les boutiques de sciences, les mouvements de jeunes et d'éducation populaire.

. Musées techniques, opérations patrimoniales, muséums.

Entre ces établissements et les CCSTI les relations sont généralement empreintes de méfiance réciproque, de prudence extrême, pouvant aller jusqu'à l'ignorance ou l'indifférence feinte. La confusion régnant quant au concept de CCSTI a -nous l'avons vu- contribué à opposer artificiellement des structures qui eussent dû collaborer. Des craintes envers de nouveaux partenaires, apparemment soutenues alors que les conditions de survie de certains établissements sont difficiles, l'autolabélisation afin d'accéder au PPE N°3... ont figé les attitudes. Des exceptions notables peuvent être signalées: le rôle de CESTIM auprès des musées techniques de Mulhouse, l'action de l'Abret en Bretagne que nombre d'établissements techniques ou patrimoniaux **en projet** considèrent comme un partenaire qui apporte et influe sur l'élaboration des programmes, l'orientation du CCSTI de Thionville qui sera tournée vers des collaborations avec le secteur patrimonial -même si ces relations doivent, dès à présent, être bien précisées et délimitées afin que l'expérience puisse vivre. Des cas particuliers peuvent encore être notés: les excellentes relations entre le musée d'histoire naturelle de Lille et de l'Alias (créations communes, stages), les collaborations entreprises entre le muséum de Nice et l'ANAIIS (assistance technique et collaboration). Il faut évidemment prêter une attention spéciale au projet strasbourgeois, porté en grande partie par les professionnels des musées scientifiques.

. Mouvements de jeunes et d'éducation populaire.

Des mouvements veulent susciter des activités expérimentales chez les jeunes, afin de permettre le développement de l'individu (ANSTJ - MJC...). Ces mouvements créent des clubs, des bases de loisir, des expositions, des formations... Dans certaines régions, ils sont particulièrement implantés sur le terrain. La complémentarité avec les CCSTI est évidente et les deux partenaires doivent travailler ensemble en gardant leurs identités: les CCSTI doivent développer les projets regroupant, fournir un appui logistique, réaliser la production, participer aux formations; les mouvements de jeunes développent les actions d'animation, de stimulation beaucoup plus ancrées sur la vie quotidienne des jeunes. Les relations CCSTI -mouvements de jeunes sont en général excellentes. Des problèmes surgissent parfois: à Marseille, à Toulouse, une pratique de redistribution de crédits par des associations porteuses de projets de CCSTI ont faussé les relations;

il faut absolument rompre avec une telle pratique. A Toulouse, Marseille, Poitiers, Nice, des associations de jeunes éprouvent quelques réticences envers la création d'un "centre en dur", qu'ils estiment budgétivore: l'assurance devrait leur être donnée de la préservation d'une ligne budgétaire identifiée.

. Les Boutiques de Sciences.

Ces projets, nés à la même époque que ceux de CCSTI, présentent avec ces derniers beaucoup de complémentarités: les Boutiques de Science visent à établir une médiation entre la recherche et la population, à répondre à une "demande sociale" en provenance de petites entreprises, de syndicats, de CE, d'associations, de particuliers... confrontés à des problèmes concrets dans les domaines scientifiques et techniques. Le démarrage des "boutiques" a été aidé surtout par le Ministère de la Culture et la MIDIST. Quelques postes de détachés ont été obtenus ici et là -officiellement ou non du CNRS ou des universités. Les crédits, les postes, le bénévolat intense, ont permis aux boutiques d'effectuer un travail important, de répondre à des centaines de demandes. Pourtant, les conditions de survie des BS ont été extrêmement difficiles, plus encore peut-être que celles des CCSTI: leur taille les fragilise, de même que l'impossibilité évidente d'atteindre un niveau d'autofinancement significatif. La motivation des équipes, leur capacité de défendre un projet auquel elles tiennent, convaincues qu'elles sont qu'il répond à une réelle nécessité sociale, ont fait que les boutiques ont pu survivre de 1982 à 1985, que leur nombre s'est même accru: au groupe initial formé par les Boutiques de Sciences de Paris-Jussieu, ATEs 93 (aidé par l'INSERM), Grenoble, Lyon, Marseille, Strasbourg, se sont joints Orsay, Lille, Rennes, Metz, Nancy, Thionville, Toulouse, Poitiers, Mulhouse, Limoges. Cependant, les relais financiers aux crédits d'incitation initiaux des ministères n'ont pas été trouvés, la précarité de la survie a découragé des enthousiasmes, il semble -à l'expérience peu probable qu'une boutique puisse vivre seule, comme entité séparée. Des boutiques -et non des moindres- disparaissent donc actuellement: Jussieu, ATEs 93; la plupart de celles qui restent enrichissent leur activité initiale en l'étendant à l'animation et à un secteur "questions-réponses".

Les relations entre CCSTI et boutiques de sciences sont variables: les deux structures sont d'évidence complémentaires mais parfois la rivalité sur la même ligne budgétaire; la différence de sensibilité des équipes, ont créés problèmes. Divers cas se présentent.

- pour l'ALIAS, ANAIS, Cité Scientifique, la maison des sciences de Poitiers, la Boutique de Sciences (en projet ou existante) est (ou sera) intégrée dans le CCSTI, comme l'un de ses secteurs d'activités (le centre d'information et de ressources). Les relations sont dans ces cas parfaites - la même équipe portant les deux actions complémentaires.

- A Strasbourg et Marseille, les Boutiques deviennent secteurs interuniversitaires et ont signé des conventions en ce sens. Les CCSTI n'étant pas constitués dans ces villes, les boutiques pourront dans les deux cas jouer un rôle dans leur démarrage.

- Les Boutiques de Jussieu, de la Cité Scientifique, de l'ATEs 93 préoyaient de réaliser avec la Fondation 93 des mises en relations "Ile de France". La défaillance de Jussieu et de l'ATEs 93 compromet ce projet qui pourrait renaître si ces deux boutiques parvenaient

à signer avec les universités et avec l'Inséum des contrats pluriannuels.

- A Grenoble, les relations entre BS et le CCST ont été empreintes de prudence: la volonté pour l'une de ne pas être intégrée dans le centre, de préserver ainsi son identité, le refus pour l'autre de ne pas devoir augmenter son personnel à moyens constants n'ont pas permis que les collaborations se développent. **La constitution d'un secteur BS à l'intérieur du CCST, dont les moyens seraient augmentés en conséquence, résoudrait le problème à la satisfaction des deux partenaires.** De même, la BS de Lyon deviendrait le correspondant lyonnais du CCST, dont le rôle régional est en train de s'affirmer.

- Le cas de Toulouse et de Mulhouse sont particuliers en ce que, à Toulouse il n'y a pas encore de CCST et à Mulhouse, les problèmes de relations entre université, CESTIM, BS sont posés.

- A Rennes, la Boutique de Sciences entretient de bons rapports avec l'ABRET. Bien qu'appartenant au CA du CCSTI, comme "partenaire scientifique", la BS n'a aucune coopération avec celui-ci; elle a pourtant réalisé des émissions radio-diffusées, des animations... activités qui eussent pu intéresser le CCSTI.

- A Thionville enfin, où il n'y a pas d'Université, la BS est logée dans le même local que le CCSTI, mais entretient plus volontiers des relations avec les BS de Metz et Nancy qu'avec celui-ci.

L'avenir des Boutiques doit être assuré. Il peut l'être de deux manières différentes:

- **par signature de conventions interuniversitaires** (les remarques déjà faites à propos des CCSTI sur la participation des étudiants peuvent être reprises ici).

- **par la constitution de secteurs "Boutiques de Sciences" au sein des CCSTI.**

Le rapide tour d'horizon qui précède montre que les deux solutions non contradictoires sont viables. Mais ici encore, l'Etat (Ministère de l'éducation nationale et de la recherche) se doit d'agir pour veiller à ce que les universités et les grands organismes s'impliquent dans la politique affichée. Les conditions d'émergence et de développement des Boutiques de Sciences sont les mêmes que celles des CCSTI (à l'ordre de grandeur près): nous les traiterons dans les propositions générales qui concluent de rapport.

c/ Les partenaires nationaux.

Les CCSTI ont trop de difficultés à résoudre localement pour avoir pu penser une mise en réseau nationale. Cependant, des relations se développent entre eux.

. **La MIDIST a fait se rencontrer les "porteurs de projets" en prenant l'initiative en 1983 et 1984, d'organiser les journées de Marly le Roi et de Châtenay-Malabry.** Ces réunions, très fructueuses, ont permis de se connaître, de faire le point sur les expériences menées, d'exposer les problèmes rencontrés, de lancer des pistes permettant d'avancer dans leurs résolutions.

. **L'AMCSTI constitue un lieu de rencontre et de discussions plus permanent.** Plusieurs

CCSTI font partie de son CA et s'y retrouvent périodiquement (ALIAS, ANAIS, Fondation 93, CCST de Grenoble); avec eux, d'autres ont travaillé au sein de la commission "propositions" (ABRET, Poitiers, Rennes). Tous se retrouvent lors des colloques annuels de l'association nationale. Ces liaisons doivent pouvoir se développer: l'AMCSTI permet à tous les CCSTI de rencontrer et de dialoguer avec les grands établissements parisiens (La Villette, Le Palais de la Découverte, le CNAM...), ainsi qu'avec les autres partenaires engagés en Régions dans le domaine de la CST (musées, opérations patrimoniales, ANSTJ...).

L'AMCSTI ne permet pas encore d'effectuer un travail technique concret, ni aux CCSTI d'évoquer ensemble leurs problèmes spécifiques. Les propositions qui conclueront ce rapport viseront à étendre les fonctions remplies par l'AMCSTI. Celles assumées par l'ATAC et la MNES devront être également confortées.

. **Des relations bilatérales** sont développées entre les CCSTI: qu'il soit permis d'évoquer le rôle de "grand frère" que joue pour tous le CCST de Grenoble, les circulations des produits entre les CCSTI ainsi que les relations se développant entre partenaires voisins (l'ALIAS et Fondation 93; Fondation 93 et la Cité Scientifique). La présence de deux CCSTI dans une même région a pu figer les relations (ABRET et Rennes).

. **Avec les grands établissements parisiens, les relations sont diverses:**

- très faibles avec le muséum et le musée national des techniques (sauf, pour ce dernier, au sein de l'AMCSTI).

- bonnes avec le Palais de la Découverte, qui a aidé plusieurs centres à atteindre une visibilité régionale, qui met à disposition ses produits, fait circuler ses expositions, apporte une aide technique.

- complexes avec le Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette

. la majorité des CCSTI a durement ressenti la création de l'Etablissement. La disproportion des sommes investies a développé un sentiment d'iniquité (4,5 milliards de francs de coût global pour La Villette, 0,2 pour l'ensemble des CCSTI en régions -chiffres prévus actuellement, investissements immobiliers, équipement et fonctionnement confondus).

. Le départ pour La Villette de responsables de projets régionaux, la crainte d'une "désertification culturelle" (voir fiche Fondation 93) ont accentué les préventions.

. La politique de coproduction a été fluctuante: quelques opérations ont été réussies (Bus informatique de la Fondation 93), d'autres abandonnés après de longues négociations qui avaient conduit à des engagements (Energie-habitat avec le CCST de Grenoble).

. Des susceptibilités ont été atteintes -et continuent de l'être- par des comportements hégémoniques: des secteurs de La Villette peuvent avoir besoin de compétences pour connaître le terrain régional: ils s'adressent aux CCSTI qui répondent; des aides ponctuelles sont demandées: les CCSTI les ont satisfaites... mais les retours sont maigres. Une logique d'établissement concentre actuellement toutes les énergies de La Villette vers l'ouverture prochaine. La réciprocité des services rendus n'est pas facilitée par la taille de l'Etablissement: les responsables de CCSTI ont devant eux des personnes voulant réussir l'action pour laquelle ils travaillent mais qui n'ont ni les moyens, ni parfois le souci d'induire une réciprocité que pourrait développer vers les CCSTI un secteur voisin de l'établissement...

ou le leur propre (quelle place est réservée aux CCSTI dans le "Tour de France" de présentation de La Villette ?).

. Des inquiétudes se manifestent devant la mise en sommeil de projets qui intéressent au plus haut point les partenaires en Région: base technique pour les clubs, fichiers nationaux, boutiques des activités scientifiques...

Mais les responsables du projet de La Villette **affichent à présent clairement la préoccupation de voir vivre indépendamment des CCSTI en Régions**, de ne pas disposer seulement de relais, ou de réaliser une centralisation dela décentralisation. Ils sont prêts à envisager en commun les problèmes qui se posent et à entamer des collaborations.

Les CCSTI doivent donc abandonner leurs préventions initiales, sans cesser d'être vigilants. Des relations empreintes, au minimum, de pragmatisme doivent se développer et permettre de dépasser les réticences: l'époque des querelles sur le bien fondé de la création de la Cité est révolue; le dialogue, les coopérations entre partenaires différents doivent s'instaurer de manière égalitaire; les thèmes à travailler en commun sont nombreux: comment pour les uns accéder au fantastique outil qui se met en place, et, pour l'autre, se vitaliser des initiatives régionales? La complémentarité est évidente, encore faut-il que les domaines de compétence des uns et de l'autre ne soient pas confondus, que soit créée une instance de dialogue et préparées les décisions concernant une nécessaire **séparation technique** des tâches et des missions. Nous reviendrons sur ce sujet à la fin de ce rapport.

IV - LES PROPOSITIONS

IV 1 - Clarifier une situation

Comme nous l'avons déjà souligné, les expériences et les initiatives sont nombreuses dans le domaine de la Culture Scientifique: musées scientifiques, techniques et industriel, muséum, initiatives relevant de l'Education populaire CCSTI,... *"toutes ont leur pertinence, toutes sont nécessaires, toutes contribuent à combler les fossés existant entre sciences, techniques et acteurs sociaux... C'est par l'échange, le dialogue, la formation, la réflexion commune et plurielle conduisant à la création de "produits" de CSTI que seront désenclavée la recherche, rendues moins hermétiques les barrières existant entre enseignement, vie professionnelle, vie sociale et culturelle, activités de loisirs"** **Cependant, complémentarité n'est pas identité.** Le financeur doit pouvoir choisir; les confusions décrites abondamment dans le chapitre I nous y avaient amené à proposer de clarifier les appellations. Seraient nommées:

- . **Opérations:** toute action thématique limitée dans le temps.
- . **Etablissement:** tout lieu ouvert au public présentant des collections, bâtiments spécifiques ou traitant d'un thème particulier. A l'intérieur de cette catégorie, on doit distinguer (statuts, modes de financements différents...): les musées d'histoire naturelle, les musées ou établissements thématiques (des télécommunications, de la mer...), les écomusées, les opérations patrimoniales.
- . **CCSTI:** tout lieu polyvalent non thématique assurant les fonctions de rencontre, de confrontation et de débats; de création culturelle; de mise en circulation; de formation; de centre d'information, de ressources et de médiation entre recherche et publics.

Nous avons noté que ces centres doivent être responsables de leurs créations mais les faire en recherchant un maximum de collaborations, en s'ancrant dans une réalité locale. Nous avons donc défini pour chaque CCSTI **son aire géographique d'influence**, et rejeté, en raison des interprétations erronées qui en ont été faites, les notions de Centre Régional, de réseau et de Centre éclaté.

Nous avons précisé que l'introduction de différentes appellations dans le domaine de la CSTI n'induit pour nous aucune hiérarchie de valeur entre les différents partenaires. Le choix des investissements doit être effectué en fonction de l'action.

Ces propositions n'épuisent pas le sujet: l'analyse des pertinences et des difficultés rencontrées par les CCSTI nous montre qu'elles doivent être complétées.

IV 2 - Le développement des CCSTI

a/ Considérations générales

Pour qu'un CCSTI fonctionne, il faut obligatoirement qu'existent un équipement

*Texte de l'AMCSTI

et une équipe. Pour en arriver à cette situation, faut-il commencer par effectuer un investissement immobilier, décider de créer un lieu? Ce serait pour le moins imprudent. L'existence d'un établissement n'a jamais suffi à lui donner vie; le simple bon sens et la volonté de préserver les deniers publics portent à refuser de commencer par créer l'équipement. Faut-il mettre en place à la fois le lieu et l'équipe? Les constantes de temps pour réaliser l'un et l'autre, les ordres de grandeur des crédits nécessaires pour l'un ou pour l'autre ne sont pas identiques... et que faire si l'équipe se révèle défaillante? Nous le voyons créer un CCSTI suppose avant tout que soit formée une équipe, que celle-ci puisse avoir les moyens de montrer dans l'action sa pertinence et sa détermination.

Mettre en place un CCSTI suppose avant tout que le financement s'appuie sur une équipe.

Essayons de préciser les conditions de cette mise en place.

Plusieurs exigences diverses s'expriment:

. **L'Etat.** les collectivités territoriales doivent choisir une politique. La choisissant, ils doivent pouvoir s'assurer de sa mise en œuvre. La voyant mettre en œuvre, ils doivent avoir la garantie de son bon déroulement. Ces conditions étant, successivement satisfaites, ils doivent assurer un financement correspondant à la mission de service public qui est remplie. **A service public, financement public.**

Cette mission de service public assurée par les CCSTI est de toute première importance, rappelons le. Lieux de réconciliation, ils permettent de lancer des passerelles entre des structures publiques différentes qui, sans eux, restent cloisonnées à l'intérieur de logiques d'institution (entre les trois cycles-primaire, secondaire, supérieur- de l'Education Nationale, les laboratoires de recherche des Universités et des grands organismes, les entreprises nationalisées, les milieux socio-éducatifs, les musées et établissements...); ils sont les structures sur lesquelles s'appuient les cellules vie scolaire des rectorats pour contribuer à mettre en œuvre la politique d'ouverture de l'école; ils permettent aux enseignants d'élargir le champ de leur discipline; ils assurent une formation continue, pour les personnels et les animateurs; ils permettent la valorisation du potentiel recherche en faisant connaître le travail des laboratoires, en établissant entre eux et le public des médiations, en le rendant ainsi accessible et compréhensible; ils réalisent un trait d'union entre milieux de la recherche et media; grâce aux relations interculturelles établies, ils permettent la création de produits et les mettent à disposition... toutes ces fonctions pallient des carences constatées, permettent d'assumer des tâches nouvelles: les responsables des organismes publics rencontrés l'ont compris, qui considèrent les CCSTI comme partenaires indispensables pour permettre de modifier les comportements individuels et collectifs à l'intérieur des structures qu'ils dirigent, qui travaillent quotidiennement avec les centres et participent souvent à leurs conseils d'administration.

. **L'équipe** doit pouvoir montrer ce qu'elle sait faire. L'action doit répondre aux conditions de service public et s'inscrire dans un cahier des charges. Agissant, l'équipe doit pouvoir inscrire son travail dans la durée. Elle doit être responsable du choix de sa programmation, de la manière de la mettre en œuvre (tout comme le sont les autres acteurs culturels que sont les troupes de théâtre, les orchestres...).

. L'action menée doit combiner l'engagement public et la souplesse laissant exister et vivre sur le terrain d'autres acteurs, d'autres expériences, avec lesquelles d'ailleurs, le CCSTI entretiendra des relations de collaborations.

. Le développement d'initiatives décentralisées doit être facilité.

Les propositions qui vont être faites essaient de répondre à ces quatre conditions: garantie de service public; responsabilisation de l'équipe et pérennité; préservation de la richesse d'un milieu. Elles se résument dans un schéma distinguant trois phases de développement: l'émergence, la préfiguration, la consolidation.

b/ Les trois phases de développement d'un CCSTI

.L'émergence:

Nous avons montré que le démarrage d'un CCSTI doit s'appuyer sur une équipe. La constitution de celle-ci peut naître de la volonté d'un groupe de personnes motivées ou de la décision d'une collectivité territoriale: dans l'un ou l'autre cas, le groupe constitué doit montrer sa détermination, prouver son savoir faire. Il peut remplir ces conditions en bâtissant un programme d'action annuel, en recherchant des collaborations pour le mettre en œuvre, en soumettant un dossier aux financeurs potentiels. Ceux-ci, après examen et ajustement, peuvent décider de financer les actions proposées dans le cadre des procédures habituelles (montage de dossiers, demandes adressées à plusieurs partenaires, financements croisés). Ce sont ces conditions qu'ont vécues tous les CCSTI. Elle est satisfaisante **à condition que la durée de cette phase soit impérativement limitée à 18 mois**. Cette durée permet à l'équipe de réaliser, au financeur d'apprécier l'action; la limitation introduite empêche que ne se prolonge une situation ne donnant aucune garantie ultérieure. L'équipe formée est considérée comme toutes les autres qui agissent sur le terrain, dans divers domaines de pertinences: la souplesse de procédure et la préservation de la richesse locale sont réunies.

. La préfiguration:

Si l'équipe a montré son savoir faire, si des financeurs sont intéressés par l'action, on doit en passer rapidement à une phase de préfiguration. Comme nous l'avons dit, l'Etat se doit alors d'affirmer la responsabilité dans l'exercice d'une mission de service public.

La période de préfiguration ne doit pas être conçue de manière étreiquée. Il ne s'agit pas de faire des actions de préfiguration, mais de bâtir un programme cohérent comprenant des actions.

Au cours de cette phase, la puissance publique conditionne son intervention à un cahier des charges, l'équipe acquiert une garantie de pérennité. L'équipe rédige un projet de programme pluriannuel se développant sur trois ans*, prévoit une montée en puissance progressive, soumet ce projet au financeur qui l'examine et voit s'il correspond à sa volonté politique. Un dialogue s'instaure entre subventionneur et subventionné; les intérêts des deux sont exprimés. Les partenaires rédigent une convention, un contrat, dans lequel ils s'engagent sur ce que l'un sait faire et croit pouvoir faire, sur ce que l'autre veut vouloir faire faire, et désire subventionner.

La signature de la convention de développement donne aux deux partenaires la garantie qu'ils sont en droit d'exiger. L'action peut commencer. Chaque année, puisque le financement est annuel, chacun vérifie que les conditions fixées ont été remplies. Plusieurs remarques sont à faire sur cette procédure:

- **le dossier** à déposer par l'équipe est **unique**: les divers financeurs sont réunis dans une structure interministérielle, et une structure de concertation au niveau local.

- **la structure juridique** support est associative. L'association créée préserve l'intérêt des deux partenaires. Comme nous l'avons montré précédemment, elle ne peut être ni sous contrôle national, ni régional, ni municipal, ni de bénévoles. Un CA léger comprenant 1/3 de représentants des pouvoirs publics paraît souhaitable. Les niveaux de la décision et de l'action doivent être bien séparés. Un directeur, responsable devant le CA mais maître de la programmation et de la composition de l'équipe, est nommé pour la durée de la préfiguration.

- **le cahier des charges** ne détaille pas l'action mais *fixe un cadre*. On peut y reprendre toutes les fonctions du CCSTI: la réalisation d'un lieux de rencontre, de confrontation et de débats; circulation des produits; la formation; le centre d'information, de ressources et de médiation entre recherche et publics. Le cahier des charges peut demander d'autre part d'ancrer les actions dans toute l'aire géographique d'influence.

*la durée est retenue pour les maisons de la culture.

- **la montée en puissance** est progressive. Il faut d'abord payer un fonctionnement avant de voir des actions être effectuées. Un petit risque est évidemment pris; il est extrêmement minimisé grâce à l'existence de la phase d'émergence. La phase de préfiguration débute grâce au travail d'une équipe de cinq membres (directeur, responsables de l'animation, du centre d'information et de ressources, secrétaire, technicien (½), comptable (½)). L'équipe s'enrichit peu à peu de **secteurs d'activités** différents. A la fin de la préfiguration, elle peut comprendre quinze membres. Un chargé des relations publiques et extérieures est à intégrer assez rapidement au groupe. L'équipe ne doit pas être coupée du cadre nourricier des bénévoles.

- **le financement initial** est fourni, comme nous l'avons dit par la puissance publique et répond à la mission de service public assurée. Ce financement est étalé en francs constants au cours de la préfiguration. Il s'accompagne de dotations de matériel, échelonnée et de crédits d'équipement. La montée en puissance est assurée grâce à l'implication de collectivités territoriales (Région, municipalités) gagnées par la politique menée; grâce à l'obtention de détachements (Université, Education Nationale, grands organismes, entreprises); grâce à des subventions sur actions (des directions ou délégations de ministères non concernés à titre permanent par le projet -Jeunesse et Sport, environnement, agriculture, industrie...- peuvent intervenir sur des points précis); grâce à des ressources d'activité (location, vente de produits de culture scientifique réalisés...): celles-ci ne peuvent être obtenues que progressivement à partir de la seconde année. Ainsi, le financement amont permet d'assurer la production, les ressources aval concernent la diffusion et garantissent contre la médiocrité. Le sponsoring ne peut que constituer une part infime des ressources: outre qu'il est difficile à obtenir et ne paie généralement pas le temps passé en démarches, fonder une progression sur cette source de financement, c'est changer d'activité: l'équipe ne répond plus à la mission de service public qui lui a été confiée mais essaie de promouvoir, fait de la publicité. A la fin de la préfiguration, on peut estimer que les parts de financement seront 1/3 la puissance publique initiale, 1/3 les ressources sur actions, 1/3 les ressources d'activité. Ce schéma nous semble allier les garanties du service public avec les avantages du dynamisme du secteur privé: l'équipe s'autofinance en partie.

Quelques autres remarques sont à faire:

- puisque le financement est annuel, des avenants à la convention peuvent être rédigés chaque année pour tenir compte éventuellement de l'évolution du contexte extérieur.

- l'équipe, les financeurs sont responsabilisés; les partenaires doivent l'être aussi: recevoir une exposition, une animation doit être facturé. Certes pas celui de sa création et des heures passées mais à celui de la circulation, de la remise en état, de l'animation, de la constitution d'un fonds de roulement... et comment chiffrer les conseils, la disponibilité...?

Après trois ans de préfiguration, les partenaires: Etat-Collectivités territoriales-Equipe doivent préparer la phase suivante: la consolidation. Une nouvelle année est nécessaire et la convention signée pour trois ans peut être prolongée de cette année supplémentaire. Il s'agit, en effet, que des **engagements** soient pris. Ceux-ci exigent:

- que la volonté politique soit affirmée.
- que l'équipe ait fait la preuve de ses capacités: notamment elle aura dû établir un **ancrage** dans la réalité de la zone d'influence; une **mise en communication des secteurs de la recherche, de la culture, des entreprises, de l'enseignement, du milieu socio-culturel**.
- que les partenaires mettent à disposition, si ce n'est déjà fait au cours de la préfiguration, un lieu où puisse s'établir le CCSTI.

. La consolidation.

Toutes ces conditions étant réunies, la consolidation peut se réaliser. Il y a alors obligatoirement engagement de collectivités territoriales (région, conseils généraux ou municipalités). Le CCSTI est créé, sa labélisation dépend d'une instance nationale. La structure juridique adoptée peut être, comme dans la phase précédente, l'association, mais aussi, le GIP, l'établissement public... Le directeur est responsable de l'action. Il est nommé pour trois ans. Le financement est assuré en partie par des ressources propres d'activité. Le personnel est payé sur le budget de fonctionnement. Le centre peut bénéficier de détachés ou de mis à dispositions provenant des secteurs de l'enseignement, de la recherche, de la culture, de l'entreprise, des milieux socio-éducatifs. Son activité rayonne sur une aire géographique d'influence: cette irrigation de tout un milieu a été rendue possible en partant de l'action et non d'une construction préalable. Des initiatives continuent à se développer indépendamment du centre: elles ont leur pertinence et leurs financements propres; elles constituent la garantie de l'existence d'une vie, préparent les renouvellements. En aucun cas, le centre ne peut redistribuer des crédits, être prestataire de services.

c/ Les coûts

Nous avons envisagé précédemment les modes de financement. Restent à préciser les coûts induits pour chacune des phases décrites. Pour le faire, nous nous appuyerons sur l'expérience acquise par les différents projets, et sur une remarque: les produits créés par CCSTI sont destinés à développer la motivation et à donner l'envie de connaître; ils ne peuvent être de qualité médiocre; leur réalisation doit être parfaite et sortir de l'amateurisme; ils doivent donc être de la qualité de la création artistique. Cette exigence ne peut se satisfaire de moyens médiocres.

. La phase d'émergence requiert un travail effectué par un ou deux permanents qui

s'appuient sur un soutien logistique de quelque structure. Ils sont aidés de bénévoles et réalisent quelques actions. Les recettes sont entièrement assurées pas des subventions. Les dépenses se répartissent en: frais de personnel (un permanent et un demi poste de secrétaire): 200 000 F; fonctionnement: 300 000 F; dépenses d'activité 500 000 F. Un budget annuel de 1 MF est nécessaire (francs 1985).

. La phase de préfiguration.

- la première année, toutes les recettes sont assurées par les subventions. Les dépenses sont: frais de personnel (5 personnes) 600 000 F; fonctionnement: 500 000 F; équipement: 300 000 F; dépenses d'activité: 800 000 F. Le budget annuel s'élève donc à 2,2 MF (francs 85).

- en fin de préfiguration. Il y a quinze personnes, dont un tiers de détachés. Les dépenses sont: personnel 300 000 F (y compris les détachements); fonctionnement 1 500 000 F; créations et animations 3 500 000 F. Le budget annuel s'élève à 8 MF (1985)*. Les recettes sont assurées par: les subventions 3 MF; les ressources sur actions: 2,5 MF; les ressources propres: 2,5 MF.

L'équipement immobilier est à prévoir séparément.

IV 3 - Evaluation globale des niveaux atteints

Le schéma qui vient d'être proposé est évidemment théorique mais peut être appliqué dans toutes les situations nouvelles et dans presque tous les cas étudiés au cours de la mission. Cependant, un certain nombre de situations sont nouées et nécessitent des solutions spécifiques. Celles que nous proposons sont exprimées dans les "fiches analytiques" et il n'est pas besoin de les rappeler ici.

Par contre, il peut être utile au financeur que nous fassions part d'une évaluation globale de la situation de chacun des projets en fonction des phases que nous venons de distinguer. Pour cette appréciation -en partie subjective- nous devons tenir compte du fait que beaucoup d'équipes ont travaillé depuis trois ans et, même si elles n'ont pas atteint le niveau de développement en personnel venant d'être précisé, elles ont pu acquérir une expérience certaine.

Le CCST de Grenoble doit, bien évidemment, être considéré dans la phase de consolidation.

*une bonne exposition à l'étranger coûte en moyenne 3,5 MF (français).

a/ trois autres équipes, selon nous, peuvent être considérées en début de phase de consolidation, si quelques problèmes sont résolus. Ce sont, par ordre alphabétique:

- l'ALIAS, à condition que les statuts soient modifiés et que la Région Nord - Pas-de-Calais prenne la décision de s'impliquer dans la mise en place du CCSTI. Il faudra aussi discuter de la réalisation du lieu: des études ont été faites, les possibilités existent.

- l'ANAIIS, avec ici aussi, la nécessité d'une implication régionale et la reprise du problème des statuts.

- la Fondation 93 où l'équipe devrait s'enrichir grâce à la collaboration de scientifiques.

b/ cinq équipes pourraient être considérées en phase de préfiguration, à un niveau plus ou moins avancé (on trouvera dans les fiches analytiques des arguments propres à aider à mener la préfiguration et à effectuer l'évaluation): **la maison des sciences de Poitiers, la Cité Scientifique, CCSTI de Thionville, l'ABRET et le CCS'I de Rennes.**

c/ trois lieux sont de toute évidence en émergence puisque, si un potentiel important est constitué, le choix de l'équipe n'est pas encore effectué: ce sont les CCSTI de Marseille, Strasbourg et Toulouse. Nous n'avons pas évoqué le cas du CESTIM, que nous n'avons pu visiter.

IV 4 - Le rôle de l'Etat

Nous avons vu que les CCSTI assument une mission de service public indispensable pour qu'émerge une nouvelle culture permettant de porter les mutations en cours et d'atteindre des objectifs économiques, sociaux, politiques capitaux. Afin d'exercer sa responsabilité dans ce mouvement, l'Etat se doit d'intervenir en incitant au développement des projets existant régionalement: il ne peut cantonner son soutien à un seul projet d'ampleur nationale et internationale. Il est donc nécessaire que l'Etat:

-dégage un **budget significatif.**

- **en régions:**

. appuie sa politique sur les équipes existantes, **même lorsque la volonté des collectivités territoriales est défaillante** (nous l'avons vu, peu de projets dans le domaine décrit émergent actuellement des régions).

. planifie la création des Centres en Régions: **trois -en plus de Grenoble- peuvent être mis en place immédiatement (Lille, Nice, Seine St Denis); dix doivent pouvoir l'être à moyen terme.**

. permettre par la conviction qu'il met à soutenir les CCSTI, de gagner l'adhésion des collectivités territoriales.

- pour les personnels:

. Programme l'attribution aux CCSTI d'un contingent global de mises à dispositions de personnels de l'Education Nationale, des grands organismes de recherche, de la culture...

. fasse adopter des mesures permettant l'évaluation officielle du travail effectué par ces personnels dans les centres et établissements.

- fasse voter des mesures financières d'accompagnement:

. affectation systématique d'un pourcentage des aides publiques au développement industriel et à la recherche pour les actions de culture scientifique.

. attribution d'avantages fiscaux pour les entreprises finançant des actions de CSTI.

. création d'une Fondation, ou extension du domaine d'intervention de la Fondation de France à la CSTI.

- veille à la mise à disposition de tous de l'outil qui est réalisé à la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette.

V - LE RESEAU NATIONAL DE CSTI

V 1 - Esquisse d'un panorama

Actuellement, existent -ou vont exister- sur l'ensemble du territoire français un certain nombre d'établissements et de CCSTI:

. A Paris: le Palais de la Découverte, le museum national d'histoire naturelle, le musée national des techniques, le musée de l'air, le centre de la mer et des eaux, les musées de la marine, de l'homme... La création de la Cité des Sciences de La Villette va évidemment modifier les équilibres réalisés. On peut cependant remarquer que certains établissements sont thématiques (muséum, musée des techniques, de l'air...), d'autres non (Palais de la Découverte, La Villette): il y a réelle complémentarité, nous y reviendrons.

. En Régions: le dispositif pourra comprendre, à terme:

- des établissements thématiques (les télécommunications à PleumeurBodou, la mer à Boulogne, l'aéronautique et l'espace à Toulouse...) et, bien sûr, les musées industriels, les opérations patrimoniales, les écomusées. Certains seront des créations nouvelles, d'autres des établissements anciens. Parmi ceux-ci, les uns concernent des collections, un lieu, un patrimoine -fonction indispensable- et doivent être aidés spécifiquement pour cette mission (qui ne peut cependant pas être assimilée à une activité de "mise en culture"), d'autres sont animés par des équipes dynamiques qui, malgré une pauvreté de moyens évidente, s'efforcent de transformer leur établissement en lieu d'animation, installent des ateliers d'expérimentation, aménagent des espaces d'exposition temporaires, voient se multiplier leur public... Cette activité participe au mouvement CSTI; elle doit être prise en compte et financée par les pouvoirs publics, avec les mêmes garanties, pour la collectivité et pour l'équipe, que celles évoquées lors de l'étude du développement des CCSTI. Ne faire que créer des lieux nouveaux et laisser livrées à elles-mêmes certaines expériences dynamiques, ignorées parce qu'elles s'appuient sur un établissement ancien ne serait guère logique. Il faut donc séparer le soutien à l'activité de la conservation. Des problèmes -comme ceux que posent le statut des établissements (universitaire, municipal pour les musées d'histoire naturelle) sont à aborder: comment assurer la responsabilisation de l'équipe? la séparation des niveaux de l'action et de la décision? mais, à l'inverse, n'y a-t-il pas garantie de pérennité? Comment permettre un autofinancement induisant le dynamisme?*

* nous avons vu des musées dont les recettes d'activités exceptionnelles (exposition temporaire, catalogue) sont reversées à une mairie et ne profitent pas à l'établissement.

- les **associations nationales d'Education Populaire** orientées vers les activités de Culture Scientifique, dont les correspondants en régions permettent de développer des synergies.

- les **CCSTI**, qui vont compléter le dispositif et assurer de nouvelles fonctions essentielles.

Le but de la création d'un réseau national est de défendre les différences de toutes ces structures afin de les mettre en complémentarité.

V 2 - Les fonctions à assurer par la mise en relations

Il y a un intérêt évident à relier entre elles toutes les structures, afin de faire naître dans le mouvement CSTI une unité qui ne soit pas uniformité, et de permettre la naissance d'une réflexion commune et plurielle. Il est indispensable, d'autre part, de permettre à des partenaires d'un même domaine de compétences de travailler ensemble.

a/ La liaison entre tous les partenaires

Quelques soient les domaines de compétences (centre polyvalents, musées, opérations patrimoniales...), une telle liaison a pour buts:

- . de permettre le dialogue;
- . de développer l'information réciproque sur les actions menées, les expériences;
- . de mettre à disposition des fichiers ressources, des catalogues; de faciliter la normalisation des grilles, des supports, des formats;
- . d'effectuer des actions de formation en présentant et évaluant de nouvelles expériences, l'utilisation de nouveaux media.

Des rencontres périodiques, une presse spécifique, des stages, une liaison informatisée... permettent de remplir ces fonctions.

b/ Les liaisons spécifiques

Nous en limiterons l'approche au cas qui concerne la présente mission: la liaison des établissements polyvalents entre eux (CCSTI-Palais de la Découverte-Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette). Pour pouvoir préciser l'intérêt d'une telle mise en réseau, il faut revenir sur la complémentarité de 3 grands partenaires:

. **La Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette**: son rôle peut être caricaturalement, séparé en deux sous ensembles: l'un concerne la fonction exposition, l'autre, le centre ressource.

La partie "musée", ouverte au public, aborde des thèmes scientifiques en partant de leurs impacts (sociaux, économiques, éthiques...) sur la vie des gens. Cette partie est analogue -à la taille et à la présentation près- à celle assurée par d'autres

établissements.

Par contre, La Villette, réalise une concentration exceptionnelle et unique de moyens de documentation, d'information, rendant possibles diverses réalisations techniques... cette partie fonctionne comme un centre de ressources.

. **Le Palais de la Découverte:** lié à sa création aux modes scolaires de l'acquisition du savoir, présentant des expériences impossibles à réaliser dans le cadre de l'enseignement, il est d'approche fondamentaliste et veut familiariser avec le discours scientifique, parler des théories, des sciences elles-mêmes. Les approches de La Villette et du Palais illustrent une pluralité des modes d'interventions absolument nécessaire, qu'il faut préserver.

. **Les CCSTI:** ils visent, comme nous l'avons vu, à irriguer toute une région. Ils connaissent les porteurs de savoir-faire, peuvent les mobiliser sur des actions concrètes, permettent de greffer les productions culturelles sur les exigences locales, font circuler des objets destinés à enrichir les pratiques, œuvrent au décloisonnement et à l'ouverture des organismes de recherche, des universités, des entreprises, des établissements culturels, des écoles -avec lesquelles ils participent à l'action de rénovation entreprise-

Lier trois ensembles de partenaires dans un réseau implique de parvenir à préserver leur identité en introduisant entre les pertinences des uns et des autres, des séparations techniques, les zones de recouvrement devant être assumées en commun. Pour bien préciser ceci, nous allons reprendre une à une les différentes fonctions d'un CCSTI:

- la création: La Villette, le Palais, les CCSTI conçoivent séparément leurs créations d'exposition, de valises expositions..., les réalisent en toute indépendance. Attendre de La Villette une fabrication, une reproduction technique de ces produits, c'est se méprendre sur ses possibilités; inversement, si La Villette veut procéder par sous traitance ou reprendre à son compte des créations, elle entretiendra des relations de mise en subordination.

Les coproductions actuelles ne peuvent convenir: elles apparaissent obligatoirement -pour le public- comme l'œuvre de l'établissement connu, La Villette, et induisent amertume et dépossession chez le partenaire.

Des créations communes sont possibles. Elles concernent des produits qu'aucun des partenaires ne pourrait faire seul (logiciels, vidéodisques, émissions de télévision...) ou des produits habituels (expositions...). Pour chaque cas, tous les partenaires gagneraient à ce que ces créations communes soient diffusées sous un label commun, qui ne soit ni celui de La Villette, ni du Palais, ni des CCSTI... ce label reste à déterminer. Il caractériserait le réseau. Dans le cas d'une telle existence, il serait possible d'utiliser le réseau national afin de faire des appel d'offre conduisant à la réalisation de produits répondant à une pertinence d'actualité thématique...

- **La formation:** La Villette, l'ATAC, la MNES, l'OCIM... peuvent effectuer des formations initiales pour les animateurs. Il est peu probable qu'il soit intéressant pour les CCSTI de se lancer dans de telles actions (par contre, ils peuvent accueillir des stagiaires).

Le domaine de formation qui concerne plus les CCSTI est la formation continue autour des produits créés et mis en circulation, ou les formations à destination des personnels, des animateurs engagés, dans la zone géographique couverte, dans des actions de CSTI. Les "stages Villette" doivent avoir une pertinence bien différente de celle qui vient d'être évoquée, sous peine de voir heurtées, bien inutilement, certaines susceptibilités.

La formation ne peut être faite avec une référence unique. Les divers partenaires pourraient s'accorder pour organiser des stages, en des lieux divers, sous leur label commun.

- **Le centre d'information et de ressources** . Ce problème a déjà été évoqué de façon générale: les moyens concentrés à la Villette permettent une liaison informatique, la mise en place de banques de données à usage professionnel, la communication d'informations vers le grand public (Sevil), la réalisation de bases techniques... mais comment accéder à ces services? Comment faire pour que leur conception réponde aux besoins de chacun? Comment sera pratiquée la mise en commun ?

Pour aborder ensemble la réponse à ces questions, il convient de mettre en place une structure constituant le lieu de rencontre dans lequel seront décidées les mises en commun nécessaires. Il est d'autres fonctions que pourra permettre la mise en réseau.

- **La représentation et la négociation** communes: tous les professionnels de CCSTI ont des intérêts communs. Ils peuvent, par exemple, négocier ensemble avec les grands organismes, les ministères... la mise à disposition de postes, les détachements... qu'aucun seul n'a la force de pouvoir faire aboutir. Une négociation globale, la rédaction de conventions pluriannuelles, la répartition des postes en fonction d'équilibres thématiques et régionaux sont nécessaires.

- **La promotion:** faire connaître de façon commune les activités des CCSTI auprès des grandes entreprises, des secteurs économiques... facilitera la possibilité de "sponsorisation", peu facile à l'échelon local.

- **Une société de diffusion.** Les produits réalisés par les CCSTI sont utilisés sur une aire géographique donnée. Ils doivent pouvoir être dupliqués, afin que les partenaires intéressés puissent les utiliser -dans leur zone d'influence. Ceci permettrait une progression significative des activités... et des ressources pour les équipes. Etudier la proposition faite par la Fondation 93 de fonder une Société de diffusion, et répartir ses bénéfices selon les produits sélectionnés semble envisageable

- **les contacts internationaux.** Connaître ce qui se fait dans d'autres pays, entretenir

des relations avec les partenaires étrangers, leur faire connaître les produits, les tenir à disposition des missions françaises à l'étranger est une fonction qui doit être réalisée de manière commune.

V 3 - La structure du réseau

Une fois énoncées toutes les fonctions à assurer, la nécessité d'établir structurellement une liaison entre les acteurs de la CSTI apparaît. Cette liaison a pour buts de remplir deux grandes missions: le **dialogue de tous les partenaires** (réflexion commune et plurielle, échanges, informations, décloisonnement) et le **travail thématique** (problèmes communs -par exemple ici- à tous les CCSTI et relations avec la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette).

Une structure existe actuellement: c'est l'AMCSTI. Elle possède l'avantage d'être déjà un lieu de rencontre; renforcée, elle pourrait -si elle le désire- assumer les fonctions de représentation, de promotion, organiser en son sein des commissions de travail, des secteurs d'activités, permettre en cela que soient discutés les problèmes de création, d'information..., réalisées des actions communes avec des partenaires nationaux (ANSTJ-ATAC-MNES-OCIM...); tenu un bureau de presse destiné renseigner les journalistes au sujet d'évènements scientifiques. Cette grande mission justifie que l'AMCSTI puisse recevoir les moyens propres à assurer son développement.

Par contre, il semble difficile que l'AMCSTI puisse être la structure posant les CCSTI en partenaires de La Villette, permettant l'accès aux impressionnants moyens dont dispose la Cité des Sciences et de l'Industrie dans celle de sa partie que nous avons qualifiée de "Centre de Ressources", attribuant le label commun aux opérations communes: le ferait-elle, un secteur structuré de manière indépendante à l'AMCSTI devrait exister en son propre sein, ce qui n'est guère envisageable. En effet, l'accès aux services du "Centre de Ressource" de La Villette pose des problèmes que l'on peut tenter de résoudre de diverses manières, mais aucune n'est satisfaisante:

- la Cité peut décider seule de l'utilisation du centre de ressources; la logique d'établissement risque de l'emporter.
- la Cité peut être considérée comme formée de deux entités différentes: d'un côté le musée, de l'autre le centre de ressources. En dotant chacune de ces parties de CA différents et en permettant, dans celui correspondant au centre ressources, une représentation significative des partenaires de La Villette à Paris et en Région, on permettrait l'utilisation commune de l'outil commun. Le gros inconvénient serait d'introduire dans un même établissement une dichotomie pouvant introduire un blocage.
- Une structure de concertation entre CCSTI et La Villette peut être mise en place. Cette structure (comment la désigner?) envisagerait alors les problèmes communs, déciderait

des créations, de la formation, de l'information, du label... et prendrait des options quant à l'utilisation de l'outil situé à La Villette... mais alors, une fois cet accord obtenu, une fois effectuée la concertation, comment le représentant de La Villette à l'instance de concertation peut-il faire traduire en actes, par les différents départements de la Cité, les utilisations convenues? et à quelles conditions?

Nous n'avons pas de réponse à ces questions. Les solutions ne peuvent mûrir, faute d'une concertation d'ensemble. Les pouvoirs publics devraient l'initier: nous sommes témoins de ce que tous les partenaires rencontrés -dans les CCSTI, au Palais de la Découverte, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette- y sont prêts.

Dès à présent, une réunion de tous les responsables de CCSTI pourrait préparer les concertations nécessaires et travailler un sujet fondamental, qui n'est ici qu'effleuré.

V 4 - La structure interministérielle

Les difficultés ressenties dans les Régions impliquaient -pour qu'elles puissent être résolues- la création d'une structure interministérielle.

Celle-ci va être réalisée au sein d'un Programme mobilisateur concernant la Culture Scientifique, technique et industrielle. Cette décision est extrêmement positive et sera applaudie de tous les partenaires. Qu'il soit permis, en terminant ce rapport et en saluant cette création, de transmettre quelques suggestions qui nous ont été faites au cours de notre mission et qui concernent le domaine de compétences interministériel: puisse l'organe exécutif du PM:

- disposer d'un budget significatif dans lequel des lignes différentes seraient bien individualisées.
- décider de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en Région et veiller à ce que soient préservés les grands équilibres géographiques et thématiques.
- veiller à l'implication des grands organismes, des universités, des entreprises nationalisées dans la politique de CSTI, en particulier par la mise à disposition de postes, par des détachements.
- obtenir la création d'une instance nationale d'évaluation des activités de CSTI (indispensable pour la conduite de la politique et pour la carrière des détachés).
- procéder elle-même à l'examen des dossiers de création, ainsi qu'à la labélisation des CCSTI.
- veiller à la mise à disposition de tous du fantastique équipement de La Villette.
- user de son influence pour que soient prises des mesures en faveur du développement de la CSTI:
 - . création d'une Fondation ou extension de la Fondation de France à ce domaine.
 - . affectation d'un pourcentage des aides publiques attribuées à la recherche ou à l'industrie pour des actions de CSTI.
 - . l'attribution d'avantages fiscaux pour les entreprises financant des actions de CSTI.

Ces quelques mesures complèteraient tout un dispositif et permettraient que des outils nécessaires à la naissance d'une nouvelle culture -les CCSTI- soient créés et puissent se développer dans d'excellentes conditions.

Le but est ambitieux.

L'enjeu est fondamental.

Une "étude de faisabilité" a été menée depuis trois ans à l'échelle du pays. La présente mission, qui avait pour but de l'évaluer, nous permet de tirer un bilan positif:

- les équipes existent
- elles ont développé une multiplicité d'expériences et fertilisé un terrain
- les actions menées trouvent un écho favorable auprès des publics, de plus en plus nombreux à y participer
- les rencontres souhaitées entre domaines séparés commencent à se produire
- les expériences permettent maintenant d'effectuer des choix: les conditions sont remplies pour décider la mise en œuvre d'une politique.

- II -

FICHES ANALYTIQUES DES CCSTI

LES FICHES ANALYTIQUES QUE VOUS ALLEZ TROUVER DANS LA SUITE DE CE RAPPORT ONT ÉTÉ RÉDIGÉES APRÈS UNE VISITE DE DEUX OU TROIS JOURS DANS CHAQUE ZONE GÉOGRAPHIQUE OÙ EST IMPLANTÉ UN CCSTI.

JE REMERCIE ICI TOUTES LES PERSONNES QUI ONT BIEN VOULU ME RECEVOIR ET M'ACCUEILLIR DANS UNE PÉRIODE PEU PROPICE; GRÂCE À ELLES, CE TRAVAIL A ÉTÉ POSSIBLE. LES ENTREVUES ONT ÉTÉ COMPLÉTÉES PAR LA LECTURE DES DOCUMENTS DISPONIBLES.

JE SUIS CONSCIENT DE CE QUE L'ANALYSE DE CHAQUE CAS NE PEUT ÊTRE NI COMPLÈTE, NI FIDÈLE; JE VOUDRAIS ATTIRER L'ATTENTION DU LECTEUR SUR LE FAIT QUE POUR PERMETTRE QUE SOIENT RÉSOLUES LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, J'AI ÉTÉ AMENÉ À FAIRE RESSORTIR LES PROBLÈMES QUE J'AI RESENTI. ADOPTANT CETTE MÉTHODE, LA DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ EST ESTOMPÉE. LE DÉTAIL DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, IMPORTANTES, MAIS PARTOUT ANALOGUES, N'A ÉTÉ QU'ÉVOQUÉ: LEUR ANALYSE FIGURE DANS LA PREMIÈRE PARTIE DE CE RAPPORT.

CHACUNE DES FICHES ANALYTIQUES A ÉTÉ TRANSMISE À CHAQUE RESPONSABLE DU CENTRE CORRESPONDANT. TOUS M'ONT RÉPONDU EN FORMULANT QUELQUES REMARQUES, CE DONT JE LES REMERCIE, JE ME SUIS EFFORCÉ D'EN TENIR COMPTE.

IL RESTE BIEN ENTENDU QUE JE RESTE ENTIÈREMENT LIBRE DE MES APPRÉCIATIONS ET RESPONSABLE DE MES ANALYSES.

MINISTERES, GRANDS ORGANISMES, ETABLISSEMENTS NATIONAUX,

ASSOCIATIONS NATIONALES

Entrevues avec :

Ministère de l'Education Nationale :

DBMIST : M. D. VARLOOT - Mme C. BONNEFOY.

Ministère du Plan et de l'aménagement du Territoire :

DATAR : M. H. ROUILLE D'ORFEUIL.

Ministère de la Recherche et de la Technologie :

DIXIT / Mme D. FERRIOT - M. BROUZENQ - Mme FAVIER - M. LABOREY.

Ministère de la Culture :

DDC : M. J.P. DALBERA - M B. JEANNOT - Mme J. PRIEN.

Conseil national de la CSTI :

M. J.M. LEVY LEBLOND.

CNRS :

Direction de l'IST : Mme K. LECOQ.

Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette :

M. M. LEVY - M. J. HIEBLOT - M. J. BLANC.

Palais de la Découverte :

M. HULIN.

AMCSTI :

M. C. PENEL.

ANSTJ :

M. G. PREAU - Mme A. SERFASS.

FNESA :

M. J. STEWART.

FICHE ANALYTIQUE BRETAGNE

Le problème de la Bretagne est particulier en ce que deux centres s'y développent: un à Rennes (CCSTI), l'autre sous la forme de réseau (ABRET) ; ceci ne constituerait pas une difficulté bien difficile à résoudre si cette dualité ne venait se compliquer de particularités géographiques, économiques, politiques, relationnelles importantes qui s'entrecroisent. Nous évoquerons rapidement ce cadre général, sans lequel il n'est pas possible de comprendre les relations, puis étudierons successivement les projets de Rennes et de l'ABRET.

Une particularité importante de la Bretagne est le poids de Rennes, excentrée par rapport à la Région, difficile d'accès de certaines villes, mais capitale régionale, siège des administrations, lieu de concentration d'activités intellectuelles, culturelles et scientifiques (la majorité des laboratoires de recherche y sont situés, les autres sont surtout à Brest et à Lannion). Le pays Rennais peut s'autosuffire et croire être la Bretagne, le reste de celle-ci nourrir des préventions à l'égard de la grande ville et crainte d'être oublié. Une autre caractéristique est la forte tradition agricole ou maritime de la Région, sa faible industrialisation. Mais des mutations sont en cours et induisent le développement des biotechnologies, de l'électronique, des télécommunications, de l'informatique, de l'infographie... Cette dimension est encore faible (le potentiel de recherche breton représente 1,5 % de celui de la France), mais rend important tout ce qui touche aux domaines scientifique, technique et industriel.

Au niveau des établissements muséographiques ou des projets culturels concernant les sciences ou les techniques, une maison de la mer à Brest, une autre à Lorient, sont inscrites au Contrat de Plan ; le CCSTI de Rennes et le réseau de l'ABRET sont en projet, comme le sont les importants musées des télécommunications à Pleumeur-Bodou et de l'astronomie dans la même commune (installation d'une antenne du Palais de la Découverte avec planétarium et bases d'observations). Le problème des CCSTI (Rennes, Abret) est que l'interpénétration est obligatoire : si le projet porté par l'Abret veut se lier à la recherche, il est amené à travailler avec les laboratoires Rennais ; si le CCSTI de Rennes veut travailler les domaines de l'agronomie ou des biotechnologies -laboratoires influents au CCSTI- il ne peut le faire qu'en se tournant vers le reste de la Bretagne... S'ajoutent à ces problèmes ceux du Contrat de Plan (où un équilibre a été trouvé en inscrivant seulement les deux projets de Lorient et de Brest), mais où l'inscription de Rennes correspondrait à un rôle régional affirmé, tout comme celle du projet Abret correspondrait à son influence bretonne...

Ceci se complique évidemment si on prend la logique de la création d'un seul centre régional... et les équilibres sont appréciés différemment localement ou à Paris. En outre, la pratique des équipes en présence est bien différente : l'une est plus tournée vers l'action culturelle. l'autre, vers la réalisation d'un pôle de Documentation; l'une veut travailler en réseau et produit une exposition à laquelle participent des laboratoires rennais, l'autre veut réaliser une coordination rennaise en réalisant un réseau multi media de diffusion.

Malgré ces contradictions qui devront être résolues par dialogue entre les hommes,; par définition de la complémentarité de leurs projets, par influence sur des zones géographiques identifiées mais surtout d'après le travail accompli, et au vu des projets, des programmes... il reste deux projets que nous allons détailler séparément.

ABRET (ASSOCIATION BRETONNE POUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE).

ABRET

2, rue des Bruyères

29143 PLOGASTEL St GERMAIN

Tél : 98 - 54 - 53 - 98

Entrevues avec :

- . **Les services de l'Etat :** M. AMOROS (DRRT) ; A. DECAUD (DRAC)
autorités locales : M. PENN (maire de Pleumeur-Bodou)
- . **Les partenaires :** M. LE GALLAIS (relations extérieures du CNET) ; M. DAUTREY
(musée du CNET) ; M. LASERRE (station marine de Roscoff) ;
Melle VIVIER (CISTEM) ; M. J.P.DERAM (musée de la mer de Brest)
- . **L'ABRET :** M. LE MEZEC (directeur du centre de Lannion B ; président)
M. J.P. TRILLET (chargé de mission).

I - PREHISTOIRE DU PROJET

L'ABRET est une des associations post-assises qui s'est posée le problème du décloisonnement entre les disciplines scientifiques et les domaines séparés des sciences, des techniques, de l'industrie. Les mutations en cours en Bretagne, la nécessité d'amener à leur compréhension un maximum de personnes, un terrain rendu propice par l'acuité de problèmes, comme celui de la centrale de Plogoff, ou celui des changements de qualification ayant entraîné des licenciements (télécommunications), ont amené l'ABRET à vouloir développer une action culturelle scientifique. En Juillet 1983, J.P. TRILLET, responsable de l'antenne régionale de l'ANSTJ (CISTEM), et M. Le MEZEC (président de l'ABRET) entrent en contact et décident de lancer une étude pour la création d'un CCSTI. Cette décision est motivée, outre l'intérêt respectif des deux interlocuteurs, par l'existence d'une opportunité (le "mouvement CSTI" prend de l'ampleur en France) et par l'existence d'un potentiel local (en recherche, en animateurs, en établissements culturels existants ou en projets). Une étude pour la création d'un CCSTI est effectuée depuis quelque temps à Rennes (par Bernard BESRET qui veut mettre en place un "Réseau Rennais"). Une réunion rassemble, en Octobre 1983, B. BESRET, M. Le MEZEC, J.P. TRILLET, les représentants des projets de Lannion et de Brest, la Maison Electronique et Télématique de l'Ouest... A partir des propositions du rapport BESRET, une réflexion a lieu sur la possibilité de créer un CRCSTI. Le problème de l'implantation est tout de suite évoqué ; trois options sont possibles : à Rennes avec des

relais locaux ; ailleurs qu'à Rennes et à Brest ; en réseau avec plusieurs pôles. D'après les informations recueillies, l'accord se serait fait sur la dernière solution : les pôles, complémentaires entre eux, seront reliés par une structure légère s'appuyant sur l'ABRET. Cette structure servira de lieu de concertation et de services. Une préfiguration a lieu, qui consiste en l'inventaire des ressources, l'échange d'informations, la constitution d'un potentiel d'animation, la formation d'animateurs. Ces deux derniers points n'ont pu être réalisés ; par contre, un autre élément de la préfiguration : l'exposition "**Image et Recherche**" le sera.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

L'action "CSTI" de l'ABRET commence en Janvier 1984. Elle est portée par un seul chargé de mission, J.P. TRILLET, D.E.A. de Pédagogie, et ayant dix années d'expérience en animation scientifique (ANSTJ).

II 1 - Financement

Il a été obtenu sur opérations (recettes 1984 : 273 000 F soit MIDIST 170 000; Conseil Régional : 50 000; cotisations : 18 000; CNET : 35 000 - dépenses : salaires : 170 000; achat matériel expo 40 000; fonctionnement 30 000; divers). Le faible budget de fonctionnement souligne l'importance du soutien logistique du CNET. A ce compte d'exploitation 1984, il faut ajouter le coût de l'exposition "Image et Recherche", dont le budget est géré par le CAC de St Brieuc, qui se monte à 810 000 F (subventions : CAC; Ministères de l'Industrie, de la Culture; EPR; Conseils généraux; villes = 280 000. **Prestations en nature** : 508 000. Recettes propres : 30 000). Le budget prévisionnel s'élève à 760 000 F (recettes : MIDIST : 350; EN : 40; DRRT : 120; EPR : 120; CNET : 30; recettes : 100. Dépenses : fonctionnement : 340; personnel : 250; fournitures : 70).

II 2 - Les actions

. L'organisation (en coproduction avec le CAC de St Brieuc et du Comité d'expansion des Côtes du Nord) de l'exposition "**Image et Recherche**". Cette manifestation se compose d'un certain nombre de panneaux, parfois difficiles, qui illustrent et présentent les activités de recherche de nombreux laboratoires bretons en ce qui concerne l'utilisation qu'ils font de l'image. Des maquettes et films vidéo la complètent. Un stand interactif sur la couleur a été prêté par La Villette. Nous avons vu cette exposition, présentée dans de très mauvaises conditions à Roscoff. Elle a circulé en 84-85 à St Brieuc (CAC) ; Rennes (CCSTI), Annecy (CAC) ; le Mans ; dans un wagon SNCF entre Rennes et Quimper ; Cholet ; Roscoff ; Brest. Elle a été vue par 200 000 visiteurs en neuf mois.

. La réalisation d'un **stage** sur les "fibres optiques" dans le cadre du plan académique

de formation (participation du CRDP, du Rectorat et des Universités U.B.O. et U.H.B.).

. Mais surtout, l'ABRET permet une concertation et une information réciproques des différents partenaires CSTI en Bretagne. En particulier, un certain nombre de projets sont à l'étude, que nous évoquerons plus bas (CNET ; planétarium de Pleumeur-Bodou ; Brest ;...) ; nous avons été témoin de ce que ces projets indépendants prennent en compte dès leur phase de conception une dimension collective de mise en relation, et que l'ABRET joue dans ce domaine un rôle de stimulation et de conseil non négligeable : des salles d'expositions temporaires, des liaisons informatiques, des bases de clubs sont prévues et un élargissement des problématiques initiales est opéré. Alors que la "mise en réseau" est partout difficile lorsque les établissements existent, la penser et la mûrir dans la phase d'élaboration est un facteur extrêmement positif.

. L'ABRET a rédigé un projet de programme pour 1985-1988, dans le but d'harmoniser les projets locaux. Ce programme prévoit que soient réalisés la concertation des partenaires, la circulation des informations, l'organisation de manifestations : en particulier, des "mois de la science" se tiendront dans les villes bretonnes (à raison de deux par an). Ces "mois" consisteront en la réalisation d'un certain nombre d'actions simultanées dans une même ville, afin de créer un choc et pouvoir intéresser toute la population : expositions (dont "Image et Recherche"), débats, animation de quartiers, présentation de documents audiovisuels, visites de laboratoires, stages de formation, orientation professionnelle.

Le premier "mois de la science" est organisé à Brest du 6/09 au 6/10 1985 : c'est "Rentré z dans la science", qui, coproduit autour de l'ABRET par dix partenaires, propose onze expositions ou animations, huit conférences, une "expo-sciences", des rencontres...

L'ABRET va continuer à faire itinérer l'exposition "Image et Recherche" ; elle organisera des "quinzaines thématiques" et compte pouvoir réaliser une structure itinérante de CST. La constitution d'une base de données informatiques et une action en direction de la presse sont également prévues.

II 3 - L'équipe

Comme nous l'avons souligné, l'ABRET ne dispose que d'un seul permanent, du soutien logistique du CNET, mais travaille toujours en collaboration pour que son action soit démultipliée.

Une montée en puissance progressive est souhaitée : dans un premier temps, l'équipe pourrait s'enrichir d'un chargé de mission, d'une secrétaire, d'un technicien. A terme, une équipe d'animation plus importante pourrait être hébergée dans les futurs équipements de Pleumeur-Bodon qui assureraient la logistique, l'équipe restant orientée vers la polyvalence thématique initiale et se distinguant en cela des professionnels du musée.

II 4 - Les statuts

L'ABRET, association post-assise, n'a pas, à notre avis, vocation à servir de support juridique à l'équipe. Il faudrait donc qu'une autre association soit créée. Cette évolution est une condition nécessaire à la clarification de la situation bretonne... mais elle n'est pas suffisante. Sur ce que devrait être la composition de la nouvelle association, sur les rapports qu'elle devrait entretenir avec le CCSTI de Rennes, les propositions sont beaucoup moins claires : comme nous l'avons indiqué dans le préambule consacré à la situation bretonne, les aires géographiques d'influence des deux équipes s'interpénètrent obligatoirement de manière non négligeable, même si les axes de travail se recoupent moins. Une négociation sur la définition des buts, des finalités, des modes d'actions... de la nouvelle association destinée à relayer l'action initiée par l'ABRET permettrait peut-être de poser le problème sur des bases nouvelles. Le travail entrepris est important; il nous semble, d'autre part, préparer dans de bonnes conditions la collaboration entre les futurs établissements des télécommunications de Pleumeur-Bodou, de Brest, de Lorient et d'autres partenaires tel CISTEM. A ces titres, il doit pouvoir être soutenu et la définition d'une période de préfiguration, au cours de laquelle seraient menées des actions concrètes, permettrait certainement de préciser les engagements des uns et des autres.

III - LES PARTENAIRES

Nous allons évoquer rapidement les activités ou les orientations des partenaires de l'ABRET que nous avons rencontrés. Tous ont souligné l'intérêt qu'ils prennent à la réalisation d'une "prise en relation" des établissements bretons et au développement d'activités communes.

. Le musée des télécommunications

Ce musée sera installé à Pleumeur-Bodou. Il comprendra le Radome, dont l'activité va cesser, un musée exposant des pièces "historiques" et reconstituant l'évolution des équipements télégraphiques, téléphoniques, radio... Des reconstitutions de tour herzienne, de salles d'émission de radio, d'émetteurs décamétriques permettront une mise en activité des spectateurs. La liaison avec la recherche sera assurée grâce à la présence sur le site de laboratoires du CNET et d'antennes en fonctionnement. L'établissement pourrait abriter l'équipe polyvalente et mettre à disposition des moyens informatiques et de transmission.

. L'antenne du Palais de la Découverte de Pleumeur-Bodou

Sur un site juxtaposé au précédent, va être installé un planétarium. L'aménagement paysager d'un vaste parc, l'installation de plates formes d'observation, la réalisation de bases techniques pour les clubs et les écoles, une salle d'expositions temporaires, la réalisation d'une structure mobile sont envisagés. L'ouverture pourrait avoir lieu vers 1987.

. Communes voisines

Un musée ornithologique à l'île Grande, un musée de la géologie à Ploumanach, un labo d'essais d'éoliennes à Tréburden complèteraient l'équipement du Trégor. L'ABRET

veut favoriser l'implication locale dans ces projets, initialement parisiens, et la prise en compte d'activités en direction des jeunes.

. Musée de la mer de Brest

De l'idée initiale d'installer des aquariums (1975), est né un projet qui s'enrichit. Il s'agirait de présenter la zone du plateau continental, à l'aide de mises en scènes, d'expériences, d'expositions et d'animations. La circulation marine, ses problèmes (reconstitution d'un poste de pilotage et simulations) ; la présentation des paramètres physiques, chimiques, géologiques de l'Océan ; l'écosystème côtier breton seraient l'objet de manipulations attractives. L'équipe porteuse du projet réalise, avec l'ABRET, "Rentré z dans la science" -dont il a été parlé précédemment.

. CISTEM

Le centre d'initiation scientifique technique et d'étude du milieu marin est l'antenne bretonne de l'ANSTJ. Il se propose donc de développer par la pratique les activités scientifiques et techniques auprès des jeunes. L'équipe est constituée de quatre permanents, de deux objecteurs et d'animateurs temporaires ou bénévoles ; elle travaille en réseau avec d'autres associations, des antennes locales... CISTEM veut développer la complémentarité avec les équipements qui viennent d'être décrits en faisant prendre en compte l'activité jeunes et la réalisation de bases techniques.

Actuellement, l'association organise des stages pour animateurs, pour enseignants ; des centres de vacances (activités sur l'énergie solaire, le milieu, les micro ordinateurs) ; des week-ends techniques ; des animations en milieu scolaire (PAE - classes de découvertes); elle aide les clubs scientifiques.

. Les autres partenaires habituels de l'ABRET sont le "marinarium" de Concarneau, l'aquarium de la station biologique de Roscoff, la maison de la mer de Lorient, la Boutique de Science de Rennes.

FICHE ANALYTIQUE ASSOCIATION "CCSTI" RENNES

CCSTI
6, cour des Alliés
35043 RENNES CEDEX

Tél : 99 - 30 - 57 - 97 -

Entrevues avec :

- . **Les services de l'Etat :** M. AMOROS (DRRT) ; A. DECAUD (DRAC) ; Mme A. GUIMARD (DRAE)
- . **L'équipe du CCSTI :** M. FAVIER (président) ; Mme FLAMBARD (chargée de mission).

Le nombre des entrevues réalisées a été nettement insuffisant pour qu'une vue synthétique du paysage Rennais soit possible. La période au cours de laquelle nous sommes passé à Rennes (22 et 23 juillet) était certes défavorable, mais nous eussions certainement pu rencontrer quelques autres partenaires essentiels à la réalisation de notre mission. Nous regrettons de n'avoir pu le faire.

I - PREHISTOIRE DU PROJET

L'Université de Rennes possède, dans le complexe de Beaulieu, de très riches collections de zoologie, de minéralogie et de géologie qui sont entreposées dans des conditions médiocres et ne sont pas accessibles au public. Dès 1973, un projet de "maison des sciences", à vocation pédagogique, était formulé ; il n'eut pas de suite. En 1980, une délégation rennaise, conduite par son maire, visitait le planétarium, les vitrines et les ateliers du Rochester Museum Science Center et voyait tout l'intérêt de la constitution d'un tel outil à Rennes. La ville, d'autre part, voyait la recherche en informatique et en électronique prendre une importance considérable dans les laboratoires du campus, sans que ce développement soit ancré dans la vie locale. Toutes ces raisons, ajoutées à l'intérêt que porte la municipalité à la "diffusion scientifique" amena la rédaction (Janvier 82) puis la signature (11 octobre 82) d'une convention entre la ville de Rennes et la Direction du développement culturel : "Pour un développement de la Culture scientifique et technique à Rennes." Cette convention commence par un "plaidoyer pour la culture scientifique et technique" qui regrette l'absence dans la ville d'un "instrument de diffusion" (musée ou CCSTI comme à Grenoble) et souligne quelques tentatives de diffusion éparses (journées portes ouvertes, activités de la Maison de la Culture et de la MJC); elle se termine par un "projet d'étude" demandant de faire un inventaire des collections, des lieux potentiels de diffusion, des équipes, des éléments "permettant de

structurer une programmation opérationnelle", et de proposer un programme d'interventions. Un chargé de mission est recruté : Bernard BESRET. Le support juridique de l'opération est l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation sociale de Rennes).

En 1982, est organisée une manifestation "la recherche scientifique et l'agriculture en Bretagne"; financée, entre autres, par le Conseil Régional, elle permet d'associer différents partenaires, dont la MJC, qui porte le projet, et de toucher un grand nombre de personnes.

En Janvier 1983, Bernard BESRET transmet au Maire de Rennes une "note de synthèse". Cette note établit l'intérêt de développer la culture scientifique et technique, montre l'urgence d'une prise de décision rennaise quant à la création d'un CCST (huit pôles régionaux vont être créés, Rennes pourrait être l'un des huit), souligne l'existence d'un potentiel local dispersé ou sous exploité, met en évidence la possibilité d'aller très vite à Rennes "qui n'est pas encombrée d'un problème de patrimoine industriel" ("les collections de Beaulieu devraient être étudiées de façon spécifiques"), et propose d'innover en utilisant les possibilités techniques en expérimentation à Rennes pour concevoir un CCSTI : les nouvelles technologies permettent de rendre l'information pérenne en des lieux éclatés. Bernard BESRET propose cependant d'envisager trois types de solutions possibles : a/ "un minimum d'installations fixes... et une équipe dotée... d'outils novateurs"; le centre serait un centre nerveux. b/"un pôle de très forte attraction" au milieu des implantations de Beaulieu (il nécessiterait des investissements très importants et serait groupé avec un centre d'art contemporain). c/ la mise en place immédiate de l'équipe et la préparation de l'étude visant à réaliser la seconde solution, qui ne peut être qu'un projet à long terme.

En Avril 1983, Bernard BESRET propose que la convention 83 entre la DDC et la ville prévoie la poursuite de l'étude puis la création d'un dispositif de préfiguration de ce qui pourrait être le CCST de Rennes, dispositif ayant des **objectifs bien déterminés** (poursuite de l'étude, préparation d'un colloque, organisation d'une fête de la science et de la technique); n'assumant qu'un petit nombre de **fonctions précises** (au service des équipes en place : information, documentation, coordination, prises de contact extérieures à la ville); disposant de **moyens légers** (centre nerveux doté de deux postes budgétaires et d'un local). Il est fait proposition de mettre l'équipe en place le premier septembre 84 et d'organiser la fête de la science en Mai ou Juin 84.

En Juin 1983, B. BESRET remet son rapport "**conditions d'un développement de la CST à Rennes et dans sa région**". Il est préfacé par M. HERVE. Après avoir tracé un panorama français assez complet, analysé l'action gouvernementale et différentes stratégies utilisées en France, le rapport propose de créer un **réseau** de CST mettant à son service un **centre de ressources** disposant de **moyens de diffusion** : cette proposition permettrait, si elle était adoptée, de démarrer avec des moyens limités mais de démultiplier l'action entreprise. Une année de préfiguration permettrait de constituer le pôle de documentation, de négocier la mise en place du réseau de diffusion, de rassembler les partenaires dans un colloque, de leur donner ainsi l'occasion de collaborer par la réalisation du "Mois de la CST". Le rapport

propose enfin que soient étudiées les structures juridiques et financières les mieux adaptées au projet. Les problèmes des collections de Beaulieu, d'un musée de l'imprimerie, de l'implantation d'un planétarium, d'une zone technopole sont repoussés à plus long terme.

L'histoire qui vient d'être retracée rapidement montre l'importance dans la naissance du CCSTI de Rennes, de la **volonté municipale et du rapport d'un chargé de mission** qui propose des solutions réalistes. Mais le chargé de mission ne s'appuie pas sur une équipe existante; il est extérieur au milieu rennais, et quittera la ville pour La Villette avant d'avoir pu mettre en œuvre le plan qu'il proposait et avait la capacité de réaliser, mais en initiant son successeur: Mme M.M. FLAMBARD.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

. Aire géographique d'influence :

Le "pays rennais" (ville et district = 30 communes), Le journal "Réseau" est diffusé dans l'ensemble de la Bretagne, et au delà.

. Axes forts :

Volonté de mettre en relations Recherche, Industrie et grand Public.

II 1 - Le Contrat de Plan

Le 19 mars 1984, est signé le **Contrat de Plan Etat/région**. Dans le domaine des "CCST", il prévoit de mettre l'accent sur "l'évolution des techniques maritimes et de l'océanographie". Deux "CCST" seront créés à Lorient (activités portuaires) et à Brest (navigation, circulation en mer, réparation navale). Il est précisé "un avenant au Contrat de Plan pourra prendre en compte dès 1985, le CCST de Rennes".

II 2 - Les statuts

Le 4 mai 1984, une nouvelle association est créée; elle est nommée "**Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Rennes**"; elle a pour but de "promouvoir un développement de la CST... au profit des populations de la ville de Rennes et de sa Région". Ses objectifs sont de "contribuer à la diffusion des connaissances générales sur les sciences, les techniques et leurs implications...; d'aider les milieux de la recherche à la mise en valeur des sciences et des techniques"...;...de sensibiliser (les responsables) à la nécessité d'inclure... la diffusion scientifique et technique dans leur démarche...;... de constituer des centres de ressources...;... d'organiser la coordination entre tous les organismes publics ou privés... "

L'association est composée de membres de droit, de personnes physiques, de personnes morales. Son CA comprend, au maximum, 6 représentants de la ville de Rennes, 18 représentants des personnes morales (6 pour la communauté scientifique, 6 pour les milieux éducatifs et socio-culturels, 6 pour les milieux économiques et du travail), 6 représentants des personnes physiques.

Plusieurs remarques sont à faire sur ces statuts :

. L'importance de la diffusion scientifique et de la liaison avec les milieux de la recherche pour la mise en valeur des sciences et des techniques est affirmée, la relation avec les activités culturelles est beaucoup moins mise en évidence.

. La ville de Rennes est puissamment représentée dans le CA.

. Les relations entre l'association et l'équipe de permanents ne sont pas envisagées, fragilisant ainsi cette dernière (dont l'existence éventuelle n'est pas mentionnée).

A ceci, il faut ajouter qu'actuellement, au CA, tous les collèges sont complets, à 6 membres, sauf celui des "milieux économiques et du travail" qui ne compte que deux représentants : la CFDT et l'Agence d'Urbanisme. Ce fait semble traduire une certaine faiblesse de l'association dans ce secteur.

II 3 - L'équipe

Elle n'est composée que de deux personnes salariées : Marie-Madeleine FLAMBARD, chargée de mission, docteur de troisième cycle d'Urbanisme et d'aménagement du territoire, qui avait travaillé au projet de Lorient. Son poste est à 3/4 de temps. Une secrétaire à plein temps lui est adjointe. Il y a quatre TUC (Documentation; Informatique; Technique; Courrier et Standard).

L'association fonctionne grâce à neuf groupes de travail, sur chaque thème abordé. Un rédacteur à mi-temps pour le journal "Réseau" devait être recruté en Août 1985. A l'avenir, l'équipe pourrait se composer de trois chargés de mission (problèmes généraux, expositions, journal "Réseau"), une secrétaire et un documentaliste. Un détachement d'un informaticien est souhaité.

II 4 - Les locaux

La ville de Rennes met à disposition de l'association un appartement de 65 m². Il a été partagé pendant quelques mois avec l'équipe de la B.S. A l'avenir la mise à disposition de 500 m² représentant une salle de conférences, une salle d'expositions, des bureaux, un atelier, un local d'accueil, la documentation et une pièce de stockage est souhaitée. Il n'y a pas de projet concret pour ces locaux, mais des possibilités existent au centre ville.

II 5 - Les finances

En 1981 et 1982, l'étude de B. BESRET a été réalisée grâce à une convention de développement culturel signée entre la DDC et la ville de Rennes. La structure support était l'APRAS.

En 1983, à 195 000 F (recettes : 150 000 DDC + 45 000 ville; dépenses : 165 000 salaires; 30 000 fonctionnement). En 1983, il était de 400 000 F (recettes : DDC 150 + ville 100 + DATAR 150; dépenses : personnel 280, fonctionnement 71, locaux 26, animations 6). Ces

comptes d'exploitation font ressortir l'aspect "enquête de faisabilité" de l'activité.

En 1984, le budget de l'association "CCSTI" s'élève à 500 000 F (DDC 250, MIDIST 150, ville 100; le détail des dépenses ne nous a pas été communiqué...). En 1985, le prévisionnel s'élève à 2 830 750 F mais, lors de notre passage il avait été révisé en baisse à 1 400 000 F (abandon du projet de fête de la science). Les recettes (arrondies) proviennent de la MIDIST (350), DDC (320), DRRT (200), ville (250), prestations en nature de la ville (25). Les dépenses se répartissent en salaires (280), fonctionnement courant (200), opérations (toutes rubriques confondues): journal "Réseau", exposition DIDEROT, centre X 2 000, divers.

Comme toutes les autres structures françaises du même type, l'activité de l'association souffre de retard des versements des subventions (les crédits 1984 n'étaient pas arrivés fin Septembre 84 et les paiements des salaires étaient alors provisoirement suspendus); le financement est uniquement contractuel, ce qui multiplie l'importance du temps passé à rédiger des dossiers, des demandes, des rapports d'étape, des rapports d'activité... L'absence de fonds de roulement fragilise le fonctionnement. L'association ne dispose d'aucune ressource propre.

II 6 - Réalisations et programmes

Depuis 1984, l'activité de l'association a consisté à présenter, avec l'union des MJC, un stand à la Foire de Rennes sur les biotechnologies à participer à une exposition sur l'encyclopédie ainsi qu'à la journée du livre scientifique (réalisation de fiches bibliographiques par thème), à organiser trois soirées débats (avec J. BLANC, P.H. CHOMBART DE LAWE, A. MATTELART). Un **centre de ressources x 2 000** a été créé, avec quatre autres partenaires; il est constitué de quatre antennes et s'articule avec les politiques de la ville de Rennes et de l'Education nationale; le rôle du CCSTI est de définir un label, le fonctionnement concret est assuré par l'OSCR* relayé par des équipements de quartier; il a été ouvert officiellement lors des "rencontres de la communication" qui se sont tenues du 3 au 20 décembre et abritaient alors l'exposition "Image et Recherche" de l'ABRET; ces rencontres ont permis la tenue de diverses manifestations (une par jour). L'association a participé à la venue à Rennes de la "bulle" INSERM-La Villette, en réalisant toute la partie régionale de l'exposition et en organisant quinze conférences et débats publics; enfin, elle publie le journal "**Réseau**", organe de liaison entre les partenaires scientifiques, techniques, industriels et culturels(?); Les divers numéros donnent un calendrier des manifestations se tenant en Bretagne, un éphéméride des événements scientifiques en France, mettent en valeur des laboratoires en insistant sur les interdépendances recherche-industrie, présentent des associations ou organismes. Une agence de presse scientifique, un journal télématique sont en projet.

L'association prévoit de réaliser un **pôle de diffusion des connaissances scientifiques, techniques et industrielles**: en plus des antennes X 2 000, celui-ci éditerait un bulletin, constituerait un fichier informatisé du tourisme industriel, réaliserait des émissions scientifiques, participerait à un magazine télévisé réalisé par F.R.3. Le rôle du CCSTI est de

*Office social et culturel rennais

dynamisation (la B.S et d'autres associations assurent déjà des émissions dans le cadre de radio Armorique)..

L'activité de l'association est, on le voit, très orientée vers la mise à disposition des recherches menées dans les laboratoires et vers la réalisation d'un organe de diffusion. Assurer à l'équipe une plus grande indépendance, la renforcer, lui permettrait certainement de commencer à avoir des productions culturelles propres.

II 7 - Les partenaires

. **administratifs** Le partenaire essentiel du "CCSTI" est la ville de Rennes, qui est à l'origine du projet, participe au financement, est représentée de manière importante dans l'association; lui fournit son local, les fluides, une aide logistique. Cette implication municipale ne devrait pas interdire à l'association de mener une politique propre: le "CCSTI" regrette parfois d'être -de l'extérieur- considéré comme l'un des services municipaux. Des correctifs pourraient être apportés à cette mission si tous les partenaires du CCSTI étaient impliqués dans le fonctionnement de celui-ci. Le fait que les actions soient de coproduction entre la ville et le CCSTI peut amener à conforter cette confusion. Néanmoins, le journal "Réseau" contribue à étendre la pertinence du "CCSTI" hors du "pays rennais". Le rôle positif joué par le journal est confirmé par le DRRT qui souligne que l'existence de l'association comble un vide en établissant des relais et en assumant les rôles d'information et de diffusion.

. **culturels.** Comme nous l'avons indiqué, l'association est le lieu de rencontre de diverses structures. Nous n'avons pu étudier les complémentarités qu'il développe avec les organismes en place. La B.S. fait partie du CA de l'association au titre des "partenaires scientifiques"; elle ne mène aucune action commune avec le CCSTI mais est prête à le faire si le rôle de celui-ci était clairement défini.

L'association devrait certainement développer des activités communes avec la DRAE, dont une des responsables vient du CCST de Grenoble et a installé dans la délégation un très intéressant centre de documentation comprenant Bibliothèque, vidéothèque, salle de projection (60 films de 16 mn sont disponibles) et hall d'exposition. La mise en relation DRAE/CCSTI est facilitée par de bons rapports personnels; elle élargirait les perspectives du CCSTI, mais se heurte actuellement à la fragilité de l'équipe de celui-ci et à l'absence de détermination de programme d'action.

Malgré la présence de représentants de Rennes II au CA du CCSTI, celui-ci n'introduit guère la composante culturelle dans ses productions. Les membres de l'équipe nous ont fait remarquer que cette faiblesse vient de ce que la Maison de la Culture de Rennes

a de nombreuses activités en CST (organisation d'un mois de la science; "Art's machina"...); le CCSTI a donc voulu prendre une autre pertinence, en constituant un pôle de documentation scientifique et un réseau multimédia de diffusion. Le président du CCSTI, M. FAVIER, chargé des relations industrielles à l'Université, facilite les contacts du centre en direction des entreprises.

II 8 - Les propositions

Le développement de la CSTI à Rennes ne peut être induit que par le travail d'une équipe. La condition essentielle qui favoriserait la conduite d'actions exemplaires est *d'affermir l'équipe* en la responsabilisant, en lui reconnaissant statutairement un domaine de compétence, en laissant au CA la responsabilité de définir une politique, et à l'équipe de la mettre en œuvre librement.

Le programme devrait répondre à un *cahier des charges* qu'il est de la responsabilité des partenaires administratifs de fixer, de manière générale, au moyen d'une convention pluriannuelle qui, en outre, délimiterait de manière précise les implications respectives de chacun. Il pourrait être demandé périodiquement à l'équipe de faire un bilan de son travail et de montrer comment elle assume le respect du cahier des charges. La distinction nette des niveaux administratifs et d'action, l'établissement de la convention, seraient de nature à favoriser la montée en puissance du travail entrepris.

FICHE ANALYTIQUE CITE SCIENTIFIQUE

CITE SCIENTIFIQUE ILE DE FRANCE
Château du Val Fleury
28, rue Alphonse PECARD

91190 GIF SUR YVETTE

Tél : 69 - 08 - 44 - 18

Entrevues avec :

Pierre NOE (Président) ; Bernadette RAGOT (déléguée Générale) ; Betty BALMIGERE et Benoit DELANGHE (CCSTI) ; Annie TOUCHANT (Boutique de Sciences) ; Véronique WALLON (Stagiaire ENA - Secrétaire Générale adjoint).

I - ORIGINE DU PROJET

Les assises de la recherche et de la technologie en Ile de France Sud, présidées par le sénateur Pierre NOE, avaient permis, en 1982, d'affirmer que la recherche et le développement technologique sont les moteurs essentiels du redressement national. Dans ce domaine, l'Ile de France Sud représente 53 % du potentiel de la recherche industrielle française, 36 % de la recherche publique, possède 60 % des grandes écoles françaises ; pourtant, les assises avaient montré la rigidité des cloisonnements entre les institutions, entre les hommes. D'où l'idée de créer une " cité sans mur", une "citoyenneté", permettant de valoriser "sur le plan économique et social l'exceptionnel potentiel de recherche, d'enseignement et d'industrie qui se trouve concentré en Ile de France Sud" : "le rôle de la Cité est d'être fédérateur et de mettre en œuvre une structure souple d'accueil, de coordination et de concertation pour assurer le développement de relations entre les partenaires de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie" de la région ainsi qu'avec les homologues d'autres régions et de pays étrangers. Dès Avril 1982, le Ministre de la Recherche et de la Technologie, J. P. CHEVENEMENT, met en place une mission de préfiguration, présidée par P. NOE, destinée à "étudier la faisabilité technique, financière, structurelle du projet, à prévoir les moyens appropriés pour l'animation de la zone concernée, à associer les compétences de différents départements ministériels, à envisager le jumelage entre Tsukuba et la Cité ". Le rapport de préfiguration est remis à M. Laurent FABIUS, Ministre de l'Industrie et de la Recherche le 13 juin 83 : "la Cité (sera)... " une confédération de groupes constitués avant elle". Il ne s'agit pas de bâtir une ville avec des murs... mais de "casser les murs" qui cloisonnent les hommes et les idées". La Cité veut être un outil permettant d'agir sur l'environnement national en favorisant, par les synergies mises en œuvres, "l'incubation" d'entreprises ; elle veut valoriser chacun de ses partenaires pour valoriser l'ensemble et obtenir des gains de productivité ; elle veut permet-

tre "une meilleure diffusion de la CSTI dans l'ensemble du corps social" afin que les individus maîtrisent leur devenir professionnel et celui de la société. La Cité, nœud de communication, doit se garder d'être centralisatrice : autour d'un noyau existant à Orsay les communications seront développées entre tous les pôles (laboratoires, industries, municipalités...). La forme en sera une association loi 1901. M. P. MAUROY, Premier Ministre, lors de sa visite dans l'Essonne le 12 septembre 1983 annonce sa future création. M. François MITTERRAND adresse, le 3 juillet 84, un message à P. NOE à l'occasion de l'installation du Conseil Scientifique de la Cité. Celle-ci sera un "instrument essentiel de décloisonnement entre la recherche et l'industrie". Le 15 novembre 84, les statuts de l'Association 1901 "Cité Scientifique" sont adoptés.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

Zone géographique couverte par le projet. L'Ile de France Sud dans la zone géographique délimitée par les villes nouvelles de Saint Quentin-en-Yvelines et Evry.

Grands axes : Le CCSTI est un des éléments d'un ensemble beaucoup plus vaste dont les buts sont de "veiller à ce que l'information circule, provoquer les rencontres, stimuler les échanges scientifiques et technologiques, favoriser la création et le développement d'entreprises".

II 1 - L'équipe

Dans la Cité, le CCSTI et la Boutique de Sciences sont placés sur un même plan; tous deux ont accès aux services Communs (délégation générale, secrétariat, comptabilité...).

Le CEA a fourni quatre mises à disposition: le CNRS deux mises à disposition à temps partiel; il y a eu création d'un Emploi d'Initiative Culturelle; un stagiaire ENA; deux TUC.

En ce qui concerne spécifiquement le CCSTI et la Boutique de Sciences, Bernadette RAGOT (journaliste scientifique) est recrutée comme Déléguée Générale en Octobre 1983 (période de préfiguration); elle assiste à la réunion organisée par la MIDIST à Marly le Roi*, veut que la Cité devienne un Centre Régional de Culture Scientifique et dispose d'un point d'information et de rencontre. Puisqu'un des objectifs de la Cité est de "répondre à la demande sociale" (rapport de préfiguration), la Boutique de Sciences est mise en place la première. En Septembre 84, le CNRS détache, pour six mois, Annie TOUCHANT (technicienne de physique du solide) pour cette fonction. Le second détachement pour un an est (difficilement) obtenu du CNRS IN2P3 pour le CCSTI: c'est Betty BALMIGERE qui est recrutée; elle était auparavant chargée de la gestion du personnel à l'accélérateur linéaire d'Orsay, des visites de laboratoire et d'un journal de vulgarisation sur la physique des hautes énergies; elle cherchait une ouverture car la "Culture Scientifique" n'est pas le centre d'intérêt prioritaire de son laboratoire d'origine. En Juillet 1984, un étudiant de

* Juin 83

Biologie -Benoit DELANGHE- se joint à l'équipe, grâce à l'attribution d'un Emploi d'Initiative Culturelle. Dès Octobre 1984, l'équipe "CCSTI - Boutique des Sciences" comprend donc quatre personnes. C'est toujours son effectif actuel.

Les problèmes de l'équipe -dont la constitution a été permise par un apport extérieur important- viennent de plusieurs ordres :

-sa faiblesse numérique en regard des actions menées : comme dans tous les CCSTI, le travail effectué repose sur un intense bénévolat des personnes impliquées fussent-elles salariées.

- les détachements CNRS sont obtenus pour des durées limitées, mais le travail au CCSTI se fait à "plein temps".

- les carrières des détachés au sein de leur cadre d'origine ne sont pas assurées, "priorité à ceux qui restent". Le détachement peut être remis en cause à tout moment et stopper l'expérience. A ces problèmes généraux, s'ajoute celui de la place réservée aux femmes dans les organismes.

- le démarrage de la Cité Scientifique a été pensé avec une économie maximale de personnel, avec une cohérence d'ensemble, avec une rigueur de gestion par des professionnels pour donner un maximum de crédibilité. L'administration est commune à tous les "services". L'augmentation de l'activité du CCSTI et de la Boutique des Sciences, la spécificité des actions entreprises (qui développe une problématique particulière et nécessite une grande souplesse pour s'adapter aux exigences des opérations) commence à poser problème ; la nécessité de souplesse, la spécificité des actions ne semblent pas toujours comprises de l'administration de la Cité : il faudrait que le secteur "Culture Scientifique" puisse s'étoffer un peu en personnel de gestion propre et d'animation. Deux techniciens et un secrétariat propre sont dès maintenant nécessaires (soit pour le CCSTI: 1 responsable, 2 animateurs, 2 techniciens; pour la B.S.: 1 responsable, 2 animateurs; 1 secrétaire pour l'ensemble.

II 2 - Les réalisations et les programmes

Réalisations. Le programme, impulsé par B. RAGOT, voulait affirmer dès la création de la Cité que les liaisons entre Science et Technologie, pépinière d'entreprises, culture procèdent d'une démarche globale et cohérente.

L'aspect "Culture Scientifique" a permis, d'autre part, de donner à la Cité une visibilité concrète auprès des municipalités et des associations. Le choix initial a été fait de faire circuler ensemble des expositions existantes et complémentaires : 'L'outil laser' créée par JUVISY et 'Le piège à Lumière' par le groupe Géode de BAGNEUX. Cette expérimentation de l'itinérance a été effectuée dans dix lieux (municipalités, MJC, un comité d'entreprises). La manifestation était louée. Toute cette activité a été assurée par le CCSTI.

- la Boutique des Sciences a peu traité de "demandes sociales individuelles" mais a eu à répondre à des PME / PMI, des associations de locataires, a permis la réalisation d'e PAE.

- des journées thématiques sur l'informatique ont été réalisées.
- le CCSTI et la Boutique de Sciences ont été présentés dans la "lettre de la Cité", journal diffusé à tous les acteurs de l'Île de France Sud.
- un important "Festival du Film Scientifique" a été organisé en Avril 85 à Palaiseau (4 500 spectateurs au total).
- trois expérimentations de "Tourisme Industriel" ont été faites sur le thème de la conception assistée par ordinateur : à chaque fois, 15 représentants de PMI ont, pendant une journée, effectué des visites de laboratoires universitaires et d'industries ; ils ont pu prendre conscience de nouvelles possibilités offertes à leur entreprise.
- des émissions de radio sur des sujets d'actualité (durée deux heures) ont été faites.

Programme

- continuer à faire itinérer des expositions (laser et piège à lumière - "des volcans et des hommes" (Palais) - Informatique (Fondation 93)) ;
- créer une exposition sur le thème de l'"eau". La faire itinérer ;
- prolonger et redéfinir le programme de "Tourisme Industriel" ;
- tenir une rubrique régulière dans le journal local "Le Républicain" ;
- continuer à faire des émissions de radio (station locale ABC) ;
- tenir chaque année le "Festival du Film" ;
- étendre les activités de la Boutique des Sciences ;
- participer à la fête du livre de Palaiseau.

II 3 - Les partenaires

Ce sont évidemment les membres de la Cité : industriels, grands organismes, universités...

Le CCSTI et la Boutique des Sciences ont, de leur côté, développé des relations avec les municipalités "qui se sentent maintenant concernées" ; début de relations avec des MJC et un CE.

Dans le cadre du "Tourisme industriel", des liaisons ont été établies avec la Chambre de Commerce de Versailles.

Aucun problème évidemment entre le CCSTI et la Boutique des Sciences : ils forment la même équipe.

Les autres organismes de Culture Scientifique ont été connus grâce aux journées organisées par la MIDIST. Des relations de travail ont été nouées avec la Fondation 93, la Fédération Nationale des boutiques des Sciences ainsi qu'avec le Palais de la Découverte. L'équipe éprouve quelque réserve quant au "réseau de CCSTI" qui ne doit exister, dit-elle, que pour "faire" et "être au courant de ce qui se fait".

II 4 - La structure juridique

La Cité Scientifique est une association loi 1901 comprenant :

- . des membres fondateurs (cotisation 200 000 F par an) : CEA - EDF - SCET - S.A. CERBA - S.A. THOMSON - CNRS- EPEVRY, Université PARIS/SUD;
- . des membres participants (personnes morales) ;
- . des membres actifs (personnes physiques) ;
- . des membres d'honneur ; bienfaiteurs ; correspondants.

Le Conseil d'Administration comprend :

- . des membres de Droit (commissaire du Gouvernement, représentants régionaux de ministères, région, grands organismes, chambres consulaires, membres fondateurs...);
- . des membres élus (parmi les membres d'honneur ; représentants d'établissements ; d'associations d'entreprises ; d'associations culturelles).

Le CCSTI et la Boutique des Sciences dépendent de ce Conseil d'Administration ,

On peut se demander si, à terme, cette forme juridique est adaptée au développement des activités culturelles du CCSTI et de la Boutique des Sciences : ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'apports différents et de financements propres ; leur existence ne peut-elle être remise en cause par un CA qui déciderait de privilégier une autre activité de la Cité ? Ainsi, la transformation de la Cité en une fédération serait peut-être à envisager.

II 5 - Les finances

Les budgets de la Cité Scientifique sont globaux ; des services sont communs à toutes les branches d'activité. Il n'est donc pas facile de distinguer les sommes -ou les participations- dont bénéficient CCSTI et Boutique des Sciences. Le budget 84 s'élève à environ 4 000 000 F (y compris les mises à dispositions de moyens). Sur cette somme, en recettes, 135 000 F ont été attribués au CCSTI par la MIDIST ; 70 000 F pour un emploi d'initiative culturelle ; 600 000 F par le CNRS (postes). Si, plus ou moins arbitrairement, on estime à 20 % la charge créée à la Cité par les structures culturelles à l'ensemble du fonctionnement et à des actions thématiques, on peut évaluer ce "service" à 200 000 F. Le budget dont aurait disposé le CCSTI en 1984(y compris la mise à disposition de moyens) serait environ de 1 000 000 F.

Le prévisionnel 1985 fait état pour le CCSTI d'une subvention de 135 000 F de la MIDIST, de 200 000 F de la Culture, de 279 000 F du CNRS (détachements), de 200 000 F de Paris XI (loyers et fonctionnement). Si on continue à prendre le poids du CCSTI dans la Cité égal aux 20 % de l'investissement et du fonctionnement, on doit ajouter 400 000 F. Le budget CCSTI + Boutique des Sciences serait alors de 1 214 000 F sur un budget total de la Cité de 6 478 000 F.

Le financement de la Cité est assuré par des conventions, des contrats, l'adhésion des membres fondateurs. La part d'autofinancement (location d'expositions) est encore minime dans cette phase initiale. Le budget disponible pour le CCSTI n'est pas suffisant pour payer des permanents supplémentaires.

Les principaux problèmes, pour le CCSTI, viennent -comme pour tous les autres CCSTI- des dossiers de subventions qui arrivent au coup par coup avec des retards énormes. Ce mode de financement fragilise l'ensemble du CCSTI.

Une politique pluriannuelle établie grâce à un cahier des charges précis et conduisant un contrat serait une garantie de pérennité et permettrait d'exercer normalement l'activité.

La non différenciation du budget CCSTI-Boutique des Sciences de celui de l'ensemble de la Cité peut poser, à terme, des problèmes.

II 6 - Les locaux

Depuis 1985, le CCSTI et la Boutique des Sciences sont installés au rez-de-chaussée du "moulin", mis à disposition par l'Université d'Orsay. Ces locaux sont juste suffisants à l'activité actuelle.

Un projet à moyen terme ou à long terme de décentralisation du Palais de la Découverte a été évoqué.

III - CONTRATS DE PLAN ET CONVENTIONS

Le contrat de plan Etat - Région "Ile de France" ne prévoit rien de concret. 65 MF ont été inscrits à la rubrique Sciences et Technologies, O financés. La région ne possède pas de comité d'orientation consultatif Sciences et Technologies. Le budget "Recherche et Technologie" représente 1,5 % du budget total de la Région (reste de la France environ 10 %), alors que le potentiel concentré est égal à 60 % du potentiel français.

Les Conseils Généraux ne financent pas, mais les actions menées avec les municipalités, la Chambre de Commerce de Versailles pourraient contribuer à débloquer la situation.

C'est donc l'Etat qui assume une responsabilité en passant directement des conventions, hors contrat de plan.

IV - CONDITIONS FAVORABLES, CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les conditions favorables sont celles liées à un projet de grande ampleur qui bénéficie d'un soutien affirmé.

Les difficultés sont de plusieurs ordres :

-le fonctionnement et le financement du CCSTI ne sont pas individualisés ;

-le contrat de plan est inexistant ;

-fragilité de l'équipe (les détachements pouvant être remis en cause : il n'y a pas de fonctionnement garanti) ;

-l'attitude volontariste adoptée pour se faire connaître et consistant à faire circuler des expositions commence à poser problème en raison du nombre de demandes et de la faiblesse numérique de l'équipe.

FICHE ANALYTIQUE DE LA FONDATION 93

FONDATION 93
70, rue Douy-Delcupe
93100 MONTREUIL

Tél : 48 - 58 - 77 - 00

Entrevues avec :

M. MONGEAU (Vice président du Conseil Général).
Mme D. BIDART (Présidente de l'Artinoé).
Mme DOMENECH (Union Régionale Travail et Culture).
M. A. BERESTETSKY et l'équipe de la Fondation 93.

I - PREHISTOIRE DU PROJET

En 1976, est réalisée une grande exposition, "**la Découverte de la vie**", en coproduction entre les villes de St Denis, Bobigny, Bagnolet ; la réalisation en est coordonnée par A. BERESTETSKY, directeur des affaires culturelles de Bagnolet. La manifestation obtient un très grand succès public, circule au delà du département, est louée par des établissements. Les coproducteurs sont étonnés de ce succès et découvrent qu'ils ont une compétence en tant que services culturels à produire des expositions scientifiques esthétiques qui tranchent avec les expositions scientifiques traditionnelles. Ce succès amène la réalisation, en 1978, d'une seconde exposition "Découverte de l'Univers", coproduction par les trois villes et par la maison de la culture de Bobigny; le succès est à nouveau important. En 1979, Alain BERESTETSKY rédige un avant projet, destiné à rationaliser les coproductions des villes de Seine St Denis, qui est présenté au Conseil Général. Celui-ci reconnaît immédiatement que la culture scientifique et technique est un des champs principaux de la culture d'aujourd'hui, que la politique culturelle du Conseil Général doit se développer dans cette direction, qu'il faut pour cela mettre en place des outils permettant d'ouvrir des perspectives et d'agir. Initiateur, le Conseil Général ne veut pas fragmenter la politique culturelle en secteurs délimités: il souligne l'absolue nécessité d'adopter une attitude globale permettant de faire disparaître le hiatus existant, par exemple, entre Sciences et Techniques et Beaux-Arts. Pour pouvoir traduire sur le terrain cette orientation en termes d'actions, une commission du Conseil Général propose de créer une structure départementale chargée d'élaborer et de faire circuler des objets de culture scientifique ainsi que de mettre en place un centre de ressources. Ce projet est soumis (1980) au Bureau National de l'Information

Scientifique et Technique (BNIST, prédécesseur de la MIDIST); faute de moyens disponibles, le plan de création ne peut être soutenu.

En Juin 1981, le Ministère de la Recherche et de la Technologie décide de rendre prioritaire l'action dans le domaine de la CST; la MIDIST déclare son intérêt pour le projet; A. BRAUN, stagiaire ATAC, est nommé chargé de mission pour quatre mois afin d'étudier la mise en place de la structure. Il conclut sa mission en proposant la création d'un organisme au fonctionnement duquel participeraient le Département de la Seine St Denis, des communes intéressées, ainsi que les deux ministères de la Recherche et de la Culture (ce double patronnage devant traduire la volonté théorique de voir s'effectuer une "rencontre Arts et Sciences").

L'idée de la création d'une Fondation est émise : l'adoption d'une telle solution permettrait, grâce au dépôt d'un capital, de réguler les variations entraînées par le financement de plusieurs villes. Faute d'avoir pu trouver l'argent privé nécessaire, l'idée est abandonnée. L'hypothèse de créer un lieu disposant d'une salle d'exposition permanente est écartée d'emblée, ceci en raison de la difficulté de déterminer un tel centre dans la Seine St Denis, de la proximité de La Villette, de la volonté de consacrer un maximum du budget à l'activité. La "fondation" (l'appellation est retenue même si la structure juridique ne l'est pas) sera une structure souple créant, en divers points du Département, et faisant circuler des objets réalisés en coopération.

Un accord entre le Conseil Général et les ministères de la Recherche et de la Culture est réalisé en Décembre 1981. Il est officialisé par une lettre du Ministère du plan en 1982: de Janvier à Septembre 1982, la Maison de la Culture de la Seine St Denis servira de structure relais et abritera la nouvelle équipe. En Mars 1982, se tient l'Assemblée générale constitutive de l'association "Fondation 93". En Octobre 1982, celle-ci dispose de locaux autonomes. En Novembre 83 puis en Octobre 84, des conventions de développement culturel sont signées entre le Ministère de la Culture et le Département de la Seine St Denis. La MIDIST participe, à la même hauteur, au financement de l'association.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

. Axes forts :

. Inventer et produire des objets de culture scientifique afin de développer la motivation et susciter les questions. Chercher, dans chaque manifestation, le "spectaculaire," la réconciliation Arts et Sciences.

. Servir de centre de relais et de ressources.

. Sphère d'influence :

La Seine St Denis et ses quarante villes. Désire aussi attirer l'attention au niveau national grâce à l'originalité et la qualité des productions.

II 1 - L'équipe

Elle s'est constituée à partir de Janvier 1982 autour de A. BERESTETSKY: en Janvier,

le Directeur et un animateur, sont recrutés, en Octobre, une secrétaire, en Mai 83, un comptable à mi-temps et une documentaliste. A la même époque, sur vacances, un administrateur conseil est employé. Actuellement, l'équipe comprend cinq membres permanents: un directeur (A. BERESTETSKY, ancien directeur du Centre Culturel de Bagnolet), un directeur adjoint, R. BLANCHEMANCHE, licence de tourisme social, Directeur de centre de quartier, un comptable à 3/4 de temps A. LAVIOLETTE, une secrétaire, M.H. BRIAND, une documentaliste, M. TESTART. S'y joignent, sur contrats temporaires, deux animateurs, B. NOMBLOT, et G. DUROSE ; un technicien sur contrat saisonnier P. BERESTETSKY, DUT électronique, complète l'équipe. Celle-ci pourrait s'enrichir d'un ou plusieurs responsables de secteurs d'activités (détachements ?); il lui manque des responsables de la diffusion et de la commercialisation des produits. Depuis quelques mois, la Fondation 93 étudie la possibilité de créer une SARL... mais il y a encore peu de produits. Peut-être une telle société serait-elle envisageable à l'échelle nationale?

II 2 - La structure juridique

La Fondation 93 est une association "loi 1901" qui s'assigne pour objectifs "d'être un lieu de recherche, de création, de diffusion et d'information... dans les domaines de la CST; de favoriser les échanges et la coopération entre les divers partenaires de la science, de la technologie, les professionnels de l'action culturelle et les publics...". Elle est composée de quatre catégories de membres : fondateurs, de droit, représentants, cooptés. Les membres de droit sont, en nombre égal, les représentants de l'Etat et des collectivités locales de la Seine St Denis (Département et Communes cofinancantes*).

Les membres représentants sont les personnes désignées par des associations et collectivités intéressées par l'Association. Le CA comprend 1/3 de membres de droit (dont la moitié de l'Etat) et 2/3 parmi les autres membres de l'Association (élus). "Le CA nomme le Directeur, seul responsable de l'animation de la Fondation 93 devant le CA... et du recrutement du personnel, dont il propose l'engagement au Président. Le Directeur assiste à toutes les réunions du CA et du bureau; il peut obtenir délégation de pouvoirs du Président pour tous actes de gestion. Une **Commission de réflexion** est désignée tous les deux ans par le CA; elle est chargée de réfléchir à la mise en œuvre concrète des objectifs de l'Association!"

Les statuts de la Fondation 93 permettent à chacun d'assumer sa responsabilité propre: au CA la politique, au Directeur l'animation, à la commission de réflexion le soin d'enrichir de ses avis la pratique développée.

*Aulnay sous bois, Bagnolet, La Courneuve, Gagny, Montreuil, Noisy le Sec, Pantin; Romainville, Saint Ouen, Stains, Tremblay les Gonesse.

II 3 - Les réalisations et le programme

En 1982, la Fondation et Travail et Culture réalisent l'exposition "Ceci n'est pas un...", sur l'informatique. En 1983, c'est "l'Espace Cosmos", avec la ville de Montreuil: la volonté d'innover se traduit alors par la réalisation d'un "bus cosmos" qui, ancien véhicule de la RATP, suit l'itinéraire habituel des bus urbains... mais il est piloté par un cosmonaute et son espace intérieur, dans lequel clignotent d'étranges lueurs, est en "état d'apesanteur" (mannequins et objets "flottent", accrochés par d'invisibles fils). Le succès de l'exposition, pour laquelle le bus joue le rôle "d'accroche", est important.

En 1983, la Fondation innove encore par sa "valise expo mer": c'est un objet comprenant 24 tiroirs; chaque tiroir amène une découverte, aborde ou suggère un thème; la valise rompt avec la pratique des "malles pédagogiques"; elle élargit les perspectives; elle est une véritable exposition en taille réduite et veut, par la joie et le plaisir, développer l'envie de comprendre. Facilement transportable, la "valise mer" circule d'abord dans les structures éducatives de la Seine St Denis, avant d'être utilisée dans diverses régions françaises.

Fin 1983, est créé, en coproduction avec La Villette, le "Bus informatique". C'est le bus cosmos qui est réutilisé, recarrossé, transformé en espace mystérieux dans lequel le visiteur est accueilli par un robot. Une dizaine de microordinateurs de marques différentes permettent, sous la conduite d'un animateur, de prendre contact avec les possibilités (et les limites) de l'informatique. En 1984, la Fondation 93 réalise une importante exposition sur le câble à la Mairie de Courneuve. En 1985, c'est l'exposition itinérante "informatique" et la valise exposition industrie qui sont créées.

Parallèlement, la Fondation 93 fait circuler ses produits, met en place un centre d'informations et de ressources qui traite cent cinquante demandes annuelles allant de simples renseignements ponctuels à l'aide à la conception d'expositions. Trois stages ont été organisés: en 1983, pendant une semaine, avec l'association technique de l'action culturelle; en 1984 et en 1985 (1 journée à Montreuil). Des émissions radio sont réalisées sur "Radio TSF", à raison d'une par mois d'Octobre 1982 à Février 1985. Une nouvelle formule est actuellement étudiée : on traiterait, pendant un quart d'heure par jour, de manière non régulière, un événement scientifique d'actualité. Ainsi, actuellement, l'activité de la Fondation 93 s'étend dans deux directions: le fonctionnement du centre ressources et la réalisation de manifestations.

Le **Centre Ressources** veut être un lieu d'orientation vers les sources en matière d'information scientifique et technique et apporter une aide concrète à la réalisation de projets culturels. Il dispose de dossiers thématiques, disponibles en consultation, de revues scientifiques, de fichiers ressources. Il répond aux demandes et participe à un réseau d'échanges d'informations. Les demandeurs sont des organismes culturels et des municipalités. Les **manifestations**, dont il a été parlé précédemment, veulent constituer des "événements" dans tout le département, mais les produits ont été accueillis un peu partout en France.

Parmi les projets de la Fondation 93, citons un bulletin à parution non régulière, qui serait un dossier sur un thème; des valises expositions (l'astronomie est en cours de conception); une grande exposition; devenir producteur vidéo. Sont prévues également des journées thématiques de formation/sensibilisation (la CAO graphiste; les nouvelles techniques de communication). Le Centre Ressource devrait devenir -grâce aux nouveaux locaux- le lieu de travail idéal pour des responsables de projets: une bibliothèque minimale, la mise à disposition de moyens matériels, une banque vidéo... vont faciliter cette activité.

Le problème de l'association reste de produire des objets de tailles différentes en utilisant divers media: il faut que les structures éducatives de la Seine St Denis disposent d'un certain nombre d'outils facilement transportables, en même temps que les villes puissent abriter de temps à autre des grandes manifestations... et la proximité de la Cité des Sciences et des Techniques de La Villette -que nous évoquerons ci-dessous- est importante quant à la définition de la politique de création...

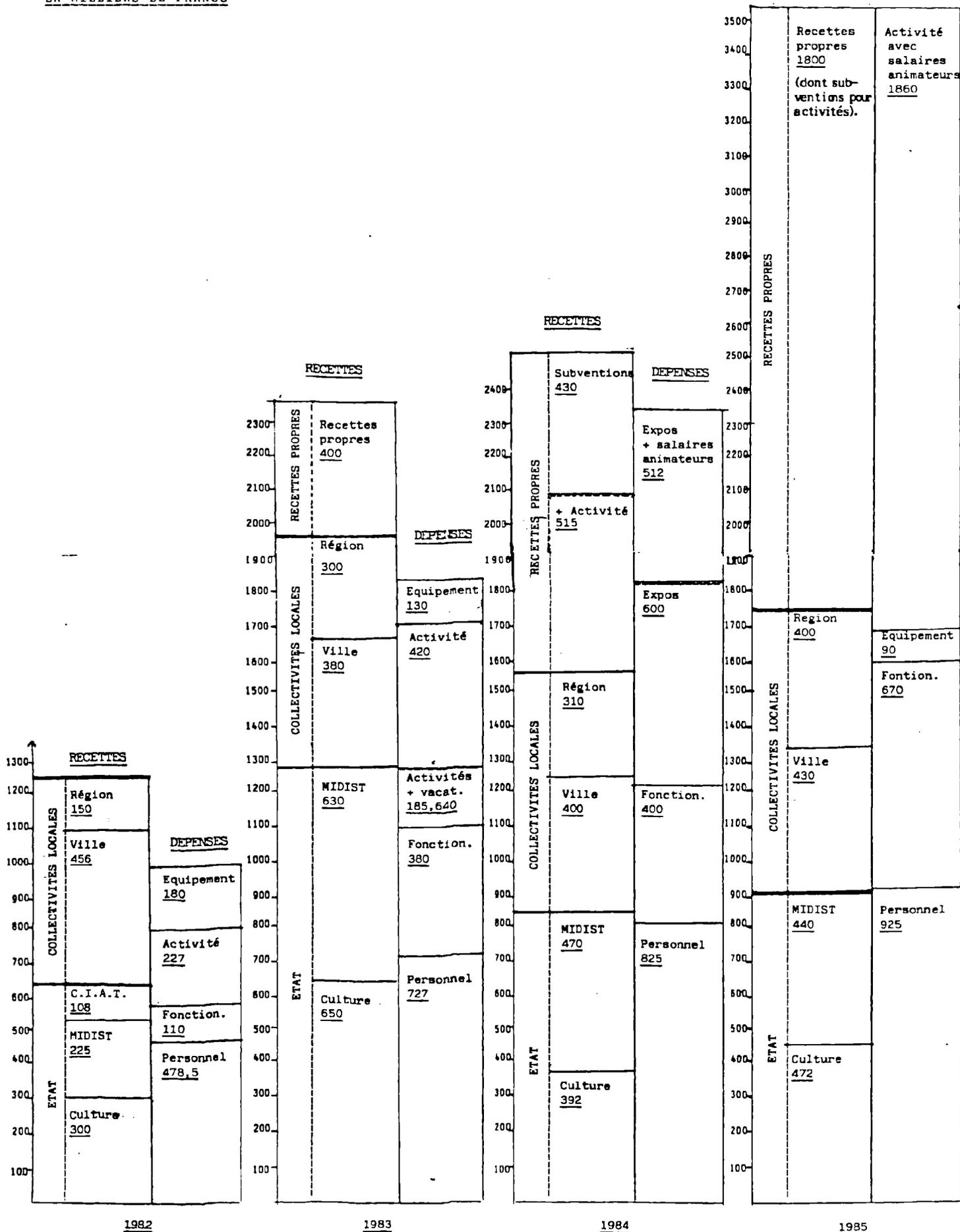
L'équilibre entre les deux domaines d'activité cités (les "services" et la "production") n'est pas facile à gérer. Au cours des dernières années, l'activité de service (aide à animation, centre de ressources...) l'emportait. Le grand nombre de demandes, (la Fondation n'est plus en mesure de les satisfaire toutes) , et qui commençait à paralyser l'autre secteur, la volonté de maintenir la création, amène à présent la Fondation 93 à vouloir rééquilibrer son activité du côté de la production. Il reste que l'une de ses difficultés est la faiblesse des Universités en Seine St Denis et le faible nombre de chercheurs qui consacrent un temps de leur activité au travail avec l'association.

II 4 - Les finances

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la préfiguration des activités de la Fondation 93 s'est faite avec comme supports juridique et financier la Maison de la Culture de la Seine St Denis. Depuis 1983, des conventions de développement culturel sont signées chaque année entre l'Etat (Ministère de la Culture) et le département de la Seine St Denis. Depuis l'origine, la MIDIST a financé la Fondation à un niveau égal à celui de la DDC.

L'évolution des comptes d'exploitations (ou budget prévisionnel) depuis 1983 est représenté sur le graphique ci-contre. L'Etat, le Conseil Général, les communes cofinancantes assurent un financement permettant un fonctionnement minimum, capable de permettre l'élaboration et la réalisation de projets à caractère culturel scientifique; la Fondation 93 a pu, dès 1983, obtenir, grâce à son activité, d'autres financements diversifiés ainsi que des ressources propres: ceux-ci se montaient à 1/6 du budget total en 1983, à 1/5 en 1984, à 1/2 (proportion très certainement surévaluée) dans le prévisionnel 1985 qui tenait compte d'une importante manifestation non réalisée (la bulle "cables"). L'équilibre actuel 2/3 subventions, 1/3 de ressources propres est -pour les responsables de la Fondation- satisfaisant: il marque la fonction de service public que remplit l'association tout en laissant au dynamisme de son activité couvrir une part non négligeable du budget. La Fondation ne cherche guère à avoir des rentrées financières de "sponsoring": A. BERESTETSKY souligne que si une telle

EN MILLIERS DE FRANCS



exigence était formulée, de manière à couvrir une part importante du budget des "entreprises culturelles scientifiques", les objets réalisés ne seraient plus destinés à répondre à une mission de service public, mais à une fonction publicitaire.

Comme tous les "CCSTI", la Fondation 93 éprouve de graves difficultés en raison du versement tardif des subventions: les charges fixes ne pouvant être diminuées, de tels retards influent obligatoirement sur les capacités de production, et le personnel, au lieu de "pouvoir être créatif, se transforme en démarcheur afin de trouver des financements". Un autre problème, commun à toutes les entreprises culturelles, vient de ce qu'il y a un décalage entre les prestations fournies aux tiers et les rentrées d'argent correspondantes: le bus informatique et ses deux animateurs doivent être payés bien avant que les utilisateurs ne versent les locations: la Fondation 93 a ainsi, en permanence 40 000 F de rentrées d'activité à percevoir. Ceci ne créerait pas problème si les subventions ministérielles arrivaient à temps; la "norme" étant que celles-ci commencent à être payées en Juillet, alors que six des neuf mois les plus actifs de l'année se sont écoulés.

II 5 - Les locaux

De 1982 à 1985, la Fondation disposait de 100 m² de bureaux, au centre de Montreuil. Depuis Juin 85, l'association est installée dans des nouveaux locaux, remis en état par la ville. Ceux-ci s'étendent sur 250 m² et comprennent des bureaux, une salle polyvalente (réunions, petites expositions, projections), un espace de documentation. Ils sont situés dans "l'Espace Pernod", qui abrite d'autres activités culturelles, industrielles et de services, et conviennent parfaitement à l'activité de la Fondation 93. La ville de Montreuil supporte environ 40 % du montant de la location (l'augmentation du loyer pour le nouveau local).

II 6 - Les partenaires

Les principaux partenaires de la Fondation sont le Conseil Général de la Seine St Denis et les 12 villes cofinancantes citées précédemment (auxquelles il faut ajouter des villes qui travaillent régulièrement avec l'association: Saint Denis, Villepinte, Epinay, Sevran, Pierrefitte...). Le Conseil Régional est le grand absent de ces partenaires "administratifs", qui sont surtout des partenaires culturels: la Fondation apparaît de plus en plus, pour l'ensemble du département, comme le principal partenaire pour tout ce qui touche la CST, capable d'aider les collectivités dans la réalisation de projets (où elles gardent la maîtrise d'œuvre) et de fournir des objets prétextes à animations.

Les grands partenaires sont aussi l'Education Nationale, le CRDP... mais les contacts se nouent surtout à la base, sans que les structures soient associées de manière permanente à l'action (la Fondation est cependant membre de la commission d'action culturelle du Rectorat de Créteil et tient des actions d'information en direction des enseignants avec les académies

de Créteil, Paris et Versailles). Depuis Mai 1984, la Fondation participe à une réflexion sur la création d'un réseau CST en région parisienne qui comprendrait la Cité Scientifique, les Boutiques de Sciences de Paris Jussieu, Orsay et ATEs 93: cette liaison a du mal à s'établir en raison de l'instabilité actuelle des Boutiques de Sciences de Jussieu et d'ATEs 93 et de la phase de constitution dans laquelle se trouve la Cité Scientifique.

Un autre partenaire important de la Fondation est l'association post-assises "Artinoé" qui est en pleine redéfinition d'activité; lorsque cette structure sera plus opérationnelle, elle souhaite développer le travail commun et les complémentarités, dans un département où les organismes culturels ont maintenant la volonté de développer l'action culturelle scientifique. En direction du secteur des entreprises, les relations sont balbutiantes; elles sont excellentes avec TEC mais n'ont pas encore dépassé l'étape "d'usagers réciproques": la détermination en commun d'actions se tenant à la fois dans la ville, les lieux culturels, l'école, les lieux de travail... permettrait peut-être de transformer en partenariat véritable ce qui n'est encore qu'aide mutuelle. Enfin, un problème important doit être évoqué: celui de la proximité de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette. La présence de cet équipement sur le territoire de la Seine St Denis a amené la Fondation 93 à rechercher une complémentarité et une pertinence propres: c'est ainsi qu'elle ne souhaite pas disposer de lieu d'exposition permanent mais procède à des actions irriguant tout un département. La Villette stimule aussi, indirectement, le dynamisme de l'équipe de la Fondation dans la recherche de l'originalité. Tous les interlocuteurs rencontrés soulignent cependant que - même si la Cité a réalisé des coproductions avec l'association (le bus informatique)- sa présence induit des inconvénients majeurs: hémorragie des compétences vers La Villette et désertification de la Seine St Denis (non encore compensée par l'activité de la Cité) (les salaires pratiqués à La Villette seraient 50 % supérieurs à ceux payés par les municipalités), repli des Universités sur elles-mêmes favorisé -outre leurs problèmes propres et leur faible importance- par le départ des éléments les plus actifs dans le domaine de la médiation; des inquiétudes se font jour également quant à la politique que mènera la Cité: les formations dispensées ne seront-elles pas à usage interne? Les "classes Villette" seront-elle autre chose que les "classes de neige". N'eût-il pas fallu créer des bases techniques pour les clubs, et les écoles plutôt que de prévoir des séjours d'une semaine un peu "plaqués" sur les politiques éducatives menées? Autre inquiétude formulée en ces termes par un responsable: "Le Département pourra-t-il être un partenaire, non un réservoir"? Sera-t-il possible, d'autre part, de montrer des réalisations propres, non de les faire labeliser "La Villette"? autant de questions que formulent les interlocuteurs rencontrés, sans qu'ils se sentent invités à en penser avec la Cité les réponses: tous regrettent que -même partenaires de certains secteurs de La Villette ou membres du Conseil d'Administration- ils ne puissent faire que des actions ponctuelles ou mener des discussions générales: une structure de concertation sur le travail mené et la politique de relations extérieures suivie est souhaitée par tous. Faute d'une telle possibilité de discussion, les responsables rencontrés veulent agir pour

éviter l'hémorragie des animateurs et des cadres en renforçant dans le Département le tissu culturel et les structures existantes, dont la Fondation 93... mais ils sont inquiets de ce que la "désertification culturelle" entamée ne se double d'une "désertification économique", en raison des problèmes fonciers qui commencent à se poser aux abords de la Cité.

II 7 - Le Contrat de Plan

Il est inexistant en Ile de France (la Fondation est mentionnée dans un avenant, mais aucune somme n'est fixée); l'implication de la Région est nulle. Comme nous l'avons signalé, l'Association figure dans une Convention de développement culturel établie entre le Ministère de la Culture et le Conseil Général. La MIDIST finance à part égale. Cependant, aucune garantie pluriannuelle ne vient contribuer à pérenniser l'action de la fondation.

Cependant, la qualité du travail réalisé, l'ancrage départemental obtenu, le renouvellement de la conception des produits de CSTI introduit, font de la Fondation une des équipes les plus pertinentes que nous ayons rencontré.

La "Fondation 93" nous a paru -dans un département qui a fait le choix prioritaire de développer son action culturelle en y intégrant le domaine des sciences et des techniques, dans une zone urbanisée assez homogène, dans un environnement où aucune confusion n'est possible avec d'autres établissements ou projets- un des exemples les mieux délimités et les plus confortés de tous les CCSTI, même s'il veut rester "sans murs". Des fragilités structurelles et financières -tout à fait générales en France- demeurent. L'équipe devrait être un peu renforcée, notamment du côté des scientifiques. La présence de son grand voisin entraîne ou peut entraîner des problèmes de toute première importance: il conviendrait d'entamer à ce sujet une concertation approfondie.

FICHE ANALYTIQUE CCST DE GRENOBLE

CCST de GRENOBLE

La Casemate

Place St Laurent

38000 GRENOBLE

Tél : 76 - 44 - 30 - 79

Entrevues avec :

- **CCST** : Pierre THOREL , directeur ;
- **les services de l'Etat** : Mme A. M. GRILLERES (rectorat de Grenoble), M. M.A. ROCHER (DRAE), E. SCHOENE (MIDIST) , J. VALLERANT (DRAC) ;
- **les autorités locales** : M. M. Y. GONDRAND (Directeur des Affaires culturelles de l'EPR), J. DE LEIRIS (mairie de Grenoble) ;
- **les partenaires culturels** : M. J. GREA (Boutique de Sciences de Lyon), Mme O. LANTZ (chargée de mission CSTI).

I - ORIGINE DU PROJET

Dès la phase de préfiguration de la Maison de la Culture de Grenoble (1966-1968), un *groupe de scientifiques* défend l'idée d'y intégrer une animation de vulgarisation de la science et des techniques, au même titre que d'autres activités "traditionnelles" (musique, théâtre, cinéma...). Leur but est de "faire admettre que les sciences sont un élément constitutif de la culture contemporaine".

En 1968, lors de la création de la Maison de la Culture, un secteur "Sciences" est mis en place. Il bénéficie d'un détachement à mi-temps et veut permettre aux scientifiques et au grand public de se rencontrer. Les modes d'intervention utilisés -à une époque où le Palais de la Découverte constitue le seul modèle- sont multiples et veulent correspondre à une phase d'expérimentation : organisation d'expositions, d'animations, de conférences - débats... diverses tentatives pour mêler animations culturelles traditionnelles et scientifiques sont menées, sans aboutir aux résultats attendus.

Dès 1974, le succès rencontré (il y a autant de public concerné par le secteur "sciences" que par le reste des activités de la M. C.), le fait que la programmation scientifique pose problème au sein de la Maison de la Culture (l'itinérance n'est pas admise), une "certaine sensation d'étouffement", font que se constitue un courant visant à créer un "Centre Culturel Scientifique" indépendant. Le secteur sciences s'étoffe grâce à une mise à disposition universitaire, les animations se développent et s'enrichissent, une commission et un colloque permettent de réfléchir sur le rôle de l'animation scientifique. Le groupe de scientifiques voit que l'on ne peut "en rester aux explications mais parler des applications et des implications".

En 1975, une "Association pour" un Centre Culturel Scientifique (ACCS) se crée. Sa mission est limitée à trois ans. Cette association dispose dès le départ de subventions de la ville de Grenoble (fonctionnement), du FIC (équipement), de l'aide de la DGRST ; elle bénéficie d'une mise à disposition à temps partiel d'un ingénieur du Centre d'Etudes nucléaire de Grenoble (CENG), embauche un animateur et une secrétaire. Pendant les quatre années d'existence de cette association, les ressources oscilleront entre 360 et 420 000 F par an et proviendront de la ville de Grenoble (environ 45 %), de contrats -notamment de la DGRST- (15 à 37 %). Les actions -qui se développent à partir d'un bénévolat important du groupe de scientifiques- consistent en la production d'expositions et de leur itinérance -ce qui constitue une nouveauté- ("Léonard DE VINCI", "Energies nouvelles", " Informatique et vie quotidienne"), en l'organisation de Camps scientifiques (durées de 8 à 22 jours), en la tenue de débats.

En 1979, à l'issue de la mission de l'ACCS, les conditions de démarrage du "*Centre Culturel Scientifique et Technique*" sont réunies. La ville décide de mettre à disposition des locaux (la Casemate), de fournir les fluides, de verser une subvention (170 000 puis 250 000 F par an) ; l'Etat (Education, Universités, Jeunesse et Sports puis, en 1980, MIDIST) verse également des subventions. Le FIC et l'EPR attribuent des crédits exceptionnels de démarrage. Le budget annuel se monte à 1,3 M de F par an (détachements non compris). L'équipe du nouveau CCST s'étoffe : elle passe à 5 permanents : 2 détachés (l'un du supérieur, l'autre du secondaire), 1 animateur (DEA de Biologie), 1 ingénieur CEA (à mi-temps), 1 secrétaire. Le bénévolat reste toujours très important. La structure juridique adoptée est celle d'une association "loi 1901" comprenant 3 collèges de 13 membres : **de droit** (financeurs : ville, préfet, ministères, universités), **morales** (élues par l'A.G. parmi les partenaires), **physiques**.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

II 1 - . Zone géographique couverte

A la création (79) : l'agglomération Grenobloise. Progressivement la reconnaissance de la compétence du CCST, la qualité de ses produits, l'originalité de l'expérience donnent une influence nationale. Depuis peu, un travail régional plus en profondeur s'effectue, ce qui pose des problèmes de structures, de partenariat, de définition d'activité, d'organisation interne.

. axes forts

Production d'expositions itinérantes ; actions d'animations et de formations ; aide à la création (médiation, mise en relation, compétence technique).

II 2 - L'équipe

Elle est constituée de quatorze postes permanents :

- Un Directeur, P. THOREL, maître de Recherche, mis à disposition par le CNRS (direction, relations publiques, contacts avec les gestionnaires, les financeurs, les élus).

- Services administratifs et techniques : 4 $\frac{1}{2}$ postes : 1 $\frac{1}{2}$ secrétaire, 2 techniciens (création + entretien), $\frac{1}{2}$ documentaliste, $\frac{1}{2}$ comptable ;

- Des secteurs .expositions : 4 postes : responsable J. L. PAREL, (Thèse de Biol); il assiste le directeur. Deux enseignants (physique et français) mis à disposition à mi-temps par le rectorat et l'Université de Grenoble; deux objecteurs de conscience, titulaires de DEA.

. média : 3 postes : responsable P. FAYARD, DEA de communication ; une animatrice à mi-temps (contractuelle), un objecteur de conscience (relations publiques), une vacataire à mi-temps.

. formation et animation : 1 poste $\frac{1}{2}$: responsable M. GONDRAND, maître assistant mis à disposition par l'Université de Grenoble I, (PAE et animation) ; un objecteur de conscience.

- L'organisation par secteurs permet une souplesse dans l'activité de l'équipe : de nouvelles fonctions (Boutique des Sciences, rôle régional...) pourraient facilement être intégrées ; les renouvellements ou les adaptations sont favorisées. Toute nouvelle activité, toute nouvelle exposition se voit confiée à un responsable ; la première année, le financement est contractuel, une embauche de vacataire est possible. Si le secteur fait preuve de dynamisme, si sa pérennité doit être assurée, il se consolide au sein du CCST. Actuellement, l'organisme est en expansion : il n'y a pas encore eu de problème pour le renouvellement de contrats temporaires ; ceux-ci pourraient n'être pas reconduits dans le cas contraire.

- L'équipe du CCST est beaucoup mieux adaptée à la production qu'à la diffusion et à la mise en valeur de ses activités. Ces tâches de valorisation et de communication sont essentielles dans la rentabilisation des actions menées par la structure. L'augmentation de son potentiel dans cette direction paraîtrait tout à fait justifiée.

- Le CCST bénéficie de quelques mises à disposition du CNRS, de l'enseignement supérieur, du secondaire. Cette situation permet d'apprécier comparativement le problème des détachés :

- . Il n'y a jamais eu de problème de **renouvellement** (CNRS -fait exceptionnel- tous les trois ans ; Université et secondaire tous les ans), mais le détachement annuel comporte le risque de non renouvellement brutal pour une personne engagée dans une activité.
- . Les détachements courts (1 an) devraient donc être proscrits -d'autant plus qu'il faut un an d'adaptation pour qu'un scientifique s'intègre à l'équipe et acquiert l'expérience nécessaire- mais les dispositifs mis en place par les universités et les rectorats permettent-ils de procéder autrement ? Quant aux détachements longs, ils ne doivent pas être renouvelés si les personnes perdent leur motivation, mais comment alors peut s'effectuer le retour dans le corps d'origine -si c'est le CNRS ou l'Université- ?
- . Les détachements universitaires et du CNRS posent, en effet, le problème de la carrière des membres du CCSTI : quel CSU, quelle commission de spécialistes, quelle structure de recherche va considérer l'activité développée dans le CCSTI comme devant être prise en compte ? Cette situation n'incite pas les scientifiques -déjà en majorité réticents- à vouloir se consacrer quelques années aux activités de médiation.
- . Les détachements à mi-temps créent quelques problèmes de gestion d'emploi du temps (l'activité du CCSTI comprend des périodes d'intense animation... qui peut correspondre à des périodes également importantes dans les structures d'origine).

- Le CCSTI s'appuie sur un certain nombre d'objecteurs de conscience. La proportion de ce personnel ne doit jamais être très importante dans un CCSTI : la période de formation est longue par rapport à la période d'activité réelle. Par contre, l'utilisation de vacataires - animateurs, sur actions précises, peut être facilement pratiquée.

II 3 - Réalisations et programmes

Il ne peut être question, dans le cadre de cette fiche analytique, de détailler les activités menées depuis six ans par le CCSTI de Grenoble. Nous allons simplement définir les grands axes d'actions.

II.3.1- Les produits

Les expositions itinérantes

En cette matière, le CCSTI a été précurseur. Il a voulu créer des expositions utilisables longtemps, esthétiquement soignées, pouvant être abritées dans des salles de petites villes (100 m²), donnant lieu à animation. Un "coin documentation" y est systématiquement organisé. La partie panneaux est accompagnée, complétée et dynamisée par des manipulations et expériences. Ces expositions circulent et ont circulé dans l'académie de Grenoble et dans toute

la France. L'équipe du CCST a acquis une réelle compétence technique pour l'itinérance. Actuellement, neuf expositions figurent au catalogue. Le nombre commence à poser problème au CCST qui n'a plus les forces pour assurer la maintenance, ni la place pour les entreposer.

Récemment, le CCST a coproduit des expositions avec des comités d'entreprise (fibre de carbone, phosphore, eau. . .) , avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec les universités, des grands organismes et des sociétés savantes. Cette pratique nouvelle permet un réel enrichissement des pratiques.

Une pause va être faite dans la production d'expositions : certains partenaires (rectorat, MJC...) préféreraient disposer d'expositions plus légères, moins chères, et d'une utilisation plus souple. Des valises -expositions seront peut-être réalisées.

Ce tournant peut être pris par le CCST "parce qu'il possède une visibilité extérieure" et "n'a plus à faire ses preuves en matière de réalisation de produits". Ces réflexions du Directeur prouvent que l'étalon culturel -l'exposition- grâce auquel sont jugées les structures telles que les CCSTI gagnerait à être redéfini : peut-on évaluer une influence culturelle à l'aune d'une visibilité mesurée par le nombre de visiteurs ou faut-il tenter de définir des politiques à long terme d'irrigation d'un milieu ?

Une structure itinérante:

En 1983, un cryobus avait sillonné l'Académie de Grenoble. Le succès de cette opération, la possibilité offerte d'aller vers des petites structures, des écoles... permettent de renouveler l'opération. En 1985, un minibus enfermant des expériences d'optique "l'optomobile" va permettre de développer des animations.

Productions en direction des média.

Elles se caractérisent par deux expériences :

- **phonosciences** : réalisation de cassettes audio, traitant d'un thème et destinées à être utilisées par des radios locales. Une dizaine de cassettes figurent au catalogue. L'une d'entre elles "Cerveau et vision" a obtenu (Juin 84) le prix de la meilleure réalisation d'émissions scientifiques au festival de la F.M. de la Rochelle. Une nouvelle série de cassettes va présenter sur un même thème cinq mini-séquences destinées à servir pendant une semaine à l'animation d'émissions quotidiennes sur les radios locales.

- **euréka - sciences** : journal dirigé vers les animateurs et les journalistes, leur permettant d'avoir un accès prémédiatisé aux sources d'information scientifique, technique et industrielle.

Accueil d'expositions.

La Casemate permet d'accueillir des expositions créées par d'autres structures, régionales ou nationales.

II.3.2. - Le centre de ressources

Documentation

Le rôle du CCST n'est pas de se substituer aux bibliothèques existantes, mais de permettre à des partenaires d'avoir accès à des informations, des catalogues divers ; il est aussi de constituer une médiation entre documents scientifiques et animateurs ; de mettre à disposition des vidéogrammes, films, diaporama... ; de préparer pour chaque exposition le "coin lecture", le "coin projection", où le visiteur peut prendre connaissance des documents complémentaires concernant le thème choisi.

Conférences débats

Elles sont régulièrement organisées au CCST sur différents thèmes (actualité, expositions).

Conseils, collaborations

Le CCST intervient pour aider des partenaires à réaliser leurs animations propres, que ce soit grâce à ses conseils techniques ou au prêt de documents. Il participe aussi à des coproductions avec des associations, des C.E., des MJC. Mais le CCST, faute de moyens, ne peut répondre à toutes les demandes. Le nombre de celles-ci montre l'intérêt porté par les partenaires à l'action du CCST et l'importance culturelle de cette structure.

II.3.3 - La formation

. Des actions de formation ont été menées en direction des animateurs culturels, des documentalistes et bibliothécaires, des enseignants ; elles peuvent se limiter à des interventions d'une demi-journée dans des stages plus généraux, mais prendre aussi la forme de stages de plusieurs jours ou d'une unité DEFA. L'aire d'intervention de cette activité, essentielle pour la démultiplication de l'action d'un CCST, est nationale.

. Enfin, de l'avis même des responsables de l'Académie de Grenoble, le CCST joue le rôle de "lieu de rencontre" qui permet de lancer des actions, de mettre en contact recherche et école (action 1 000 chercheurs 1 000 classes), de modifier les comportements des maîtres en les amenant à utiliser dans leur pratique éducative des produits de culture scientifique qui suivent la recherche et croisent des perspectives différentes: "aucun autre partenaire ne pourrait jouer ce rôle dans l'Académie de Grenoble c'est un réflexe de travailler avec le CCST" déclare A.M. GRILLERES. La Commission Rectorale académique d'action culturelle, dont l'activité était limitée jusqu'en 1984 aux actions concernant le théâtre, s'enrichit grâce en grande partie au CCST d'un volant Culture Scientifique. Pourtant, ceci montre la réticence du milieu et l'importance du travail à accomplir. Un projet de stage pour la création de PAE a dû être abandonné, faute d'un nombre suffisant de candidats ; aucune action n'a pu être menée, malgré

la volonté du rectorat et du CCST, avec les écoles normales ; les actions "1/3 temps pédagogiques" du primaire n'ont pas encore obtenu l'effet désiré.

Les actions du CCST de Grenoble montrent ce que pourraient être les axes d'un cahier des charges des CCST : production et circulation ; formation ; centre d'information et de ressources. L'expérience acquise est irremplaçable, le rôle joué original et essentiel dans un dispositif culturel. Qu'il soit cependant possible de citer quelques réserves faites sur les actions menées : "trop didactiques et universitaires", "trop peu de renouvellement des pratiques", "trop d'action culturelle et pas assez de produits de qualité", "peu d'engagement dans des problèmes scientifiques conflictuels", et de relever que la forme, le contenu du journal "Euréka" ne répondent pas au professionnalisme des autres productions du CCSTI. Cependant, menées avec 13 postes et demi, les activités du centre de Grenoble sont tout à fait essentielles, malgré le fait déjà signalé de l'absence d'un responsable de la diffusion et des "relations publiques". La compétence acquise par l'équipe -qui se réoriente- est incomparable.

II 4 - Les partenaires

Nous avons déjà insisté sur l'importance des relations existant entre le CCSTI de Grenoble et le rectorat de l'Académie. En raison de l'étendue géographique de celle-ci, l'action du CCSTI pourrait être démultipliée par la création de correspondants départementaux.

Après une période pendant laquelle le CCSTI réalisait ses propres productions, nous assistons à présent à une réorientation -déjà signalée- où se développent des coproductions avec des comités d'entreprises, des grands organismes de recherche, des universités, une chambre de commerce ; cette évolution amène une extension tout à fait importante du partenariat local du CCSTI, qui se traduit par l'augmentation du nombre des demandes de collaboration qu'il reçoit. Il faut cependant signaler la difficulté de travail avec le secteur industriel : la division des tâches, le manque d'habitude, exigent une longue pratique avant que des relations de confiance s'établissent. De même les collaborations de structure à structure (chambres de commerce...) sont souvent difficiles et sont avantageusement remplacées par le travail commun que font des individus motivés appartenant à des structures différentes. Les collaborations scientifiques sont importantes mais elles ne sont obtenues que si elles constituent une exception ne perturbant pas trop fréquemment la vie du laboratoire.

La relation avec d'autres établissements culturels (écomusées, musées, museums) sont empreintes d'une grande prudence : la mauvaise définition du concept et de la politique de culture scientifique induit -en partie artificiellement- une mise en concurrence conflictuelle au sujet des financements et du rôle régional, par exemple.

Ainsi, les relations entre le CCST et le Muséum d'histoire naturelle de Grenoble sont nulles. Le Muséum a le sentiment que le CCST est un "enfant gâté", tandis qu'il est aux prises, lui, avec des problèmes matériels importants. Comme il est indiqué dans la partie générale de ce rapport, les CCST ne constituent pas les seules structures de "mise en culture" des

sciences et il serait invraisemblable de vouloir écarter du dispositif mis en place ces établissements, si importants que les muséums, implantés sur l'ensemble du territoire. Aussi, ceux des muséums qui font preuve de dynamisme doivent pouvoir bénéficier -sur cahier des charges- pour leur politique d'animation, de l'attention et de l'effort de la collectivité. Le Muséum de Grenoble (70 000 entrées par an) est fort de dix huit permanents; il assume son rôle de conservation du patrimoine tout en s'ouvrant à l'informatisation des données; il a abrité quatre expositions depuis cinq ans, publié des fiches pédagogiques, réalisé une malle sur les rapaces et s'est orienté vers la présentation de l'Univers alpin. Il reste que les réseaux relationnels du CCST et du Muséum ne se recouvrent pas (même au sein de l'éducation nationale).

Une attention particulière doit aussi être accordée aux relations CCST et Boutiques de Sciences de Lyon et de Grenoble. Ces trois structures visent à établir une médiation entre Recherche et Corps social et n'ont entre elles que peu de contacts. Les rôles des CCST et des Boutiques de Sciences sont pourtant complémentaires, mais la différence existant entre les hommes, leurs motivations, la lutte pour les subventions, la peur d'une intégration génératrice d'une perte d'identité, la prévention contre une mission nouvelle imposée à moyens constants... ne facilitent pas les coopérations. Celles-ci pourraient se développer beaucoup plus harmonieusement si le problème des crédits était résolu: les partenaires ministériels demandent aux Boutiques de Sciences un impossible autofinancement; la jonction des deux activités au sein du CCST (dont la Boutique de Sciences serait un secteur) rationaliserait l'utilisation des moyens et permettrait de résoudre le problème posé... à condition que le CCST puisse compter sur un réel budget. La Boutique de Sciences de Lyon devrait alors le pôle lyonnais du CCST.

Le CCSTI de Grenoble, en raison de son antériorité et de l'expérience acquise, a développé des relations nationales tout à fait importantes : en organisant des stages nationaux, en étant membre du bureau de l'AMCSTI, en étant consulté et sollicité par toutes les structures naissantes ou en préfiguration s'intéressant à la culture scientifique.

II 5 - La structure juridique

C'est une association "loi 1901" comprenant des membres fondateurs (représentants des institutions ayant participé à la fondation de l'association), des membres actifs (personnes morales ou physiques), des membres bienfaiteurs. Ces catégories sont désuètes.

Le Conseil d'Administration comprend au moins la moitié plus un de ses membres élus par l'AG parmi les personnes morales et physiques. Le reste du CA est constitué de membres de droit qui sont des représentants des collectivités locales, de directions régionales (la recherche ne figure pas), du rectorat, d'universités et de grands organismes.

Le CA nomme le Directeur du centre qui dirige celui-ci, propose la politique, met en œuvre les décisions du CA concernant la gestion et l'animation.

Un Comité Scientifique, constitué de membres du CA et de membres de l'association désignés en fonction des projets, contribue à la programmation des activités. Des commissions spécifiques peuvent être mises en place.

II 6 - Les finances

Les tableaux comparatifs année par année figurent dans les tableaux ci-contre. On note la forte participation des départements ministériels dans le financement du CCST, augmentée encore par les mises à disposition de personnel par les universités et le CNRS, ainsi que l'importance de l'implication de la ville, qui met en outre à disposition le local de la Casemate et les fluides. Les ressources propres se montent environ au tiers des recettes (crédits sur opérations compris), c'est en gros la même proportion des dépenses qui va à l'activité : on voit par là que le fonctionnement et l'équipement d'un CCST comme Grenoble ne sont pas facturés dans les dépenses d'animation et de création de produits (fussent-ils subventionnés par ailleurs). C'est dire la part que représente pour un utilisateur le coût de la location d'une exposition par rapport au coût réel de sa conception et de sa fabrication ; ceci relativise la notion "de produits chers" que reprochent au CCST certains de ses partenaires. Cette remarque est tout à fait générale ; il est logique qu'un CCSTI, service public, bénéficie de financements publics lui permettant de réaliser sa mission ; il est non moins logique qu'un utilisateur ne paie que la part de fabrication d'un produit -ce qui est déjà important pour une petite structure éducative-. Mais il est des solutions qui pourraient permettre de diminuer les parts respectives supportées par les financeurs publics : la duplication des expositions et leur utilisation pour chaque CCSTI intéressé en est une.

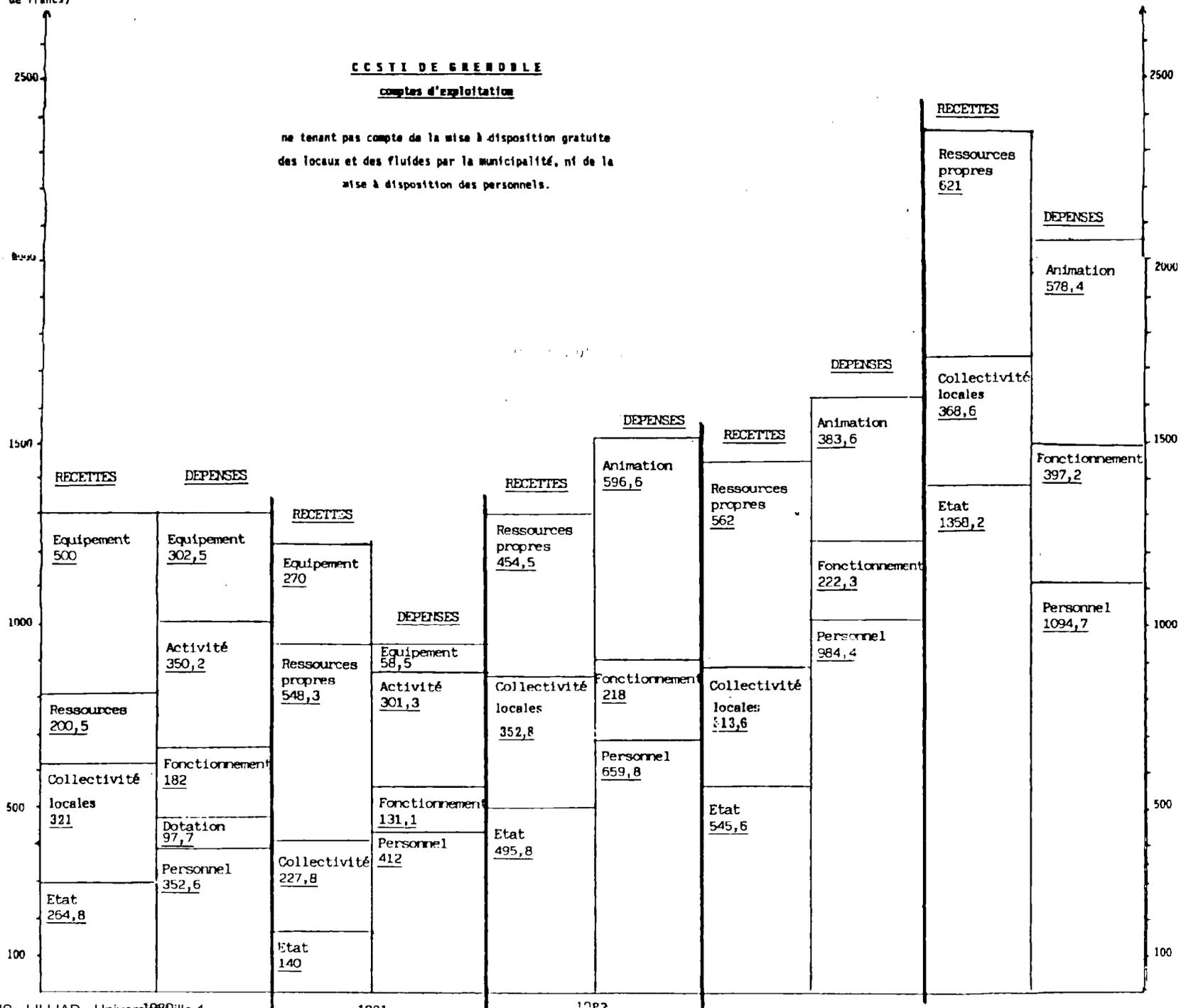
La part importante des financements publics (ministériels et locaux), qu'il ne saurait être question, nous l'avons vu, de diminuer, fragilise le CCST, surtout en raison du caractère annuel des paiements et de l'absence d'un cahier des charges pluriannuel : chaque année, le CCST doit constituer une multitude de dossiers différents à ses divers partenaires publics, afin d'obtenir les subventions recherchées ; aucune collectivité, aucun département ministériel n'engage une politique contractuelle à long terme : ceci ne permet guère de prospective, fait qu'un temps important est consacré à la rédaction de documents, ne garantit pas la pérennité. Cet état de fait devient dramatique lorsque -ce fut le cas en 1984 et 1985- les crédits notifiés sont versés avec neuf mois de retard en raison de l'intervention intempestive de la D.A.G. Ceci noté, les partenaires ministériels sont fiables ; la MIDIST et la DDC augmentent annuellement leurs financements ; ceux de la Jeunesse et des Sports, l'Education nationale stagnent. La municipalité de Grenoble est la collectivité locale qui soutient financièrement de manière la plus significative le CCST : la région n'est pas (encore ?) impliquée (un contrat d'étude en 85), le Conseil Général de l'Isère peu (la subvention augmente en 84 et 85 et passe de 54 000 F à 109 000 F). Les autres Conseils Généraux ne financent pas. Il faut signaler que la nouvelle municipalité, après une période

*-(sauf la DRJS)

(en milliers de francs)

CCSTI DE GRENOBLE
comptes d'exploitation

ne tenant pas compte de la mise à disposition gratuite des locaux et des fluides par la municipalité, ni de la mise à disposition des personnels.



d'observation (1983-84) au cours de laquelle furent versée une subvention égale à celle de 1982 (250 000 F par an) -donc en diminution en francs constants- et accordés les avantages matériels consentis auparavant, commence à augmenter -en francs courants- sa participation financière. Ceci est dû, d'après M. DE LEIRIS, à ce que l'équipe du CCST "réfléchit et agit" dans un domaine -les sciences et les techniques- qui fait une partie du rayonnement de la ville. "Le CCST a acquis une compétence, couvre un domaine où il est essentiel d'agir" "la ville devrait faire plus pour lui", de même que le CCST "devrait mieux se faire connaître. Son action profite évidemment aux communes de l'agglomération qui cependant ne le financent pas.

II 7 - Les locaux

Le CCST dispose de 800 m² (1 500 m² avec les murs !) dans un bastillon excentré par rapport à la ville : "la Casemate". Cette "visibilité" importante par rapport aux autres CCSTI cache quelques problèmes : l'équipe est à l'étroit dans la fortification. les expositions sont calibrées sur les 150 m² que couvre la partie exposition, ouverte au public, les circulations sont contraignantes, la situation géographique de la bâtisse nuit à la fréquentation des animations et à l'accès du public. Cette situation rend obligatoire, à terme, un déménagement du CCST. Le responsable municipal rencontré en est conscient. Le CCST sera-t-il groupé dans un ensemble comprenant un planétarium, le musée dauphinois, la Boutique de Sciences, un "espace clubs scientifiques", une vitrine industrielle, un petit exploratoire ? C'est un rêve visant 4 000 m² qui pourrait être réalisé en 1990 : au musée de peintures actuel qui sera déplacé ? à côté de l'espace contemporain ? Les projets sont à étudier et à chiffrer...

Malgré ces problèmes -et en raison de ces problèmes- *l'exemple du CCST de Grenoble montre que l'on ne peut vouloir développer une politique de mise en place de CCSTI sans créer, dans chaque cas, un lieu qui donne au centre une visibilité réelle et lui permet d'assurer ses différentes fonctions.*

III - LE CONTRAT DE PLAN, LES CONVENTIONS, LE ROLE REGIONAL

Le Contrat de Plan Etat / Région Rhône-Alpes est actuellement très maigre dans le domaine de la "Culture Scientifique et Technique". Il mentionne un soutien au **Centre de Textile Contemporain**, au **Centre d'Archives Industrielles et du Monde du Travail** et note "*afin de déterminer le programme précis de développement de la CST en Rhône-Alpes, l'Etat (Ministère de la Culture) propose à la Région de mener, conjointement avec elle en 1984, une étude approfondie permettant de fixer les objectifs et les coûts des opérations envisagées durant la durée du plan.*" Coût de cette étude : 0,9 MF. Ainsi, des avenants au contrat de plan pourront être rédigés et le programme des réalisations étoffé. Afin de préparer la définition d'une politique, le Conseil Régional et la DRAC ont confié à J.VALLERANT la responsabilité d'organiser les **jours de charbonnières** qui se sont tenues en Avril 1984. Ces journées ont permis une réelle sensibilisation aux problèmes de la CST et mis en lumière les

nombreuses actions (surtout patrimoniales) menées*.

Toutes ne pourront figurer dans le Contrat de Plan, et certains interlocuteurs rencontrés ont regretté que ce Contrat puisse permettre de "tuer des initiatives, l'Etat décidant de ne pas intervenir hors de ce cadre". Les projets qui pourraient être mentionnés dans l'avenant sont au nombre de quatre : **la Grande Vapeur, à OYONNAX, le Musée des transports, à Lyon (fondation BERLIET), les moulins de VILLANCOURT à Pont de Claix, le CCST de Grenoble** (à condition qu'il affirme son rôle régional). Ce rôle régional est en effet important : dans une région très étendue, composée de zones géographiques et de bassins d'emplois aussi différents que Lyon, Grenoble, l'Ardèche, les Savoies... qu'un outil permette la connaissance réciproque, la circulation de l'information, la connaissance des lieux d'accueil, qu'il assure une fonction de formation, qu'il serve ainsi à établir un lien entre les différentes composantes et à dégager l'identité culturelle régionale, est primordial.

Ce rôle régional pourrait être rempli par le CCST de Grenoble, à condition que des précisions soient apportées et des ambiguïtés levées : le CCST est l'un des partenaires, au même titre que d'autres. Il ne peut donc ni redistribuer à d'autres structures des crédits, ni coordonner des activités, ni être consultatif autre que technique sur des projets : ces rôles sont politiques et il appartient aux politiques (Etat, Région, Collectivité) de les assumer en décidant les financements, en fixant les cahiers des charges, en en vérifiant l'exécution. Il faut, d'autre part, être très prudent quant à une éventuelle mission "d'aide aux manifestations" : le CCST ne peut -sauf à être placé dans des situations de refus, de choix, d'arbitrage - satisfaire à toutes les demandes provenant d'une région entière. L'Etat et la Région pourraient donc confier au CCST la seule mission technique décrite précédemment -dont les activités et les fonctions remplies par l'**Office Régional du livre** constituent un modèle (sauf juridique) pertinent.

Un souci de clarté, une responsabilisation des divers partenaires (administratifs et culturels), une volonté de ne pas nourrir ou faire naître certaines jalousies, amènent donc à proposer de toujours bien distinguer les niveaux de décision et d'action... et il suffit d'introduire une commission technique consultative à l'intérieur du CCST pour associer à une action technique les partenaires de cette action.

*La liste des projets recensés à la fin de la brochure "Actes des journées de charbonnières" illustre bien la confusion attachée à la notion de CCST : huit opérations se réclament de ce sigle ; elles concernent une maison des métiers d'art, un projet de MJC, une Boutique de Sciences, des centres de technologie, des opérations patrimoniales...

FICHE ANALYTIQUE DU CCSTI DE LILLE (ALIAS)

ALIAS
60, rue Ste Catherine
59800 LILLE

Tél : 20 - 74 - 29 - 77

Etant responsable de l'ALIAS, je ne puis porter un jugement objectif sur les activités de culture scientifique, technique et industrielle que j'ai contribué à initier, ni sur les partenaires en présence. Je me bornerai donc à un strict exposé des actions menées et des problèmes qui se posent.

Entrevues avec :

. les services de l'Etat en Région

M. CONSTANTIN, assisté de M. SCHOR (SGAR); M. MIGEON (Recteur); M. IMBERT (DRAC), assisté de M. CAUDROY; M. WELCOMME (DRAC); M. WALLART (DRRT); M. JANNIERE (DRJS).

. les autorités régionales et locales

M. SENHADJI (Directeur des affaires sociales et culturelles-EPR), MM. FRACOWIAK et IMPENS (ORCEP), Melle SAUVET (Recherche-EPR), M. CACHEUX (mairie de Lille).

. l'équipe de l'ALIAS

M. PARREAU, Mme A.M. BRASSELET, Melle CORNU, M. R. HUNET.

I - PREHISTOIRE DU PROJET

Lors des assises de la recherche et de la technologie, un groupe de scientifiques, de syndicalistes, d'enseignants, de membres du milieu associatif, d'ingénieurs, se constitue: il veut agir pour "mettre à disposition sociale les résultats de la recherche". La rencontre de J.M. LEVY LEBLOND lors des assises nationales les conforte dans leur volonté: le groupe lillois s'inspire du texte que vient de rédiger l'ANAIS et publie un document proposant que soit créé à Lille un CCST "lieu d'échanges et de contacts". Un projet de réhabilitation d'un bâtiment est conçu : le centre devra remplir de

multiples fonctions (expositions, centre de ressources, Boutique de Sciences, conférences...) et être d'audience régionale. Pour permettre à une étude de faisabilité d'être effectuée, le groupe se constitue en "Association Lilloise d'Information et d'Animation Scientifique et Culturelle", autour de M. PARREAU, Président honoraire de l'Université de Lille I. La nouvelle association reçoit le soutien logistique important de l'Institut de Recherches sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de Lille I.

Le projet est présenté à de très nombreux responsables administratifs (locaux, régionaux, nationaux). L'accueil est favorable, mais les engagements nuls : la "culture scientifique" dépend-elle des responsables du secteur culturel ou du secteur recherche? le démarrage doit-il être initié par le niveau national ou le niveau local? les membres de la nouvelle association sont renvoyés de bureau en bureau. La participation aux commissions préparatoires au plan ne fait pas évoluer le problème. Les membres de l'ALIAS décident alors de "donner à voir" ce qu'ils veulent faire et mènent des actions compatibles avec une absence de moyens financiers: émissions de radio, scripts de série d'émissions télévisées, proposées à FR III, conférences/débats, animations dans les classes.

Ce n'est qu'en Mars 1983, que les premiers soutiens se manifestent: la MIDIST se déclare intéressée. En Mai 83, elle décide de financer une étude de faisabilité, après une négociation avec la Région. En Juin 83, l'ALIAS est officiellement chargée de faire une "étude sur l'amélioration de la diffusion de la CST dans la Région Nord - Pas-de-Calais". Il s'agit "d'enquêter sur les diffuseurs de CST, sur les producteurs de sciences et techniques, qu'il s'agit d'articuler au sein d'un réseau inter-actif". L'ALIAS devra proposer des solutions pour mettre en place le CRCST "éclaté" liant les établissements patrimoniaux (nombreux dans la Région, qui a fait de leur développement un axe de sa politique), les musées, les laboratoires, les associations... Un chargé d'étude est recruté. La mission prévue pour durer trois mois sera prolongée de six mois en raison d'un retard important pris dans son financement régional. Pendant neuf mois donc, les bénévoles et le permanent de l'ALIAS vont rencontrer tous les partenaires potentiels de la Région, (les industriels resteront peu touchés par l'étude): ils mènent des actions de préfiguration où ils collaborent avec de nombreux partenaires et montrent ainsi leur capacité à "faire"; l'intérêt porté par le public à de telles manifestations est grand. Ils font venir des expositions, enrichies sur place: "**Horizons mathématiques**" permet des animations pendant deux mois à Arras, Calais, Lille (conférences et visites commentées). "**Découverte de l'Univers**" s'enrichit d'apports divers venant de chercheurs et de clubs d'astronomie locaux; en trois mois, elle touche 11 villes et stimule des animations (y compris dans les stations de métro).

L'étude permet aussi à l'ALIAS d'acquérir une bonne connaissance du terrain et de développer sa pertinence, mais ce n'est pas sans quelques difficultés : la mission

d'étude confiée suscite parfois, chez les partenaires rencontrés, craintes et interrogations: s'agit-il d'une étude ou du début de la mise en place d'une superstructure? Celle-ci ne va-t-elle pas être une instance de redistribution des crédits et menacer l'indépendance des partenaires? L'ALIAS est-elle une parmi d'autres -comme ses militants l'affirment- ou une au dessus des autres, comme le donne à croire la mission officielle dont elle est investie? Ne veut-on pas, par elle, élargir, de l'extérieur, les problématiques qui sont celles des établissements patrimoniaux? La mission est-elle d'enquêter ou de mener des actions ?

L'étude se termine en Juin 84 par la publication du rapport "Sciences, Techniques et Culture dans le Nord - Pas-de-Calais; pour le développement d'un réseau régional". Les propositions qu'il contient sont discutées -au cours de deux réunions en Préfecture de Région: un accord unanime est réalisé quant à la volonté de développer la CST, mais celui-ci reste ambigu: des différences de sensibilité apparaissent entre des partenaires engagés dans les opérations patrimoniales et ceux désirant mener aussi d'autres actions. Aucune décision n'est prise.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

. Axes forts :

Créer des produits de CSTI en coopération ; les **faire circuler** et mener pour cela des **actions de formation** ; réaliser un **centre d'information et de ressources**.

. Aire géographique d'influence

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

II 1 - Les réalisations et les programmes

Nous avons cité les premières réalisations de l'ALIAS, effectuées au coup par coup, avec peu de moyens, dans le cadre d'une étude, mais destinée à faire naître un courant, à déclencher des initiatives, à mettre en pratique le maximum de collaborations autour de l'animation et de la circulation de produits.

En 1984 , l'Association rédige un programme d'actions qui tient compte des moyens financiers limités dont elle dispose mais qui veut permettre de **créer des produits** illustrant ce qu'est la "mise en culture" des sciences et des techniques: réconcilier recherche scientifique, applications, techniques et Beaux-Arts..., montrer l'unité culturelle, s'adapter à des niveaux d'utilisation variés et pour cela, permettre des degrés de lecture différents, susciter par le jeu et le plaisir le désir d'apprendre et de faire. Ces produits ne doivent pas s'autosuffire: ils sont destinés à être utilisés par des éducateurs dans leur pratique quand et où ils le désirent, de manière à ce que leur introduction constitue un évènement articulé à une pratique. Ce sont ces buts que visent la Valise Exploration Symétrie et la Valise Exposition énergie. Une telle conception de l'action nécessite que soient organisés des **stages de formation**

pour les animateurs et éducateurs, ainsi que la **circulation** et la mise à disposition des objets.

En raison de l'absence de financement, l'ALIAS va devoir repousser la réalisation pratique de ces objets et commencer, de nouveau, par accueillir les produits d'autres CCSTI, notamment, ceux que la Fondation 93 accepte aimablement de louer dans des conditions de paiement différés: la **Valise expo mer** et le **bus informatique** circulent ainsi dans quarante structures éducatives de toute la Région, sont prétextes à animations, sur les places, les marchés, la Foire de Lille, le 43ème RI, les stations de métro...

Parallèlement, l'ALIAS organise des stages de formation, répond à des demandes d'animations, met en place un centre d'information et de ressources, réalise des émissions radiophoniques et télévisées.

. **Les stages**

Outre ceux dont il a été fait état et qui sont destinés à présenter les produits aux éducateurs (5 stages avec les documentalistes, les chefs d'établissement secondaires, les CE, les MJC, les animateurs), d'autres stages ont été réalisés: il s'agissait, dans deux sessions (2 fois 8 demi journées) du plan académique de formation, de présenter la **"naissance de la Science moderne à la Renaissance"** (stage réalisé avec des philosophes, des historiens, des architectes, des musiciens, des professeurs de Beaux-Arts et des conservateurs de musées, des mathématiciens, des physiciens, qui ont concerté leurs interventions pour montrer comment les thèmes scientifiques s'enracinent dans une culture) puis (deuxième stage) de permettre **"la connaissance, pour la pratique éducative, d'établissements culturels"** (travail dans le musée d'histoire naturelle, le musée industriel et commercial, le musée des Beaux-Arts, le FRAC, centre de la mise de Lewarde, l'ALIAS). Ces stages ont obtenu un grand succès puisque le nombre de participants augmentait à chaque séance.

Un autre stage a permis à trente étudiants de l'école de journalisme d'aller passer chacun une journée dans un laboratoire (Lille I-INSERM): le but visé était d'estomper le barrage psychologique séparant le milieu de la presse de celui de la recherche, de faire effectuer un travail (discuté ensuite) sur la vie quotidienne du chercheur.

. **Le Centre d'Information et de Ressources** permet d'effectuer des médiations, répond à des demandes d'animations (municipalités de Villeneuve d'Ascq, de Méricourt; TEC, FRMJC, Rectorat, DRAE, Foire de Lille); réalise une banque de documents et des bibliographies critiques; fait circuler les produits (expos "informatique", "biotechnologie", "phonosciences", "bandes vidéo").

. **Des émissions radiophoniques** ont été réalisées sur "Radio Lille" et "France Culture". Cinq **émissions télévisées** sur les "énergies" sont programmées dans toute la France sur FR3.

En Octobre 85, les réalisations des deux valises "Symétrie" et "énergie", différées faute de crédits, sont terminées. Les prototypes viennent d'être présentés aux partenaires. L'ALIAS commence une opération "Passeports Jeunes, Culture Scientifique et Technique" qui va permettre à des groupes de jeunes, appartenant ou non à l'Education Nationale, de choisir un thème et, sur chaque thème, de se livrer à un travail.....

d'enquête, que l'ALIAS prépare, auprès de laboratoires universitaires et industriels, d'entreprises, d'acteurs du terrain, afin de permettre aux participants d'appréhender concrètement comment se vivent les mutations technologiques; un produit culturel destiné à transmettre l'expérience acquise sera réalisé par chaque équipe en fin d'opération.

En Janvier 86, un Festival du film "Invention, Image, Imaginaire" va se tenir simultanément dans plusieurs villes de la Région. Il permettra (choix du programme, débats, animations) de montrer comment une technique (le cinéma) représente sa propre élaboration, discute sur les sciences, développe à leur sujet des fictions, devient Art. Une exposition "Images" est en préparation.

Le programme prévu souffre de l'indétermination politique quant à l'avenir: comment préparer une exposition, prendre des contacts et prévoir une circulation quand aucune garantie de pérennité n'est assurée.

II 2 - L'équipe

D'Octobre 1983 à Octobre 1984, l'ALIAS n'a qu'un seul permanent, M.B.ANGRAND (DEA de biologie Végétale-expérience d'animation) et bénéficie de beaucoup de bénévoles. A partir d'Octobre 84, l'équipe s'enrichit peu à peu : Bernard MAITTE (historien des Sciences) obtient un détachement de l'Université de Lille I (obtenu par la MIDIST, financé par

la DBMIST). En Janvier 85, une secrétaire Mme FELHABOUCI et une responsable du Centre d'information et de ressources: Melle M.CORNU (thèse de 3e cycle de minéralogie -DESS d'informatique documentaire) sont recrutées. Mai 85, un sculpteur est engagé sur contrat à mi-temps pour les conceptions graphiques: M.P. BOUJOLET. (Ecole des Beaux-Arts). En Juin 85, un second détachement est obtenu de l'Université de Lille I par la MIDIST: Mme A.M.BRASSELET (mathématicienne); elle est responsable de l'opération "Passeports Jeunes". En Juillet 85, Melle M.N.REMMY (licence de psychologie sociale - dix ans d'enseignement en école normale) vient renforcer l'équipe, qui compte aujourd'hui huit membres (pour sept postes, dont un comptable à mi-temps).

L'équipe est donc montée en puissance progressivement, dès que les possibilités financières l'ont permis, par augmentation du nombre des secteurs. A travail constant, il manque actuellement un responsable "presse", un technicien, des animateurs (ceux-ci sont encore bénévoles ou exceptionnellement recrutés par vacations); l'équipe actuelle ne comporte que des responsables de secteurs qui, à l'intérieur de ceux-ci, doivent assurer tout le travail.

Des problèmes importants se posent -outre la précarité des emplois dus aux difficultés financières que nous évoquerons ci-dessous et à l'incertitude quant à la situation d'avenir: les détachements obtenus le sont à l'année et peuvent donc être remis en cause. Melle REMMY a demandé un congé pour entrer à l'ALIAS.

II 3 - La structure juridique

L'ALIAS est une association "loi 1901", comprenant des membres actifs. Les statuts précisent qu'elle a pour buts: "de faciliter la communication directe entre l'ensemble des partenaires sur le double terme Culture et Science, d'organiser des échanges et des débats sur les enjeux sociaux, politiques et économiques du développement..., de répondre aux demandes (de ceux qui sont)... confrontés à divers problèmes scientifiques et techniques. Pour atteindre ces trois objectifs, l'Association se propose de mettre en place, d'animer et de gérer un CCST à Lille". Cette dernière phase est maladroite: l'ALIAS n'a pas pour vocation de gérer seule un centre.

Les statuts pourraient évidemment être modifiés (introduction de membres de droit) pour faciliter un accord de tous les partenaires concernés par la mise en place d'un CCSTI.

II 4 - Les finances

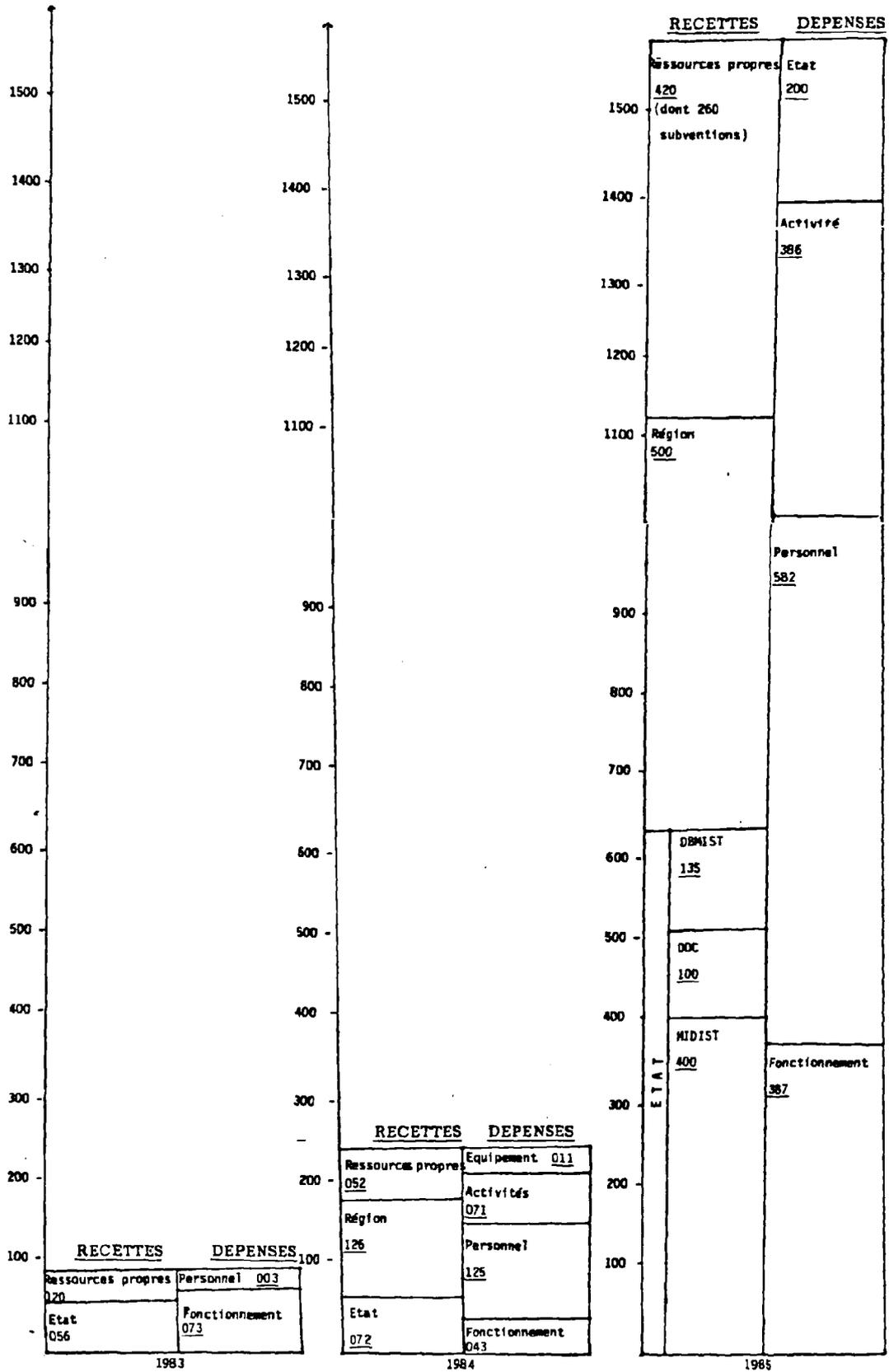
Les comptes d'exploitation et budgets prévisionnels 1983-84-85 figurent dans le tableau ci-contre. On remarquera les faibles dépenses de fonctionnement et de personnel en 83 et 84, dûes à l'importance du soutien logistique de l'INSERM de Lille I, au bénévolat... et, comme nous le verrons, aux économies réalisées en raison des retards de paiement. Le budget prévisionnel 85 s'augmente des crédits 84 versés en 85; il est peut-être optimiste.

Les problèmes financiers de l'ALIAS sont connus et sont la manifestation la plus spectaculaire de l'état dans lequel se trouvent tous les CCSTI: outre le nombre de dossiers qu'il faut rédiger, rectifier, déposer, justifier chaque année..., et à des époques diverses, selon les financeurs, se cumulent ici plusieurs effets. Comme nous l'avons vu, l'étude conjointe commandée en Mai 83 par l'EPR et la MIDIST a été notifiée en Juin 83 par la MIDIST, le premier versement en a été effectué en Septembre. La Région a notifié en Mars 84 et payé en Juillet 84 cette étude, qui devait initialement être terminée en Décembre 83.

Les crédits 84 ont été notifiés en Décembre 84 par la MIDIST, le premier versement en a été effectué le 20 juillet 85; la part 84 de la région a été notifiée en Juillet 85 et n'est pas encore payée (Octobre 85). La part du Ministère de la Culture est versée à la DRAC qui ne peut effectuer le virement en raison des difficultés relatives à l'ensemble de la ligne culture scientifique du Contrat de Plan.

Ne possédant pas de fonds de roulement, l'ALIAS a licencié son permanent du 1er Octobre au 31 décembre 1984. Ce permanent, ainsi que deux autres personnes, ont été rembauchés en Janvier 85, après que la notification de la MIDIST ait été reçue. Entre Janvier et Juillet, l'ALIAS a vécu avec quelques subventions sur opérations (DRAC-DRAE-DRJS-AFME) et surtout des prêts bancaires, soumis à des aggios de 18 %. Cette situation -nous l'avons signalé- a entamé le programme prévu, différé les réalisations, obligé les bénévoles et les salariés à travailler en

FINANCES ALIAS



toute incertitude, à réaliser dans des conditions précaires leurs activités et à rendre impossible la définition d'engagements et de manifestations à moyen terme.

II 5 - Le Contrat de Plan

Comme presque tous les Contrats de Plan en France, celui signé entre l'Etat et la Région Nord - Pas-de-Calais porte la marque de l'indétermination du concept de CCSTI: il est précisé, en effet, dans l'article sur les "Centres de Culture Scientifique et Technique": ces centres... "s'appuieront le plus souvent sur un patrimoine constitué de bâtiments, de collections ou de documents relatifs à une ou plusieurs actions techniques, industrielles, agricoles ou maritimes de la Région... A cet égard, l'Etat et la Région mettront en place un réseau de centres à vocation déterminée." Suit la liste des opérations acceptées par l'Etat: "le Centre minier de Lewarde, l'Ecomusée de Fourmies, le Centre agricole et rural (à déterminer); le CCST éclaté, des opérations spécifiques, sous réserve de présentation de dossiers permettant d'identifier les projets..", outre l'indétermination du concept de CCST éclaté, qu'il faut justement préciser, et de certaines lignes du Contrat de Plan, on remarque que les opérations patrimoniales -dont la Région est riche et dont la réalisation relève d'une politique engagée depuis les années 79- sont assimilées à des CCST. Le centre de Boulogne fait l'objet d'un article spécial. Il est qualifié, lui aussi, de CCST.

Des difficultés de mise en œuvre d'un Contrat de Plan si mal précisé se manifestent. En ce qui concerne le "Centre éclaté", un avenant est en cours de négociation. Sur ce point, les choix de la Région ne sont pas encore clairs. Cette absence d'affichage entraîne actuellement une paralysie des projets, puisqu'aucune garantie de suivi n'est obtenue.

II 6 - Les partenaires

. Administratifs

Les services de l'Etat en Région (DRAC-DRRT-DRJS-DRAE) apportent à l'ALIAS des financements sur opérations. Il en est de même de l'AFME. Ces services deviennent parfois partenaires culturels, quand il s'agit de monter des opérations (Passeports Jeunes avec les quatre directions citées, Bus informatique avec la DRRT; valise énergie avec l'AFME, opération Foire de Lille avec la DRAE).

La Région Nord - Pas-de-Calais finance, à parité avec l'Etat, l'Association. La ville de Lille apporte un soutien logistique.

L'Université de Lille I a détaché deux enseignants grâce à l'aide de la DBMIST et de la MIDIST. Lille I et Lille III favorisent l'information, l'IREM apporte une grande contribution. Toutes ces structures collaborent aussi à l'action.

. Culturels

Puisque l'ALIAS crée ses produits en recherchant le maximum de coopérations destinées à les enrichir, vise un effet démultiplicateur en les faisant circuler, les partenaires culturels sont nombreux.

Les produits (valises-stages-expositions) ont été réalisées grâce à la participation active du Musée des Beaux-Arts, du Musée d'Histoire Naturelle, de FRAC, du Musée Industriel et Commercial, du Musée de l'Hospice Comtesse, de laboratoires universitaires, d'associations (Astronomique du Nord, Espace Eolien...), de lycées techniques, de l'école nationale normale d'application, de l'école d'architecture.

L'ALIAS travaille également -en leur prêtant son concours- avec des établissements culturels, des municipalités, les milieux socio-éducatifs et d'éducation populaire (TEC-FRMJC...).

L'opération "Passeports Jeunes" a permis d'étendre l'influence de l'Association en direction des laboratoires industriels et des entreprises (le groupement Régional d'industrie textile, la Rapidase, Matra, la Coméli, l'Indépendante...). Avec la Chambre de Commerce des rapports viennent de se nouer.

Les collaborations avec l'Education Nationale sont nombreuses: l'ALIAS a contribué à la création d'une Commission Académique d'Action Culturelle "Culture Scientifique"; elle siège à son bureau, apporte sa logistique et contribue à la stimulation de PAE, à des actions d'ouverture de l'école, à la réalisation d'expositions. Les collaborations sont importantes également avec le CRDP (expositions, stages). De nombreux établissements reçoivent les produits mis à disposition, et des personnels participent aux actions. Il reste que l'ALIAS donne plus à l'Education Nationale (universités non comprises) qu'elle n'en reçoit. La promesse de détachements d'enseignants du secondaire, faite par M. le Recteur, pourrait équilibrer les relations.

A l'échelon national, l'ALIAS a tissé un réseau relationnel avec tous les CCSTI, La Villette, le Palais de la Découverte, et participe aux activités de l'AMCSTI.

II 7 - Les locaux

Jusqu'au mois de Mai 1985, l'ALIAS ne disposait que d'un bureau, à la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille et utilisait l'infrastructure de cet établissement. Depuis cette date, la mairie de Lille a mis à disposition de l'ALIAS un local de 100 m², situé dans un immeuble comprenant un centre X 2000, un centre de formation informatique... L'Association possède donc maintenant trois bureaux, une salle de documentation, une réserve technique, une petite salle polyvalente.

L'ALIAS a réalisé -depuis 82- une étude technique d'implantation d'un CCSTI qui a été réactualisée en 1985. Le dossier comprend la définition des fonctions, les mises en relation, le programme de base, la répartition des surfaces, la description et l'échéancier des travaux, les coûts induits par cette réhabilitation.

FICHE ANALYTIQUE CCSTI DE MARSEILLE

Entrevues avec :

- Les représentants de l'Etat : . DRAC : M. OCULI.
- Les autorités Régionales : Conseil Régional : MM. LANGEVIN, ROUX, LAURENTI.
- Les partenaires culturels : . Mairie de Martigues : Mme GUDIN.
. Association des Assises Régionales de la Recherche et de la Technologie (AARRT) : MM. CHAPPAZ et MURANY - KOVACS.
- Les porteurs de projets : . Association Méditerranéenne de Diffusion des Sciences et de Techniques (AMDST) : MM. BOBONE et COTTIN.
. Boutique de Sciences 13 (BS. 13) : M. BENAROCHE.

La Région Marseillaise est riche de nombreuses actions concernant les Sciences et les Techniques, qu'il faut connaître et dont il faut mesurer l'importance pour bien comprendre le contexte dans lequel se place le projet de CCSTI. Ainsi, de très actifs *mouvements d'Education Populaire* développent des activités de clubs, d'ateliers... Des *associations sur l'environnement* ont ressenti le besoin de mettre en place entre elles une coordination. De nombreuses *associations d'astronomie* existent et soutiennent les projets d'implantation de bases ou de gros équipements à Puits Michel (près de Manosque), à Hyères, à Avignon... Dans cette même ville naît actuellement le projet porté par Micheline UZAN.

D'autres actions se traduisent par la volonté de voir se créer des établissements patrimoniaux. A 80 km de Marseille, les C.E. de dockers veulent créer, dans un ancien entrepôt, le **Centre Culturel de la manutention de Port St Louis du Rhône** dont l'ambition dépasse le cadre patrimonial.

De toute évidence, le projet de CCSTI doit s'appuyer sur la richesse des expériences qui viennent d'être rapidement évoquées, de manière non exhaustive, et qui sont réalisées par des équipes de tailles différentes, dont les centres d'intérêts sont divers mais peuvent être complémentaires.

D'autres équipes -dont les buts sont moins thématiques- sont également présentés sur le terrain. Citons en particulier, parce qu'elles peuvent être aussi les germes à partir des-

quelles se constituera le CCSTI :

I - 1/ l'AARRT : Association post-assise, elle a -sous la présidence de M.KOURILSKY- fortement contribué à relayer l'enthousiasme manifesté lors des assises et à développer dans la Région le courant visant à rompre les barrières existant entre les Sciences et la Société. Cette association a publié (Novembre 81) un livre "questions d'avenir" qui rapporte et prolonge les discussions ayant eu lieu aux assises ; un chapitre entier (chapitre 3) est consacré au thème "Recherche, Culture et Société". L'Association a aussi réalisé sept numéros d'un bulletin "fenêtre" et trois numéros d'un journal "Sciences pour tous", organe de liaison, d'informations et de réflexions, dont le titre a été repris (Juillet 85) par le chargé de mission CST de la Région, dans le cadre d'une préfiguration du "CRCSTI", prouvant par là l'intérêt qu'avait su susciter dans la Région cette publication. L'AARRT a enfin participé à la réalisation de plusieurs manifestations en direction du grand public (en particulier a une exposition/animations ayant pour thème la radioactivité) et elle a organisé (pendant dix jours en 1983) un stage de formation à la communication destiné aux chercheurs. Actuellement, l'Association continue de mener son action dans divers secteurs d'activité, touchant les domaines de la recherche, de l'enseignement, de l'industrie, de la mise à disposition sociale ; elle constitue donc une plaque tournante, un lieu de réflexion privilégié et vient d'organiser une rencontre sur le thème "La Culture Scientifique et Technique en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur".

II - 2/ l'office municipal socio-culturel de la ville de Martigues : Sous l'impulsion de Madame GUDIN, l'office municipal socio-culturel a monté plusieurs manifestations originales et très novatrices visant à réaliser des créations artistiques, des productions culturelles ayant un souci scientifique (le terme de "sciences" avait provoqué initialement quelques remous dans l'office).

- "les aborigènes statues vivantes" : réalisation, par Ernest PIGNON - Ernest, de 28 sculptures en polyuréthane représentant, en grandeur nature, des aborigènes. M.GUDIN, chercheur en biotechnologies solaires, effectue sur ces œuvres des cultures végétales permettant, par photosynthèse, d'obtenir des hydrocarbures. Les sculptures "vivantes" sont disposées dans une clairière, sur des arbres de manière à provoquer un choc émotionnel chez le public ; les problèmes de la vie, de la photosynthèse... sont abordés.

- "Bioprotéines, M. et Mme DUTRAILLON" (Mars 84) : Pièce de théâtre du Pepac : la scène se passe en l'an 2 000, à Martigues, alors que toutes les raffineries ont fermé et ont été remplacées par des laboratoires de bioprotéines. Deux couples vivent et communiquent par ordinateur... Les ouvriers en chômage doivent se recycler... Tous se nourrissent de pilules faites d'algues... la comédie permet au public de connaître les lieux où ils vivent actuellement...

- au large des écueils de Zinc (Juillet 84) : coproduction théâtrale à partir des nouvelles d'Italo Calvino "Cosmocomics". "QFWQ" vit depuis le Big-Bang en passant de l'état gazeux à une forme élaborée de vie...

- au clair de la Terre, mon ami Pétrole (17 novembre-15 décembre 84) : exposition/animations. Cette importante manifestation voulait porter un regard sur la civilisation du Pétrole. Autour d'un patio, 400 m² d'objets, d'œuvres d'art, de panneaux, de maquettes permettaient de découvrir les thèmes suivants : l'histoire de la Terre et du pétrole, le pétrole dans l'histoire, l'industrialisation, la vie contemporaine avec les dérivés du pétrole, la vie locale avec les dérivés du pétrole, le pétrole de demain. Nous ne pouvons, dans le cadre de ce rapport, détailler l'originalité et la sensibilité de cette exposition. Notons simplement que c'est authentiquement celle qui constitue la plus riche manifestation de "mise en culture" dont nous ayons eu connaissance au cours de notre mission. La quantité des objets exposés, leur mise en scène, le nombre de domaines (culturels, scientifiques, artistiques) qui s'entrecroisaient, l'importance et la complémentarité des thèmes abordés et des média utilisés en font une réalisation de toute première importance... Quel dommage que cette œuvre ait été ensuite dispersée; il reste un catalogue qui permettra peut-être de faire naître de nouvelles idées.

Le budget de cette opération a été de 450 000 F (non compris un intense bénévolat). Les participations ont été obtenues de la ville de Martigues (150 000 F); de l'office municipal (150 000 F), de la Région (150 000 F). Les ministères sollicités n'ont pas contribué à la réalisation, mais le succès de la manifestation a entraîné la signature d'une convention de développement culturel "Culture Ouvrière" entre la ville et le ministère de la Culture.

. Les projets :

. Réalisation d'une **bande dessinée** conjuguant le souci scientifique avec une expression plastique et imaginative. L'histoire se passe aujourd'hui à Martigues (mélange de sites industriels et de milieux naturels). Dans un site déjà choisi pour les Dieux grecs, d'expériences naissent de nouveaux produits : qu'advient-il si tous ceux-ci s'animaient d'une vie incontrôlable ?...

. Développement du **secteur audio-visuel** : constitution d'un nouveau fonds ; production de **documents** sur l'histoire du développement de Martigues et les pratiques culturelles ; réalisation de **cartes postales** par R.CAHEN (un plan fixe s'anime par une soudaine accélération de l'image et du son...)

L'important travail réalisé, sa qualité et sa richesse devraient faire que le secteur production du futur CCSTI s'appuie fortement (itinérance ?...) sur les idées et l'expérience de Madame GUDIN.

II - 3/ l'Association Méditerranéenne de Diffusion des Sciences et des Techniques

Créée en Décembre 1983, cette association se donne pour objet "d'étudier et aider à la création d'un centre régional éclaté permanent de diffusion des Sciences et

Technique, d'agir en faveur d'actions de formation dans le cadre de l'éducation permanente, de produire des matériaux nécessaires à la diffusion Scientifique et Technique".

Sous la présidence de M.REY, cette association a été -un temps- chargée de la mise en place d'un réseau régional de Culture Scientifique ; dans ce cadre, elle a voulu coordonner des actions et donner les moyens à différents partenaires de faire des manifestations.

L'aire géographique d'influence que se donne l'AMDST est "la plus large possible", y compris d'autres régions que PACA.

L'équipe comprend un directeur -chargé d'études M.BOBONE (école d'ingénieur, troisième cycle de mécanique des fluides), une secrétaire, des bénévoles.

L'AMDST offre à ses adhérents et partenaires un catalogue d'expositions, d'animations, d'ateliers et de films disponibles : ce sont des réalisations locales (les expositions occupent des superficies allant de 20 à 120 m²). En 1985, l'équipe fait venir l'exposition "Oreille Oubliée" du CCI G.POMPIDOU, organise des animations scolaires, fait itinérer les expositions disponibles. Le programme 1986 note plusieurs expositions en collaboration avec des municipalités, des offices culturels, des structures éducatives (plantes aromatiques ; les chasseurs de la Préhistoire ; 400 M d'années d'histoire de la Provence; culture Scientifique sans handicap ; Arts, Sciences et Techniques...). D'après les descriptions, ces opérations sont des reprises de documents existants ou des juxtapositions en un même lieu de participations diverses (arts, technique...) sur un thème. Tous les produits peuvent être rendus itinérants.

Les partenaires habituels de l'AMDST sont les offices municipaux, les MJC, les associations ; des scientifiques participent au bureau et au Conseil d'administration... mais nous avons pu noter qu'il n'existe aucune relation entre l'AMDST et la BS. 13, dont les locaux sont situés aux extrémités d'un même couloir. Cette situation est caractéristique de problèmes que nous évoquerons en conclusion de cette fiche.

Le budget 1984 de l'AMDST s'élève à 700 000 F : **recettes** (en milliers de francs) MIDIST 135, Conseil Régional 200 (les deux pour l'étude du réseau) ; ville de Marseille 50, ville de Berre 10, Jeunesse et Sports 95 ; prestations de service 200. **Dépenses** : personnel 216 ; missions 126 ; publications 88 ; administration 33 ; activité 230.

En 1985, les prévisions s'élèvent à 880 000 F (recettes : activité 350 ; Conseil Régional 300 ; Education Nationale 150 ; MIDIST 60 ; ville de Marseille 25 ; Conseil Général 10. **Dépenses** : personnel 255...).

On note l'absence de subvention de la part du ministère de la Culture et le retrait, en 1985, de la subvention MIDIST, consécutive à l'abandon de la mission sur le réseau régional. En effet, le rapport remis en 1984 sur la création de ce réseau prévoyait la mise en place d'un noyau central associatif très léger, sans murs, dont les activités auraient été la création d'une banque de données, le contact avec les média, la mise en contact des associations, la rationalisation des moyens. En fait, il semble que l'AMDST n'a pas su se servir des potentialités locales pour agir et créer des produits nouveaux. La Culture

Scientifique est à constituer ; elle ne peut naître de la simple réunion de l'existant. Nous avons pu constater que l'action de l'AMDST est fortement contestée par certains partenaires, mais ces réactions -dont nous n'avons pu mesurer le fondement- résultent obligatoirement en partie du fait -nous l'avons noté dans d'autres régions dans des contextes différents- qu'une association ne peut avoir parmi ses fonctions celle de redistribuer des crédits. Les financeurs doivent, sur ce plan, assumer leur responsabilité.

I - 4/ la Boutique de Sciences 13

Après les Assises de la Recherche et de la Technologie, plusieurs scientifiques se sont réunis et ont rédigé un projet de création de Boutique de Sciences (Janvier 82). Après le colloque de Lyon sur "les missions nouvelles des universités", le groupe se constitue en association : l'ORESSTE.

L'Association n'étant pas un cadre juridique satisfaisant pour les universités, une convention "portant création d'un organisme public de socialisation des sciences et techniques" est rédigée. Elle est négociée avec onze partenaires (3 universités, 4 grands organismes, des partenaires administratifs-Etat, Région, Département, ville) : ses objectifs sont de répondre à la demande sociale, de mettre en place un organisme médiateur entre demandeurs et scientifiques, d'être réalisable au moindre coût. Les aides dont bénéficie la BS. 13 proviennent de la Fédération nationale des Boutiques de Sciences, de la MIDIST, d'un emploi de développement culturel. S'y ajoutent des subventions de la mairie de Marseille, du Conseil Général, de la Région. Le budget 1983 se monte à 80 000 F, celui de 1984 à 300 000 F, celui de 1985 à 400 000 F (prévisionnel).

L'aire géographique que concerne l'action de l'Association est la région Marseillaise et le Vaucluse.

L'équipe dirigée par M.BENAROCHE, comprend 4 scientifiques bénévoles à temps partiel (équivalent d'un poste), une permanente administrative. S'y joignent en 1984 un objecteur de conscience (3e cycle de Biologie), puis, en 1985, une secrétaire TUC. Aucun détachement n'est obtenu.

L'activité de la Boutique de Sciences est importante : en plus de l'action traditionnelle de ce type de structure, elle répond à des demandes d'animations, est intervenue dans des établissements scolaires, a initié des PAE... Ayant reçu plusieurs demandes concernant la lombriculture, elle organise un colloque destiné à sortir de la demande ponctuelle pour élargir à tout un secteur porteur de retombées économiques. Une action analogue est prévue sur les ovins.

La BS. 13 veut orienter son activité future dans deux directions : a/ les *prestations culturelles* (débat, conférences, expositions) ; b/ les *prestations technico-scientifiques* (information, réalisation d'études, de productions, etc.), mais les financements uniquement contractuels et d'un montant global relativement faible entravent le développement de la Boutique et créent une instabilité permanente.

II - LE CCSTI

Malgré la richesse que nous venons brièvement d'évoquer, la création du CCSTI a pris à Marseille, un retard important dont les raisons sont multiples : aucune équipe ne s'est consacrée de manière importante à sa concrétisation ; des hésitations sont nées sur la manière de le définir : les notions de centre, de "centre éclaté", de "réseau", de "Centre Régional" se sont succédées ou se sont affrontées -tout comme les équipes et les hommes qui s'appuyaient sur telle ou telle conception- ; enfin le Contrat de Plan dont la rédaction reflète -comme dans toutes les autres régions- les hésitations de la période 1982-1983 rendait possibles confusions et affrontements.

Nous avons déjà noté dans la partie générale de ce rapport, puis dans la description de l'activité de l'AMDST, combien difficile est la réalisation d'un réseau alors que la "mise en culture" des sciences n'est pas effectuée : Culture Scientifique ne doit pas, en effet, signifier "toute activité d'animation ou d'information ayant la Science pour objet" mais croisement de perspectives différentes pour créer en commun des objets de conception nouvelle et les utiliser dans une politique d'animation et de formation. Les CCSTI ne peuvent ainsi prétendre *diffuser* une culture constituée, se contenter de l'existant, mais faire naître une nouvelle culture. Dans la Région de Marseille, des équipes se sont affrontées pour être la structure de coordination du réseau, à laquelle -de plus- on a confié ou voulu confier le rôle de redistribuer des subventions. L'état actuel de développement du CCSTI prouve l'échec d'une telle conception. La volonté -mal interprétée ici aussi- de créer un CRSTI a eu le même effet pervers: ou la structure régionale est "faible" "petite en dimension", et elle ne peut permettre de créer un mouvement (il faut pour cela des forces vives), ou la structure régionale coordonne, est donc source de pouvoir, à prendre ou à garder. Le Contrat de Plan hésite entre ces deux vices en disant que d'une part, les antennes de Marseille et de Nice "...prendront appui sur un fort réseau régional... leur coordination sera assurée par la Région", que d'autre part, une étude de faisabilité sera entreprise pour Marseille. Cette étude a d'abord été confiée à l'AMDST avec l'insuccès que l'on sait ; un chargé de mission (M.LAURENTI) s'est vu attribuer en 1985 la responsabilité de définir un nouveau projet. Mais à vouloir d'abord coordonner et penser un schéma global, on en oublie l'action. Le pré-rapport de M.LAURENTI (que nous n'avons pas lu, et que l'intéressé n'a pas voulu nous communiquer) a une nouvelle fois été diversement interprété : il semble qu'il attribue au "CRCCSTI" le soin d'être un financeur sous-traitant, un organisme d'évaluation, un pool de matériel. Comment, à partir de là, pouvoir sortir des problèmes actuels et impulser une politique nouvelle et dynamique ?

Comme nous l'avons indiqué à tous nos interlocuteurs lors de notre passage en PACA, il nous semble qu'un certain nombre de clarifications sont à faire :

a/ bien séparer le problème de chacun des CCSTI (il y en a deux possibles actuellement dans la Région, à Nice et à Marseille) de celui des établissements ou opérations thématiques.

b/ abandonner actuellement l'idée de créer un centre régional ou un réseau formel au sens administratif du terme, sans abandonner, bien sûr, la volonté de réaliser concrètement un réseau de coopérations en cherchant systématiquement à mener des actions de coproduction.

c/ confier à une personnalité engagée dans l'action -ou désirant le faire- le soin de proposer une politique cohérente de développement pluriannuelle prévoyant de réaliser, en collaboration, des actions propres, de les accompagner d'une politique de formation et de permettre ainsi la circulation et l'utilisation des produits créés dans toute la Région, de mettre en place un centre d'information et de ressources.

d/ il appartient aux financeurs (Etat, Région, collectivités locales...) d'accepter ou non le programme, de le financer en raison de la mission de service public qu'il remplit, d'exercer chaque année un droit de contrôle et de décider alors de poursuivre ou non le financement. Il ne devrait être question pour les autorités administratives ni de déléguer à d'autres le soin de répartir les subventions, ni de contractualiser toutes leurs interventions, ni de vouloir se substituer aux acteurs de terrain.

e/ s'appuyant ainsi sur une équipe motivée, responsabilisée, maîtresse de ses programmes, de ses réalisations, des collaborations qu'elle met en œuvre, mais devant rendre compte et inscrire son action dans le cadre d'une politique concertée, la mise en place d'un CCSTI à Marseille pourra se concrétiser.

Depuis que ces lignes ont été écrites, Monsieur le Président du Conseil Régional a confié à M. BENAROCHE la responsabilité de lui proposer les axes d'une politique. Cette initiative est excellente. M. BENAROCHE a rédigé un document d'orientation dont la ligne générale est conforme aux orientations proposées ci-dessus. Il reste pour les uns à définir des actions -les idées ne manquent pas à Martigues, ni les forces nécessaires à leur réalisation-, pour les autres à les étudier et à les décider, afin que l'équipe à mettre en place puisse montrer qu'elle a la capacité d'appliquer les solutions qu'elle préconise.

Il reste aussi à voter des statuts: ceux-ci peuvent être associatifs; ils doivent bien séparer les niveaux de la décision et de l'action, comme il est proposé dans la partie générale du présent rapport. Un simple office technique, cogéré par les acteurs, ne peut-il remplir les fonctions d'information et harmoniser les futures actions des centres de Nice et de Marseille?... mais le temps reste pour réfléchir à la doctrine à mettre en œuvre à ce niveau. L'urgence est de faire démarrer chacun des deux CCSTI.

FICHE ANALYTIQUE CCSTI DE NICE

ANAIS
30, rue Gioffredo
06000 NICE

Tél : 93 - 80 - 97 - 97

Entrevues avec :

- **les représentants de l'Etat** : DRAC : M.OCULI.
- **les autorités régionales et locales** : . Conseil Régional : MM.LANGEVIN, ROUX, LAURENTI.
. Ville de Nice : Mme D.PERRIA.
- **les partenaires culturels** : . Association Sophia Antipolis : M.LAFONT.
. Musée d'histoire naturelle : MMBIDART et LAPEYRE.
. Cacel (Centre d'Animation Culture et Loisir de Nice) :
M.FILIPPI.
. ASSEM:M. et Mme PASQUET.
- **l'équipe du CCSTI** : .MM.FENET, LEVY LEBLOND, RASSE, ROCCA.
. Mme R. CHAUMONT.

I - PREHISTOIRE DU PROJET

Lors des Assises Régionales de la Recherche et de la Technologie, un groupe de travail se forme sur le thème "Information Scientifique et Technique". Le rapport effectué en séance plénière est précis ; il permet de poser le problème de cette information lors des Assises Nationales et, régionalement, de mûrir une initiative : le projet de créer à Nice un "Centre Culturel Scientifique et Technique". Pour réaliser cet objectif, l'Association Niçoise d'Animation et d'Information Scientifique (ANAIS) se crée (Décembre 1981). C'est une association relativement fermée regroupant quinze scientifiques motivés provenant du noyau de réflexion des Assises. Dès le mois de Mai 1982, elle remet à ses partenaires un petit document, qui fera date, proposant la création du CCST : d'emblée le projet adopte le terme "Culture Scientifique", il souligne les objectifs "économiques, politiques et sociaux, culturels et éducatifs, intellectuels et scientifiques" que revêt la "mise en culture" de la science. Les phrases utilisées seront abondamment reprises dans de multiples documents, nationalement et en Régions. Le document décrit un centre, disposant de locaux, polyvalent et multifonctionnel (sensibilisation, expositions, animation, éducation, loisirs ; information, documentation ; confrontation et recherche; prestation de service et assistance). Le personnel doit s'élever à une trentaine de personnes, dont la moitié de permanents ; il doit disposer de détachés et de mis à dispositions par les

organismes de recherche et l'enseignement. Le financement devra être public (aux échelles nationale, régionale et locale) mais l'importance des ressources d'autofinancement est affirmée. L'établissement serait autonome. Il devra rechercher toutes les formes de coopération et de circulation avec les partenaires culturels, scientifiques en France et en Région. La mise en route du projet comprendra une phase de concertation et d'élaboration, une phase de préfiguration et de construction. C'est toute la charte des futurs CCSTI qui est d'emblée rédigée -sans que l'on ait guère à y retrancher ou y ajouter aujourd'hui.

Les ministères de la Culture et de la Recherche s'intéressent tout de suite au projet. Dès 1982, la DDC accorde une subvention de 165 000 F, la MIDIST 191 000 F, la DRAC 65 000 F.

Un gros document détaillant le projet de centre, ses fonctions, les relations entre les différentes parties, les circulations... envisageant les superficies à bâtir, l'échéancier... est mis au point. Parallèlement, des opérations de préfiguration (vivre avec l'informatique) sont réalisées, la conception de l'exploratoire affirmée, un stage sur la formation à la CSTI tenu, un projet de recherche entre l'ANAIIS et un Comité d'Entreprise sur des technologies nouvelles conçu.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

II 1 - Les axes forts, l'aire géographique d'influence

. **Axes forts** : mettre en culture les Sciences et les Techniques par la création d'un lieu polyvalent d'interaction, d'échanges et de rencontres (et non de juxtapositions d'activités).

. **Aire géographique** : Alpes Maritimes et Est du Var, Région de Castellane, relations avec Turin et Gênes (l'Estérel et les Alpes sont des barrières naturelles).

II 2 - L'équipe

Dès 82, l'ANAIIS obtient une aide à la création d'emploi et peut engager à plein temps une chargée d'étude : Mme Roselyne CHAUMONT, psychosociologue de formation, ayant effectué des études de terrain et habituée aux relations publiques. Un secrétariat est payé sur vacation. Quelques heures de décharge d'enseignement (secondaire) sont données par la mission académique à la formation, pour la création de l'exploratoire. De nombreux bénévoles, membres de l'Association, complètent l'équipe. Un enseignant, F.ROCCA, fait, en option du DEUG, dans l'enseignement de l'Université, un travail sur l'exploratoire.

En Avril 84, P.RASSE, sociologue, commence à travailler avec l'ANAIIS sur le thème "nouvelles technologies et conditions de travail" (les restructurations dans les parfumeries de Grasse induites par le passage d'une matière première naturelle à des produits de synthèse).

Ce travail fait qu'il est engagé à mi-temps à l'ANAIIS en Novembre 84, continuant à travailler au même sujet, à mi-temps également, sur contrat.

En Octobre 84, Bertrand FENET, géologue, chargé de recherches au CNRS, est mis à disposition pour un an "afin d'assurer la mise en place du pôle niçois du CRCSTI". Serge TRICOIRE (professeur de physique du secondaire) est mis à disposition à mi-temps par la mission académique pour développer le secteur "Jeunes-MJC". En Décembre 1984, Alain DELACHE (ingénieur) est recruté comme vacataire. En Février 85, un EIL est obtenu, Véronique CASTELLO est engagée comme secrétaire, tandis que le poste d'Alain DELACHE est officialisé (jeune volontaire).

Actuellement, l'équipe permanente se compose donc de six personnes: d'un Directeur, d'une chargée de mission, de (2 x $\frac{1}{2}$) - chefs de secteur, d'un Technicien et d'une secrétaire. S'y ajoutent trois TUC pour le secrétariat, trois TUC pour l'exploratoire. Le bénévolat existe toujours, mais l'aspect matériel est géré par les salariés. De l'avis unanime, si le relai de l'équipe permanente n'avait pu être obtenu, la mobilisation sur un projet ne se concrétisant pas aurait déçu.

Nous pouvons remarquer que l'équipe a monté progressivement en puissance, par adjonction de secteurs successifs. Toutes les personnes engagées -sauf la secrétaire-, l'ont été après qu'ils aient travaillé volontairement et bénévolement dans l'équipe: c'est leur activité qui a créée l'emploi.

A l'équipe actuelle, avec le travail effectué, il faudrait pouvoir ajouter un ou une documentaliste et quelques heures de comptable. Le développement de l'équipe, l'augmentation du travail et du nombre des secteurs est étroitement lié au budget d'activités. Il y a en effet, actuellement, (2 x $\frac{1}{2}$) détachés, 2 salariés, 1 jeune volontaire. Des bénévoles sont responsables de secteurs mais ceux-ci possèdent alors la précarité du volontariat. Quelques problèmes généraux qu'il faut évoquer se posent:

a/Les détachés: le CNRS a renouvelé pour un an le détachement de B. FENET. Ceci n'introduit-il pas une certaine précarité ? Quel statut donner aux détachés par rapport aux salariés ? Comment gérer un détachement à mi-temps ? Le secondaire "met à disposition" des enseignants; ceux-ci continuent à être notés par le principal de leur établissement d'origine, qui ne connaît pas leurs activités nouvelles; qu'advient-il dans ce cas, de la carrière, dans le cas d'une note médiocre ?

b/Les bénévoles: Comment l'être quand on est technicien CNRS ou ingénieur IBM? Le bénévolat n'est-il pas réservé aux Universitaires? Et comment articuler les activités bénévoles par rapport aux activités salariées ?

II 3 - Les locaux

Une partie de l'activité de l'ANAIIS est consacrée à l'implantation du CCSTI. Le premier projet déposé supposait une construction nouvelle sur la dalle recouvrant le lit du Paillon,

au Centre Ville. Cette réalisation étant impossible, l'équipe rechercha et trouva un autre lieu : une gare encore en activité, mais les problèmes administratifs posés par l'implantation ne purent être résolus. Suit une période pendant laquelle l'équipe cherche à acquérir des locaux au Centre Ville, tous ceux convoités sont vendus avant qu'une transaction ne puisse se faire avec l'ANAI. Enfin, un cinéma est repéré au Centre Ville ; il convient mais il faut se porter acquéreur d'une SARL; les problèmes juridiques doivent être résolus ; l'argent n'est pas immédiatement disponible ; les délais de paiement inconnus : tous ces facteurs multiplient les démarches. A chaque projet d'implantation correspond la formulation d'un projet architectural. Les surfaces à répartir se réduisent avec la diminution des ambitions ; à chaque fois, il faut étudier, discuter, faire connaître. L'espoir naît puis retombe. Plus de trois années après les premières études, la situation n'est toujours pas débloquée. Elle pourrait l'être prochainement puisque le protocole de vente du cinéma est signé. Le total des surfaces à aménager serait de 800 m², dégagements non compris, répartis sur trois niveaux dont une salle de 264 m².

Actuellement, les dépenses de l'équipe disposent de trois bureaux, couvrant une superficie totale de 50 m², éclairés par deux fenêtres sur cour au rez-de-chaussée. Le travail quotidien d'un salarié de l'ANAI se effectue dans des conditions on ne peut plus précaires... et il faut une grande volonté et un dynamisme certain pour que l'activité puisse se développer.

II 4 - Les réalisations et les programmes

Le travail de l'équipe de l'ANAI se ressent, bien sûr, de la situation qui vient d'être évoquée, de l'investissement humain qui représente la gestion du projet d'implantation de centre, de la limitation qu'impose l'exiguïté des locaux (il est hors de question qu'une Boutique de Sciences ou un Centre d'Information et de Ressources puissent être ouverts dans les conditions actuelles; pourtant, F.ROCCA, travaille au démarrage de la Boutique de Sciences, dont l'activité sera reliée à la Mission Scientifique et Technique (MIST) de l'Université, créée avec l'aide de la DBMIST).

L'axe général de la politique d'action de l'ANAI repose sur un principe simple : quand une personne est motivée par un projet nouveau, elle le construit, cherche des partenaires avec lesquels elle pourra le mettre en œuvre, monte un dossier pour trouver des financements ; si ceux-ci sont obtenus, l'action est menée, réalisant ainsi systématiquement, par la pratique, une mise en réseau pertinente pour le travail concret mené en commun.

a/ le plus connu des "produits" réalisés par l'ANAI est "l'exploratoire". Inspiré par l'exploratorium de San Francisco, sa conception a été commencée dès 1983 par Nicole OSTROWSKI. Celle-ci a obtenu les concours de la DBMIST, de la DDC, de la MIDIST, de l'Université de Nice, du Rectorat, du CNRS. La procédure suivie pour le réaliser a été l'appel d'offre au sein d'un réseau d'anciens étudiants, de professeurs du secondaire, contactés par l'IREM ou le CRDP. Des PAE, encadrés ou non par des chercheurs, ont pu ainsi

être réalisés (11 lycées ou CES ont participé). La version actuelle de l'exploratoire (200 m²) a été achevée en 1984 ; elle est telle que l'ont réalisé les élèves des classes, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune mise en œuvre graphique (méfiance vis à vis du "design") et que la réalisation conserve, volontairement un "aspect bricolant" : les réparations doivent pouvoir être faites devant les visiteurs. Les manipulations sélectionnées ("les yeux c'est bien, les mains c'est mieux" -telle est la devise de l'exploratoire-) concernent surtout la physique ; elles sont ludiques et destinées à susciter des questions. Aucune explication n'est donnée, mais un petit guide est fourni et une formation, en une ou deux journées, est assurée pour les professeurs. Des animateurs sont présents pour répondre aux interrogations des visiteurs. Un public trop nombreux gêne le fonctionnement. L'exploratoire a déjà été installé à Valrose (université) puis à Nice dans les locaux du Cacel, à l'école normale de Nice (Décembre 84-Janvier 85), au Lycée d'Hyères, au Musée d'histoire naturelle de Nice, à St Martin de Vesubie (été 85), à Valrose pour le congrès de la Société Française de Physique (Septembre 85). Une itinérance est prévue dans des lycées au cours de l'année prochaine. Des problèmes importants se posent : l'ANAIIS ne dispose pas de lieu de stockage ou d'exposition (l'itinérance est un peu "forcée") ; il n'y a pas non plus d'atelier de maintenance (celui du Musée d'histoire naturelle de Nice a largement été mis à contribution) ; l'encadrement est assuré par deux TUC préalablement formés (niveau Bacc. et BTS), des animateurs/professeurs, des scientifiques bénévoles. Le succès est tel que l'ANAIIS doit restreindre les interventions... il est vrai que l'exploratoire est encore gratuit... il faudra que l'ANAIIS se structure pour assurer l'itinérance, sa gestion, son secrétariat, la formation, la négociation des implantations, les relations publiques... et c'est tout un autre métier, qui doit devenir, aussi, celui d'un CCSTI.

b) Culture ouvrière et mutations technologiques dans le pays grassois.

Le développement scientifique et technologique actuel s'inscrit dans une société française en mutation et pose une double question : celle de la pénétration progressive et massive de la vie quotidienne des individus par les sciences et les techniques, celle du fossé s'établissant entre savoir ordinaire et savoir des spécialistes. Pour travailler ces problèmes dans l'entreprise, lors de l'introduction de technologies nouvelles, ou de modifications de conditions de production, l'ANAIIS mène avec des CE une étude visant à travailler les problèmes d'amélioration/dégradation des conditions de travail, du processus de qualification/déqualification, de la perception et de l'analyse par les travailleurs et leurs organisations de ces problèmes. En particulier, un travail est mené sur les enjeux de l'application des lois AUROUX à propos de l'introduction de nouvelles technologies dans l'entreprise, des possibilités données aux CE de recourir aux experts (exemples des parfumeries de Grasse, de grandes surfaces, de l'électronique, de la métallurgie). Cette recherche-action pourra déboucher, en 1986, sur la réalisation d'une exposition.

c/ Actions diverses : depuis 1983, nombreuses sont les actions menées par l'ANAIIS. Citons en particulier :

- *des manifestations thématiques* (expositions, débats, animations, films, théâtre...): vivre avec l'informatique (Mars 83) -images de la science dans la publicité- la radioactivité artificielle (10 au 19 avril 1984) -le savant dans la bande dessinée (2 au 11 mai 1984) -les petits chemins de la liberté (22 juin au 18 juillet 1984). Science dans la Ville (avec le Cacel et le muséum) : exploratoire + Horizons mathématiques (7 novembre au 1er décembre 1984) -Images de physique : exposition photos, animations avec la SFP (9 au 13 septembre 1985).

- *des animations* : étudier la mer (été 83) -animations diverses dans des municipalités et des structures éducatives.

- *l'école et l'environnement scientifique et technique* : initiation de nombreux PAE.

- *des stages CST*, (plusieurs en 1983).

d/ L'ANAIIS publie un journal-affiche "Va Savoir" (recto : articles -verso double page: affiche des manifestations culturelles).

e/ Les projets : En plus de la réalisation du lieu et l'élaboration de l'exploratoire, qui constituent une activité importante, poursuite de la recherche action sur la "culture ouvrière et les mutations technologiques en pays grassois" (abandon dans cette industrie de la matière première végétale et remplacement par la chimie du goût et de l'odorat).

A ceci, il faut ajouter les projets d'expositions itinérantes : *le sous-sol et l'humain* (la géologie et son utilisation par l'homme au cours des siècles le long de l'axe de chemin de fer Nice-Digne) ; des animations sont prévues avec le CE des agents de conduite de la SNCF "**Sciences et Culture Technique dans la région niçoise**" : trois thèmes sont retenus : la vallée des merveilles ; la ligne de chemin de fer Nice-Cuneo (aspects techniques, économiques, humains) ; Astronomes et Astronomie dans la Région.

Signalons aussi l'important projet "*Alliage*" qui débute en Septembre 1985 : il s'agit, sur cinq sites, de réunir des élèves et professeurs d'un LEP et un artiste autour de matériaux, ou d'un corps de métier. Entre deux pôles sociaux éloignés (les adolescents sans pratique "culturelle" et des artistes), le terme de rencontre est la technique. Des lieux d'interaction Sciences/Arts/Technique sont mis en place grâce à la médiation de la pratique : -des œuvres d'art vont être créées en commun. Des bandes video garderont la mémoire du travail.

L'activité de l'ANAIIS, riche, importante, illustre bien ce que peut être la "mise en culture" des sciences et des techniques. L'équipe est consciente de quelques lacunes, dues aux conditions matérielles de travail qui sont les siennes (locaux, précarité : l'exploratoire reste trop "physicien" ; certains projets lancés sont insuffisamment suivis ; la politique de formation -nécessaire à la démultiplication des actions- n'est pas assez riche ; la mise en place d'un centre d'informations et de ressources est impossible actuellement. Il reste

donc à espérer que la réalisation du lieu va pouvoir permettre à toute la richesse du projet niçois de s'exprimer.

II 5 - Les finances

Les investissements immobiliers 1984 s'élèvent à un montant de 2,6 MF (1,6 culture, 1,0 FIAT, 0,5 Région) : ils ne sont pas encore versés.

Les comptes d'exploitation depuis 1982 figurent sur le schéma ci-contre. On y remarque la participation constante de la DDC, de la MIDIST, de la Région PACA. Par contre la municipalité de Nice ne s'est jamais impliquée dans le projet. Les recettes d'activité augmentent progressivement ; elles ont été nulles les deux premières années : cette observation, générale, montre qu'il faut évidemment commencer par financer une structure qui remplit une mission de service public avant de la voir développer des ressources propres résultant de son action.

Comme tous les autres CCSTI, l'ANAIIS souffre de devoir passer un temps considérable à monter des dossiers divers, sans que le financement annuel soit garanti, sans qu'elle puisse donc prévoir, à terme, une programmation. A ceci, s'ajoute le mal, général, du retard des paiements : à notre passage fin Août 1985, toutes les subventions 1984 n'avaient pas été versées. Le découvert bancaire était important pour une association (50 000 F), et le trésorier était obligé d'interdire toute dépense ...

Les points faibles du projet sont l'absence de partenaire financier à l'échelon local et la volonté de la Région d'équilibrer ses interventions sur Nice et sur Marseille, dont les états d'avancements sont très différents.

II 6 - Le Contrat de Plan

Comme nous l'avons indiqué à propos de Marseille, le Contrat de Plan Etat/Région (7 mai 1984) prévoit l'implantation de deux centres, l'un à Marseille, l'autre à Nice.

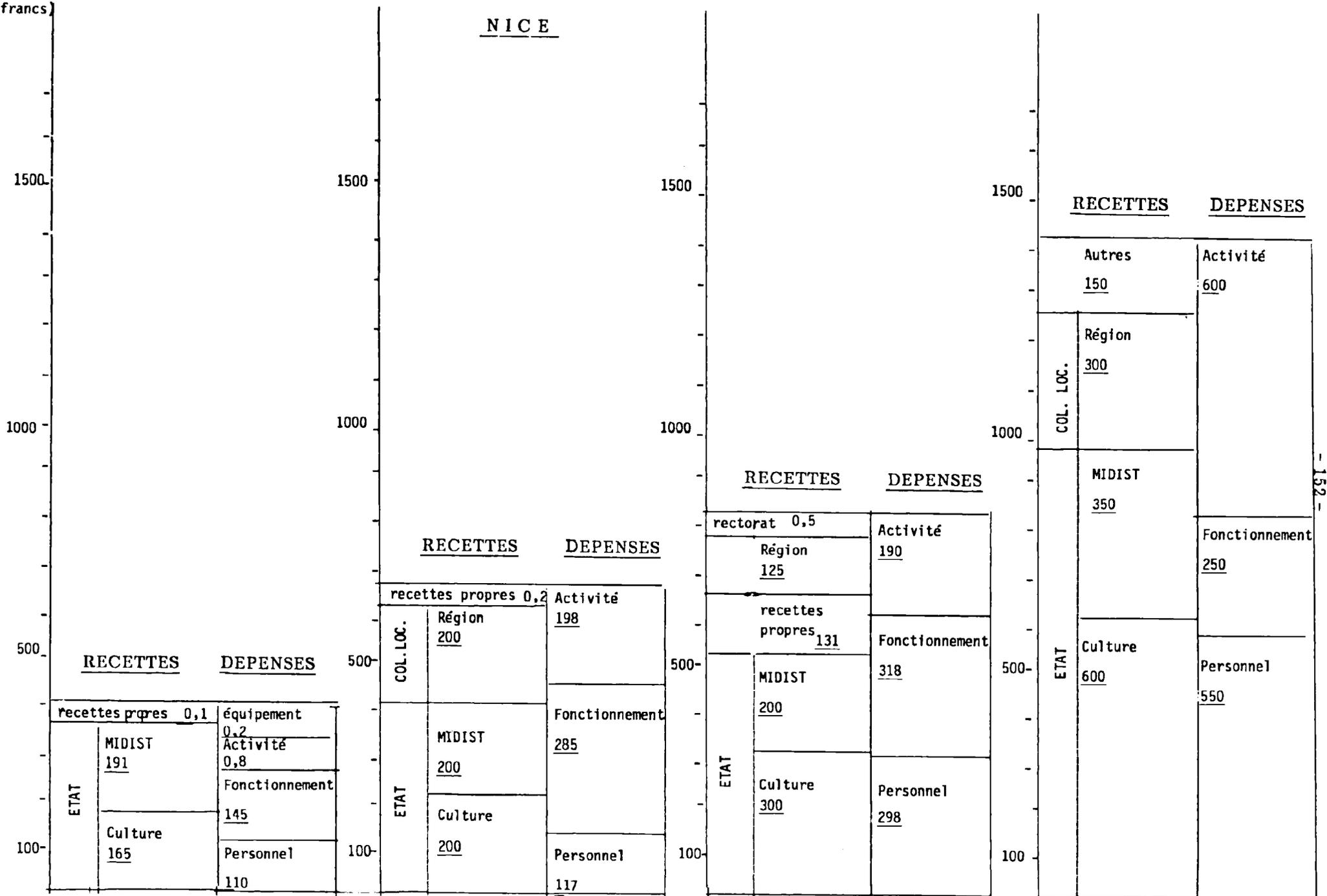
Sur plusieurs points, ce Contrat de Plan pose problèmes ou avance des conditions discutables :

a/ il est prévu que la "coordination" des deux centres sera "assurée par la Région". Ces termes induisent l'interpénétration du niveau politique et de celui de l'action. Il nous semble donc que la disposition prévue doit être amendée : s'il s'agit de créer une structure de concertation entre les financeurs, elle ne peut être qualifiée de "coordination" des centres ; s'il faut s'assurer que les CCSTI coopèrent, une inscription dans le cahier des charges suffit ; si l'on veut permettre une circulation de l'information, l'utilisation d'un dispositif très léger -et déjà existant- serait pertinent... et la Région PACA, forte de ses trois "pays" (l'Arc Alpin -; les Bouches du Rhône, le Vaucluse, l'Ouest du Var -; les Alpes Maritimes, l'Est du Var) est assez riche pour qu'y vivent et collaborent deux CCSTI.

b/ le Contrat de Plan précise que : "l'opération de Nice sera portée par l'ANAIIS. Un programme coordonné entre la Fondation... de Sophia et le futur centre de Nice sera établi" ; plus loin, "leurs engagements financiers (ceux de l'Etat et de la Région)... seront

(en milliers

de francs)



précisés... quand sera défini un programme coordonné entre la Fondation Sophia-Antipolis, l'Université de Nice et le futur centre de Nice proposé par l'ANAIIS".

Pour obéir à cette disposition, l'ANAIIS et l'ASA (Association Sophia-Antipolis) ont fondé une nouvelle association: le "CCSTI Nice Côte d'Azur" (Décembre 84). Celle-ci est maintenant seule habilitée à recevoir les subventions inscrites au Contrat de Plan. Elle a rédigé un "programme coordonné". Celui-ci est plus un programme d'investissements qu'un programme d'actions. Pour bien comprendre ce problème, il faut savoir qu'à côté du projet niçois, déjà décrit, a été créée, à Sophia-Antipolis, située à une vingtaine de kilomètres de Nice, une fondation: celle-ci doit servir de support juridique à un technopole de dimension nationale et même européenne; il s'agit de créer des pépinières d'entreprises, des vitrines technologiques, de permettre la tenue de congrès internationaux, de conférences, de symposiums... L'ASA est chargée de faire circuler l'information et d'organiser, sur le site, en direction des personnels et des résidents diverses manifestations; son secteur culturel représente le quart de son activité.

Les financeurs ont souhaité que l'ANAIIS et l'ASA recherchent dans leurs projets, une complémentarité. Celle-ci consiste en la **négociation de l'échéancement des réalisations immobilières**: la première phase d'investissement sera pour la création du lieu niçois, la seconde tranche pour l'agrandissement de la salle d'expositions et la construction d'une autre salle à Sophia (cet équipement est une petite partie du projet initial de la Fondation qui, dans l'état actuel des décisions, ne sera pas réalisé).

Cette situation est très complexe et pose problèmes: deux associations qui n'ont pas les mêmes buts ont dû s'unir en une troisième; des crédits de fonctionnement concernant des activités distinctes sont rendus communs. N'a-t-on pas créé artificiellement les conditions de frictions entre l'ANAIIS et l'ASA? Pourquoi vouloir joindre des projets aussi séparés? Est-ce bien utile pour ne faire qu'échelonner des crédits immobiliers et coordonner des actions différentes?. La clarté et la pratique voudraient qu'ANAIIS et ASA continuent à être individualisés (le programme 1985 mentionne les seules activités de L'ANAIIS, le personnel du CCSTI est celui de l'ANAIIS). La structure mise en place de façon formelle est contraignante: avoir une seule équipe, un seul directeur, mais deux lieux dont les activités sont en grande partie distinctes relève de la fiction administrative, d'autant que l'ANAIIS et l'ASA continuent à exister indépendamment.

Il semble nécessaire d'approfondir cette question avant que soit signé l'avenant au Contrat de Plan étudié actuellement.

II 7 - Les statuts

Comme nous venons de l'indiquer, trois associations coexistent actuellement: l'ANAIIS, l'ASA et le CCSTI Nice Côte d'Azur... et l'ASA a généré la Fondation Sophia-Antipolis.

- L'ANAIIS est une association "loi 1901" dont le but est de "contribuer à l'essor de la CST... par la fondation, l'organisation, l'animation et le développement d'un CCST à Nice ayant pour vocation la focalisation et la coordination de l'animation et de l'informa-

tion scientifiques dans la ville et sa région". Cette association est relativement fermée (la cotisation est élevée ; il y a une quinzaine de membres). Pour être membre adhérent, il faut être admis par le Conseil d'Administration. Périodiquement, l'ANAIS se pose le problème de son ouverture éventuelle.

- L'Association CCSTI Nice-Côte d'Azur a pour buts de promouvoir la diffusion et le développement de la CSTI...

Elle possède une *double implantation*, à Nice... dans les locaux de l'ANAIS, et à Valbonne. Elle est composée des deux membres fondateurs (l'ANAIS et l'ASA), de membres actifs de droit (représentants des pouvoirs publics et des collectivités territoriales...), de personnes physiques et de personnes morales qui ont adhéré et qui ont été agréées par le CA. Le CA "comprend 21 membres au plus, répartis en trois collèges d'égale importance : 1/3 de membres actifs... élus par l'AG sur proposition commune des membres fondateurs ANAIS et ASA,... 1/3... de membres de droit, 1/3 de représentants des partenaires locaux et usagers, *membres es qualité*, dont la liste est arrêtée tous les 3 ans par l'AG, sur proposition du CA" (actuellement l'Université, le Rectorat, les Chambres Consulaires...). Le CA choisit parmi ses membres un bureau dont le Président est désigné parmi les membres élus.

Un directeur est nommé par le CA. Il est responsable devant lui. Il dirige le CCSTI et en assure le fonctionnement sous le contrôle du bureau. La durée de son mandat est fixée. Il propose au CA la politique générale du Centre et définit les moyens à mettre en œuvre ; il applique les décisions du CA ; il organise les activités du Centre en liaison avec un Comité d'orientation et de coordination. Celui-ci est constitué des membres du bureau, du Directeur, des responsables des secteurs d'animation ainsi que de membres de l'Association désignés par le bureau en fonction des projets en cours et pour leur durée. Il travaille à la préparation de la programmation des activités du Centre, ainsi qu'à l'analyse des coûts et moyens nécessaires. Chaque fois que cela s'avère utile, une Equipe de projet Spécifique est mise en place, pour la durée du projet, par le Comité d'orientation et de coordination.

Un Comité de parrainage, organe de réflexion et de prospective, apporte son aide à l'Association en suscitant l'attribution de moyens.

Nous n'insisterons pas à nouveau sur la lourdeur de la structure mise en place, fruit de négociations et d'un équilibre établi à un moment donné. Nous ne croyons pas qu'à terme, **malgré l'accord actuel des deux parties**, ces statuts puissent fonctionner sans être amendés. En effet, la juxtaposition des deux associations -qui continuent d'exister - au sein d'une troisième sera difficile à gérer.

Par contre, l'idée d'associer aux travaux d'un "Comité d'orientation et de coordination" les responsables de secteurs d'activités est excellente, ainsi que celle de la création d'équipes de projets et d'un Comité de parrainage.

II 8 - Les partenaires

II.8.1. les administratifs

Nous avons déjà souligné l'importance de l'engagement de l'Etat et de la Région pour la création du CCSTI de Nice. Cet engagement se traduit par un soutien financier en fonctionnement (DDC - MIDIST - Région) et en immobilier (Culture, FIAT, Région). C'est la DRAC qui regroupe les participations des différents partenaires à l'investissement. L'Education Nationale participe assez peu au soutien de l'activité de l'ANAIS, dont beaucoup d'actions sont pourtant dirigées vers l'Ecole.

Nous avons aussi déjà noté les difficultés nées de différentes volontés administratives: la création de l'Association CCSTI-Nice-Côte d'Azur, la volonté de mettre en place un Centre Régional, celle d'équilibrer dès à présent les interventions sur les deux antennes de Nice et de Marseille, dont les maturités sont très différentes, la double implantation de l'antenne niçoise à Nice et à Sophia. Nous ne reviendrons pas sur les solutions que nous préconisons pour résoudre tous ces problèmes (cf partie générale du rapport -fiche technique "Marseille" - paragraphes précédents).

La ville de Nice, membre du CA du CCSTI, adopte actuellement une attitude de strict non-engagement, mais plusieurs animations organisées par l'ANAIS ont pu bénéficier de l'aide logistique de structures municipales.

II.8.2. culturels

Nous avons insisté sur la conception du partenariat que développe l'ANAIS, dont toutes les actions sont le fruit de coopérations avec l'Education Nationale (exploratoire, PAE, interventions dans les classes, animations), avec les entreprises et les CE (mutations technologiques, expositions), avec les partenaires culturels. Parmi ceux-ci, quatre présentent quelques particularités :

- L'association Sophia-Antipolis (ASA)

Comme nous l'avons vu, cette association a généré la "Fondation Sophia-Antipolis", -qui doit servir de support juridique à un technopole de dimension européenne. Cette Fondation avait formé le projet de disposer de locaux de 1500 m² environ, à proximité des "villages" en construction près du site.

Actuellement, l'ASA organise des colloques, des conférences... son public cible n'est pas le "grand public" mais les étudiants, les professionnels, les chercheurs, les scolaires. Le secteur Culturel représente 25% de l'activité totale de l'association. Nous allons nous attacher à décrire les activités concernant ce seul secteur: le programme de l'ASA comprend des expositions artistiques, des représentations théâtrales. Une grande exposition scientifique pourrait être accueillie chaque année; ce programme a déjà été initié grâce à l'exposition sur les "biotechnologies" de La Villette, le "piège à lumière" de la Cité Scientifique, l'"Expo Espace" avec Ariane, "l'Exploratoire" de l'ANAIS. Des projets propres sont conçus: une exposition sur le "jouet scientifique"; une opération avec le rectorat

destinée à initier les scolaires aux banques de données; une expérience de vidéo transmission avec La Villette, qui consisterait à faire observer des manipulations dans des classes. Ces projets sont actuellement au point mort, faute de financement. Les problèmes financiers sont, en effet, importants: "L'ASA a failli être dissoute en Juin 85 en raison du gros retard de paiement des conventions signées avec les ministères" nous a dit M. LAFONT.

Comme on le voit, l'activité de l'ASA, le public qu'elle vise, sont complémentaires à ceux de l'ANAIIS. Une structure de concertation devrait suffire à ce que les programmes respectifs soient discutés et planifiés. Actuellement, bien que la convergence entre l'ANAIIS et l'ASA soit déclarée totale par les deux partenaires, il n'y a pas d'actions communes prévues; l'ASA n'a pas, en raison de la précarité financière de son fonctionnement, formé de projet pour 1985; entre l'ANAIIS et l'ASA, il y a actuellement seulement programme concerté et appliqué en différents lieux.

Le personnel de l'ASA se compose d'un directeur, détaché du CNRS, et de diverses personnes rémunérées sur d'autres budgets que celui de l'association.

- l'Association animation Scientifique Sud Est Méditerranée (ASSEM)

Délégation régionale de l'ANSTJ, cette association, dont le siège est à Grasse, développe des activités scientifiques et techniques dans les domaines scolaire et extra scolaire. Elle veut, par la pratique et la démarche expérimentale, "former l'individu et démystifier la science". Ses domaines d'intervention sont les loisirs scientifiques et techniques (clubs, vacances...), la formation pré-professionnelle des jeunes, les actions en milieu scolaire pour le développement des activités expérimentales, les stages de formation pour animateurs (écologie, astronomie, énergie solaire, microinformatique, Histoire Architecture, environnement). Son action s'étend sur toute la Région PACA, où elle dispose d'un réseau de chercheurs et surtout d'animateurs, dont l'action est induite par un petit noyau administratif. Elle est soutenue par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Les actions de l'ANAIIS et de l'ASSEM pourraient être complémentaires, si quelques difficultés actuelles ne venaient s'opposer à la coopération : la naissance de l'ANAIIS a été vécue par l'ASSEM comme se faisant à ses dépens ; la crainte de voir se développer une grosse structure budgétivore, crainte entretenue par les ambiguïtés de définition conceptuelle des Centres de Culture Scientifique ou des réseaux, a laissé persister la méfiance. La volonté de défendre une identité -qui n'est, à notre avis, absolument pas mise en cause- a figé les comportements. Une individualisation des lignes budgétaires, une bonne définition des complémentarités dans l'indépendance de chacun, une démarche de l'ANAIIS, la définition d'actions communes, devraient faire tomber les préventions de l'ASSEM.

- le Centre Animation Culture et Loisir (CACEL) (ville de Nice).

Le CACEL a pour but de développer l'animation socio-culturelle dans les quartiers de Nice. Son activité comprend 90 % de sports (deuxième club omnisport de France) et 10 % de culture (salle d'expositions, laboratoire de langues, jeux de société, échanges avec l'étranger). L'Association (20 000 adhérents sur la ville) répond à la demande et met en place des secteurs d'activité si, une fois lancés, ils peuvent s'autofinancer ; elle

n'est pas hostile au développement d'activités scientifiques, de clubs et se dit prête à collaborer pour cela avec l'ANAI, à qui elle a déjà prêté ses salles, des moyens logistiques pour l'installation de l'exploratoire, et dont elle espère pouvoir accueillir les autres réalisations.

- Le Muséum d'Histoire Naturelle de Nice

L'équipe actuelle a entrepris, depuis 15 ans, la rénovation du muséum et la modification des présentations : elle a, pour cela, forgé des outils : laboratoires (son, photo, maquettes) et un important atelier (réalisation d'automates programmables). Les problèmes, très différents, de la concertation et de l'animation sont traités -malgré un faible budget. Les responsables voudraient, à l'avenir, pouvoir se consacrer, de manière plus suivie, aux problèmes de la médiation ; un projet de création de vidéodisque a été mis au point ; à terme, l'extension de l'équipe, la prise en compte des missions de formation et d'information, la création d'un élément itinérant, le déplacement des locaux en périphérie de la ville sont envisagés ou souhaités.

Le muséum et l'ANAI coopèrent et ont mené des actions communes : l'exploratoire a été présenté au muséum et a pu être amélioré grâce à son atelier. Les responsables du muséum et de l'ANAI souhaitent voir se manifester dans l'avenir leur complémentarité, dans le respect de leur individualité : l'ANAI serait plus tournée vers les actions touchant la physique, les mathématiques, les technologies, la formation, le Centre d'information et de ressources ; le muséum est plus orienté vers la nature et possède son propre réseau de relations.

FICHE ANALYTIQUE CCSTI DE POITIERS

Maison des Sciences
1, Place de la Cathédrale
86000 POITIERS

Tél : 49 - 41 - 56 - 25

Entrevues avec: L'équipe du CCSTI :

Bernard BOURDET ; François FISSON ; François PHILIPPE ; Christine PIERRE.

Les représentants de l'Etat :

DRAC : M. LACHAT ; MM. TESSIER et VALLIERE.

DRAE : M.MORANDO.

DRRT : M. Ch. BROCHET (également Président de l'Association Maison des Sciences).

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports : M.BOURDET (également membre de l'équipe).

Les autorités locales :

M.SANTROT (Député Maire).

M. BIARD (Directeur des services culturels).

Les partenaires culturels :

M.REROLLE (Conservateur du Musée Ste Croix).

I - PREHISTOIRE DU PROJET

En 1977, à l'occasion du congrès de la Société Française de Physique, se constitue à l'initiative d'un scientifique Chr. BROCHET et d'un assistant Jeunesse et Sports B.BOURDET un groupe qui veut organiser des animations dans la ville de Poitiers. Grâce au concours de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (Y.GONDRAN), du ministère de l'Industrie et de la Recherche, l'opération "POP PHYSIQUE" peut être réalisée. Elle associe une quarantaine d'associations, l'école des beaux-arts, de nombreux chercheurs universitaires : partant de problèmes pratiques rencontrés par les associations, elle permet de monter une trentaine d'actions d'animations, trois journées "physique dans la rue", onze expositions itinérantes, vingt deux conférences-débats, une exposition

* (BNIST)

permanente au CRDP. Les fonds sont gérés par la fédération des œuvres laïques (FOL) de la Vienne. Une relation socio culture-scientifiques est établie et débouche, après cette manifestation, sur la création d'un groupe informel qui prend le nom de **GLACST** (groupe de liaison pour l'action culturelle scientifique et technique en Poitou-Charentes).

Ce groupe continue de travailler de façon intense dans les années qui suivent : en 1978, sont organisées des animations en milieu rural sur les **énergies nouvelles** et réalisée une exposition itinérante "**les oiseaux de chez nous**" ; en 1979, "**la science et l'enfant**" (relations entre scientifiques et un groupe de jeunes partant de questions d'enfants), "**la fête du soleil**" (avec la jeune chambre économique) ; en 1980, "**Pop Santé**" avec une cinquantaine d'associations, des jeunes médecins... à laquelle le milieu universitaire médical réagit mal (un film et des débats sur l'hospitalisation ont été réalisés) "**énergie solaire**" (animations avec J.L. PERRIER). Toutes ces opérations sont réalisées grâce à un financement sur dossiers, des ministères de la culture et de la recherche, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ; la gestion budgétaire est assurée par la FOL.

En 1980, le groupe se constitue en association "loi 1901". Commence alors à apparaître la volonté de faire une "**Maison des Sciences**" (avec ou sans murs ?), dont le but serait d'instaurer le dialogue Art-Sciences, de démystifier celles-ci, d'en montrer les pertinences et les enjeux ; s'ajoute à cette orientation la volonté de mettre en valeur les collections (en caisses) d'histoire naturelle du musée de Poitiers (dont le directeur M.REROLLE s'est joint au GLACST) et les documents (maquettes, objets...) provenant d'industries locales, d'usine à gaz : la maison des sciences permettra ainsi un réel cloisonnement entre science, activités industrielles et artisanales, outils, cultures techniques, beaux-Arts.

En 1981, est montée, à l'initiative de la section locale de la SFF, l'opération "**L'œuvre d'EINSTEIN**" ; la réflexion sur la maison des sciences se poursuit. En 82, sont réalisés "**la quinzaine de l'holographie**" (au musée), l'opération "**trois millions d'années d'activités humaines**" (30 000 personnes viennent à l'exposition, au musée Ste Croix), "**la mémoire ouvrière**" (carrières de pierre, manufacture de Châtelleraut, histoire du quartier de Poitiers Sud), un **prototype d'éolienne**. Par ailleurs, plusieurs ministres, de passage à Poitiers, parlent de la future "maison des sciences" dont la création est décidée par la municipalité en 1983: l'opération "**Pop Communication**" entre alors dans le cadre de sa préfiguration (GLACST - DRRT-Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports-Universités-musées Ste Croix -une trentaine d'associations PAE d'établissements scolaires;aides DDC, MIDIST, DATAR, Conseil Régional, ville de Poitiers, communes rurales). Une négociation a lieu pour l'inscription de la maison au Contrat de Plan et le GLACST est chargé de remettre un rapport à son sujet (il sera remis en Janvier 1984). La ville recrute un agent municipal pour coordonner le projet (Mars 1983-Christine PIERRE) - le GLACST fonctionnait jusque là grâce au bénévolat et au détachement à mi-temps de B.BOURDET, par sa Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - Un deuxième poste de développement culturel est obtenu

en Juillet 83 (Chr. GRANSEIGNE)- Sont montées les opérations "**Station heliotechnique PERRIER**" ; "**micro informatique en Poitou-Charentes**" (cinq micro-régions) ; "**rencontres régionales de la communication**" (Fontevraud). En 1984, le GLACST transforme en association "loi 1901" "*maison des sciences et techniques de la Région Poitou-Charentes*".

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

II 1 - Les axes forts, l'aire géographique d'influence :

. axes forts :

Créer à Poitiers une "maison des Sciences" dans le but de "fournir à l'homme de la rue l'occasion d'interpeler les scientifiques sur les questions qui le préoccupent" et "d'aider les gens à mieux comprendre le monde qui les entoure, monde de plus en plus marqué par la science et la technique". Ce sont donc des objectifs sociaux, culturels, politiques qui sont visés ; la vulgarisation pour elle-même n'intéresse pas.

. aire géographique :

Régionale (ministères, Région, ville, association sont d'accord sur ce point). Il n'y a que l'université de Poitiers en Poitou-Charentes, mais la Région est diverse (collaboration Vienne et Deux Sèvres ; la Charente Maritime est tournée vers la mer ; la Charente et Angoulême ont une forte individualité).

II 2 - L'équipe

Après une intense période d'activités bénévoles, où seul B.BOURDET était mis à disposition (à temps partiel) par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des recrutements ont eu lieu :

1983 :-Christine PIERRE (coordinatrice du projet) - maîtrise d'aménagement du territoire- mise à disposition de l'Association (sans convention) par la mairie ; son grade est assimilé à "conservateur de musée de seconde classe" ; elle est rattachée au musée Ste Croix.

-Christian GRANSEIGNE - licence de physique (matériaux), auparavant jeune animateur des œuvres laïques s'étant engagé dans les opérations pop. (enfance et énergie).

Se joignent à eux une **secrétaire** (plusieurs changements depuis 83, le poste n'est créé officiellement par la ville de Poitiers et mis à disposition de l'Association, sans convention qu'en Mai 85) (Catherine MENARD) ; un **administrateur** à mi-temps (Bernard PATRON) en Octobre 84 ; un **animateur responsable de la Boutique de Sciences** :

François PHILIPPE (ingénieur agronome, DESS d'administration d'entreprise).

A ces quatre postes et demi, se joignent un jeune volontaire (régisseur), un TUC (technicien)

et plusieurs animateurs vacataires (recrutés à temps partiel et à durée déterminée en fonction des actions) ; deux VFI (il y a eu une dotation en matériel informatique) ont été engagés pendant neuf mois, jusqu'en Juin 85.

Des détachements ont été demandés, à l'université, au CNRS, au secondaire... ils n'ont pas été obtenus (l'université veut bien inciter ses personnels à être bénévoles, mais ne veut pas disperser l'action des enseignants en prenant sur les heures de service ; le Rectorat ne semble guère réceptif) ; néanmoins, les portes ne sont pas fermées. Le problème est important, nous le verrons, parce que l'équipe d'animateurs est constituée uniquement de jeunes : il faudrait pouvoir l'enrichir d'une personne ayant l'expérience de la direction d'un projet et des négociations ainsi que de deux responsables de secteurs d'activités (gestion-comptabilité et communication). Des secteurs pourraient être joints (informatique, actions thématiques en fonction des actions menées). Ces recrutements sont impossibles actuellement en raison de la fragilité du financement de fonctionnement.

Aussi, des problèmes se posent dans l'équipe et l'Association :

- les personnes (scientifiques, culturelles) qui s'étaient engagées depuis 1977 dans le GLACST, y avaient acquis une réelle compétence dans le domaine de la CST, qui ont -pour certains- la capacité de mener à bien la direction du projet, sont membres de l'Association mais non du groupe des professionnels ; ils peuvent être absorbés par de nouvelles tâches de responsabilité. En raison de leur engagement antérieur, du fait qu'ils ont "porté" un projet, ils ont tendance à intervenir dans la détermination et la gestion de la programmation.

- les professionnels sont trop peu nombreux. Malgré des qualités et des capacités réelles, ils n'ont pas encore acquis l'autorité nécessaire à la conduite d'un grand projet mais peuvent très bien être responsables de secteurs et mener des actions. Les membres de l'Association tendent à leur confier la responsabilité du long terme, estimant peut-être, de manière non formulée, qu'ils peuvent se consacrer à plein temps à cette tâche.

Il se produit donc une réelle inversion des responsabilités.

L'Association devrait avoir comme rôle d'influer sur les orientations à moyen et long terme ; l'équipe devrait se structurer, établir et gérer dans un cadre de développement pluriannuel la programmation ; elle pourrait ainsi préparer l'ouverture de la maison en réalisant des prototypes, en les faisant circuler, en organisant des formations et recherchant des collaborations, en mettant sur pieds un centre d'information et de ressources.

L'absence d'un directeur, l'insuffisance numérique de l'équipe, sa jeunesse, l'inversion de l'exercice des responsabilités entre Association et équipe, la gestion d'un quotidien rendue difficile par cette confusion de niveaux, par des déménagements successifs, par une maladie (comment remplacer dans la situation financière actuelle un salarié malade?), par la nécessité -en l'absence d'un financement de fonctionnement garanti- de constituer inlassablement des dossiers destinés à obtenir des subventions, par la dispersion qui en résulte, par l'ouverture d'un secteur d'activité (informatique) en partie imposée... font qu'il

y a actuellement d'évidentes hésitations, une indétermination programmatique et une diminution des activités d'animation.

Une réflexion et une restructuration deviennent urgentes et de nouveaux équilibres doivent être établis entre Association et Equipe ainsi que dans l'équipe, qui doit s'enrichir d'un Directeur et réfléchir sur le dosage à établir entre chefs de secteurs et animateurs, scientifiques et "culturels", salariés, détachés et personnel municipal. Ces remarques faites, il faut bien noter qu'il n'y a pas divergence mais indétermination et que tous ont la volonté de réussir. Le travail produit est important, sa qualité évidente, la relation entre "sciences" et "culture" établie.

II 3 - Les programmes et les réalisations

Nous avons envisagé, au début de cette fiche, l'intense activité menée jusqu'en 1983. Depuis cette époque, on peut noter :

-1984 : formation d'animateurs en **informatique** et stages ; projets de mise en place **d'atelier de pratique informatique** ; opération "**construire avec le soleil**" (expositions avec le musée, avec l'AFME -maquettes, vidéoramas, conférences, plaquette) ; "**journee du soleil**" (inauguration de la Station Solaire J.L.PERRIER, collaborations avec les écoles et des associations ; "**changement d'ère**" (accueil d'une exposition lors des "journées du Jouet de Pointe" et réalisation d'un grand spectacle d'eau et de feu sur la place de Poitiers par Franck HERSCHER qui permet d'établir des liaisons avec des entreprises régionales).

-1985 : suivi de l'évolution du projet architectural ; mise en place d'une **Boutique de Sciences** ; alphabétisation en informatique ; accueil d'expositions dans le cadre de l'opération "**quotidien futur**" d'un centre de formation de directeurs de foyers socio-éducatifs ; opération "**TOUTITECH**" (à partir de matériaux de récupération ou d'objets quotidiens, des jeunes réalisent des "produits" s'appuyant sur des principes techniques intéressants : véhicules sur coussin d'air, réseau téléphone, objets roulants non identifiés, totem... : stand réalisé avec une association loisirs jeunes).

-programme : réaliser le projet maison des sciences ; devenir nœud régional de plusieurs centres x 2 000 ; organiser des formations ; faire fonctionner la Boutique de Sciences comme centre d'information et de ressources (mais il faudrait développer l'activité de médiation) ; développer le secteur "enfance" : PAE et réseaux de clubs de "petits débrouillards" ; établissement de liaisons entre recherche, industrie, petits inventeurs (nombreux régionalement) ; réalisation d'un programme sur l'**eau** (avec des administrations (DRAE), des collectivités locales, des chambres consulaires, l'Université, l'Institut des techniques de l'eau, des partenaires associatifs et culturels) : il s'agit de valoriser les connaissances existantes, de former des publics diversifiés et de promouvoir des actions

expérimentales, dans une région où le problème de l'eau devient crucial, pour la vie économique, pour l'équilibre naturel, pour les représentations de chacun, et où il est urgent de faire évoluer les comportements.

Nous avons déjà noté qu'il est important que les actions s'inscrivent dans une politique à moyen et à long terme, préparent l'ouverture de la maison et qu'une réflexion ait lieu sur ces sujets.

II 4 - Les locaux

La maison des sciences de Poitiers est destinée à devenir un lieu remplissant **diverses fonctions** : réaliser des expositions permanentes permettant de susciter des questions et de mieux faire comprendre le monde qui nous entoure ; produire et faire circuler des animations répondant aux demandes de partenaires divers ; créer un centre d'information, de ressources et de rencontres ; offrir une base d'expérimentation pour les clubs et le milieu scolaire ; être un lieu de formation (lien entre histoire des Sciences et des Techniques, recherche, milieu social) ; favoriser le dialogue art-science, le développement économique. A ces fonctions, s'ajoutent la conservation, la présentation et l'animation de collections (histoire naturelle et objets techniques) ; la réalisation d'un atelier technique d'étude et de restauration d'objets.

Le site choisi est à proximité du musée Ste Croix, auquel la maison sera reliée par une galerie. Le projet architectural est fixé, les démolitions nécessaires effectuées. Une déviation routière permettra de dégager et de mettre en valeur la Baptistère Saint Jean (IVe siècle) tout proche : le programme modifie sensiblement toute une zone du centre de Poitiers et l'une des plus grandes artères de communication de la ville.

La superficie totale de la maison est de 4 630 m² (accueil 200 m², Centre d'information 400 m², bureaux 200 m², clubs 200 m², cafétaria 100 m², expos temporaires 500 m², expositions permanentes et exploratorium 1 000 m², réserves 400 m², stockage 50 m², ateliers 100 m², laboratoires 150 m², espace sciences humaines 1 330 m²).

Actuellement, l'association dispose de 600 m² de bureaux et d'ateliers et de 1000 m² de salles d'exposition, mais ces locaux sont situés à l'intérieur de bâtiments qui vont être rénovés afin d'être intégrés dans le projet architectural définitif : un déménagement s'effectue fin Septembre 1985 (ce sera le troisième en deux ans - situation qui ne facilite pas l'activité des permanents, toute l'organisation matérielle et un équipement important en eau, électricité, téléphone, devant être reconstitué à chaque fois). Les prochains locaux auront une superficie totale de ... 150 m².

II 5 - Les partenaires

Nous allons examiner successivement les partenaires institutionnels et leur intervention dans le développement du projet final puis les partenaires scientifiques et culturels avec lesquels l'équipe noue des relations.

. les partenaires institutionnels

Les relations nouées avec les ministères (culture DDC, recherche et MIDIST, Datar, environnement Jeunesse et Sports) et leurs représentants en Région sont exemplaires; la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports s'est investie, dès 1977, dans le projet et lui a apporté un soutien constant, allant même jusqu'à détacher à temps partiel un assistant ; tous les interlocuteurs rencontrés soulignent cet engagement de l'Etat... mais le secteur "Education nationale" -hormis pour quelques PAE- est absent.

L'Etablissement Public Régional participe au financement de l'équipement et a doté la maison des sciences d'un important équipement informatique.

Les Conseils Généraux s'investissent peu. Celui de la Vienne finance -un peu- l'association. Il faut noter à ce sujet l'important projet que soutient le Conseil Général de la Vienne : le **futuroscope**, dont la première pierre a été posée et les financements d'équipement prévus. Cette opération (dont le contenu est encore incertain, une mission est chargée de le définir) abritera un "lycée du futur" et s'étendra sur un site situé à dix kilomètres de Poitiers. La proximité de la maison des sciences et du futuroscope nécessiteront que des discussions sur leurs rôles respectifs s'établissent afin qu'une complémentarité soit définie. Le rôle original qu'est appelé à jouer le CCSTI rend tout à fait possible cette séparation technique des tâches et nécessaire un dialogue que la non connaissance du projet et les différences n'ont pas encore permis d'établir.

La municipalité de Poitiers est actuellement le partenaire institutionnel privilégié de la maison des sciences : après avoir fini de créer des maisons de quartier, la ville a décidé, en 1983, de soutenir le projet et de contribuer activement à sa réalisation. C'est le gros équipement qu'elle contribue actuellement à mettre en place et nous avons déjà souligné les modifications qu'il induit dans la structure du centre-ville. L'engagement de la ville se traduit par sa participation financière à l'équipement, par la mise à disposition de personnel municipal (mais ce personnel reste municipal, il n'est pas détaché), par une participation au fonctionnement (+ fluides), par la réflexion qu'elle mène -en collaboration avec les autres partenaires- sur le contenu du projet, la structure juridique ultérieure "qu'elle ne veut pas municipale" (elle va commanditer une étude à ce sujet), la liaison entre musée Ste Croix et la maison...

. les partenaires culturels

Locaux : nous avons déjà noté l'importance des relations nouées entre maison des sciences et le musée Ste Croix (cependant une exposition sur le gaz est montée en Octobre sans la participation de la maison des sciences). A ce contact, presque institutionnel, s'ajoutent les nombreuses et fructueuses relations nouées avec les associations, l'Ecole des Beaux-Arts, la CAC de Niort... depuis 1977, et qui se sont traduites par coproductions et animations communes ; cependant, certains partenaires associatifs se retirent un peu depuis que se concrétise la volonté de bâtir la maison des sciences (peur d'une centrali-

sation ?... le fonctionnement des préfigurations, puis de la maison, devrait permettre de lever cette réticence). Les scientifiques sont nombreux à apporter leur concours, mais ils le font individuellement et ponctuellement ; ils ressentent cruellement le fait que ce travail n'est pas reconnu par le milieu scientifique et l'Université. La plupart des physiciens porteurs du projet initial sont issus de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique ; le secteur "sciences humaines" est pratiquement absent. Les contacts industriels sont pratiquement défaut, à l'exception des collaborations nouées avec une entreprise de transports et de mécanique, lors du spectacle avec F. HERSCHER, et avec le CE de la CAMIF.

Le projet Boutiques de Sciences fait partie du programme Maison des Sciences.

Nationaux : les contacts se concrétisent par des collaborations avec le Palais de la Découverte (prêt d'expositions), le CCST de Grenoble (consulté sur le projet). L'Association participe activement à des travaux de Commission à La Villette, à l'AMCSTI, à la FNBSA.

II 6 - La structure juridique

II.6.1. l'association

Le "Groupe de liaison pour l'action culturelle scientifique et technique (GLACST)" a été remplacé, en 1984, par l'association "maison des sciences et techniques de la Région Poitou-Charentes (MST)" dont les buts sont similaires à ceux du GLACST". Ce changement de statuts a été motivé par la volonté de faire entrer dans l'Association les partenaires institutionnels, alors que le projet immobilier avait été retenu. L'association comprend : *des membres de droit* (Président du Conseil Régional ; maire de Poitiers et quatre délégués du C.M. ; présidents du Conseil Général, de l'Université ; directeurs des affaires culturelles, de la Jeunesse et des Sports, du Travail et de l'Emploi ; délégués à la Recherche et la Technologie, à l'architecture et à l'environnement ; conservateur des musées de Poitiers ; coordinateur de la Maison de Sciences). *Des membres actifs* (personnes physiques). *Des membres associés* (associations, établissements, CE, syndicats, entreprises). *Les personnels de la Maison de Sciences.*

Le CA comprend : les membres de droit ; 14 à 24 membres actifs ; 6 à 12 membres associés ; des représentants des personnels. Des membres consultatifs sont cooptés (conseillers scientifiques et divers).

Le Président est choisi parmi les membres actifs.

Un Comité de concertation propose des initiatives, engage des concertations sur les programmes et les conventions, évalue les actions, examine les compte rendus financiers. Il est composé de partenaires (a/ représentants des administrations, des collectivités, des organismes, des associations... ; b/ conseillers scientifiques ; c/ bureau de l'association, conservateur des musées et coordinateur de la Maison des Sciences et Techniques

Il se réunit une fois par an ou sur demande motivée d'un partenaire. Il ne se prononce pas par des votes, mais "a à parvenir à des accords par la concertation". Cette structure , originale, a très bien fonctionné en 1985. Par contre, de l'avis général, le CA est beaucoup trop lourd, il ne peut travailler. Les membres de l'équipe trouvent donc que les statuts sont bâtards: ils résultent d'une négociation avant laquelle le projet ne comportait pas de membre de droit au CA.

II.6.2. la future Maison des Sciences

La gestion de la future Maison des Sciences va faire l'objet d'une étude commanditée par la ville. Si celle-ci écarte l'hypothèse d'une municipalisation, bien des structures sont possibles : associative ? et alors quel type d'association? Gestion par les financeurs au prorata de leur participation? établissement public? Beaucoup de CCSTI auront également à répondre à ces questions fondamentales.

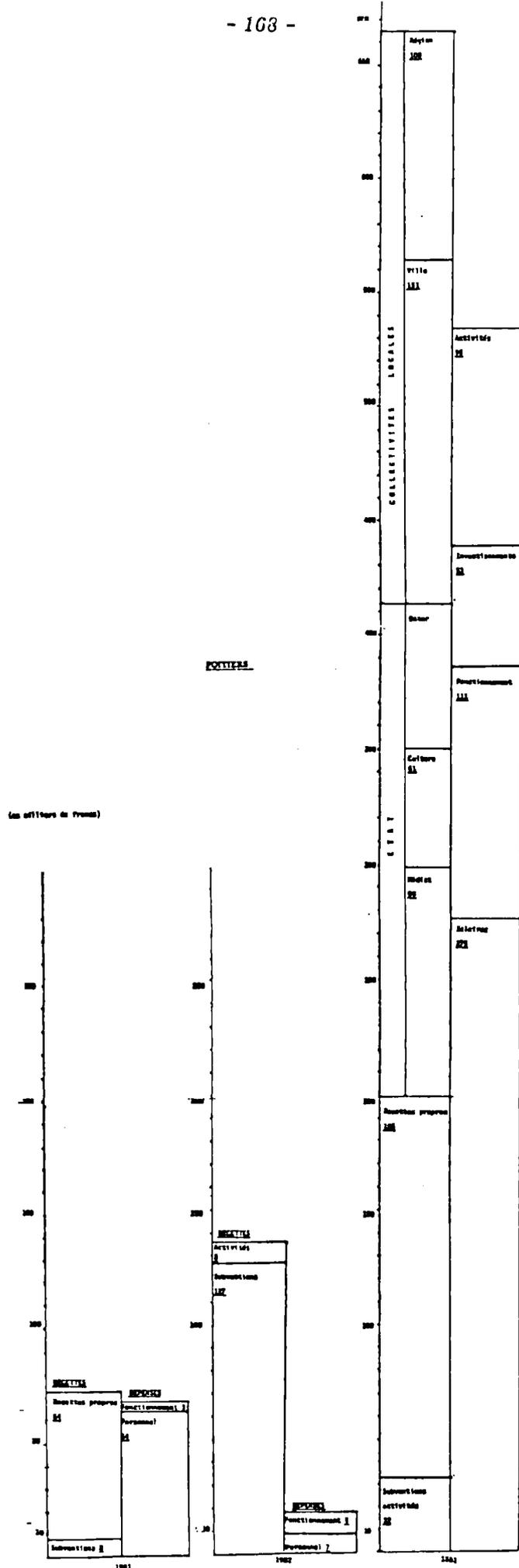
II 7 - Les finances

II.7.1. l'équipement

Le coût réel du projet s'élève à 32 MF. La dépense subventionnable est fixée dans le contrat de plan à 24 MF. La différence représente les travaux routiers, de voirie, d'abords... et devrait être prise en charge par la ville de Poitiers. L'Etat (DDC-DATAR-MIR/MIDIST) prend en charge 12 MF (50 %), la Région 4,8 MF (20 %), la ville de Poitiers 7,2 MF (30 %). Le programme sera réalisé en quatre tranches (84 : 0,5 MF; 85 : 4,5 MF; 86 : 9,0 MF; 87 : 10,0 MF) mais la répartition des interventions de l'Etat en 86 et 87 n'est pas encore arrêtée entre les différents ministères : la Culture apporterait 30%, qui paiera les 20 % restant ?

II.7.2. le fonctionnement

Le compte d'exploitation 84 est d'un montant de 1,270 MF, le budget prévisionnel 85 de 2,578 MF. Les répartitions figurent dans le schéma ci-contre. On y remarque que la ville de Poitiers apporte sensiblement le tiers des ressources de la maison (y compris les prestations en nature et le personnel). L'intervention des ministères de la Culture (DDC) et de la Recherche/MIDIST sont égales. La Région n'intervient que peu (elle a fourni l'équipement informatique), et les interventions des Conseils Généraux sont inexistantes (sauf -50 000 F- la Vienne). Les ressources d'activité, les EIL représentent la différence : la Maison des Sciences n'a guère de produits propres. La répartition des ressources montre toute l'importance que revêt la recherche de l'extension de l'aire géographique sur laquelle les actions sont réellement menées. Le retard des paiements



a laissé vides les caisses pendant 6 mois, de fin 84 à début 85.

III - LES CONTRATS DE PLAN

Le Contrat de Plan Etat-Région est très clair. Contrairement à ceux des autres régions, il n'établit pas de confusion, dans la partie "Culture Scientifique et Technique" entre des établissements de natures différentes. Néanmoins, le souci d'équilibre est patent: un projet a été retenu par département ; pour la Vienne, la Maison des Sciences et des Techniques de Poitiers ; pour la Charente, l'écomusée du papier d'Angoulême ; pour les Deux Sèvres, la médiathèque régionale à Niort; pour la Charente Maritime, le Centre de rencontres et de réflexions maritimes. Cette situation montre combien -même ici- le développement d'une politique nationale est fragilisé par la procédure des contrats de plan où les arbitrages sont faits en fonction d'équilibres locaux prenant en compte de nombreux autres paramètres que ceux auxquels répondent la volonté de développer les CCSTI.

Les hauteurs des financements prévus et les répartitions ont été évoquées dans le paragraphe II.7.1.

FICHE ANALYTIQUE CCSTI DE STRASBOURG

DRRT Maison de l'Innovation
2, rue Brulée
67000 STRASBOURG

Tél : 89 - 60 - 52 - 90

Entrevues avec :

Mme MEYER (Chef du service culturel de la ville de Strasbourg) ; M. CORET (vice président de l'Université Louis PASTEUR ; M. J. LEFORT (Rectorat - vie Scolaire); M. MUSSARD (Représentant le DRRT ; M. H. DUPONT (Agence de l'Urbanisme).

AMUSS : Mme E. LANG Présidente) ; J. DEVIDTS ; P. FINTZ.

ARTA : M. M. TROSTANIECKI.

Boutique de Sciences : C. HELLER ; P. PETITJEAN ; S. STRIFF.

Musées : G. HILVEIN (Zoo) ; B. HEITZ (jardin Bota) ; Melle V. MICHEL (planétarium);
M. FLORSCH (Observatoire).

FRMJC : Ch. FRISCH.

Comprendre la situation à Strasbourg exige de faire le point sur un certain nombre de réalisations et de projets.

La ville de Strasbourg possède un riche musée zoologique, dont les collections lui appartiennent pour l'essentiel, mais dont les locaux sont la priorité de l'Université Louis PASTEUR (ULP). Une Convention, datant de 1949 (actualisée en 1985), régit les rapports entre la ville et l'ULP : la ville rembourse à l'Université les traitements des scientifiques travaillant au musée et apporte une subvention de fonctionnement couvrant 50 % des frais de personnel.

Avant 1976, le musée était en léthargie, et ses locaux peu à peu rognés par l'extension de laboratoires abrités dans le même bâtiment. Depuis 1976, une politique de rénovation, de restructuration des présentations, d'animation donne un nouvel essor au musée. La fréquentation du public passe de 7 000 visiteurs par an à 50 000 visiteurs par an.

En 1980, des crédits sont attribués par la ville pour l'achat d'un planétarium, et, en 1981, une Convention est signée entre la Ville, le Rectorat et l'ULP : la ville achète l'équipement (1,5 MF), qui est installé dans les locaux de l'observatoire, appartenant à l'Université ; aucun crédit de fonctionnement n'est prévu : le

planétarium (65 places) et son personnel (3 personnes) s'autofinancent (3 000 visiteurs par mois). L'Observatoire, quant à lui, dispose d'anciens appareils qui dorment sous les coupes.

Un **jardin botanique** a été créé en 1880. Il s'étend actuellement sur une superficie de 3,5 ha, en plein centre de la ville, dans le quartier de l'Université, près du musée zoologique et de l'Observatoire. Il appartient à l'Université Louis PASTEUR et constitue à la fois un lieu de promenades, de présentations, de recherches.

Des **collections de paléontologie** sont entreposées dans les sous-sols du BRGM; d'autres collections sont exposées au sous-sol de l'Institut de Géologie. Un **musée de minéralogie**, dont les collections appartiennent en partie à la ville, en partie à l'ULP, est en ouverture "semi publique" (un enseignant de l'Université y est détaché, trois salles sont ouvertes). Des **seismographes** sont entretenus en parfait état par l'Institut de Physique du Globe et ne sont pas visibles du public.

I - HISTOIRE

La richesse qui vient d'être évoquée explique que, lors des assises de la recherche et de la technologie, émerge l'idée d'établir une cohérence entre les collections, afin de les valoriser et de les préserver de l'extension menaçante des laboratoires: le GIMSS (Groupe d'Initiative pour les Musées Scientifiques à Strasbourg) est alors créé. Parallèlement, toujours après les assises, un groupe de physiciens nucléaires sensibilisés au contact avec le public, des animateurs socio-culturels, des syndicalistes et quelques scientifiques qui ressentent la nécessité d'établir un lien entre travail de laboratoire, milieu de l'enseignement, public, fondent le COMULP (Comité pour les Musées de l'Université Louis Pasteur). Mis au courant de ces initiatives, le Recteur réunit le GIMSS et le COMULP et leur conseille de coordonner leurs efforts. Il en est fait ainsi et, le 17 juin 1982, est créée l'AMUSS (Association pour les Musées des Sciences de Strasbourg) (association loi locale équivalente aux associations loi 1901). Son but est de "promouvoir et de développer la CST en agissant pour la création de musées scientifiques à Strasbourg, la mise en valeur et le développement des musées et des collections scientifiques de Strasbourg, l'animation et le rayonnement de ces musées et collections. La nouvelle association est présidée par Mme E.LANG, Conservateur au Musée Zoologique, qui avait animé ce musée en y renouvelant les présentations et en y lançant des clubs scientifiques. En Octobre, l'AMUSS rencontre le maire de Strasbourg, Monsieur PFLIMLIN, qui affirme la vocation de sa ville à reprendre la tradition universitaire pour développer une image de marque scientifique.

Au printemps 1982, est aussi fondée une association post-assises : l'ARTA (Association Recherche et Technologie en Alsace), qui se donne pour mission de regrouper tous les partenaires présents dans le domaine de la Culture Scientifique ; cette association insiste sur l'aspect animation et développe des relations avec les mouvements d'Education

Populaire. Un département de l'ARTA se constitue en **Boutique de Sciences**.

Entre l'AMUSS, qui veut voir se créer une "Maison des Sciences" ou un "Musée des Sciences", dont la nécessité est maintenant reconnue par la municipalité, et l'ARTA, qui est contre un tel investissement, l'incompréhension est grande. Des divergences vont progressivement se développer également, au sein même de l'ARTA, entre le bureau de l'Association et son département "Boutique de Sciences".

En Janvier 1983, lors d'une visite à Strasbourg, le responsable "Alsace" de la MIDIST lance la proposition de créer un CCSTI (le terme n'avait jamais été utilisé en Alsace... et recouvrait déjà plusieurs acceptations différentes) ; il rencontre les différents partenaires; ceux-ci acceptent tous le cadre "CCST" mais évidemment avec beaucoup d'ambiguïtés, en prenant ce terme sous le sens qui lui convient: pour certains, il s'agit d'une coordination souple de l'existant, à laquelle est ajouté un centre de ressources; pour d'autres, c'est un lieu regroupant tout ce qui concerne la CST; pour d'autres encore, c'est une instance de redistribution de crédits; pour d'autres enfin, c'est un nom "à la mode" pour les musées. Et qui va être le CCST ? l'AMUSS ou l'ARTA ? Le problème posé, les idées divergentes vont s'exprimer rapidement, parfois au détriment de la réflexion: en Février 1983, la Boutique de Sciences rédige une "proposition pour la création d'un CCST" (activer les réseaux de diffusion qui existent; coordonner les relations entre recherche, musées, banques de données, grand public; créer un lieu central d'administration, de documentation, de réunion; proposer des prestations de services). En Mars 1983, après plusieurs réunions regroupant les partenaires concernés, l'ARTA seule dépose un autre projet destiné à faire instruire une étude de faisabilité d'un CCST dans le Contrat de Plan: ce projet énumère tous les partenaires existant en Alsace et propose un CCST "centre d'un réseau polynucléé ouvert reposant sur des structures multiples et décentralisées sur toute la Région et en même temps lieu de cohésion et d'impulsion"; la mise en pratique concrète reste très floue. A l'été 1983, l'AMUSS est choisie comme point d'appui du CCSTI, en raison de la crédibilité dont elle fait preuve (caution scientifique, actions déjà réalisées (musées) ou sur le point de l'être (expositions), projets plus élaborés). En Octobre 1983, un projet de CCST piloté par l'AMUSS est déposé: autour d'un musée de la science, porté par l'association, se relient des périphériques: la Boutique de Sciences, l'ARTA, l'URFIST, les associations d'Education Populaire, "pédagogie et création". Le projet choque les partenaires qui estiment avoir un rôle subordonné. Il évalue pourtant le coût des projets existants (musée de la Science regroupant tous les musées scientifiques strasbourgeois et complétant deux autres projets de la ville: le carrefour de création contemporaine et le nouveau musée d'Art Moderne), il fait état d'initiatives diverses, envisage les problèmes d'itinérance, de créations de clubs et d'antennes muséologiques. Le CCST est un "dossier commun" devant être présenté par tous les partenaires; il "sera un réseau aux pôles d'activités multiples et variées qui préparera des opérations communes... les musées et les structures déjà ouverts au public feront bénéficier tous les partenaires de leur expérience... les présentations préfigureront le musée de la science".

La formulation de ce que peut être le CCST est absente du document, par contre, les buts, finalités sont clairement exposés ; tous les musées expriment leurs besoins actuels dans le projet (leurs réaménagements sur leurs sites constituent la préfiguration de la maison des sciences) ; le dossier est chiffré à 34 MF se répartissant ainsi (en MF).

	EQUIPEMENT	FONCTIONNEMENT	PERSONNEL
AMUSS/CCST.....	11,300	2,780	1,999
Amélioration des musées.....	6,982	1,760	3,714
Autres partenaires.....	0,740	1,740	3,060
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
TOTAL.....	<u>19,022</u>	<u>6,280</u>	<u>8,773</u>

Début 1984, le Contrat de Plan est signé. Il précise : "Projet de centre de culture scientifique à Strasbourg : ce projet s'appuie notamment sur une mise en valeur des musées scientifiques de Strasbourg. Une étude de conception et de faisabilité, incluant une analyse de l'ensemble des potentialités régionales. Le financement en sera assuré de la façon suivante: Etat, 0,45 MF en 1984 (culture 0,2, MIDIST 0,25); ville de Strasbourg: 0,451 MF".

Trois réunions ont alors lieu autour de l'AMUSS et réunissent l'ARTA, la Boutique de Science, la FRMJC, l'UFCV, les Francas, Pédagogie et création, le DRRT. Comme les conceptions sur le "CCS" n'ont pas mûries, que le Contrat de Plan l'appuie sur les musées, les discussions se focalisent sur les actions de "préfiguration", considérées isolément et non dans une dynamique d'élaboration du centre (se sont en fait des opérations ponctuelles). L'ARTA présente le projet de création d'une agence de presse scientifique à vocation nationale, qui absorberait la moitié des crédits disponibles et, une fois lancée, serait privatisée... La proposition n'est évidemment pas acceptée par les autres partenaires et, sur proposition du DRRT, les réunions, un temps bloquées, se terminent sur une proposition de **partage des crédits** 84 de l'Etat (sans l'agence de presse); la politique de la ville restant inconnue, sa part n'est pas discutée. Les actions envisagées sont regroupées en quatre thèmes: documentaire (AMUSS et Boutique de Sciences); microinformatique (AMUSS, MJC, UFCV, Boutique de Sciences); banque d'images (Francas, pédagogie et création); création et circulation d'expositions AMUSS. Ceci pouvait permettre d'initier des collaborations et d'entamer un travail commun... mais les crédits ne sont pas arrivés. Du 28 avril au 6 mai, une importante exposition -dont il sera fait état plus bas- est présentée par l'AMUSS dans le cadre de la foire de printemps; elle bénéficie de l'aide de la municipalité, des ministères, de partenaires locaux.

A l'occasion de cette manifestation, une réunion d'information sur le projet de musée de la science est organisée (4 mai 1984). Elle réunit la DATAR, la mission DAUGE, la DDC, le DRRT, le Maire adjoint, le service culturel de la ville, l'Agence d'Urbanisme, l'AMUSS, La Villette. Le Maire adjoint y présente un projet immobilier: il s'agirait de regrouper le musée d'Art Contemporain et des divers musées en un vaste ensemble digne de la vocation Européenne de Strasbourg et marquant la ville dans le domaine scientifique. Coût 325 MF (56 MF musée d'Art Contemporain + 168 MF "CCST" + 28 MF services communs). L'addition effraie les partenaires de la mairie, qui n'avaient pas compris - semble-t-il- que la précédente "addition" (34 MF) représentait une préfiguration. La discussion est vive. Les représentants de l'Etat précisent qu'un CCST peut prendre des formes tout à fait différentes, allant d'un simple bureau à un centre plus lourd et rappellent que l'étude prévue au Contrat de Plan doit envisager et chiffrer différentes stratégies, que les crédits MIR inscrits au CP doivent être affectés aux actions de préfiguration, non à l'étude de faisabilité technique d'un musée.

Le 1er octobre 1984, le SGAR rédige une importante **note de travail** destinée à "aider à préciser ce que pourrait être l'étude de conception et de faisabilité d'un CCST". Elle souligne que le projet de CCST "pose avant tout un **problème de conception**" "ce qui fait la chance et l'intérêt du projet, c'est de pouvoir mobiliser une grande diversité de partenaires, mais poursuivant chacun sa propre optique. Toutefois, ce projet ne peut consister en une simple agrégation de projets particuliers... Il s'agit de présenter un projet suffisamment cohérent pour emporter l'adhésion des décideurs et des financeurs potentiels"... Il ne s'agit pas d'exclure "un projet ambitieux... mais d'explorer les différents contenus possibles d'un CCST... pour s'interroger sur les solutions immobilières et urbanistiques pouvant y satisfaire, plutôt que l'inverse. Cette exploration, pas à priori, des dimensions possibles d'un CCST... sans contitue... un préalable nécessaire.... Le CCST est donc à concevoir comme un projet fédérateur... devant faire aboutir un ensemble d'initiatives selon un **schéma nécessairement évolutif**. L'étude... doit permettre de se mettre d'accord sur les grandes lignes d'un **programme coordonné de développement...** sur au moins 10-15 ans. ... ce **travail de synthèse** (doit) intégrer un ensemble... d'hypothèses de travail... Le détail de ces **travaux d'approche nécessaires pourrait constituer le cahier des charges de l'étude...**" suit l'énoncé des dimensions à prendre en compte (qui... "correspondent à des points de vue différents quant aux contenus, publics visés, problèmes organisationnels, articulation avec une dynamique régionale et urbaine...") ainsi que la liste des partenaires potentiels. C'est un langage de raison qui est tenu.

Puisqu'il existe à Strasbourg une **volonté de faire** chez les scientifiques, puisque l'Etat et la ville sont prêts à investir, mais puisque les partenaires suivent les lignes d'action différentes, le SGAR prend une initiative et provoque des réunions entre DRAC, DRRT et Municipalité. La décision y est prise de faire une étude avec des scénarios différents pour le long terme, et de mener des actions de préfiguration. Puisque les financements émanent de trois sources (DDC-MIDIST-Municipalité), il faut unifier, se concerter,

coordonner. Une structure support est nécessaire: ce sera **l'agence d'urbanisme** parce que l'Etat, la Région, la Municipalité, sont membres du CA de cette association loi 1901. Une convention, signée en Mars 85, institue un **comité technique de pilotage** comprenant le SGAR-la DRAC-le DRRT et deux représentants de la Municipalité . Ce comité a pour rôle de définir les études, le choix des prestataires de service, l'engagement des crédits. Au travail, seront associés l'Education Nationale, l'Université, les services de la Région, les partenaires culturels (AMUSS, ARTA, Boutique de Science...). L'administration ne veut pas définir seule les concepts; il ne lui appartient pas de réaliser les actions; elle veut associer les forces vives... de manière à amener les partenaires à travailler ensemble. Le programme à réaliser comprend trois types de tâches complémentaires: un travail d'inventaire et d'évaluation des potentialités locales et régionales (constitution d'une série de dossiers); un travail de conception et de mise au point des principales options envisageables; une analyse des conditions de faisabilité des hypothèses retenues.

Le Comité de Pilotage demande à l'AMUSS et à l'ARTA d'effectuer une enquête sur les trois axes suivants : Patrimoine scientifique, Identification des compétences en matière de CST. Fin Juin 85, l'ARTA, en réponse, rédige un "projet de participation à l'étude de faisabilité du CCST". Cette enquête, qui coûte 170 000 F, est à notre avis, de peu d'intérêt et ne propose qu'un rapide recensement des documents ou des organismes, bien connus et identifiés.

En Juillet 85, des services de l'Université Louis PASTEUR rédigent également un projet (non encore présenté lors de notre passage à Strasbourg, aux instances universitaires): le document fait **l'inventaire** des collections, des "lieux d'échange" existant, des associations. Il propose ensuite, en raison de la dispersion des lieux et de l'imbrication de leurs activités avec celles de l'Université, de constituer le CCSTI autour des collections existantes par extension de la Convention liant l'ULP à la ville; il suggère d'évaluer le coût d'opérations visant à l'aménagement des locaux et de soutenir des opérations de préfiguration; suivent des propositions de l'ULP: au niveau des **structures**, l'Université soutiendrait la création d'un ou deux départements regroupant les activités muséographiques et les organismes s'occupant de diffusion de l'information scientifique; au niveau des **locaux**, le CCSTI pourrait être créé **ou** avec un minimum de moyens (réaménagements de sous-sols, acquisition de rayonnages, aménagement de salles dans l'Université), **ou** selon une hypothèse haute: restructuration des bâtiments de l'institut de zoologie. Ces propositions ne semblent pas constituer -à notre avis- une base de travail bien nouvelle; vouloir faire dépendre le CCST à un tel point de l'Université ne nous paraît pas, d'autre part, pouvoir être envisagé. Par contre, étant donné ce potentiel que représente l'ULP, le nombre de ses services qui peuvent contribuer au développement du CCST, l'imbrication existante entre les musées et l'Université, l'intérêt qu'affiche l'ULP pour les activités de médiation, il est indispensable que cette Université soit une des grandes forces sur laquelle s'appuie la réalisation du CCST.

Lors de notre passage à Strasbourg (fin Juillet 85), nous avons pu constater, au cours

d'une réunion rassemblant divers partenaires culturels (Rectorat, AMUSS, ARTA, musées, Boutique de Sciences, FRMJC, clubs microinformatiques...), que la situation reste incertaine. Mais déjà des points se sont clarifiés:

- Le "Comité technique de pilotage" a commis la maladresse de ne pas faire connaître sa composition, ni le rôle joué par l'agence de l'urbanisme: cet oubli a contribué à nourrir des suspensions ("puisque l'agence de l'urbanisme est concernée, ce dont on discute est obligatoirement le seul grand projet immobilier"; "l'AMUSS fait certainement partie du Comité de pilotage puisque la municipalité y siège"...). Ces déductions fausses ont été démenties.

- Certains musées poussent, au moyen de publications flattant l'orgueil municipal, des projets particuliers visant à l'achat de nouvelles et importantes collections; d'autres, et c'est normal, demandent leur extension ou leur réaménagement; d'autres regrettent la concurrence entre CCST et musées, soulignant qu'"au lieu de renouveler les musées, on préfère créer de nouveaux établissements". Ces logiques peuvent s'accorder ou être raisonnées.

- Des partenaires veulent voir se créer un Comité de coordination s'étendant à Mulhouse, dont les musées techniques sont complémentaires au potentiel strasbourgeois, plus universitaire. Cette proposition semble prématurée.

- D'autres enfin, se posent le problème de l'obtention de crédits pour les actions qu'ils mènent; ils devraient facilement pouvoir être fixés.

II - LES EQUIPES - LES ACTIONS

. L'AMUSS: son "Comité de direction" est constitué de scientifiques, de directeurs ou de conservateurs de musées. Elle est présidée par Mme Elisabeth LANG, Conservateur au musée zoologique, qui a dynamisé l'action de l'Association. Celle-ci édite un bulletin, organise des conférences, des animations, a fait venir et circuler des expositions, a réalisé l'importante manifestation "**Sciences et Techniques en Alsace**", type "Image de la recherche", "active et intéressante": dix huit thèmes étaient abordés dans des stands comprenant panneaux et manipulations. Des modules de l'exposition ont itinéré en Alsace, de même qu'ont été organisées dans plusieurs villes des "journées scientifiques" (Sélestat), des "semaines d'animation scientifique" (Molsheim-Rosheim-Dannemarie). Au cours de ces opérations, de multiples coopérations ont été réalisées par l'AMUSS: avec des lycées, des collèges, des LEP (PAE); avec la société Alsacienne d'Aluminium, d'autres entreprises (journées portes ouvertes, tables rondes); avec des MJC et des associations... Ce partenariat a également été pratiqué pour l'animation de clubs. Des ateliers scientifiques pour les jeunes sont ouverts depuis quelques années. Pour 1986, l'AMUSS prévoit de créer des outils de culture scientifique. Le financement 1984 a été assuré en grande partie pour la réalisation de l'exposition (budget 650 000 F; recettes: divers départements

ministériels, université, collectivités locales; dépenses : 10 000 expo, 34 000 clubs, 60000 informatique, 27 000 itinérance, 8 000 fonctionnement, 53 000 patrimoine); on relève la faible hauteur des dépenses de fonctionnement qui traduit l'intense bénévolat dont font preuve les membres de l'Association -situation qui ne peut se pérenniser-et l'importance de l'aide logistique d'établissements. L'AMUSS, c'est à la fois le développement de ces actions, l'acquisition d'une réelle compétence sur laquelle il est indispensable de s'appuyer, et la juxtaposition de projets muséographiques qui sont, pour **certains seulement**, reliés à une pratique d'animation.

. L'ARTA : nous n'avons pas pu mesurer l'activité de l'ARTA: les membres de l'Association rencontrés ou au cours de la réunion générale, ou individuellement, après celle-ci, ne nous ont fourni que peu de renseignements sur le développement de l'action de leur Association et sur ses projets; un dossier préalable à une étude de faisabilité d'une opération "jardin de lumière" nous a été remis. Nous avons pu, au cours de l'exposé général qui précède, évoquer à plusieurs reprises les actions de l'ARTA et l'orientation de cette Association. Une partie seulement des activités de l'ARTA peut entrer dans le cadre d'un futur CCST. (C'est une association post-assises, rappelons le).

. La Boutique de Sciences: c'est le seul organisme ayant essayé de préciser toutes les positions sur ce que peut être un CCSTI (document d'Odile LANTZ, Septembre 84). Les activités de la Boutique de Sciences sont importantes eu égard à la précarité de sa situation administrative et financière: médiation, mais aussi participation à des expositions, opération "informatique et associations", animations et formations, en particulier avec le Rectorat, pour initier des enseignants aux PAE scientifiques. Elle dispose d'une mise à disposition de chercheurs, mais ne peut compter sur l'appui logistique d'établissements existants. Un local lui est loué, à prix modique, par la municipalité. Elle ne peut être ignorée dans la nouvelle équipe à constituer. Elle vient d'être intégrée à l'ULP comme "service inter-Universitaire" ce qui va très certainement conforter sa situation.

. Le CRAJEP : (Comité Régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire). Regroupe les Francas, la FRMJC, l'UFCU, l'ARSTJA, les CEMEA. Certaines de ces organisations ont beaucoup d'activités: conférences, stages, clubs, camps de colonies. Elles coopèrent avec la Boutique de Science et l'AMUSS pour trouver des intervenants scientifiques, pour faire des stages de formation. Francas et Boutique de Science ont réalisés en commun les stages PAE.

III PROPOSITIONS

La description faite au paragraphe I montre la complexité de la situation

strasbourgeoise. Pourtant, comme nous l'avons vu, de nombreux éléments positifs existent :

- un potentiel considérable; la volonté de "faire", partagée par des scientifiques, des acteurs du terrain.

- la prise en main des problèmes par le "Comité technique de pilotage".
- la volonté de la ville d'effectuer des investissements.

Des points sont à résoudre :

- le peu de dialogue entre certains partenaires culturels.
- l'existence de projets contradictoires.

Il est urgent de sortir de la situation présente.

Peut-être pouvons nous suggérer quelques propositions qui complètent les initiatives du Comité technique de pilotage :

- les échelles de temps permettant ou de créer un CCSTI ou un grand équipement ne sont pas du même ordre de grandeur. Les **deux solutions** (de même que l'animation et l'extension des musées actuels) requièrent l'existence d'une **équipe** qui soit capable de les animer, de **créer des produits** en coopération, de les faire circuler, d'en appuyer l'utilisation sur la mise en œuvre d'une **politique de formation**, de mettre en place un **centre d'information et de ressources**. Il n'est donc pas nécessaire de lever, à priori, l'ambiguïté CCSTI/musée, et il serait hors de propos de considérer que ceux-ci ne participent pas à la politique de CST.

- pour qu'une équipe telle que celle qui vient d'être décrite, se constitue (les actions actuelles relèvent du bénévolat), il faut confier la responsabilité de sa formation à une femme ou à un homme qui devra :

- . proposer un programme d'action cohérent à court et moyen terme ;
- . s'entourer de personnes qui ont déjà prouvé qu'elle veulent agir ensemble ou qui pourraient apporter une compétence nouvelle (extension au domaine des sciences sociales?);
- . agir en coopération avec les autres forces vives.

Aux financeurs la responsabilité de fixer un cahier des charges, de s'assurer de son respect et de permettre, par le financement, la montée en puissance progressive de l'équipe. A l'équipe le soin de mener l'action sur le terrain -qui ne peut ignorer l'existence des musées- et de déterminer librement sa programmation: en particulier, il faut rompre avec l'habitude prise de faire des opérations de préfigurations, mais mener une politique cohérente comprenant des actions de préfiguration.

-Ceci implique aussi que soient **nettement séparés le niveau de l'action de celui**

de l'étude technique des diverses solutions envisageables à long terme. Evaluer des coûts pour les différentes possibilités, faire un recensement du potentiel... sont de la compétence d'un **organisme technique** qui pourra avoir, évidemment, recours aux avis techniques des professionnels des musées pour les chiffrages nécessaires... mais ceci constitue, répétons le, un tout autre problème que celui de l'animation.

- Enfin, il faudra songer, pour servir de support juridique, à fonder une nouvelle association... mais le problème n'est pas d'actualité; le poser peut attendre que la phase d'initiation d'une politique soit dépassée.

FICHE ANALYTIQUE CCSTI DE THIONVILLE

CCSTI de THIONVILLE
Mairie de THIONVILLE

57100 THIONVILLE

Tél : 82 - 53 - 38 - 80

Entrevues avec :

- l'équipe du CCSTI : Alain CARDON, Jean-François RAMON, Géraldine SONNET, Françoise HILLARD ;
- les services de l'Etat : M. BROTTONS, représentant le DRRT ; Mme BROTTONS, SGAR ; Mme BRITTEN, DRAC ;
- les autorités locales : M. R. MOREL, adjoint au maire de THIONVILLE ;
- les partenaires culturels : M. S. POST (Amis des Sciences de la Terre - ALAST) ; M. Michel LEVY (Maison du Fer) ; M. TRIBOUT (Association mémoire des mines de fer de Lorraine - AMOMFERLOR).

I - ORIGINE DU PROJET

Initiative municipale, concrétisée par la signature d'une **convention entre la ville de THIONVILLE et le Ministère de la Culture** (le 2 novembre 1983) : "la culture scientifique et technique est un axe particulièrement important qu'il convient de privilégier...". Cette convention marque la volonté des co-signataires de créer à THIONVILLE un CCSTI en collaboration avec des associations patrimoniales (la Maison du Fer) et d'autres intervenants (Monde Ouvrier, associations scientifiques locales...). Pour réaliser cet objectif, la Convention Culturelle prévoit : un fond global de 220 000 F ; la nomination d'un chargé de mission à mi-temps (A. CARDON) ; la participation du Service Culturel de la ville se traduisant notamment par la mise à disposition d'une animatrice culturelle ; la mise à disposition par la ville de locaux (1 500 m²).

Ainsi, la création du CCSTI de THIONVILLE apparaît comme résultant à la fois de la volonté de la ville de développer un nouvel espace culturel, et d'une opportunité créée grâce au mouvement national de CSTI : il est à noter que la signature de la convention n'est précédée d'aucune étude préliminaire, d'aucun programme d'action initial et n'est portée par aucune équipe constituée préalablement. La visibilité du CCSTI apparaît d'emblée. Ses premières actions vont viser à se faire connaître, à tester auprès du public des réalisations (Fête de la Science), à définir un programme, à enquêter auprès d'autres CCSTI.

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

II 1 - Zone géographique couverte par le projet :

Bassin sidérurgique de THIONVILLE et LONGWY ; relations ultérieures avec la SARRE, le LUXEMBOURG et la BELGIQUE (homogénéité d'une zone industrielle), de préférence à une extension vers TOUL et NANCY.

AXES FORTS : Enraciner l'action dans l'histoire du développement industriel métallurgique et sidérurgique de la zone d'influence du CCSTI pour aboutir de manière non thématique aux mutations technologiques actuelles.

II 2 - L'équipe

Depuis le début 84, un seul chargé d'étude : A. CARDON (architecte), employé à mi-temps. Il sera remplacé, à plein temps, en Septembre 85 par J. F. RAMON (formation linguistique et quatre ans de travail dans des instituts français en Allemagne).

L'engagement municipal se traduit en outre par la mise à disposition de deux employées municipales : G. SONNET (animatrice culturelle) et F. HILLARD (secrétaire).

Des TUC ont été demandés. Il n'y a pas d'autre augmentation de potentiel prévue. Un poste de documentaliste et un autre d'animateur paraissent néanmoins indispensables.

Il est à souligner que les détachements municipaux ne sont pas formalisés par une convention mais procèdent d'un arrangement interne au service culturel de la ville, non encore ratifié par le Conseil Municipal. L'équipe manque encore d'expérience.

II 3 - Réalisations et programmes

. L'année 1984 a été celle de la mise en place, du début de définition thématique. Les manifestations extérieures ont été peu nombreuses : participation au forum des associations ; réalisation de trois panneaux sur le thème "le temps".

. En 85 : Organisation de la "**Fête des Sciences et des Techniques**" (15 avril - 1er mai 1985) comprenant : -l'exposition EINSTEIN (Palais de la Découverte) + tables rondes + PAE ;
-présentation en différents points de la ville de réalisations associatives ;
- exposition performance "Energie sur Scène" (TEC) ;
- expérience scientifique du Pendule de Foucault à la centrale nucléaire en construction de CATTENOM. Cette manifestation a permis une collaboration exemplaire de structures différentes : scientifiques, industrielles, associatives, éducatives (PAE), administratives, culturelles, médiatiques. Elle a eu un impact public très important (40 000 visiteurs) et constitué le lancement du CCSTI ;

- des spectacles en divers points de la ville (théâtre, cinéma, musique...)

. Projets : mise en place d'un centre x 2 000, d'un centre d'information et de ressources, d'un atelier de création en direction des nombreuses associations scientifiques (prêt de matériel, fabrication d'expositions), base de clubs, circulation d'expositions "importées", création d'expositions / animations (86 : la météorologie ?), expositions permanentes ; appui de PAE . Politique de formation.

En raison de son implantation et des concours obtenus, le CCSTI de THIONVILLE doit aussi être un lieu de circulation de l'information, ainsi que le partenaire privilégié de multiples opérations patrimoniales, avec lesquelles des actions de coproduction doivent se développer de manière importante.

II 4 - Les partenaires

Les partenaires du CCSTI de THIONVILLE sont essentiellement des clubs scientifiques et des associations tournées vers le patrimoine sidérurgique. La manière dont est actuellement conçu ce partenariat pose problème : les associations sont membres du CCSTI mais celui-ci est dit "prendre appui" sur le projet de "Maison du Fer", lié organiquement par la convention Ministère de la Culture - Municipalité au CCSTI. Nous reviendrons sur cet aspect des choses dans les paragraphes III - IV et V.

Le CCSTI envisage également de travailler avec les ethnologues, nombreux dans la région. Une **Boutique des Sciences Lorraine** s'est développée à partir du pôle de THIONVILLE, toujours grâce à une volonté municipale. Les relations actuelles de cette Boutique de Sciences avec le CCSTI pourraient être facilitées par l'identité d'origine et une communauté de locaux, mais les problématiques et les aires géographiques des deux organismes sont différentes : la Boutique de Sciences tend à ne répondre qu'à des demandes individuelles, le CCSTI veut travailler avec clubs et associations ; la Boutique des Sciences a des relations privilégiées avec les autres boutiques des sciences de Lorraine (METZ - NANCY)(THIONVILLE n'est pas une ville universitaire), tandis que le CCSTI veut travailler avec le bassin sidérurgique. Ces différences pourraient être des complémentarités . Celles-ci ne semblent pas être trouvées actuellement, sauf en ce qui est des relations avec les Universitaires, qui se limitent actuellement à des contacts individuels ou avec quelques laboratoires (noués alors à l'occasion de la Fête des Sciences). Les relations industrielles ne sont pas encore très développées : les syndicats paraissent peu motivés et les comités d'entreprise - comme souvent - font une animation "loisirs" ; pourtant, certains éprouvent de l'intérêt pour les archives industrielles

Etant donné la jeunesse du CCSTI de THIONVILLE, il est logique que ces contacts qui demandent une pratique commune et une longue période pendant laquelle s'établit la confiance, en soient au balbutiements. L'ancrage du CCSTI dans le tissu régional est néanmoins très bien réalisé, grâce aux relations avec les projets culturels liés à la métallurgie.

II 5 - La structure juridique

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, maintenu en vigueur par la loi du 1er juin 1924 (statut particulier à l'Alsace-Lorraine). Ressemble à l'association 1901. Le Conseil d'Administration comprend cinquante membres répartis en deux catégories.

. membres de droit (Maire, Député, Conseiller Régional, Sous Préfet, Maire adjoint chargé des affaires culturelles, 3 membres du C.M.).

. membres élus désignés dans les statuts et répartis dans trois comités : usagers (associations scientifiques et patrimoniales, syndicats) ; scientifiques (universités, écoles, associations) ; Comité Administratif (désigné par le Préfet, Maison du Fer, équipe CCSTI).

Le bureau comprend treize membres.

Cette structure, compliquée, résulte de la volonté d'associer un maximum de membres. Elle semble peu réaliste et quelque peu contradictoire (la Maison du Fer est représentée dans les membres de droit et les membres "élus") ; le CA ne peut guère fonctionner. Une réforme des statuts est prévue pour fin 85

II 6 - Les finances

Comme souvent, le financement du CCSTI de THIONVILLE n'est guère garanti. L'équipe doit lancer des opérations comprenant des risques financiers. Aucune contractualisation du fonctionnement n'est assurée. Cependant, la volonté municipale de créer le CCSTI se traduit par une responsabilisation de la ville, y compris dans l'aspect financier : celle-ci a pu avancer au CCSTI le montant des crédits ministériels qui n'arrivaient pas.

Le financement 84 (180 000 F) résulte de la convention Municipalité - Ministère de la Culture. Le financement 85 doit beaucoup à l'opération "Fête de la Science", ainsi qu'à des subventions municipales du Ministère de la Culture, de la MIDIST. Il est à noter que, dès 85, des crédits d'investissements, correspondant à l'aménagement des locaux mis à disposition par la mairie, sont débloqués (prévus aussi pour 86 et 87).

II 7 - Les locaux

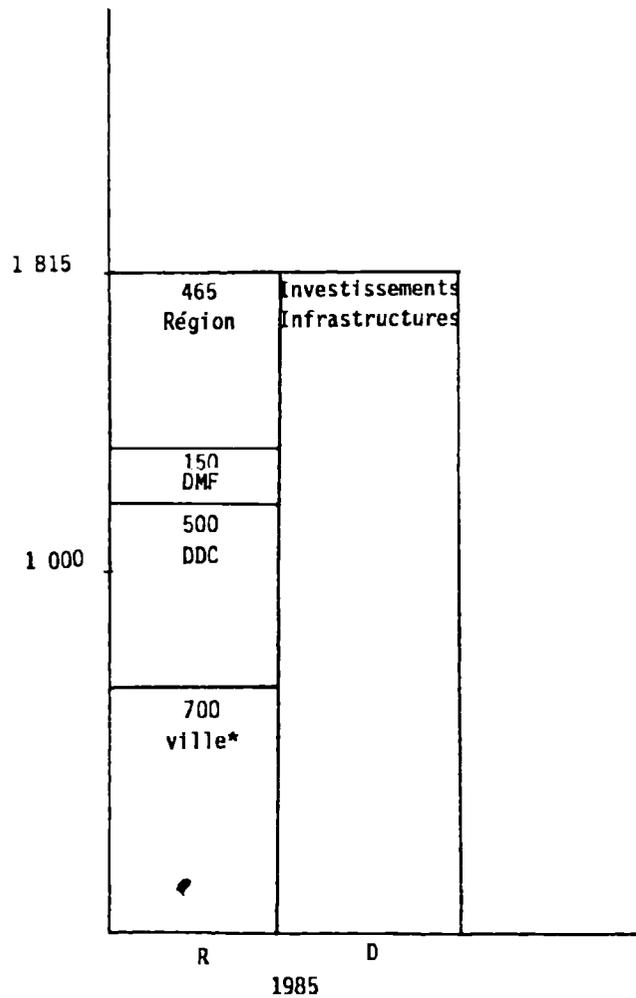
La municipalité de THIONVILLE met 1 500 m² à disposition du CCSTI. Ces locaux sont situés dans la "Maison Jacques BREL" (excentrée par rapport à la ville), comprenant déjà un "Musée de la Résistance" et dans laquelle une Galerie d'Art contemporain est prévue. Les locaux seraient **communs** avec la Maison du Fer, l'ALAST (Association Sciences de la Terre), la Boutique de Sciences. L'aménagement est planifié sur trois ans (632 m² en 1985 dont : 280 m² expositions permanentes -avec la Maison du Fer- ; 30 m² accueil ; 70 m² expositions temporaires ; 70 m² documentation ; 90 m² information ; 72 m² administratif et réunion ; 10 m² Boutique de Sciences).

CCSTI DE THIONVILLE

INVESTISSEMENTS

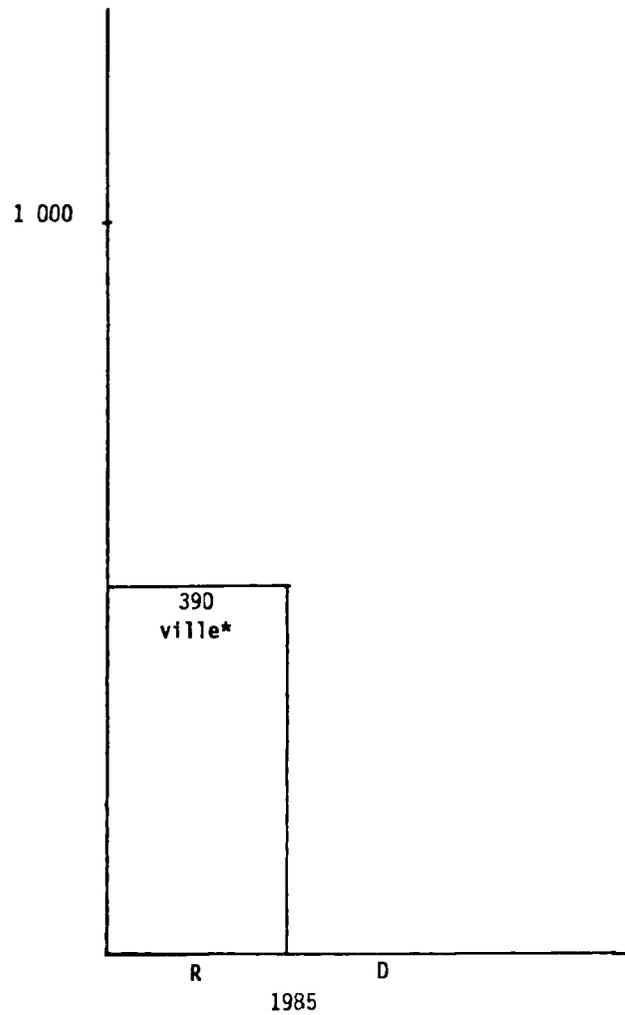
Hors taxes

En milliers
de francs



BUDGET PROPRE

En milliers
de francs



* compte non tenu de la cession du local
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

* dont 180 000 mise à disposition personnel

Dans ce programme très positif, qui voit déjà un début de réalisation, des problèmes se posent quant à la liaison organique avec la "Maison du Fer" : faut-il ou non mettre dans un espace commun deux opérations dont les buts diffèrent (voir chapitres suivants), quelles sont les superficies attribuées à chacun ? la taille et la disposition de la salle d'exposition temporaire ne sont-elles pas à revoir ?

III LE CONTRAT DE PLAN ET LES CONVENTIONS

. Contrat de plan. Le contrat de plan Etat - Région Lorraine mentionne au chapitre 8 "Culture" : "Développement de centres de culture scientifique et technique existants et création de nouveaux centres". La rédaction adoptée pose quelques problèmes, caractéristiques :

- les "centres existants" (patrimoniaux) sont désignés par leur nom thématique (Maison du Sel, Musée du Fer, Scierie, Tuilerie). Les "centres projetés" sont tous qualifiés de CCST, que ce soit celui de THIONVILLE, polyvalent, ou ceux "du milieu rural, du textile, du bois, du bassin houiller, de Neuves Maisons". A l'évidence, l'appellation "nouveau style" CCST a été utilisée systématiquement en 1983, jamais auparavant ;

- les données chiffrées (pour 1984-1985 seulement) sont **globales** (3,76 MF Etat, 1 MF par an Région et assorties de la **condition restrictive suivante** "Dans la mesure où ces actions se traduisent par des effets positifs et directs au plan des retombées économiques et de la création d'emplois, l'Etat et la Région soutiendront cette politique. (suivent les données chiffrées)" Les retombées sur "l'emploi et l'économie" d'un CCSTI peuvent-elles être immédiates ?

- aucune donnée chiffrée particulière ni aucun avenant ne concerne le CCSTI de THIONVILLE. La région n'a d'ailleurs prévu aucun crédit pour 1985.

- un contrat de plan parallèle (aide à la Lorraine) a été mis en place. De l'avis de certains responsables administratifs de l'Etat en Région "les procédures concernant les deux contrats de plan sont très lourdes et rendent difficile la maîtrise des décisions... des ajustements fréquents sont opérés pour tenir compte de confusions faites".

. Conventions. La création du CCSTI de THIONVILLE résulte d'une Convention Culturelle Ville Etat (1984-avenant 85). Cette convention est très positive. Elle répond à la volonté exprimée par l'Etat et la Municipalité de mettre en culture la recherche scientifique, de donner accès à la culture industrielle et du monde du travail, de se soucier des relations avec le système éducatif ainsi que des liaisons nouvelles technologies et Art.

Cependant, un projet de convention entre la ville de THIONVILLE, le CCSTI et la "Maison du Fer" pose un certain nombre de problèmes. La "Maison du Fer est dite représenter "la partie conservation du patrimoine industriel sidérurgique..." du CCSTI et "être un membre actif du CCSTI" : deux associations "loi 1901" peuvent-elles être le tout et la partie de l'autre ?

Quelles sont alors les libertés thématiques et financières de chacun, les rapports développés, n'y a-t-il pas ambiguïté portant en germe des possibilités de conflit dans le développement des projets ? Cette restriction est encore confirmée par le fait que le projet de convention prévoit que la ville affecte des locaux à la Maison du Fer "dans le cadre du CCSTI" et "dans les bâtiments du Centre Culturel Jacques BREL" : "la Maison du Fer est associée à toute décision concernant l'utilisation des crédits affectés à l'aménagement des locaux". Si attribution de locaux il y a - même dans le même bâtiment , même au même étage - , ne faudrait-il pas qu'ils soient identifiés et séparés, que leur gestion financière soit différente ? D'autant qu'il est précisé que les locaux "dont a besoin la Maison du Fer dans le cadre du CCSTI" sont "de deux types" : "1) locaux...exclusivement réservés... à la Maison du Fer ; 2) locaux polyvalents et communs". Les locaux propres de la Maison du Fer peuvent être de la responsabilité de cette structure ; les locaux communs (salles d'exposition, de réunion...) peuvent être attribués au CCSTI, à charge pour lui de les prêter selon un planning déterminé à la Maison du Fer (et à d'autres structures).

Les sources potentielles de conflit sont accentuées par des dispositions du projet de convention stipulant :

- que le personnel du CCSTI... "appelé à s'occuper d'une façon permanente ou temporaire des activités de la Maison du Fer, doit avoir l'agrément de celle-ci"

"le programme d'activité de ce personnel est défini en commun avec le CCSTI", "son activité au sein de la Maison du Fer est placée sous la responsabilité fonctionnelle de cette dernière".

- que les besoins en investissements non immobilier seront exprimés par la Maison du Fer soit aux organismes concernés, soit au CCSTI qui en assurera la répartition dans le cadre de son budget. (De même pour les besoins en subventions de fonctionnement).

Le rôle d'un CCSTI est-il de redistribuer personnel et subventions ?

IV - LES CONDITIONS FAVORABLES, LES CONTRAINTES ET LES DIFFICULTES

Le CCSTI de THIONVILLE bénéficie d'un soutien municipal important qui se traduit tant dans un appui logistique que thématique et financier.

L'équipe (réduite) a fait preuve d'un très grand dynamisme et a pu dans un temps réduit présenter un projet de CCSTI raisonnable, clair et motivé*, réaliser une importante opération de préfiguration "Fête de la Science", mettre en oeuvre des collaborations, jouer son rôle de lieu d'échanges et de rencontre. Toutes les conditions favorables à un rapide développement sont réunies. Une montée en puissance progressive à partir de l'équipe constituée est possible.

* Voir CCSTI THIONVILLE et Bilan de la fête de la Science

Les difficultés habituelles rencontrées par les CCSTI (financements, démarches incessantes, constitution de dossiers...) ont été moins sensibles que dans d'autres régions puisque le CCSTI est né d'une volonté municipale qui a pu être relayée par l'Etat. L'équipe a pu travailler dans des conditions excellentes.

Encore faut-il souligner que le stade atteint est celui du début de la préfiguration (le projet est jeune), que l'équipe ne possède pas une garantie de pérennité puisqu'elle dépend uniquement de la mise à disposition volontaire du Service Culturel de la ville.

Une très grosse difficulté vient -nous l'avons déjà signalé- de l'ambiguïté des relations avec la "Maison du Fer". Aux difficultés structurelles, thématiques déjà évoquées, doit en être ajoutée une autre. La "Maison du Fer" est une petite association, vieille de dix ans, comptant un petit nombre de personnes, préretraitées, faisant preuve d'un réel dynamisme pour récupérer des archives, des documents iconographiques et des maquettes ayant trait à la sidérurgie. Elle a participé à plusieurs expositions qui ont eu du succès. Cependant, les responsables de la Maison du Fer semblent n'avoir d'autre projet que de disposer de salles propres à exposer au public le matériel recueilli : ils n'ont pu donner aucun projet muséologique ou d'animation. Faut-il laisser à la seule compétence de quelques volontaires motivés le soin de sélectionner et de classer les archives recueillies ? L'archivage réalisé n'est-il pas particulièrement " pauvre " ? N'aurait-il pas fallu associer des professionnels ou des étudiants ? Ne faudrait-il pas d'ailleurs prévoir un archivage régional des documents en provenance de la sidérurgie ? Les maquettes recueillies ont-elles toutes un intérêt muséologique ? Ne faudrait-il pas prévoir pour les autres une utilisation dans le cadre d'un programme qui s'appuierait sur la quête multimédia de documents destinés à prendre sens dans une représentation ? Attendre la réponse à toutes ces questions de l'ouverture du CCSTI semble peu réaliste, alors que la volonté de collaboration à une dynamique des membres de l'équipe "Maison du Fer" reste à démontrer. Les financeurs ne devraient-ils pas plutôt conditionner leur appui à ce projet à la réalisation d'un cahier des charges propre ?

V - LES PROPOSITIONS

Dans le cadre des propositions faites dans la partie générale de ce rapport, nous pouvons proposer que le terme CCSTI soit réservé en Lorraine au seul établissement de THIONVILLE. La période d'émergence de ce CCSTI est terminée. Il doit maintenant passer à la phase de préfiguration, comportant un fonctionnement effectif et la réalisation de la première phase des travaux immobiliers. Pourtant, la séparation CCSTI - Maison du Fer doit être impérativement obtenue. Chacune des deux structures doit avoir un cahier des charges dont la rédaction est de la responsabilité des politiques. Celui du CCSTI, en plus des fonctions de création, de formation, d'information, de lieu d'échanges et de contacts proposées pour tous les CCSTI devrait comprendre, en raison du contexte sidérurgique de THIONVILLE, une fonction de mise en relation et de stimulation d'actions ayant pour thème le fer (utiliser toutes les compétences et tous les lieux culturels afin de tirer expérience du passé pour comprendre le présent et préparer l'avenir) ; à ce titre, le CCSTI devrait définir avec notamment, l'important et très intéressant

projet d'AMOMFERLOR*, des actions contractuelles thématiques communes.

La Boutique de Sciences devrait être un des secteurs d'activité du CCSTI et s'ouvrir à d'autres demandes qu'individuelles.

* Un établissement culturel scientifique serait implanté à Sainte Neige : une équipe dynamique et motivée a élaboré un très intéressant projet d'aménagement de terrasses d'extraction à ciel ouvert, de galeries de mines de profondeurs différentes. La géologie, les techniques d'extraction, leur évolution, les contextes socio-économiques, les fabrications, les coutumes ... seraient présentés sur un site d'une très grande richesse potentielle.

FICHE ANALYTIQUE CCSTI TOULOUSE ET REGION MIDI-PYRENEES

CCSTI
1, avenue Camille Flammarion
31500 TOULOUSE

Tél : 61 - 58 - 49 - 54

Entrevues avec :

- Les représentants de l'Etat :

- . SGAR : MM. CABANIS et ESCUDE.
- . DRAC : M.QUEGUINER.
- . DRRT : M.BOUVIER.

- Les autorités régionales et locales :

- . Conseil Régional : Mme GOLFIER.
- . Ville de Toulouse : M.PUEL et M. PAIX.

- Les porteurs de projets :

- . Sciences et Animation : M.BERNARD, MM.B UNET et FARRE, les membres du bureau.
- . Textile de Lavelanet : M.DRUARD.
- . Machinisme agricole de Castet-Arrou : MM.RUMEAU (maire), FORGET (Direction Départementale Agriculture et Forêt, PONTICELLY).
- . Centre national d'animation aéronautique et spatiale : MM.BENOIT et TROUILHET.
- . Maison de la peau et du gant de Millau : l'entrevue n'a pas été possible.

- Les partenaires culturels :

- . ADEMAST Midi-Pyrénées : MM.CAZAUX et CLAUDEL, Mlle NICOLAS.

Comprendre la situation actuelle du (des) projet(s) nécessite de décrire de manière générale le contexte dans lequel se placent les actions de "Culture Scientifique" dans la Région Midi-Pyrénées.

Le Contrat de Plan Etat-Région témoigne de la confusion régnant quant au concept de CCSTI : son article 83 "Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle" indique que sera favorisée "la mise en place d'un réseau de CCSTI, essentiellement constitué

de lieux existants... suivent plusieurs paragraphes : 1/ études de faisabilité, 2/ Centres de Culture Régionale, 3/ Centre national Jean-JAURES, 4/ Centre de création de musique électro-acoustique de Cordes (Tarn). Nous ne nous intéresserons évidemment qu'au seul premier paragraphe "études de faisabilité" : les partenaires ne sont pas cités; il est simplement dit que les études seront engagées et qu'à leur terme "... un accord sera conclu sur les opérations précises à financer..." Le coût des études est fixé à 0,6 MF.

Il existe dans le Midi-Pyrénées une réelle tradition d'animation culturelle scientifique: beaucoup d'actions ont été menées au sein d'un collectif associatif "*Sciences et animation*"; d'autres opérations thématiques sont réalisées dans la Région et à Toulouse ; des projets de création d'établissements fleurissent... Pour repérer ceux des projets sur lesquels seront faites les études de faisabilité inscrites au Contrat de Plan, une autre étude, préalable, est commandée à l'ADEMAST.

Celle-ci, va sur le terrain, rédige un rapport "l'étude panoramique" qui pressent "cinq projets principaux" et en identifie sept autres; pour chaque, l'étude décrit l'état d'avancement du projet, propose une grille comparative. Cette étude -très utile dans sa partie descriptive- est différemment appréciée par les porteurs de projets: certains contestent les "jugements" énoncés, d'autres (la plupart) soulignent que l'ADEMAST a apporté efficacement aides et conseils. Ayant pris connaissance de l'étude, les financeurs (SGAR, DATAR, DRAC, DRRT, EPR) se réunissent et retiennent, sans que leur choix soit unanime, les cinq projets qui devront réaliser une étude de faisabilité. L'ADEMAST est chargée d'aider chaque porteur de projet dans cette étude: elle définit avec eux les cahiers des charges, organise des rencontres avec la DDC et la MIDIST, déplace différents partenaires au CCST de Grenoble, pour "faire voir", ou à l'AMCSTI (Mulhouse), constitue un centre documentaire sur les CCSTI. Mais certains partenaires veulent faire en sorte que leur centre soit le (seul) centre régional, ou le coordinateur du réseau de centres. Des discussions s'engagent pour savoir si toutes les études doivent être, ou non, financées à la même hauteur (les projets sont de tailles, de thèmes et d'intentions très différents). Les financeurs proposent que l'ADEMAST soit la structure-relai à qui seront versés les 0,9 MF prévus au contrat de plan pour les études de faisabilité; l'ADEMAST accepte de suivre les dossiers et demande 4 % de la somme pour "frais administratifs". Certains partenaires n'acceptent pas cette "prétention"; l'ADEMAST se retire. L'accord tardant, l'EPR décide seule et sans concertation, "pour avancer et que les études puissent commencer", de verser sa part. Elle notifie à chaque association porteuse de projet une décision représentant une participation financière égale pour tous: 0,3 MF/5.

- Centre national d'animation aéronautique et spatial (agglomération Toulousaine)

La Région Toulousaine, riche de ses industries aéronautiques et spatiales, se doit de posséder un établissement de dimension nationale permettant de présenter cette activité ainsi que les technologies présentes et passées. La mise en place d'une muséologie particulière (l'infographie), des activités d'animation, la réalisation et la mise en circulation d'expositions, pourraient être les fonctions de l'établissement -dont il est inutile d'insister sur l'importance. Il reste à définir le projet, à mettre autour d'une table les partenaires que sont l'Etat, le CNES, Matra, Airbus Industries, la SNIAS, Dassault, et à fixer le lieu d'implantation de l'équipement. Quant à elle, l'association a le désir de commencer à réaliser des actions de préfigurations.

- Maison de la peau et du gant de Millau

Tous les partenaires décrivent comme très important ce projet -dont nous n'avons malheureusement pu rencontrer les animateurs. Il s'agit de créer à Millau un établissement qui puisse assurer la promotion industrielle, commerciale, culturelle, scientifique et technique des métiers de la peau et du gant. L'équipe, très motivée, bénéficie de l'aide de la mairie, de collectivités départementales et régionales. Elle a déjà reçu une aide par l'intermédiaire du FIC. Le dossier, visiblement mûri, est très complet; l'articulation avec la vie de la région de Millau, le débouché industriel sont pris en compte.

La disparité de ces projets, leurs différences d'ampleurs quant aux financements qu'ils nécessitent, aux buts visés, à leurs situations, aux équipes qui les portent... montre combien il est urgent de clarifier la manière de définir les CCSTI. Traiter avec une même grille et un cahier des charges analogue des dossiers aussi différents contribue à faire prendre en compte d'autres critères que ceux relatifs à la capacité de "mettre en culture" les sciences, les techniques, les industries. Les propositions faites dans la partie générale de ce rapport pourraient permettre -nous l'espérons- de fournir quelques éléments de réponse aux questions soulevées, encore faut-il, une nouvelle fois, ajouter qu'une réalisation ne consiste pas seulement à créer un lieu, à écrire un projet, mais à **mettre en pratique une politique cohérente** : nulle décision d'implantation ne peut intervenir avant qu'une **équipe** ait fait la preuve -lors d'une phase de préfiguration- de sa capacité à faire et à réaliser des opérations basées sur la mise en relations de partenaires différents.

Le Contrat de Plan Midi-Pyrénées parle de la constitution d'un réseau, et nous devons aussi évoquer ce problème. Des actions communes peuvent être menées par des structures différentes ; les réalisations peuvent circuler et être utilisées dans les pratiques de chacun ; des informations peuvent être échangées. Force est de constater que dans la phase actuelle, la préoccupation essentielle de chacune des associations est, *ce qu'elle ne peut qu'être*, de faire exister son projet : la possibilité concrète de mener des actions communes n'est pas encore réellement envisagée. Pour qu'elle le soit, pour que soit posé le problème de la liaison avec la recherche, avec les centres technologiques, avec les partenaires culturels, il faudrait qu'une telle préoccupation soit prise en compte de manière **centrale**

Les cinq projets sur lesquels s'engagent actuellement les études de faisabilité sont les suivants :

- Machinisme agricole de Castet Arrouy (Gers).

La municipalité de Castet Arrouy, petite commune du Gers, veut transformer un splendide bâtiment agricole situé à proximité d'une autoroute en centre d'animation agricole. Le Conseil Général et la Préfecture du Gers s'y intéressent, la DDA également. Il s'agirait d'acquérir la demeure et une propriété de 4 ha (coût 2 MF) , de la transformer en hall d'exposition (vieilles machines agricoles et développement actuel) ainsi qu'en centre de formation (le centre devrait être générateur d'informations en direction du milieu agricole, induire de nouvelles pratiques, traiter des problèmes tels que la sélection des semences, la génétique; les modifications technologiques; l'influence des vagues migratoires successives, sur le développement de la Région...). Il doit être aussi centre de ressources et permettre, grâce à des informations transmises par minitel, de traiter les problèmes d'irrigation; mais la commune et le département, ruraux, n'ont guère de ressources... et peut-on mûrir le projet, trouver les moyens humains et financiers de l'étude de faisabilité ?

- Textile à Lavelanet

A l'intérieur d'une friche industrielle située en centre ville, qu'il faut acquérir et aménager, il s'agit de créer un centre qui puisse a/ conserver d'anciens matériaux textiles et reproduire une chaîne de fabrication complète (travail ethnologique, création de produits haut de gamme, atelier de recherche et conception assistée par ordinateur) b/ servir de lieu de formation pour adultes (le textile est florissant à Lavelanet mais tous les cadres viennent de Lyon ou de Roubaix) ; il y a perte de savoir faire et un problème de revalorisation d'image (les sections textiles du LEP sont vides) c/ être un lieu de création : aider Lavelanet à diversifier ses produits, à prendre le tournant de l'habillement, à produire -grâce à la création artistique- des produits de luxe. La municipalité achèterait les bâtiments. Des implantations industrielles ont lieu sur le site, la ville installe de petits ateliers... Mais l'entrée textile est difficile, la crispation sur le passé importante, les financements incertains, les budgets locaux faibles.

- "Sciences et animation" et Jolimont (Toulouse)

Dans l'ancien observatoire de Jolimont, dont les bâtiments sont remis en état par la mairie de Toulouse, créer un lieu d'exposition et d'animation. Nous reviendrons plus en détail sur ce projet et sur l'association "Sciences et animation" qui le porte car c'est le seul "centre non thématique" correspondant donc à notre mission.

par un nouveau partenaire, extérieur aux cinq cités, ou qu'une réorientation soit effectuée par l'une des associations. Cette mission, qui correspond à celles d'un CCSTI, peut-elle être remplie par le seul projet "non thématique" en présence ? Pour répondre, il faut étudier l'action de "Sciences et Animation".

"SCIENCE ANIMATION ET LE PROJET DE JOLIMONT"

I - PREHISTOIRE DU PROJET

En 1979, à l'occasion du Congrès National de la Société française de Physique, est organisée à Toulouse une opération "Science dans la ville". Un contact entre des scientifiques et de nombreuses associations se noue ; il se formalise, en 1980, par la formation d'un groupe qui prend le nom de "Science Animation en Midi-Pyrénées" et se donne pour but de favoriser le développement d'activités scientifiques et techniques dans les milieux associatifs et scolaires.

Ce groupe fonctionne en "groupe d'experts" : il reçoit les demandes en provenance des associations, les examine, puis leur attribue des subventions provenant de la DRAC, de la MIDIST, de la DRJS, de la région. Il n'y a pas de contrôle a-posteriori. Ce système fonctionne au départ à la satisfaction de tous. Il permet d'établir, selon les projets, des mises en relation entre Associations et Scientifiques.

Des actions importantes sont menées dans toute la Région Midi-Pyrénées. Parallèlement, un groupe de Science-Animation commence à réfléchir à la possibilité de créer à Toulouse une "antenne" du Palais de la Découverte". En 1981, Science-Animation organise, dans le cadre des Assises Régionales de la Recherche et de la Technologie, une animation vers le grand public ; elle présente alors à la Presse un projet architectural d'une maison des sciences.

Le site de Jolimont est choisi pour l'implantation (il va être libéré en 1982 par l'observatoire de Toulouse) : le lieu comprendrait les bâtiments, un planétarium qu'il faut construire, un beau parc ; il serait destiné "à permettre la rencontre universités, industries, recherche, PME, milieux scolaire et associatif, grand public, participant ainsi à la réduction des barrières qui existent entre ces différents milieux" ; il assurerait la conservation des instruments du site ainsi que l'animation astronomique. Parallèlement, les activités d'animation des diverses associations se poursuivent. En 1983 (il y a continuité sur ce point après les élections municipales) la mairie attribue les locaux libérés par l'observatoire à Science et Animation, à la Société d'Astronomie Populaire (membre de S.A.) et à l'"Académie Nationale de l'Air et de l'Espace" de A.TURCAT. Cette attribution multiple n'est pas sans poser problème. Une première tranche de travaux de réhabilitation est effectuée par la municipalité. En 1984, commence une seconde tranche de travaux (qui sont terminés en Février 1985) ; la mairie met aussi à disposition les fluides, de l'équipement en matériel (250 000 F), une ou deux secrétaires, le gardiennage. Cette

même année, la conception du fonctionnement du "groupe d'experts" ne satisfaisant plus tous les financeurs, ceux-ci exigent qu'une association "loi 1901" soit créée. Elle conserve le nom de "Science-Animation en Midi-Pyrénées", va pouvoir recevoir des subventions et les redistribuer

II - DEVELOPPEMENT ET EVOLUTION

II 1 - Axes forts, Aire géographique d'influence

. **axe fort** : réseau important de relations associatives et universitaires.

. **aire géographique** : la Région Midi-Pyrénées et les bassins voisins (l'intercommunication peut être difficile dans la Région mais des villes comme Carcassonne, Bordeaux, Montpellier sont facilement accessibles de Toulouse).

II 2 - L'équipe

Elle repose sur J.FARRE, micro électronicien, détaché à mi-temps par l'Université P.SABATIER. S'y joignent : la secrétaire mise à disposition par la mairie et un jeune volontaire. Les autres participants sont bénévoles. Le problème posé par un détachement à mi-temps est évident et rend la gestion de l'emploi du temps de J.FARRE difficile. Pour vivre, le projet devrait être appuyé sur une équipe numériquement plus nombreuse.

II 3 - Les programmes et réalisations

Les actions menées par l'Association se divisent en plusieurs points :

a/ celles menées *dans le réseau associatif* et par les associations membres (foyers ruraux, foyers de jeunes et MJC : diffusion de valises pédagogiques par les enseignants de l'université, mise en place d'un pool régional de matériel micro informatique).

b/ *l'information grand-public* : mois du livre par la FOL, Sciences pour tous (6 jours) par la FOL...)

c/ l'action en direction de *publics particuliers* : école (PAE), participation à des colloques.

d/ préfiguration du CCSTI : réalisation de quatre expositions à Jolimont (durée: une semaine environ pour chaque) e. accueil d'une exposition sur la radioactivité; organisation de conférences-débats sur le site

En projet : le mois de l'Europe (27 novembre 85) - Exposition sur l'imprimerie et sur la cartographie - projections de films hebdomadaires.

Le problème posé semble être l'indétermination du programme depuis le retrait du Président FERT : un groupe de membres de l'association essaie de développer le projet Jolimont, un autre ne s'intéresse pas à cet aspect et préfère mener des actions en milieu associatif.

Cette dualité pourrait être richesse et porteuse d'avenir si les deux groupes voulaient conjuguer leurs actions; la réflexion commune du projet doit reprendre, un programme pluriannuel de développement rédigé. Des projets existent pourtant et des comités scientifiques se mettent en place afin de les définir: l'un concerne les biotechnologies, un autre la microélectronique; la mise en place d'un centre d'information et de ressources est prévue dans un avenir proche. L'absence de moyens financiers ne permet pas leurs réalisations.

II 4 - Les partenaires

Nous avons traité le partenariat dans le développement introductif et dans le paragraphe précédent. Réaffirmons que la conjonction du projet de centre et d'actions menées avec partenaires scientifiques et associatifs serait féconde : le réseau relationnel de "Science-Animation" est important.

II 5 - La structure juridique

Association "loi 1901" qui se propose de favoriser la formation d'animateurs; de participer à la promotion des activités scientifiques et techniques en milieu scolaire et à l'animation dans les associations... en coordonnant les actions ; de faciliter les contacts entre milieux scientifiques et associations... ; de mener toute action susceptible de favoriser le développement d'une CST vers le grand public et les publics scolaires, le milieu associatif.

Elle comprend a/ des membres de droit (scientifiques, représentants de fédérations régionales d'associations, représentants de ministères intéressés par son action (DRAC, DRRT, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, Rectorat), représentants de l'EPR). b/ des membres actifs qui ont été agréés. c/ des membres d'honneur et bienfaiteurs.

Le C.A. comprend onze membres de droit (membres des grandes fédérations d'associations, partenaires administratifs), neuf membres représentant les grands établissements scientifiques, dix membres élus pour trois ans.

II 6 - Le problème financier

La mairie de Toulouse a dépensé en réhabilitation de l'ancien observatoire, entre 1982 et 1984, la somme de 2,3 MF.

Le seul bilan financier est celui de 1984. Les ressources se montent à 600 000 F dont 300 000 de la MIDIST, 100 000 de la DRAC, 200 000 de l'EPR.

La mairie de Toulouse fournit des prestations en nature secrétariat fluides, bâtiment).

En dépenses, le "soutien des activités associatives" représente 208 000 F, l'organisation d'un colloque par la Fédération des œuvres laïques (Lecture) 140 000 F, diverses informations grand public réalisées par des associations 105 000 F, la préfiguration des activités du CCSTI (accueil d'expositions) seulement 30 000 F (chiffres arrondis).

BILAN FINANCIER DE TO LO SE (1984)

RECETTES :

RÉGION.....	200 000,00 F.
ETAT : ,CULTURE.....	100 000,00 F.
,MIDIST.....	299 994,00 F.
	<hr/>
	599 994,00 F.

DEPENSES :

SOUTIEN DES ACTIVITÉS EN MILIEU ASSOCIATIF.....	207 484,00 F.
INFORMATION GRAND PUBLIC.....	105 000,00 F.
COLLOQUE.....	142 114,00 F.
PRÉFIGURATION DES ACTIVITÉS DU CCSTI.....	29 593,00 F.
DIVERS.....	15 800,00 F.
	<hr/>
	<u>599 994,00 F.</u>

Ne faudrait-il pas que les financeurs assurent leur responsabilité en versant directement les subventions aux associations qui réalisent des actions et en attribuant (sur programme) des crédits pour la préfiguration du CCSTI, plutôt que de pratiquer un système -qui risque de se pervertir- où les niveaux de décision et d'action sont mêlés et où les adhérents associatifs de "Sciences-Animation" risquent parfois ne souhaiter qu'obtenir de l'Association des crédits pour mener leurs actions propres- par ailleurs intéressantes ?

II 7 - Les locaux

L'ancien observatoire de Jolimont est situé dans un splendide parc de 2 hectares et demi, à la périphérie de la ville, relié au centre par une artère importante. Il comprend un certain nombre de coupes, garnies d'instruments, disséminées dans le parc, et un corps de bâtiment principal. Celui-ci est d'une superficie utilisable de 400 m² soit : une salle de réunions (90 m²), une salle de conférences de 80 m², deux salles de 40 m², un hall de 50 m² et quatre bureaux de 20 m², ainsi que d'importants dégagements. De toute évidence, ces locaux sont insuffisants pour installer une exposition permanente et un CCSTI. La municipalité de Toulouse -qui a déjà beaucoup investi- n'est pas en principe, opposée à ce que des travaux d'extension soient entrepris. Il faudrait alors prévoir les financements et la structure juridique de gestion : la création d'un établissement municipal semble incompatible avec le développement d'un CCSTI et risque de ne pas pouvoir rallier les différentes parties en présence.

III - PROPOSITIONS

La situation en Midi-Pyrénées est très complexe. Un temps précieux a été perdu et les équipes en présence doivent encore faire la preuve qu'elles savent réaliser des actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

La clarification des problèmes posés nécessite que plusieurs conditions soient remplies:

a/ ne plus traiter sur un même plan des projets de création d'établissements thématiques et d'un CCSTI, mais étudier chaque cas en fonction du thème abordé (les interventions, les financements peuvent être différents).

b/ en ce qui concerne le CCSTI de Jolimont :

- séparer la création du CCSTI de la redistribution de subventions, **qu'on ne saurait maintenir.**

- exiger qu'un programme pluriannuel soit rédigé de manière à montrer quelles actions l'équipe compte réaliser dans une cohérence de développement.

- Si ce programme agréé tant soit peu, fixer un cahier des charges dont les éléments doivent être la création, en collaboration, de produits et leur circulation dans la région ; la

formation ; la mise en place d'un centre d'information et de ressources (le tout dans la perspective de l'ouverture du lieu). Financer quelques actions par lesquelles l'équipe doit faire la preuve de sa capacité.

. Confier la responsabilité de la menée de cette politique à un chef de projet qui puisse mener librement son action dans le cadre défini en commun.

. Prévoir une réunion annuelle entre financeurs et l'équipe pour faire le point et examiner la manière dont a été rempli le cahier des charges. Les financeurs prendraient selon le bilan tiré, la décision de maintenir ou non leur confiance.

- III -

AUTRES PROJETS IDENTIFIES

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS, LA PRÉSENTATION D'ORGANISMES NE FIGURANT PAS DANS LA LETTRE DE MISSION ET AUPRÈS DESQUELS JE N'AI PU, FAUTE DE TEMPS, ENQUÊTER. LES FICHES ONT ÉTÉ TRANSMISES PAR LES RESPO SABLES DE PROJETS OU RÉDIGÉES À PARTIR DE LEURS TEXTES.

FICHE ANALYTIQUE CESTIM DE MULHOUSE

CESTIM

188, avenue de COLMAR

68100 MULHOUSE

Tél : 89 - 60 - 52 - 90

La ville de Mulhouse et les communes voisines possèdent de nombreux musées techniques dont la renommée peut être internationale (musées de l'automobile, du papier peint, de l'impression sur étoffes, du chemin de fer) ou régionale (musée du sapeur pompier). Le CESTIM a été créé afin d'apporter un soutien à leur programme d'animation, à la mise en valeur touristique, au développement des liens avec l'industrie.

Ce n'est donc pas un "Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel" au sens où nous l'avons défini dans la première partie de ce rapport, mais une émanation commune d'"Etablissements Thématiques" et de partenaires institutionnels (Ville, Université, Chambre de Commerce, Société Industrielle, Office du Tourisme) qui joue un rôle incéniable dans le domaine Culturel, Technique et Industriel. Le CESTIM, en effet, assure la rencontre des différents établissements muséographiques -dont les occupations quotidiennes sont parfois "centrifuges"-, assure une réflexion d'ensemble visant à susciter des projets communs, s'inscrit en coréalisateur d'actions spécifiques. Il veille aussi à ce que la part "patrimoniale" présente dans les musées soit le plus possible dynamisée à travers les rapports constants noués avec l'Industrie et l'Université (organisation de tourisme industriel, réalisation de banques de données, de cartes des entreprises de la Région travaillant dans les domaines concernés...).

En 1985, le CESTIM a réalisé ou va réaliser des expositions (Histoire du disque-Vapeur), des émissions de radio, des actions de soutien aux PAE, un audiovisuel (rapports des musées avec l'Industrie), une opération de Tourisme Industriel, une étude "Terres cuites et Energie" qui débouchera sur une exposition (avec la maison de la Céramique), des stages. Il souhaite voir s'élargir son champ d'action en 1986 et se tourner vers l'animation concernant les techniques exposées par les musées de Mulhouse.

Le personnel du CESTIM est actuellement composé de quatre personnes : le Directeur, Monsieur STOLL, recruté en Mai 1984, nommé conservateur en Juin 85, (maîtrise de droit public ; huit ans d'activité dans l'édition) ; une Secrétaire, un préretré, un TUC (stagiaires et animateurs étudiants sur actions ponctuelles). Le CESTIM souhaite pouvoir enrichir cette équipe. Le poste budgétaire du Directeur est pris en charge par le Musée de l'Automobile. Le financement (environ 500 000 F) est assuré par la MIDIST (=30 %), le Ministère de la Culture (FIC) (=25 %), la ville de Mulhouse (=16 %), les musées (automobile principalement)(=28 %).

Le Contrat de Plan Etat-Région Alsace prévoit dans son paragraphe 21-2 ("Poursuivre le développement de la Culture Scientifique et Technique...") le "développement du Centre de Culture Technique et Industrielle de Mulhouse" : "outre un renforcement du rôle de la structure d'animation (CESTIM), les actions porteront sur le développement et la mise en valeur... du Musée de Chemin de Fer (6,3 MF)... - du Musée de l'Automobile (26 MF + 10 MF acquisitions immobilières dont Etat 2 MF). La part réservée au CESTIM n'est pas précisée (est-elle comprise dans les financements des musées -surtout celui du Chemin de Fer, dont la rubrique porte la mention "animation" ?)

Le CESTIM dit se heurter à deux séries de contraintes et difficultés :

- *financières*, par impossibilité d'établir un budget pluri-annuel, précarité des assurances budgétaires interdisant de nouvelles embauches, impossibilité d'engager des investissements.

- *au niveau du "message"* : "difficulté d'intéresser une certaine catégorie de décideurs à l'action CTI, principalement les hommes politiques".

Le CESTIM dispose de trois bureaux (80 m²), dont le Musée de l'Automobile est propriétaire. Il n'a pas de projet immobilier puisque son action s'appuie sur l'existence des musées, dont il vise à étendre les missions au delà des aspects conservation et patrimonial.

AQUITAINE : LE PROJET V.I.S.T.I.A.

VISTA
C N.R.S./C.R.D.P.
Domaine Universitaire

33405 TALENCE CEDEX

Tél : (56) 80-65-50-

Responsable : Matthieu BELLOIR

I - CREATION D'UN CRCSTI- LE PROJET VISTIA

Le projet VISTIA de creation d'un CRCSTI en Aquitaine tend à mettre en place une petite structure souple ayant une double mission.

1 - Evaluation et conseil

Le CRCSTI Aquitain aura pour mission d'aider les projets d'actions culturelles scientifiques, techniques ou industrielles à émerger grâce à:

a/divers conseils:

- . formation d'animateurs STI ponctuels,
- . stratégies de communication,
- . scénographie.

b/éventuelle recherche de subventions en fonction de l'intérêt du sujet et du besoin auquel il répond.

c/organisation de l'itinérance du message proposé par les CCSTI (le bois, la pierre, les matériaux composites,etc.)

2 - Organisation de manifestations d'intérêt scientifique, technique ou industriel

... en fonction des besoins d'information de la population d'Aquitaine par l'EPR.

- ex: . conséquences du gel sur la forêt,
. prévention et amélioration génétique,
. écoulement d'une surproduction accidentelle: conséquences économiques et recherches de remèdes.

II - REALISATIONS DE L'ASSOCIATION VISTIA

1 - Elaboration du rapport proposant la mise en place d'un CRCSTI en Aquitaine (cf.I); sera rendu public en Octobre 1985.

2 - Participation à l'exposition du CODEMAC* sur les Matériaux Composites ("*Planète Composite*"), du 23 septembre au 13 octobre à Bordeaux.

a/ formation de douze médiateurs STI

- 1 semaine de stage organisé en collaboration avec le service de formation continue de l'Université de Bordeaux I (SUNFOREP) (communication + présentation de matériaux composites),

- 1 semaine de mise en situation,

- 1 semaine d'information des publics potentiels de l'exposition (écoles, clubs sportifs, 3^o âge, comités d'entreprise, etc.)

- 3 semaines de "Médiation" dans le cadre de l'exposition.

b/ proposition d'une information perpendiculaire

Permet de "digresser" à partir d'un sujet donné afin de démontrer que sciences et techniques sont à la portée de tous.

Ex: présence d'une véritable momie (ancêtre du composite dans son principe d'élaboration), symbole de la technique au service des morts, à côté d'un bio-manequin, emblème de la lutte pour la conservation du vivant.

Un moyen commun : les matériaux composites,

Une fin commune : l'éternité.

c/ élaboration d'un scénario d'exposition sur la filière Bois en Aquitaine, réalisable dès 1986

* CODEMAC : Comité pour le Développement des Matériaux Composites.

III - SOUTIENS OBTENUS - 1984/1985

1 - subvention de la MIDIST (1/3)

2 - subvention du Conseil Régional d'Aquitaine (2/3).

IV - OBSTACLES

1 - Difficultés d'ordre administratif et financier pour obtenir les subventions... accordées !

2 - La situation exacte du CRCSTI par rapport aux pouvoirs publics reste assez floue

- par qui doit-il être pris (administrativement et financièrement) en charge: la Région ou l'Etat ?

- S'il y a partage de tutelle, dans quelle proportion ?

ASSOCIATION AUVERGNE POUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE

M. J.F. MEZEIX
43, rue de Wailly
63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Tél : (73) 35-51-60-

I - Le Contrat de Plan Etat/Région prévoyait une "étude de préfiguration d'un réseau de CSTI". Cette étude a été confiée par la Préfecture de Région et le Conseil Régional (à travers une convention entre la préfecture et le GNEFA organisme de recherches dont M. MEZEIX assure la direction scientifique) et notifiée le 2 juillet 1985. Elle se termine fin Décembre 85. Un comité de pilotage en assure le suivi.

II - Après 2 petits mois de mission, M. MEZEIX a rencontré 60 partenaires sur les 4 départements de la région: services publics nationaux, régionaux et départementaux (17), municipalités (8), secteur recherche (8), secteur éducatif (3), musées et opérations patrimoniales (4), associations (8), media (2), entreprises et secteurs agricole (5), syndicats (4). Cette liste est bien sûr encore incomplète.

III - Un premier bilan

- intérêt des partenaires pour la CSTI et pour une association à un réseau de CSTI.
- peu de pôles capables aujourd'hui de fonctionner en tant que nœuds du réseau (environ 5 pour 4 départements). En fait, peu d'actions et d'expériences dans ce domaine (l'A2RT en ayant la plus grande).
- demande assez générale vis à vis de la recherche et de connaissances de haut niveau.
- intérêt pour des actions décentralisées.

IV - Réunion le 9 octobre avec le Comité de Pilotage pour un premier bilan.

Nécessité de faire cristalliser le réseau en un point (Clermont-Ferrand) pour en assurer le fonctionnement avec: information, centre de ressources, centre et lieu d'animation, d'impulsion et de réflexion sur la CSTI, interlocuteur de La Villette et autres centres de CSTI...

Proposition de lieu en cours (dans le cadre de l'Université ou dans le cadre d'un technopole...).

V - Problèmes de montage de l'opération : forme juridique, montant des financements,

partenaires financiers, définition exacte de la CSTI pour préciser les partenaires (que faire des opérations patrimoniales), volonté politique régionale...

**REGION CENTRE : PREFIGURATION D'UN CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE ET INDUSTRIEL**

Mme Geneviève TERRIERE
Direction interdépartementale
de l'industrie
16, rue Adèle Lanson Chenault
45650 ST JEAN LE BLAN

Tél : (38) 56-32-55-

I - LES BUTS

La Déléguée Régionale à la Recherche et à la Technologie s'appuie sur l'ADIST, association post-assises de la recherche, pour monter un centre de culture scientifique, technique et industriel sur l'ensemble de la Région Centre.

Ce centre, constitué en réseau, va regrouper les partenaires intéressés: organismes de recherche, Education Nationale, industriels, Jeunesse et Sports, Tourismes, associations, collectivités...

Sa mission sera de faire l'inventaire de l'existant, de susciter des réalisations, d'établir des collaborations et créer les besoins.

Son but est d'élever le niveau de culture technique des jeunes, des entreprises, de la population en général, pour faciliter l'introduction de l'innovation, des nouvelles technologies et inciter les jeunes à choisir des carrières techniques et scientifiques.

Ce projet a reçu l'accord de la MIDIST et l'aide du Musée des Sciences et de l'Industrie de La Villette sous forme de mise à disposition d'un animateur.

II - CARACTERISTIQUES DU PROJET

II 1 - Il doit s'appuyer sur les réalités économique et culturelle de la région qui devront être identifiées mais parmi lesquelles on peut déjà citer :

Loiret: . Sciences de la Terre (projet du Géodrome).

Eure et Loir: . Agriculture, Agro-alimentaire (projet d'un Conservatoire du Machinisme

Agricole).

Cher: . Métallurgie, Mécanique de précision (savoir-faire industriels, évolution des techniques).

. Transformation de l'argile (briqueterie, céramique).

Indre: . Confection (Musée de la Chemiserie-Lingerie).

Indre et Loire: . Santé (Biotechnologies-Médicaments).

. Evolution des Techniques (Léonard de Vinci).

. Formation d'animateurs (spécialisation des Médiateurs de culture scientifique, technique et industrielle).

Loir et Cher: . Energie (Electricité nucléaire).

II 2 - Il doit avoir pour fonction d'être:

- un centre de ressources;
- un lieu de rencontre;
- un moyen de gérer les actions existantes;
- un impulseur d'actions.

III - METHODOLOGIE DU MONTAGE DU "RESEAU"

. Il convient avant tout de repérer :

- les différents acteurs;
- leurs outils;
- leurs savoir-faire;
- leurs besoins.

. Pour faire se rapprocher les différents acteurs et diffuseurs, il est essentiel de respecter la méthodologie propre à chaque milieu :

(Ex : - pour les chercheurs : colloque;

- pour les associations : regroupement d'ateliers;
- pour le public : manifestations aux centres ville).

En préalable aux actions à mener sur la région, la démarche suivante est donc retenue :

III 1 - Monter une action commune : "Novembre 1985 : Mois de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en région Centre"

. sensibiliser le grand public par une campagne de communication régional (publicité commune, media : presse, TV, radio, etc.).

III 2 - Organiser un colloque (29 et 30 novembre).

(Organisé par les départements Information et Carrières Sociales de l'IUT de Tours -qui ouvre en Septembre 1985 une formation d'animateurs STI-) pour :

III 2 1 - Sensibiliser les chercheurs aux actions à mener en matière de culture STI.

Dans cette optique et à leur intention, se dérouleront des tables rondes autour de sujets de haut niveau (à partir de présentation d'objets de culture scientifique).

III 2 2 - Présenter les actions existantes dans chaque département

Une exposition permanente présentera, sous forme de posters et d'ateliers, les actions réalisées par :

- les associations Jeunesse et Sports : loisirs scientifiques;
- les écoles (PAE, jumelage écoles/laboratoires/entreprises);
- les musées (produits vidéo, écoles, expositions...);
- Les centres culturels (vidéo, expositions, etc.).

Elle permettra à chaque acteur ou diffuseur, non encore repéré mais sensibilisé par voie de presse, de se faire connaître et se présenter.

III 2 3 - Repérer les besoins de chaque partenaire

Chercheurs; IUT de Tours (formation d'animateurs); entreprises; associations Jeunesse et Sports; scolaires.

III 3 - Le "Mois de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Novembre 1985" en région Centre permettra de rassembler les premiers éléments du centre de ressources et de recueillir l'ensemble des besoins auxquels devra répondre le réseau.

Un inventaire des participants aux manifestations et au Colloque (acteurs et diffuseurs), de leurs actions, de leurs projets et de leurs besoins donnera lieu à la **diffusion d'un inventaire et à la publication des actes du Colloque.**

IV - OBJECTIFS

La forme que devra prendre ce "Réseau" pour répondre aux besoins de chacun des milieux concernés sera définie par les partenaires eux-mêmes.

Une cellule légère, support du réseau, collectera et rediffusera l'information, aidera à l'organisation de rencontres et d'actions communes.

Le rôle de cette cellule sera essentiellement d'être à l'écoute de chacun pour:

- susciter les actions communes;
- représenter la "permanence du réseau" dont la responsabilité pourrait être tournante.

Afin que toutes les sensibilités puissent s'exprimer et que chacun se sente complètement concerné par la création d'une action collective, pour que l'enjeu: "diffuser les connaissances" soit pleinement réalisé.

FRANCHE COMTE - TERRITOIRE DE BELFORT

CEDAC (centre d'action culturelle
de Belfort)
29, avenue SARRAIL
90000 BELFORT

Tél : (84) 21-22-63-

Responsable Michel LEGRAND. Directeur de l'organisme à l'intérieur un secteur
CSTI : Jean-Yves BERNAUD

L'origine du développement du secteur CSTI a été une décision prise par le directeur du CEDAC (15 octobre 1982), afin de faire émerger la CSTI à partir d'actions à réaliser avec les entreprises locales et avec des laboratoires de l'Université (et du CNRS).

Une série de petites actions de sensibilisation a été menée, afin que les partenaires se rencontrent autour de situations concrètes:

Le maire de Belfort a confié, le 20 avril 83, au CEDAC la mission de définir un projet de CSTI implanté à Belfort. Ce projet a été remis en Avril 85 aux différents partenaires (municipalité, DDC). Il a été qualifié de "démarche d'éducation populaire" par les uns d'insuffisamment ancré sur l'aire urbaine (Belfort-Montbéliard)" par d'autres.

Depuis, le CEDAC a poursuivi son travail pour faire aboutir un travail d'une année qui s'est concrétisé par une exposition itinérante "Recherche et Métallurgie", dans lequel ont collaboré les laboratoires de recherche Peugeot, Als-thon, Bull, GFD (boulonneries), les forges de Montecheroux, ainsi que des laboratoires associés du CNRS de Nancy, Besançon, Rouen; l'IUT de Belfort; le lycée d'enseignement professionnel de Belfort. Un colloque de métallurgistes de l'est de la France et une soirée débat vont se tenir en même temps que l'exposition.

Cette action est une ouverture sur l'avenir qui permettra de préciser avec tous les partenaires le projet de CCSTI.

Un deuxième projet "Bull: témoin du passé, du présent, de l'avenir pour la réalisation d'une vitrine technologique et industrielle consacrée à l'informatique" pourrait être réalisé en coproduction Bull-La Villette-CEDAC.

Dans le cadre "Art, Sciences, Technologies", un projet de réalisation d'une sculpture-signal, symbole de la métallurgie du nord Franche Comté est formé. De nombreux partenaires ont fait connaître leur accord (collectivités locales, entreprises).

L'équipe pense avoir montré par sa démarche la viabilité de son projet et les possibilités de réalisation.

**LANGUEDOC ROUSSILLON : CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE
ET INDUSTRIELLE**

Chargée de mission:

Mme Jocelyne DESTRUEL
13, Place de la Comédie
34000 MONTPELLIER

Tél : (67) 58-00-22-

INTRODUCTION

La Région Languedoc-Roussillon voit se multiplier, depuis plusieurs années, les initiatives publiques et privées dans le domaine de la vulgarisation scientifique. Elle s'est portée en outre dans plusieurs domaines aux avant-postes de l'innovation technologique: communication et biotechnologie en particulier. Avec Montpellier, Nîmes et Perpignan, elle dispose d'un important potentiel de recherche universitaire et privée.

Plus que jamais, elle souhaite intensifier son effort pour que la population soit de mieux en mieux informée de ses ressources et de ses perspectives dans le domaine de la recherche, de la science et de la technologie, afin d'agir en connaissance de cause sur les choix fondamentaux de notre société.

Depuis 1983, à travers l'Office Régional de la Culture, elle a tenté de coordonner et de stimuler des initiatives décentralisées à l'intérieur de la région.

Elle a choisi d'encourager la mise en place d'un réseaux de centres spécifiques, enracinés dans une histoire locale, un choix qui correspond à la diversité culturelle, ethnique et économique du Languedoc-Roussillon. A côté de ces centres, elle prend en compte toute une série d'actions scientifiques exemplaires.

Sur ces bases, l'Office Régional de la Culture a constitué un Centre Régional de Culture Scientifique Technique et Industriel, a mis en place un "Comité de Pilotage", organe consultatif au côté de son Conseil d'Administration. Il est composé des partenaires administratifs, universitaires, culturels, directement impliqués dans le développement de la culture scientifique. Un groupe plus large de consultants permet d'être à l'écoute permanente des initiatives de toute nature.

HISTORIQUE

Janvier 1980

La Région Languedoc-Roussillon se dote d'un Office Régional de la Culture, structure associative chargée de l'assister dans la mise en place de sa politique culturelle régionale. Cet Office, relai entre les intervenants culturels et les élus régionaux a, dès sa création, affirmé sa volonté de s'inscrire dans le projet de développement régional et à ce titre pris en compte les aspects scientifiques et industriels de la vie culturelle régionale. Dans cette perspective, il a créé un large groupe de travail associant des:

- responsables associatifs porteurs de projets
- représentants du secteur privé et des organisations professionnelles et syndicales, Chambres Consulaires
- politiques
- agents des administrations
- enseignants, chercheurs (Universités, CNRS, laboratoires, instituts, etc.)

Ce groupe de travail a progressivement élaboré des axes d'intervention qui ont permis de mettre en place ou de conforter un certain nombre d'organismes dont l'objet concerne la Culture Scientifique et Technique.

Avril 1983

La première synthèse régionale s'est faite au Printemps 1983 à l'occasion d'un Forum réalisé à ALES: plusieurs centaines de partenaires y ont débattu d'un plan régional de développement de la Culture Scientifique et Technique.

Janvier 1984

A l'occasion de la consultation liée à l'élaboration du programme de plan et dans la perspective d'inscrire la Culture Scientifique et Technique dans les projets prioritaires, l'Office, considéré alors comme structure régionale de coordination des projets Scientifiques et Techniques, définit un projet de Centre Régional fonctionnant en réseau et s'appuyant sur un certain nombre de centres locaux spécialisés.

Ces organismes d'importance variable assurent les fonctions de recherche, d'étude, de conservation, de création et de présentation d'éléments de Culture Technique jusque dans ses aspects les plus actuels.

ORGANIGRAMME DU CENTRE REGIONAL DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE:

Le CRCSTI Languedoc-Roussillon est une structure dépendante de l'Office Régional

de la Culture, composée de 3 instances:

- le Conseil d'Administration constitué en 3 collèges
- le Conseil Scientifique
- le groupe de travail "Cultures scientifiques et techniques".

PUBLICATIONS

L'office régional de la Culture publie l'excellent journal "Culture Sciences et Techniques Languedoc-Roussillon" qui est un modèle en la matière.

PREFIGURATION D'UN CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A LIMOGES

Chargé de mission:
M. Maurice ROBERT
15, Place JOURDAN
87000 LIMOGES

Tél : (55) 33-28-08-

Le Contrat de Plan Etat/Région pour le Limousin prévoit (D7, article V) que sera favorisée "La mise en place, au cours du IX Plan, d'un Centre de Culture Scientifique et Technique dont les missions essentielles seront :

- . la recherche et l'animation scientifique,
- . la diffusion des recherches et des connaissances techniques,
- . la formation".

Des actions de préfiguration ont été lancées en 1985, après étude en 1984. Leur financement est assuré par le Ministère de la Recherche et de la Technologie et par le Ministère de la Culture.

Les opérations qui "détermineront la faisabilité du Projet" (contrat particulier Recherche-chapitre IV, article II) comportent douze thèmes :

- 1 - Artisanat, Industrie et Création,
- 2 - Bois, Pierre et Bâisseurs,
- 3 - Valorisation des ressources énergétiques régionales,
- 4 - Economie sociale en Limousin,
- 5 - Communication en milieu rural,
- 6 - Agro-alimentaire, recherche et innovation,
- 7 - Hommes et Techniques de la Métallurgie,
- 8 - Boutique de Sciences/SVP Sciences Technologie,
- 9 - Mémoire ouvrière et savoirs-faire de la papeterie,
- 10 - Naissance de l'accordéon,
- 11 - Artisanat et Industrie du Cuir,
- 12 - Cartographie des lieux de culture scientifique et technique.

Les thèmes 1 à 7 ont fait l'objet de recherches et d'expositions au cours des mois d'Avril à Septembre 1985.

Le thème 8 comporte un dispositif d'écoute et d'animation.

Le thème 9 a donné lieu à la réalisation d'un film en co-production avec FR3 et

la ville de Tulle.

Le thème 10 fait l'objet d'une recherche et donnera lieu à exposition en Octobre-Novembre 1985.

L'ensemble du programme de culture scientifique a été confié à l'Association Limousine pour le Développement de la Recherche et de la Technologie (ALIDERTE) qui a pris elle-même en charge les opérations 1 à 8 et confié l'opération 9 à l'AICARPA de Saint-Junien, les opérations 11 à 12 à la Maison Limousine des Sciences de l'Homme et au CERAMAT (Université de Limoges), l'opération 10 ayant été conduite en collaboration (cf. ci-dessus).

Pour mener à bien ces diverses opérations, l'ALIDERTE a dû:

- a/ louer un espace de travail à la Société d'Ethnographie du Limousin,
- b/ acquérir du matériel de bureau,
- c/ employer des vacataires et une secrétaire; verser des frais de mission,
- d/ passer convention avec l'Université pour mise à disposition d'un coordinateur scientifique,
- e/ réserver un crédit pour publications:
 - . du rapport final
 - . des documents de cartographie.

Les actions de préfiguration sont en cours d'exécution:

- 1 - les opérations de recherche et de documentation sont achevées,
- 2 - les expositions se sont déroulées ou se déroulent au cours des mois de Juillet, Août et Septembre selon le calendrier rappelé ci-dessus,
- 3 - les expositions prévues aux thèmes 9 et 11 se dérouleront en Octobre 1985.

Les contacts pris paraissent converger vers une décision favorable mais deux difficultés sont à prendre en compte:

Au chapitre des difficultés,

- le peu de motivation des élus: dans cette région rurale l'industrie est une priorité économique récente, et l'agriculture conserve leur faveur avec les routes; la culture scientifique et technique leur paraît être une préoccupation non rentable.
- les lenteurs administratives pour la mise à disposition des fonds.

BIBLIOGRAPHIE

I - NATIONAL

DDC : LES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DANS UNE POLITIQUE CULTURELLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.

- GLACS : L'ANIMATION CULTURELLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN FRANCE : 1964-1980-(1983).
- J. VALLERANT : CULTURE TECHNIQUE ET IDENTITÉ RÉGIONALE (LES CENTRES DE CULTURE TECHNIQUE) MINISTÈRE DE LA CULTURE 1983.
- MIDIST : COMPTE RENDU DES JOURNÉES DE MARLY LE ROI ET DE CHATENAY MALABRY.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE (DDC) : POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE DE LA CCSTI (JUIN 84).
- MIDIST : LES CRCSTI (JANVIER 85).

II - REGIONAL

- BRETAGNE :
 - . ABRET : RÉSEAU RÉGIONAL DE CSTI : PLAQUETTE DE PRÉSENTATION (1985).
 - . CISTEM : SÉJOURS DE DÉCOUVERTE DES MONTS D'ARRÉE (1985).
 - . CISTEM : ACTIVITÉS D'ÉTÉ (1985).

- CITÉ SCIENTIFIQUE :
 - . LA LETTRE DE LA CITÉ (MENSUEL).
 - . CATALOGUE DU FESTIVAL DU FILM SCIENTIFIQUE (PALAISEAU 1985).
 - . CITÉ SCIENTIFIQUE : DOSSIER DE PRESSE.

- GRENOBLE :
 - . CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES) : ACTES DES JOURNÉES DE CHARBONNIÈRES (1984).
 - . L'HOMME ET SA RÉGION : GUIDE DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES.
 - . ACTUALITÉ DU LIVRE N°1,2,3.
 - . REGARDS SUR LA RÉGION RHÔNE-ALPES.
 - . LA SCIENCE EN CLAIR (CATALOGUE CCST).
 - . BILAN DE LA FORMATION À L'ENVIRONNEMENT EN RÉGION RHÔNE-ALPES.
 - . MISSION POUR UN CCS : QUATRE ANNÉES D'ANIMATION CULTURELLE SCIENTIFIQUE À GRENOBLE (1979).
 - . A CCS, CCST : RAPPORTS D'ACTIVITÉS.
 - . O. LANTZ : ESPACE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE RHÔNALPIN (JUILLET 85).

- LILLE :
 - . ALIAS : PROPOSITIONS POUR LA CRÉATION D'UN CCST NORD-PAS-DE-CALAIS (1982).
 - . ALIAS : SCIENCES, TECHNIQUES ET CULTURE DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS (POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU RÉGIONAL - 1984).

- MARSEILLE :
 - . SCIENCES POUR TOUS (JOURNAL).
 - . AMDST : CATALOGUE.
 - . AU CLAIR DE LA TERRE MON AMI PÉTROLE : CATALOGUE DE L'EXPOSITION (MARTIGUES 1984).
 - . QUESTIONS D'AVENIR (ASSISES RÉGIONALES) (NOVEMBRE 81).

- MULHOUSE :
 - . UN CENTRE NATIONAL DE CSTI À MULHOUSE (FÉVRIER 82).
 - . P. CHÉRIAUX : TERRES CUITES ET ÉNERGIES (CESTIM JUILLET 85).
 - . CESTIM : PUBLICATIONS SUR LES MUSÉES TECHNIQUES DE MULHOUSE ET DOCUMENTS (83-85).

- NICE :
 - . PROJET DE CCST À NICE (1982).
 - . ANAIS : PROGRAMMES D'ACTIVITÉS 83-84-85.
 - . ANAIS : L'EXPLORATOIRE (1985).
 - . R. CHAUMONT ET P. RASSE : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NOUVEAUX DROITS DES TRAVAILLEURS (RECHERCHE ACTION).
 - . CULTURE OUVRIÈRE ET MUTATIONS TECHNOLOGIQUES DANS LE PAYS GRASSOIS.
 - . ALLIAGE.
 - . ASSEM : PROGRAMMES ET ACTIVITÉS.

- POITIERS :
 - . GLACST : MAISON RÉGIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES - DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET (1986).
 - . MAISON DES SCIENCES : PROJET EAU (1985).

- RENNES :
 - . B. BESRET : CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE À RENNES ET DANS SA RÉGION (JUIN 83).
 - . RAPPORTS D'ACTIVITÉ 1983-1984 ; 1984-1985 DU CCSTI.
 - . JOURNAL RÉSEAU N° 1,2,3,4,5.

- SEINE SAINT DENIS :
 - . FONDATION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACTION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (NOVEMBRE 81)
 - . RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (ASSISES RÉGIONALES-ARTINOÉ 85)

- STRASBOURG :

- . BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES MUSÉES DES SCIENCES DE STRASBOURG N°1,2,3.
- . ARTA "JARDINS DE LUMIÈRE" (PROJET).
- . ULP : LE JARDIN BORNIQUE DE STRASBOURG.
- . PROJET DE MUSÉE DE L'OBSERVATOIRE DE STRASBOURG (MARS 85)
- . 10 TONNES DE PRESTIGE, DE RÊVE ET DE LUMIÈRE (PROJET D'ACHAT DE LA COLLECTION DE MINÉRALOGIE DELEFF (85).
- . PUBLICATION DE PLANÉTIUM DE STRASBOURG.
- . CCSTI-RAPPORT D'ODILE LANTZ (SEPTEMBRE 84).

- THIONVILLE :

- . CCSTI : PROJET (SEPTEMBRE 84).
- . CCSTI : FÊTE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES (AVRIL 85).
- . AMONFERLOR : DOSSIER.
- . ASSOCIATION MAISON DU FER : PLAQUETTE.
- . FOSSILES ET MINÉRAUX EN LORRAINE (ALAST).
- . CENTRE X 2000 THIONVILLE : PRÉSENTATION.

- TOULOUSE :

- . ADEMAST : ETUDE PANORAMIQUE DES PROJETS DE CCSTI EN MIDI-PYRÉNÉES (OCTOBRE 84).
- . CENTRE NATIONAL D'ANIMATION AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL : AVANT PROJET MICROSAT.
- . SCIENCE ET ANIMATION MIDI-PYRÉNÉES (AVRIL 85).

Secrétariat : M. H. FLORENT.

ABREVIATIONS

- AARRT : Association Auvergne régionale recherche et technologie
- ABRET : Association Bretonne pour la recherche et la technologie
- ACCS : Association pour un centre de Culture Scientifique
- ADEMAST : Association pour le développement et la maîtrise des Sciences et
Techniques
- AG : Assemblée générale
- ALIAS : Association Lilloise d'information et d'animation scientifique et
culturelle
- AMCSTI : Association des Musées et Centres pour de développement de la Technique
et industrielle.
- AMDST : Association méditerranéenne pour la diffusion des sciences et des
techniques
- AMJSS : Association pour les musées des sciences de Strasbourg
- ANAIS : Association niçoise d'animation et d'information scientifique
- ANSTJ : Association nationale sciences techniques, Jeunesse
- ARIST : Association régionale pour l'information scientifique
- ARTA : Association recherche et technologie en Alsace
- ARTINOE : Association recherche et technologie Ile de France nord est
- ASA : Association Sophia-Antipolis
- ASSEM : Association d'animation scientifique Sud Est Méditerranée
- ATAC : Association technique pour l'action culturelle
- ATOS : (personnel) administratif, technique, ouvrier
- BNIST : bureau national de l'information scientifique et technique
- BS : Boutique de sciences
- BS 13 : boutique de sciences de Marseille
- BTS : brevet de technicien supérieur
- CA : conseil d'administration
- CAO : conception assistée par ordinateur
- CCI : centre de création industrielle
- CCST : centre de culture scientifique et technique
- CCSTI : centre de culture scientifique et technique et industrielle
- CE : comité d'entreprise
- CEA : commissariat à l'énergie atomique
- GESTIM : centre de culture scientifique, technique et industrielle de
Mulhouse
- CIAT : comité interministériel d'aménagement du territoire
- CISTEM : centre d'initiation scientifique, technique et d'étude
du milieu marin

CNAM : conservatoire national des arts et métiers
CNES : centre national d'études spatiales
CNET : centre national d'études sur les télécommunications
CNRS : centre national de la recherche scientifique
CPR : centre pédagogique régional
CRDP : centre régional de documentation pédagogique
CST : culture scientifique et technique
CSTI : culture scientifique, technique et industrielle
CSU : conseil supérieur des universités
DATAR : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DBMIST : direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DDA : direction départementale de l'agriculture
DDC : direction du développement culturel
DEA : diplôme d'études approfondies
DEUG : diplôme d'études universitaires générales
DGRST : direction générale de la recherche scientifique et technique
DIXIT : délégation à l'information, à la communication et à la culture scientifique, technique
DRAC : direction régionale des affaires culturelles
DRAE : délégation régionale à l'architecture et à l'environnement
DRJS : délégation régionale de la Jeunesse et des Sports
EIL : emploi d'initiative locale
EPR : établissement public régional
FIAT : fonds interministériel pour l'aménagement du territoire
FIC : fonds d'intervention culturelle
FOL : fédération des œuvres laïques
FRAC : fonds régional d'art contemporain
FRMJC : fédération régionale des maisons de jeunes et de la culture
GIP : groupement d'intérêt public
INSERM : institut national de la santé et de la recherche médicale
LEP : lycée d'enseignement professionnel
MC : maison de la culture
MIDIST : mission interministérielle de l'information scientifique et technique
MJC : maison de jeunes et de la culture
MNES : muséologie nouvelle et expérimentation sociale
OCIM : office de coopération et d'information muséographiques

PACA : (région) Provence Côte d'Azur

PAE : projet d'action éducative

PPE : programme prioritaire d'exécution

RATP : régie autonome des transports parisiens

SARL : société anonyme à responsabilité limitée

SFP : société française de physique

SGAR : secrétariat général aux affaires régionales

SNIAS : société nationale des industries aéronautiques et spatiales

TEC : travail et culture

TUC : travail d'utilité collective

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : RAPPORT D'ETUDE

Les textes	19
<u>I - LES CCSTI: UN CONCEPT A PRECISER</u>	21
<u>II - LES FONCTIONS D'UN CCSTI</u>	
<u>II 1 - Définitions</u>	24
<u>II 2 - Les actions menées</u>	26
a/ confrontation, débats, recherches	26
b/ créations culturelles	28
c/ formation	30
d/ centres d'information, de ressources et de médiation entre recherche et publics	31
<u>II 3 - Des fonctions qu'il serait prudent de ne pas assurer</u>	31
a/ les centres régionaux	31
b/ les "réseaux" et les "centres éclatés"	33
<u>II 4 - Conclusion</u>	34
<u>III - ANALYSE DE SITUATION ET PROPOSITIONS</u>	
<u>III 1 - Les contrats de plan</u>	35
a/ l'imprécision du concept de CCSTI	35
b/ l'interministérialité mal rodée	37
c/ la mise en place de la loi de régionalisation	38
<u>III 2 - Les finances</u>	39
<u>III 3 - Les équipes</u>	43
a/ constitution	43
b/ la situation des équipes de CCSTI	44
c/ les détachements et les mises à disposition	45
d/ la formation des personnels de CCSTI	47
<u>III 4 - Les structures</u>	47
<u>III 5 - Les partenaires</u>	49
a/ les partenaires locaux	49
b/ les autres partenaires locaux dans la CSTI	52
c/ les partenaires nationaux	54
<u>IV - LES PROPOSITIONS</u>	
<u>IV 1 - Clarifier une situation</u>	57
<u>IV 2 - Le développement des CCSTI</u>	57
a/ considérations générales	57
b/ les trois phases de développement d'un CCSTI	59

c/ les coûts	62
<u>IV 3 - Evaluation globale des niveaux atteints</u>	63
<u>IV 4 - Le rôle de l'Etat</u>	64

V - LE RESEAU NATIONAL

<u>V 1 - Esquisse d'un panorama</u>	66
<u>V 2 - Les fonctions à assurer par la mise en relations</u>	67
<u>V 3 - La structure du réseau</u>	70
<u>V 4 - La structure interministérielle</u>	71

DEUXIEME PARTIE : FICHES ANALYTIQUES DES CCSTI

A/ LES STRUCTURES ETUDIEES

. Bretagne	81
- ABRET	83
- CCSTI de Rennes	89
. Cité Scientifique	97
. Fondation 93	105
. CCST de Grenoble	115
. Alias Lille	127
. Marseille	137
. Nice : ANAIS et CCSTI de Nice Côte d'Azur (ANAIS/ASA)	145
. Maison des sciences de Poitiers	159
. Strasbourg	171
. Thionville	181
. Toulouse	191

B/ AUTRES PROJETS IDENTIFIES

. Alsace : CESTIM de Mulhouse.....	205
. Aquitaine : VISTA Talence.....	207
. Auvergne : AART Clermont-Ferrand	211
. Centre : ADIST	213
. Franche Comté : CEDAC Belfort	217
. Languedoc-Roussillon : Office Culturel Régional.....	219
. Limousin : DRRT Limoges	223